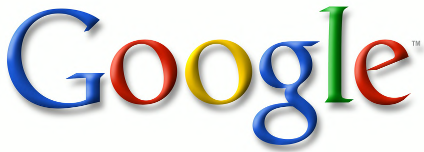
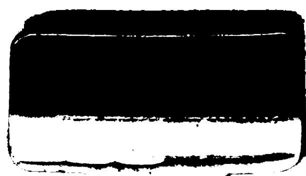








# HISTOIRE
# DE FRANCE,
DEPUIS
# LA RESTAURATION.
IV.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

*Qui se trouvent chez Delaunay, Libraire, Palais-Royal.*

Histoire de France, pendant les guerres de religion. Quatre vol. in-8°. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 24 fr.

Histoire de France, pendant le dix-huitième siècle. Six volumes in-8°. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30 fr.

Histoire de la révolution française. Huit vol. in-8°. . . 56 fr.

Histoire de France, depuis la restauration. Quatre volumes in-8°. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 30 fr.



PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
Rue Racine, 4, place de l'Odéon.

# HISTOIRE
# DE FRANCE,
DEPUIS
# LA RESTAURATION,

PAR CHARLES LACRETELLE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
PROFESSEUR D'HISTOIRE À LA FACULTÉ DES LETTRES, CHEVALIER DES ORDRES
DE SAINT-MICHEL ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TOME QUATRIÈME.



PARIS.
DELAUNAY, LIBRAIRE,
PÉRISTYLE VALOIS, N^os. 182 ET 183,
PALAIS-ROYAL,
1835.



# HISTOIRE

## DE LA

# RESTAURATION.

## CHAPITRE XXVIII.

DÉBATS POLITIQUES. — EXCLUSION DE MANUEL. — GUERRE D'ESPAGNE.

Un intervalle de cinq ans s'est écoulé entre la publication du troisième volume de cette histoire et celui-ci qui va la terminer. Je dois compte au public des motifs de ce retard. Quand j'ai conçu le projet d'écrire l'histoire de la restauration, je croyais n'avoir à retracer que les commencemens d'un régime constitutionnel, plus durable et plus vrai que ceux dont, pendant vingt-cinq ans, nous avions fait la périlleuse épreuve. A mesure pourtant que j'avançais dans cette tâche, de tristes pressentimens m'obsé- 1823.

1823. daient : je voyais un imprudent monarque ouvrir la porte à une révolution nouvelle par les mesures qu'il prenait pour abolir les plus heureux résultats de la première. Je voulais mêler les avertissemens de l'histoire à ceux que la tribune et la presse opposaient à sa fatale imprévoyance. Cette révolution a éclaté, non furieuse et implacable, telle qu'on pouvait la craindre, mais inquiète encore au milieu même de sa magnanimité : l'anarchie pouvait en sortir si elle n'était contenue par des bras puissans. Les esprits n'étaient occupés que des dangers du jour. Il m'en coûtait de dépeindre une catastrophe que j'aurais voulu conjurer ; le malheur de ceux dont j'avais à retracer les fautes arrêtait ma plume ; en la reprenant, j'éprouve encore un sentiment pénible, mais l'historien se doit tout à la vérité.

La retraite de M. de Montmorency avait fait conjecturer que la guerre contre l'Espagne était abandonnée, et que la médiation de l'Angleterre avait suffi pour arrêter toute disposition hostile contre la Péninsule. M. Canning a confessé depuis que lui-même avait partagé cette espérance. L'illusion dura peu, le ministère français n'avait voulu que faire un acte d'indépendance, en se déga-

geant de l'ignominieux fardeau d'une coopé- 1823.
ration européenne, système auquel M. de Montmorency avait eu l'imprudence d'adhérer. Cet engagement était encore vague sans doute; mais enfin il avait reçu un commencement d'exécution de la part de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, par le rappel de leurs ambassadeurs. La France se trouvait encore engagée par les promesses faites à Véronne. On voulait être à tout prix délivré d'un grand sujet d'alarmes, et nous avons vu que c'était sur le cœur de l'empereur Alexandre que ces alarmes agissaient le plus.

Eh bien, dit le cabinet des Tuileries, nous ferons la guerre à l'Espagne, mais nous prétendons la faire nous seuls. Voici en quels termes le roi annonça cette résolution dans son discours d'ouverture :

« Cent mille Français, commandés par un » prince de ma famille, sont prêts à marcher » pour conserver le trône d'Espagne à un » petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau » royaume de sa ruine, et le réconcilier avec » l'Europe. Si la guerre est inévitable, je » mettrai tous mes soins à en resserrer le » cercle, à en borner la durée; elle ne sera » entreprise que pour conquérir la paix que » l'état de l'Espagne rendrait impossible. Que

1823. » Ferdinand VII soit libre de donner à ses » peuples les institutions qu'ils ne peuvent » tenir que de lui, et qui, en assurant leur » repos, dissiperaient les justes inquiétudes » de la France : dès ce moment les hostilités » cesseront; j'en prends devant vous, mes- » sieurs, le solennel engagement. »

La loi du double vote avait depuis trois ans fort affaibli le parti libéral dans la chambre des députés. La majorité accueillit avec de vives acclamations la promesse d'une guerre d'intervention dans le régime intérieur d'un état voisin; mais le public, peu porté pour une telle guerre, en calculait les chances avec une vive inquiétude. Elle se manifesta par un subit ébranlement du crédit; en peu de jours les fonds tombèrent de cinq à six pour cent.

On brûlait de connaître l'adresse que présenterait la chambre des députés en réponse au discours du trône. Mais les longs préliminaires, auxquels cette chambre est condamnée par la manière dont elle forme son bureau et vérifie les pouvoirs, prescrivaient un délai fort importun à des esprits préoccupés d'un intérêt si vif, si urgent, si solennel. Dans la chambre des pairs, où les premières formalités coûtent moins de temps, l'adresse était

déjà mise en discussion; c'était traiter la question de paix et de guerre. L'opposition vint se rallier à un amendement présenté par M. de Barante, à la suite d'un discours où il condamnait avec force le principe d'une guerre d'intervention, et les moyens sur lesquels on prétendait l'appuyer. Cet amendement consistait en ces termes, qu'il proposait d'ajouter à l'adresse: « Pourquoi faut-il qu'il » soit perdu pour l'Espagne, l'exemple mé» morable du retour rapide et inespéré de » notre prospérité, après des malheurs et des » pertes inouis, lorsque ce retour est évidem» ment dû au triomphe de la légitimité, ainsi » qu'à l'alliance intime de la religion, de » l'ordre et de la liberté? » 1823.

MM. Daru et de Ségur, tout pleins encore du souvenir de deux invasions étrangères, s'effrayèrent de la possibilité que cette guerre n'amenât pour la France de funestes et odieux secours. M. de Villèle mit tous ses soins à écarter ce genre d'alarmes. « Croit-on, dit-il, si la révolution espagnole » continue à menacer tous les trônes, qu'il » ne se fera pas un effort général pour en ar» rêter les progrès; et n'est-ce pas en s'armant » elle-même que la France écartera la pos» sibilité de voir ses provinces traversées par

1823. » des troupes étrangères ? » M. de Châteaubriand parla dans le même sens.

L'adresse fut adoptée sans amendement à la majorité de 99 suffrages contre 28. L'empressement avec lequel la discussion avait été close, empêcha plusieurs orateurs de prononcer des discours qu'ils rendirent publics. Voici la manière remarquable dont M. de Talleyrand ouvrait le sien : « Il y a aujourd'hui seize ans, qu'appelé par celui qui » gouvernait alors le monde, à lui dire mon » avis sur une lutte engagée avec le peuple » espagnol; j'eus le malheur de lui déplaire, » en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant » tous les dangers qui allaient naître en foule » d'une agression non moins injuste que téméraire; la disgrâce fut le prix de ma sincérité : étrange destinée que celle qui me » ramène, après ce long espace de temps, à » renouveler, auprès du souverain légitime, » les mêmes efforts, les mêmes conseils ! »

Le ministère obtint le même succès à la chambre des députés. M. Duvergier de Hauranne, ami de M. Laîné, présenta un amendement analogue à celui qui avait été proposé par M. de Barante à la chambre des pairs. Les généraux Foy et Sébastiani l'appuyèrent avec véhémence; tous deux accu-

sèrent le ministère d'avoir subi le joug de la sainte-alliance, d'avoir pris à Véronne des engagemens contraires à l'indépendance de la nation, de se rendre les instrumens d'un complot universel formé par des cours despotiques contre le gouvernement constitutionnel, d'être infidèles à un plan de neutralité qui avait paru la base de leur politique, d'avoir dès long-temps rompu cette neutralité par une série d'actes perfides, tels que la formation d'un cordon sanitaire, qui bientôt était devenu une armée, et par des secours donnés d'abord avec mystère, puis ouvertement, à l'armée de la foi, et enfin par une agression aussi imprudente qu'injuste. Les deux généraux s'accordèrent à demander une garantie contre la marche des troupes étrangères, « exécrable secours que maintenant » les ministres ont affecté de rejeter avec » fierté, mais qu'ils finiront par demander à » genoux. » Pour moi, disait le général Foy, je les avertis que je demanderai contre eux le décret d'accusation, du moment où les Cosaques et les Prussiens se présenteront sur une frontière qui frémit de les avoir reçus. 1823.

L'adresse fut adoptée sans amendement, par 202 voix contre 93. Ce n'était encore là que le prélude d'un combat plus sérieux

1823. que le ministère ouvrit avec franchise, en demandant un crédit extraordinaire affecté à la guerre d'Espagne. Le débat fut aussi remarquable par l'importance de l'objet que par la vigueur et l'éclat des talens qui s'y déployèrent. C'était une nouveauté que ce genre de discussion, introduit pour la première fois avec grandeur et solennité dans nos débats parlementaires. En effet, on ne peut trop s'étonner que, dans le cours de la guerre de la révolution, d'une guerre de vingt-cinq ans, si remplie de batailles mémorables, d'exploits merveilleux, de conquêtes lointaines, d'invasions colossales, d'éclatantes catastrophes, de bouleversemens, de révolutions politiques, de brusques changemens de la fortune, la tribune française, cette tribune si ardente, si orageuse, si guerrière, si conquérante elle-même, ait été presque toujours muette sur les plus grands intérêts de la France et du genre humain. La terrible dictature du comité de salut public, celle même du directoire, et quinze ans du règne de Bonaparte expliquent ce silence.

Assistons maintenant à la chambre des députés, saisie d'une si haute question. Il faut se représenter le général Foy, entrant

dans cette lutte, agité de sombres pressentimens sur la destinée d'un peuple libre, sur les desseins de monarques absolus, devant lesquels s'est évanoui le rêve si court de la liberté napolitaine et piémontaise. Combien cet orateur guerrier ne frémit-il pas à la pensée que la France, rencontrant dans la Péninsule des obstacles faciles à prévoir, recevrait le secours désastreux de ces hommes du Nord et de ces hideux Cosaques, qui ont deux fois campé à Paris sous les fenêtres de la demeure royale! La liberté n'est point chez le général Foy une passion qui s'est rallumée par le repos des armes et par des souvenirs irritans; il l'a conservée fidèlement sous l'homme des victoires, et lui a refusé son vote pour l'empire. Ce n'est point non plus chez lui une passion fougueuse, une idée mal comprise. Peu d'hommes ont étudié plus profondément et peuvent exprimer avec plus de clarté les lois du gouvernement représentatif. Son maintien libre et franc peint une âme qui n'est agitée que de passions généreuses, son accent part du cœur; un goût sûr préside à son élocution. Familier dans le commerce, il est fier à la tribune; il porte avec lui les souvenirs de la

1823.

1823. grande armée, le sentiment d'un homme libre et la conscience du talent.

Les prévisions du général Foy sur les événemens de la guerre furent démenties par la rapidité inespérée du succès de nos armes; mais il ne se trompa point sur la présomption et l'aveuglement dont le parti absolutiste serait frappé après la victoire.

M. de Châteaubriand avait à soutenir tout l'effort de la lutte dans l'une et l'autre chambre; il est vrai que M. de Villèle se fit un point d'honneur de le seconder : mais l'habile homme d'affaires ne put s'élever au ton de l'orateur; son illustre collègue en remplit toutes les conditions : simplicité, noblesse, mesure dans le style, force de logique et chaleur de sentiment, tous ces dons furent employés à justifier une cause dont les derniers résultats contristèrent cruellement les amis de la liberté. Voici un fragment de ce discours qui montre comment le ministre envisageait le dénoûment de cette guerre :

« Messieurs, je le dirai franchement, la » France ne doit point se mêler des établis- » semens politiques de l'Espagne, c'est aux » Espagnols à savoir ce qui convient à l'état » de leur civilisation; mais je souhaite de » toute mon âme, à ce grand peuple, des

» libertés dans la mesure de ses mœurs; des 1823.
» institutions qui puissent mettre ses vertus
» à l'abri des inconstances de la fortune et
» du caprice des hommes. Espagnols ! ce n'est
» point votre ennemi qui parle, c'est celui
» qui a annoncé le retour de vos nobles des-
» tinées, quand on vous croyait descendus
» pour jamais de la scène du monde. Vous
» avez arraché l'Europe au joug que les em-
» pires les plus puissans n'avaient pu briser;
» vous devez à la France vos malheurs et
» votre gloire : elle vous a envoyé ces deux
» fléaux : Bonaparte et la révolution ! déli-
» vrez-vous du second, comme vous avez re-
» poussé le premier.

» Qu'il me soit permis, messieurs, de re-
» pousser la comparaison que l'on prétendait
» faire de l'invasion de Bonaparte et de celle
» à laquelle on contraint la France aujour-
» d'hui : entre un Bourbon qui marche à la
» délivrance d'un Bourbon, et l'usurpateur
» qui venait saisir la couronne d'un Bour-
» bon, après s'être emparé de sa personne
» par une trahison sans exemple; entre un
» conquérant qui marchait brisant les autels,
» tuant les religieux, déportant les prêtres,
» renversant les institutions des pays, et un
» petit-fils de saint Louis, qui arrive pour

1823. » protéger tout ce qu'il y a de sacré parmi » les hommes, et qui, jadis proscrit lui-même, » vient faire cesser les proscriptions. »

Incident élevé sur un discours de M. Manuel.

Cette discussion avait déjà, non pas atteint, mais dépassé, comme de coutume, le terme de sa maturité, lorsqu'elle fut violemment troublée. Tandis qu'un mouvement armé allait détruire en Espagne une ébauche encore imparfaite du gouvernement représentatif, il fut ébranlé parmi nous par une décision singulièrement arbitraire qui attaquait la liberté jusque dans ses fondemens. M. Manuel, chef du parti modéré dans la chambre des cent jours, prêtait depuis long-temps à l'opposition libérale le secours brillant, mais quelquefois inopportun, d'une éloquence qui aimait à braver tous les périls et soulevait des tempêtes. Il s'était fait une loi d'improviser, même sur des sujets où Mirabeau recueillait toutes ses forces et consultait long-temps la lampe de Démosthènes. Son organe était pur et sonore, sa figure avait une expression de calme et de franchise qui n'annonçait nullement le travail des passions violentes; son élocution, rarement animée par de brillantes images ou par des élans du cœur, avait pour principal mérite une clarté élégante, une facilité inépuisable que guidait

une fine logique. C'était peut-être pour arriver à un plus haut degré de véhémence, et pour rivaliser de plus près avec la gloire du général Foy, qu'il sollicitait en quelque sorte les interruptions de ses adversaires par des apostrophes véhémentes jusqu'à l'imprudence; alors il s'enflammait de leur colère et répliquait par des traits plus poignans encore. Son parti craignait des tentatives trop hardies qui diminuaient ses chances de victoire. Ce qui choquait le plus le côté droit, dans Manuel, c'était de voir en lui un député de la Vendée. Il semblait, à des royalistes passionnés, que chacun de ses discours fût une offense pour les ombres héroïques des Laroche-Jacquelein et des Lonchamps. Déjà il avait une fois franchi les bornes parlementaires et causé un grand tumulte dans l'assemblée, en disant : *Que le peuple français avait reçu les Bourbons avec répugnance.* L'explication qu'il avait donnée à ces paroles, amortit la colère des royalistes, il ne fut frappé que d'un rappel à l'ordre; mais le mot de *répugnance* n'avait cessé d'être répété avec indignation par tous les amis des Bourbons. Cette fois, Manuel, en traitant la question difficile, mais déjà un peu épuisée, de la guerre d'Espagne, 1823.

1823. en parcourut d'abord avec calme les points les plus généraux et les plus élevés. Il s'anime dans l'examen des griefs imputés au gouvernement constitutionnel de ce pays. « Vous » voulez sauver, dit-il, les jours de Ferdi- » nand ! eh bien ! ne renouvelez donc pas les » circonstances qui ont conduit à l'échafaud » ceux qui dans ce moment vous inspirent » un vif intérêt, et j'ajoute, pour exprimer » toute ma pensée, un légitime intérêt.

» En quoi ! messieurs, auriez-vous donc » oublié que ce fut parce que les Stuarts cher- » chèrent un appui dans l'étranger, qu'ils fu- » rent renversés de leur trône ? Que ce fut » parce que les puissances étrangères sur- » vinrent en France, que Louis XVI fut » précipité ?

» Je ne sais, poursuit-il, si c'est l'analogie » de ces faits ou leur vérité qui peut être » contestée ; mais à moins d'être étranger à » l'histoire de son pays, au récit des faits qui » ont laissé des traces si durables dans la mé- » moire, comment ne pas savoir que ce qui a » fait le malheur des Stuarts, c'est précisé- » ment la protection que la France leur ac- » cordait : protection étrangère au parlement, » protection clandestine par des fonds, des » ressources, des promesses, voilà ce qui les

» a déterminés à se mettre en révolte contre 1823.
» l'opinion publique ; l'opinion publique les
» a précipités, c'est un malheur, sans doute,
» mais ce malheur eût été évité s'ils eussent
» cherché leur appui dans le sein de la nation.
» Ai-je besoin de dire que le moment où les
» dangers de la famille royale en France
» sont devenus plus graves, c'est lorsque la
» France, la France révolutionnaire, a senti
» qu'elle avait besoin de se défendre par une
» énergie toute nouvelle? » Depuis près d'un quart d'heure, les paroles de M. Manuel étaient accompagnées de sourds murmures, ils éclatèrent à ce passage. Le président, M. Ravez, que l'on sommait vivement de prononcer le rappel à l'ordre, fit observer que l'on ne pouvait prononcer sur le sens d'une phrase non achevée. Manuel, qui veut reprendre son discours, en est empêché par les cris d'indignation de la droite.

La gauche manifeste un état de gêne et d'inquiétude; cependant on s'écrie de ce côté : — *Laissez achever la phrase, laissez l'orateur recommencer la phrase.* « Ai-je
» besoin de dire, réplique Manuel, que le
» moment où les dangers de la famille royale
» en France sont devenus les plus graves,
» c'est lorsque la France, la France révolu-

1823 » tionnaire, a senti qu'elle avait besoin de se » défendre par une forme nouvelle, par une » énergie toute nouvelle?»

L'explosion devient épouvantable, on n'entend à droite que des cris d'horreur, et les mots de régicide, d'apologie du régicide. — *Faisons justice de pareils blasphèmes, ne laissez plus souiller la tribune, faites-le sortir de la tribune, qu'on l'en arrache.* Le président lui-même peut à peine faire entendre sa voix forte et perçante; il se couvre, et la séance est suspendue pendant une heure. Cet intervalle, loin de calmer la fureur de la droite, la redouble, nul ne veut admettre qu'une phrase ainsi commencée eût pu finir sans une progression de pensées coupables. Le calme que garde Manuel à la tribune, qu'il n'a cessé d'occuper, semble une insulte aux bouillans transports dont on se glorifie; les plus modérés y participent; tout dans ce côté de l'assemblée devient un Labourdonnaye contre Manuel. La séance est reprise; on refuse de l'entendre; sa voix est étouffée par le torrent des vociférations; la parole est accordée à M. Forbin-des-Issards, qui demande l'expulsion de M. Manuel : des *bravos* furieux ne permettent pas d'entendre si cette expulsion est demandée pour un

Expulsion arbitraire de ce député.

3 mars.

temps plus ou moins limité, ou pour toute 1823.
la durée de la session, on veut que cette proposition, qu'on n'a guères plus entendue que la phrase incriminée, soit mise aux voix. M. Chauvelin invoque le règlement. *A bas*, s'écrie-t-on, *tous les orateurs incendiaires!* M. Ravez eut alors un beau mouvement: « Messieurs, dit-il, je suis trop jaloux de » votre estime pour mettre aux voix une » proposition faite contre la teneur du règle- » ment; puisqu'il n'est pas en mon pouvoir » de rétablir le calme dans la chambre, la » séance est levée. » On se recueille, on médite, afin de trouver une forme légale pour une monstrueuse illégalité. L'expulsion d'un député pour une session entière est une atteinte portée au droit électoral, une peine qui ne résulte d'aucune loi. Quel est donc le délit? Il n'est point dans un discours, il n'est pas même dans une phrase, puisqu'on n'en connaît encore qu'un membre qui pouvait être modifié, et que par un long déni de justice il n'a pas été permis à l'orateur d'expliquer. Un jugement odieux a été rappelé hors de propos et non avec l'horreur qu'il doit toujours inspirer, mais le souvenir de ce jugement n'aurait-il pas dû frapper tous les esprits du danger de l'illégalité? la cham-

1823. bre des députés allait se rendre accusatrice et juge, juge sans appel, créer tout à la fois une peine et un délit, et reproduire aux yeux des Français l'épouvantable fléau de la rétroactivité.

M. de Labourdonnaye, qui se chargea du rôle d'accusateur, se jeta dans des raisonnemens vagues et tranchans : préambules accoutumés des mesures violentes. Voici quelle était la chaîne de ces raisonnemens. Nulle liberté ne peut exister sans qu'il y ait répression pour les délits qui la corrompent et la rendent funeste; toute liberté illimitée est tyrannique. Celle de la tribune ne peut être exempte de délits; elle ne doit point être affranchie de peines. Qui prononcera ces peines? La chambre elle-même; car, si c'était un autre pouvoir, elle tomberait dans la dépendance de ce pouvoir; elle ne prononce rien que dans sa propre police, tant qu'elle se borne à prononcer une expulsion de son sein. Ici le délit est flagrant; c'est une apologie du régicide. Cette épouvantable doctrine, en renversant la monarchie, renverserait le gouvernement représentatif. Vous n'avez délégué à votre président qu'une juridiction de police de la salle, un droit de rappel à l'ordre, pour des fautes qui ne sont

point des délits. Vous vous êtes réservé une plus haute juridiction sur vos membres, pour des délits qu'aucune société ne peut tolérer impunément. Cette juridiction, exercez-la comme des jurés, d'après l'impression d'horreur que vos âmes ont reçue. Après cette théorie de l'arbitraire, l'accusateur conclut en ces termes : « Vous éloignerez de » cette tribune celui qui, n'y ayant été en- » voyé que sur la foi du serment, d'être » loyal et fidèle député et d'obéir aux lois » du royaume, n'y monte jamais que pour » les attaquer et les rendre odieuses. 1823.

» Qu'il cesse d'être le représentant de » cette contrée à jamais célèbre, sous le nom » de terre *classique de la fidélité*, celui qui » ne craignit pas de faire devant vous l'a- » pologie du régicide, de ce forfait qui, » soulevant en un instant la Vendée, en- » fanta tout à coup une armée de héros.

» Qu'il cesse d'être député; qu'il jouisse » à ce prix, pour la dernière fois, de l'in- » violabilité que ce titre lui assure, et que » votre décision, messieurs, reste à jamais » déposée dans vos archives, comme un » monument élevé pour prévenir le retour » de pareils attentats. »

Je n'ai pas besoin de citer les habiles et

1823. judicieuses réfutations qui furent présentées par MM. Étienne, Girardin, Saint-Aulaire, Tripier, Royer-Collard et le général Foy, d'une doctrine en vertu de laquelle toute majorité pourrait réduire à rien toute minorité qui l'importune. M. Manuel fut enfin entendu au commencement de la séance; il fait connaître le complément qu'il s'était proposé de donner à la phrase incriminée; et ce complément, il s'était hâté de le consigner dans une lettre qu'il avait écrite sur le bureau même du président, au milieu de l'affreux tumulte de la veille. « Alors la » France révolutionnaire, sentant le besoin » de se défendre par des forces et une éner- » gie nouvelles, mit en mouvement toutes » les masses, exalta toutes les passions ré- » volutionnaires, et amena ainsi de terribles » excès et une déplorable catastrophe au » milieu d'une généreuse résistance. » Je conviens qu'il était difficile à tout royaliste, à tout homme pénétré d'horreur pour la tyrannie qui pesa sur la convention elle-même pendant cette sinistre partie de sa carrière, d'entendre sans douleur rappeler à la tribune, et presque en face du trône, de tels malheurs, de tels attentats, avec ce flegme historique; mais il n'y avait là ni

apologie directe ni indirecte du régicide. 1823.
Pour l'y trouver, il fallait sortir des expressions mêmes employées par l'orateur, où les regarder comme de faibles voiles qui cachaient une intention coupable. Eh! quel droit avait-on de chercher cette intention au fond de sa pensée? Quel acte de M. Manuel, quelle proposition, quelles paroles de fureur pouvaient autoriser une telle présomption? Tout ne disait-il pas qu'il aurait eu horreur d'un nouveau régicide, et qu'il avait jugé celui du 21 janvier comme tous les Français amis des lois, de l'équité et de l'honneur national? Voilà ce qu'il vint déclarer lui-même, lorsque voyant l'arrêt de sa condamnation déjà écrit dans les yeux d'hommes passionnés, il put enfin se faire entendre. Le dernier de ses discours en fut le plus éloquent : sa discussion fut à la fois méthodique, sensée et ardente; il appréciait avec profondeur et véhémence toutes les conséquences possibles de cet acte de tyrannie parlementaire. Il s'exprimait avec tant de fierté et d'amertume, qu'il semblait plus occupé à dénoncer l'injustice dont il allait être l'objet, qu'à la détourner. « Je sais » bien, dit-il, que mon courage vous irrite, » et qu'avec de légères concessions, qu'avec

1823. » du respect, je vous désarmerais ; mais je ne » puis être avili par l'arrêt inique que vous » allez prononcer, et je le serais par une » lâche complaisance. » Tout le monde a retenu les mots par lesquels il termina son discours. « Je vous demande donc de quel » droit vous me parlez d'exclusion ? Ce n'est » pas la Charte, ce n'est pas votre règle- » ment, ce n'est pas la raison, la justice qui » vous le donne ; et quoi donc ? où le pui- » sez-vous ? Dans l'esprit de parti ; vous le » prenez à la même source que les monta- » gnards de 93 ; c'est celui que s'arroge le » plus fort, celui qu'usurpe toute faction » qui veut remplacer la justice par la tyran- » nie, et faire plier la raison sous une vio- » lence effrénée.

» Ne vous débattez donc plus, mes collè- » gues, pour démontrer cette vérité : ne la » sentent-ils pas comme vous ? Ne savent-ils » pas aussi que mes intentions ont toujours » été pures ; eh ! viendrais-je, si je n'étais fort » de ma conscience ; viendrais-je à cette tri- » bune vous combattre et braver vos mur- » mures improbateurs ? C'est elle qui sou- » tient mon courage ; avec un tel appui je » ne crains personne, pas même ceux qui » s'établissent mes juges.

» Vous voulez me repousser de cette en- 1823.
» ceinte; que justice soit faite! Je sais qu'il
» peut arriver aujourd'hui ce que nous avons
» vu jadis; les élémens sont les mêmes, je
» serai votre première victime : puissé-je
» être la dernière ! Si jamais un désir de
» vengeance pouvait arriver jusqu'à moi,
» victime de vos fureurs, je lèguerais à vos
» fureurs mêmes le soin de me venger! »

Parmi les orateurs qui se présentèrent pour défendre M. Manuel, il n'y en eut aucun qui ne repoussât avec la plus grande horreur la doctrine du régicide, en déclarant, avec la conscience du juré, qu'elle nc lui avait paru, ni exprimée, ni indiquée dans la phrase, objet d'un si long et si orageux débat. M. Étienne signala l'attentât du 21 janvier comme le renversement de toutes les lois divines et humaines, et prouva que la France y fut étrangère. M. de Saint-Aulaire convint qu'il avait entendu avec déplaisance la phrase commencée par M. Manuel; mais montra, par l'analyse de toutes les expressions, qu'elle était loin de renfermer l'apologie d'un crime odieux. MM. Royer-Collard, Foy, Girardin, Sébastiani et Tripier repoussèrent de toutes les forces de leur âme et de leur logique

1823. une pénalité rétroactive, qui jetterait une épouvantable confusion dans le gouvernement représentatif, attenterait à la puissance électorale, et ne serait enfin qu'un coup d'état frappé par les gardiens des lois. La proposition de M. de Labourdonnaye n'en fut pas moins prise en considération : une commission avait été nommée pour en faire le rapport, et ce rapport fut confié, à qui? à l'accusateur lui-même, à M. de Labourdonnaye. Les ministres, par une réserve louable, s'étaient abstenus de s'expliquer et de voter. La commission avait proposé l'exclusion d'une manière indéfinie. M. Hyde de Neuville demarda, par un amendement, que l'exclusion fût limitée à la session présente. Avant qu'il fût mis aux voix, M. Manuel put encore proférer quelques paroles : il y mit un accent de fierté et d'indignation peu propre à désarmer la majorité qui allait se prononcer contre lui; il se plaignit, avec une amertume assez profonde, de ceux même de ses défenseurs qui avaient trouvé quelque inconvenance dans ses paroles.

On avait réclamé l'appel nominal, il ne fut point accordé; on rejeta également la proposition faite par M. Sappey, que le juge-

ment fût porté par les deux tiers des voix; 1823.
la droite et le centre droit, moins huit ou dix membres, se levèrent pour l'amendement de M. Hyde de Neuville. Les acclamations bruyantes, qu'en France et en Angleterre on appelle un triomphe, attendaient M. Manuel à la sortie de ce palais où sa voix ne devait plus se faire entendre; elles retentirent autour de sa maison jusque dans la nuit; la gendarmerie s'empara des issues, et M. Manuel paraissait assiégé dans son domicile. Le lendemain la lutte fut reprise; d'abord le côté gauche paraissait entièrement dégarni, lorsqu'on vit les membres de l'opposition entrer en masse, et dans leurs rangs se trouvait M. Manuel. Le président le remarque, et déclare qu'en vertu de la décision prise la veille, il a donné l'ordre aux huissiers de ne pas laisser entrer M. Manuel, et il l'invite à se retirer. « Mousieur le pré» sident, répond celui-ci, j'ai annoncé que je » ne céderais qu'à la violence. » M. Ravez lève la séance pendant une heure, et déclare qu'il va prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter la mesure prise la veille. La gauche reste immobile. Au bout d'une heure, M. Ravez rentre, et on le voit suivi d'un piquet de gardes nationaux. « Comment,

1823. » s'écrie le général Lafayette, de la garde » nationale pour faire exécuter un pareil » ordre! » Plusieurs voix s'écrient que c'est déshonorer la garde nationale. L'officier de service commande au sergent, M. Mercier, d'exécuter l'ordre de l'assemblée; Mercier et tous les gardes nationaux restent immobiles. *Bravo!* s'écrient avec transport les membres de la gauche. Le président fait entrer un piquet de gendarmerie. Le commandant, vicomte de Foucault, s'approche de M. Manuel, et le conjure, à diverses reprises, de ne point le contraindre à recourir à la force. Le député reste inflexible; alors le commandant dit à ses gendarmes: *Emparez-vous de M. Manuel.* Quelques membres ont entendu, *empoignez M. Manuel*; mais le vicomte de Foucault a protesté formellement qu'il ne s'était point servi d'une expression grossière fort opposée aux égards dont il avait usé auparavant. M. Manuel, saisi par le collet, est emmené hors de la salle. *Emmenez-nous aussi!* s'écrient grand nombre de ses collègues. Ils sortent de la salle.

**Protestation et retraite des membres de l'opposition.**

La séance est reprise; mais on appelle en vain à la tribune les députés de la gauche et du centre gauche, inscrits pour parler contre

la guerre d'Espagne : aucun ne répond à l'ap- 1823.
pel ; ils se sont réunis au nombre de soixante, chez l'un d'eux, pour signer une protestation. Elle fut le lendemain remise sur le bureau du président (*).

La retraite des signataires fut la fatale conséquence de cette déclaration : aucun d'eux ne reparut plus à la chambre, jusqu'à la fin de la session. Le centre gauche, qui

(*) « Nous soussignés, membres de la chambre des députés des départemens, déclarons que nous n'avons pu voir qu'avec une profonde douleur et une indignation qu'il est de notre devoir de manifester devant toute la France, l'acte illégal, attentatoire à la Charte, à la prérogative royale, et à tous les principes du gouvernement représentatif, qui a porté atteinte à la représentation nationale, et violé dans la personne d'un député les garanties assurées à tous, les droits des électeurs et de tous les citoyens français.

» Nous déclarons à la face de notre pays que, par cet acte, la chambre des députés est sortie de sa sphère légale et des limites de son mandat.

» Nous déclarons que la doctrine professée par la commission qui a proposé l'expulsion d'un de nos collègues, et d'après laquelle cette mesure a été adoptée, est une doctrine subversive de tout ordre social et de toute justice.

» Que la confusion monstrueuse des fonctions de législateur, d'accusateur, de rapporteur, de juré et de juge est un attentat qui n'a d'exemple que dans le procès même dont le souvenir a servi de prétexte à l'annulation des pouvoirs de M. Manuel.

» Que les formes protectrices, dont la loi couvre le

1823. n'avait point adhéré à cette déclaration, fit encore quelques actes de présence à l'assemblée, car il ne pensait pas que le mandat des électeurs pût être révoqué ou rester sans effet; mais il cessa de prendre part aux discussions, et ne donna plus qu'un vote silencieux : on voulait, par l'énergie de ce double mode de protestation, empêcher de nouveaux coups de hache portés sur les droits de la chambre et des électeurs. En effet, la majorité ne fit plus de proscription de ce genre, mais elle était devenue si forte, que de telles

plus obscur des accusés, et même l'appel nominal, qui, dans une si grave circonstance, pouvait seul garantir l'indépendance des votes, ont été repoussés avec une obstination passionnée et turbulente.

» Considérant la résolution prise, hier 3 mars 1823, contre notre collègue, comme le premier pas d'une faction pour se mettre violemment au-dessus de toutes les formes, et pour briser tous les freins que notre pacte fondamental lui avait imposés.

» Convaincus que ce premier pas n'est que le prélude du système qui conduit la France à entreprendre une guerre injuste au dehors, pour consommer au dedans la contre-révolution et pour ouvrir notre territoire à l'occupation étrangère.

» Ne voulant pas nous rendre complices des malheurs que cette faction peut attirer sur notre patrie,

» Nous protestons contre toutes les mesures illégales et inconstitutionnelles prises, dans ces derniers jours, pour l'exclusion de M. Manuel, député de la Vendée,

expulsions eussent été de sa part les actes 1823.
d'une tyrannie gratuite. L'événement prouva que cette retraite et ce silence contribuèrent beaucoup à diminuer les forces de l'opposition, et imprimèrent une nouvelle langueur à l'esprit public, qui veut des alimens quotidiens chez un peuple accessible à tous les genres de distraction.

Après cet incident, le crédit extraordinaire demandé pour la guerre d'Espagne fut accordé dans les deux chambres, à une grande

et contre la violence avec laquelle il a été arraché du sein de la chambre des députés. »

Paris, le 4 mars 1823.

Cabanon, Jobez, Latour-du-Pin, Thiars, Delaborde, Kératry, Auguste Saint-Aignan, Bignon, Foy, Lafitte, Chauvelin, Labbey de Pompières, Gilbert-Desvoisins, Basterrêche, Bouchard-Désarneaux, d'Argenson, le général de Lafayette, A. Périer, Girardin, B. Dalimbert, Saulnier Jouvenal, Saglio, Lecarlier, Méchin, Leseigneur, Gévaudan, de la Pommeraye, Destutt-Tracy, Dupont de l'Eure, Maynaud, Delaveau, Etienne, Delaroche, Delaître, Delessert, Villemain, Pilastre, Gautret, Sébastiani, Lameth, Hernoux, Beauséjour, Audry de Puyraveau, Gérard, Koechlin, Georges Lafayette, Caumartin, Savoye-Rollin, Teissère, Bondy, Tronchon, Louis de Saint-Aignan, Vernier, Raulin, Lefèvre-Gineau, Gaspard Got, Casimir Périer, Pavée de Vandœuvre, Lapoype, Demarçay, Leclerc Delasalle, Nourisson.

1823. majorité, et l'on attendit avec anxiété les événemens de la guerre.

Guerre d'Espagne. Avril. L'armée française est en marche : le prince est arrivé à Bayonne; il s'agit de pénétrer dans un pays où l'on ne peut plus faire un pas sans être pourvu de tout : l'état des magasins est déplorable; le prince accuse le duc de Bellune qui s'est transporté sur les lieux, et paraît n'avoir rien organisé. Pressé d'agir, il nomme munitionnaire général le plus renommé et le moins bien renommé des spéculateurs aventuriers, qui, moyennant un crédit et des capitaux à peu près imaginaires, et toujours munis de bons gages, ont fait la loi à tous les gouvernemens obérés de la révolution : hommes habiles à faire, à dissiper, à refaire leur fortune, et plus habiles encore à la rendre insaisissable. Grâces à l'activité et à la hardiesse de M. Ouvrard; grâces à des primes qui se prodiguent, les magasins s'emplissent. Mais le prince vient de recevoir un avis fâcheux : on lui dit qu'un complot nouveau de carbonari s'organise jusque dans l'état major de l'armée, qui va châtier le carbonarisme espagnol. Un aide de camp du général Guilleminot est d'abord arrêté et conduit sous escorte à Paris. Ce-

pendant, plus on examine le complot, plus il paraît supposé. Le prince n'attend pas de plus amples informations, et s'environne de ceux qu'on a le plus désignés à ses soupçons, à sa colère. 1823.

Tentative des insurgés français pour arrêter l'armée.

Après huit ans d'inaction, l'armée obtient une guerre; tout cède à l'esprit belliqueux: on voudrait sans doute d'autres ennemis que les patriotes espagnols; mais il faut enfin des ennemis à combattre. Le 1er. avril, l'avant-garde passe la Bidassoa; mais à peine établis sur l'autre rive, qu'aperçoivent nos soldats? Des guerriers français, qui agitent un drapeau tricolore, et qui crient : Vive la France! vive la liberté! vivent nos frères! Ce sont des réfugiés français, à la tête desquels figurent les capitaines Nantil et Lamothe : ils ont échappé aux peines prononcées contre eux, soit par la chambre des pairs, soit par des cours d'assises ou des conseils de guerre. Plusieurs carbonari français, et même quelques élèves en droit, en médecine, étaient venus grossir ce mince bataillon qui se flattait de produire sur des soldats, leurs compatriotes, le même effet que Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, avait produit sur la garnison de Grenoble. Ils s'avancent pour fraterniser : *Vive l'artillerie française!*

1823. s'écrie le général Vahlin; et par ses ordres un coup de canon, chargé à mitraille, éclate sur les réfugiés et les met en fuite. Un régiment espagnol, destiné à les protéger, bat en retraite, sans avoir mis obstacle au passage du fleuve. Ce fut l'épreuve, non la plus périlleuse, mais la plus décisive de toute la campagne : elle apprit aux Bourbons que l'armée leur appartenait.

La faible légion qui avait tenté ce moyen se dispersa, et ne reparut plus dans la guerre d'Espagne. La plupart de ceux qui la composaient, après avoir épuisé toutes les misères de l'exil, trouvèrent un asile tolérable en Angleterre, où leurs talens de diverse nature obtinrent quelque emploi. Quelques-uns rentrèrent en France d'autres n'y revinrent que cinq ou six ans après. On en cite plusieurs qui prirent une part active aux trois journées.

Facile conquête. Entrée à Sarragosse.

Le général français Bourck fut détaché sur Saint-Sébastien, qu'il espérait enlever par une vive attaque; mais les parlementaires furent mal reçus : une action s'engagea : les Français s'emparèrent d'un couvent, et rejetèrent les Espagnols dans la citadelle, qui leur fit soutenir un long siége. La garnison de Pampelune, et toutes celles des

autres places, imitent cet exemple de fidé- 1823.
lité aux cortès; mais les campagnes et les villes s'ouvrent aux Français. Ils ne peuvent plus reconnaître cette Espagne où, durant la première invasion, chaque chaumière cachait un meurtrier, chaque buisson une embuscade; la voix des moines a triomphé du patriotisme et même de la vengeance; il n'y a plus de sang africain ni de sang castillan dans les veines de ce peuple. L'armée française payait les vivres avec une sorte de munificence; et l'Espagnol, qui autrefois fournissait l'or à tout l'univers, se précipite avec avidité sur l'or de la France. L'occupation étrangère lui rit, tant la liberté lui paraît un fardeau; il vit de la guerre qu'on lui fait; on sait que l'armée des cortès s'élève à cent trente mille hommes; mais où est-elle? Vittoria, qui rappelle un funeste et sanglant souvenir aux Français, et l'importante ville de Burgos, n'ont pas coûté une escarmouche. Le défilé de Somo-Sierra, où la valeur française eut à soutenir sous Napoléon une brillante épreuve, est traversé sans obstacle; la France et l'Europe s'étonnent d'apprendre que la Numance des temps modernes, Sarragosse, qui durant les deux siéges avait été arrosée du sang de soixante-seize mille

1823. hommes des deux armées, a ouvert ses portes sans coup férir; il semble que les moines puissent donner ou retirer l'héroïsme à leur gré. Voici un plus grand sujet d'opprobre pour une ville qui a fait si récemment l'admiration de l'univers. L'arrivée des Français avait été précédée par le massacre d'une vingtaine de *liberales*, égorgés après le départ de la garnison. Le général Molitor fit diligence pour arrêter ces scènes de meurtre. Les Français se présentèrent comme les libérateurs de ceux mêmes qu'ils étaient appelés à combattre; mais ils avaient avec eux de funestes auxiliaires dans ces chefs de guérillas, que trois mois auparavant Mina avait chassés de porte en porte, et jetés sur la terre étrangère; le plus fougueux et le plus cruel de tous était le Français aventurier Bessières, qui, sous l'empire même des cortès, avait été frappé d'une condamnation à mort pour avoir montré un républicanisme séditieux. Le trapiste avait rempli de ses fureurs ultramontaines ce soldat ignorant, qui portait sa violence d'un parti dans un autre.

Retraite des Cortès sur Séville.

Déjà, sur le seul bruit de l'invasion, Madrid avait été abandonné par les cortès, et le roi enlevé de sa capitale pour être conduit

à Séville. Ce monarque, qui sous le joug constitutionnel relevait quelquefois la tête pour s'incliner ensuite plus bas, s'était senti appuyé par l'approche de ses libérateurs. Pour paralyser les moyens de défense de son peuple, il avait congédié brusquement ses ministres sans les remplacer. Cette mesure avait causé l'indignation des cortès. Les patriotes de Madrid firent un acte de dévouement remarquable en insistant pour que le siége du gouvernement fût transporté hors de leurs murs; par-là ils s'exposaient sans défense aux coups de l'ennemi; mais ils espéraient que le salut de la patrie viendrait encore une fois de l'inexpugnable Cadix, et les cortès ne montraient que trop d'empressement à se rapprocher de leur premier boulevart. De continuelles clameurs assiégèrent le roi dans son palais; les cortès parlaient déjà de déclarer son incapacité physique et par conséquent sa déchéance; il se soumit enfin, rappela ses ministres, consentit à son départ pour Séville, et n'oublia aucun signe de protestation muette, pour montrer qu'il était devenu le prisonnier de ses sujets. Escorté de quelques troupes et de quelques pièces d'artillerie, il se montrait morne et abattu au milieu de sa famille 1823.

1823. éplorée. Les campagnes lui témoignaient toute la pitié dont il se montrait avide, et même on put entendre quelques cris de *vive le roi!* mais qui furent bientôt réprimés par son escorte ; il ne se faisait pas un seul mouvement pour rompre ses fers. Au bout de deux jours, les cortès le suivirent à Séville : une telle mesure suffit pour nous expliquer les faciles progrès de l'armée française, l'abattement des patriotes dans toutes les villes qu'elle traversait, l'isolement des diverses armées espagnoles, l'incertitude de leurs chefs et leur défaut absolu de concours avec le vaillant Mina, qu'on pouvait appeler le lion de la Catalogne. Les cortès se déclaraient contre toute transaction politique avec le gouvernement français ; et cet Augustin Arguellès, glorieux type de la modération, ne voyait plus qu'ignominie dans des concessions imposées par la force étrangère. Le caractère de Ferdinand permettait-il d'ailleurs qu'on réparât le plus grand vice de la constitution de Cadix en fortifiant le pouvoir exécutif ? N'était-on pas convaincu qu'il n'userait d'une autorité plus large que pour détruire tout principe de liberté, et ramener aux présides d'Afrique les patriotes qui avaient pu lui pardonner des fers

ignominieux? Les généraux, auxquels les forces de l'Espagne étaient confiées, étaient dans des dispositions opposées aux cortès, c'est-à-dire qu'ils désiraient vivement une transaction avec les Français, auxquels ils enviaient un mode de liberté sans tumulte et sans anarchie. 1823.

Incertitude des généraux espagnols et leurs défections successives.

Avril et mai.

O'Donnel, comte de l'Abisbal, chargé de couvrir Madrid, avait déjà donné plusieurs signes d'une foi vacillante. L'un des premiers auteurs de la conjuration de l'île de Léon, il l'avait dénoncée lorsqu'il avait vu le secret prêt à s'échapper; puis, chargé par le roi de réduire les rebelles, il avait quitté le parti du roi, et fait proclamer la constitution des cortès dans son camp et bientôt dans Madrid. Il tenait le milieu entre ses deux frères O'Donnel, dont l'un portait autant d'ardeur dans ses principes de liberté que l'autre de fougue et d'âpreté dans ses principes absolutistes; mais sa modération ressemblait à l'intrigue. Avant de se montrer politique il devait se montrer soldat : les négociations d'un général ne s'ouvrent guères qu'à coups de canon. L'autre général, chargé du commandement de la Galice, jouissait d'une des plus belles renommées militaires de l'époque : c'était ce Morillo, qui dans le Nou-

1823. veau-Monde avait si souvent balancé la fortune de Bolivar. Quel prix avait-il reçu du salut de Madrid et de la constitution lors de l'insurrection de la garde royale? Un procès, pour crime de trahison. Soit que son cœur restât ulcéré de cette ingratitude, soit qu'il eût peu de confiance dans son armée, il inclinait aussi vers une transaction, c'est-à-dire vers une charte calquée sur la charte française; mais, au lieu de Louis XVIII, il y avait là Ferdinand VII.

Ballesteros, qui couvrait les provinces méridionales, objet des mêmes soupçons, était dans des sentimens à peu près semblables. Il se trouvait que les deux auteurs de la révolution, Quiroga et Riégo, étaient réduits au rôle de lieutenans de ces deux généraux; le premier de Morillo, et le second de Ballesteros: on cherchait la science militaire là où il ne fallait chercher que l'audace et le désespoir. Cependant l'Abisbal, qui ne s'est point présenté au défilé de Somo-Sierra, a laissé Madrid à découvert. Il s'est borné à quelques engagemens assez heureux contre Bessières, dont la forte guérilla s'est constituée effrontément l'avant-garde de l'armée française: mais, comme le duc d'Angoulême s'avançait toujours,

l'Abisbal bat en retraite, et c'est lui qui invite le prince français à presser sa marche sur Madrid pour prévenir l'arrivée des bandits absolutistes de Bessières; il déclarait dans sa lettre qu'il était tout prêt à faire adopter par son armée des changemens dans la constitution des cortès et à protéger le retour du roi Ferdinand dans Madrid; il envoya copie de cette déclaration aux trois autres généraux, à Morillo, à Ballesteros et à Mina, qui seul soutint dans la Catalogne le fardeau de la guerre et l'honneur du nom espagnol; ce dernier s'indigne et crie à la trahison. Morillo et Ballesteros, quel que soit le fond de leur pensée, suivent son exemple. L'Abisbal interdit se rétracte, et n'en soulève que plus de mépris et d'indignation parmi ses soldats. On parle de massacrer le traître; il s'enfuit et tombe dans une guérilla furieuse qui brûle de le punir par les plus affreux supplices, de sa première défection; heureusement pour l'infortuné négociateur, on consulta sur son sort le véritable dominateur de l'Espagne, le père Cyrille, général des Célestins, qui décida dans sa clémence qu'il fallait épargner l'Abisbal et lui ouvrir les rangs pour qu'il trouvât un refuge dans l'armée française. 1823

1823.

Entrée des guérillas de Bessières dans Madrid.

Mais Bessières est instruit qu'il a été conclu une convention entre le duc d'Angoulême et le commandant de Madrid, qui détermine l'occupation paisible de la capitale. Lui et les siens frémissent de rage, en pensant qu'une si riche proie serait enlevée à leur ardeur du pillage, à leur soif sanguinaire. Il s'avance au mépris des ordres du généralissime français, gagne trois jours sur l'armée, et, d'intelligence avec des royalistes de sa sorte que renferme Madrid, il entre de nuit par la porte d'Alensa, et ne perd pas un moment pour courir au butin, à l'incendie, au massacre. Un cri d'horreur se répand dans la ville. Plus de deux cents personnes de tout sexe et de tout âge sont tombées sous les coups des brigands qui, invoquent le roi absolu et la sainte inquisition. Le général Zayas, qui dormait sur la foi du traité conclu avec les Français, s'indigne de cette attaque effrénée; il rallie ce qui lui reste de troupes, et, invoquant la loi de la défense personnelle, il rallume un faible souffle de patriotisme chez les citoyens de Madrid; il marche sur Bessières, fond en bon ordre sur cette troupe gorgée de butin et couverte du sang espagnol. Il la taille en pièces, et de quinze cents pillards

Bessières n'en ramène avec lui que deux ou trois cents. 1823.

Les Français à Madrid.

Les Français, en se présentant trois jours après aux portes de la capitale, éprouvent encore une fois la joie d'être reçus en libérateurs par les deux partis. Cependant l'impulsion donnée au brigandage et au meurtre ne peut s'arrêter aussitôt après l'arrivée du prince. Les auxiliaires du brigand Bessières ont repris leur audace; presque toute la multitude est venue se ranger sous leurs lois. Les partisans les plus effrénés de Riégo brisent son buste avec fureur. Ceux qui ont brandi l'homicide marteau contre les prêtres et les *serviles*, s'en servent aujourd'hui contre les francs-maçons et les libéraux. Ceux qui ont posé les pierres d'une constitution qu'on disait immortelle, les arrachent avec effort, et en jettent les débris à la tête des hommes qui chantaient avec eux des hymnes de liberté, en les entremêlant de la chanson bassement sanguinaire du *Tragga-la-pero*. Il y eut peu de sang répandu; mais Madrid ce jour-là fut gorgé d'ignominie. La licence fut enfin réprimée par les soins du prince. Il respecta le palais du roi, et ne voulut point y loger. Cette délicatesse avait été enseignée au vainqueur

1823. par l'empereur Alexandre et les rois ses alliés. Mais une mesure fatale, prise par le prince, détruisit les projets pacificateurs dont il semblait animé. Ce fut la formation d'un conseil de régence composé de cinq personnages enclins, les uns par faiblesse et les autres par ineptie, à l'absolutisme : deux d'entre eux, le duc de l'Infantado, l'un des plus puissans seigneurs de l'Espagne, et l'autre, le baron d'Éroles, premier auteur de l'insurrection royaliste, avaient montré quelque penchant pour les idées constitutionnelles; mais ce dernier préféra un poste dans l'armée à des fonctions administratives, et le premier figura sur la liste nombreuse de ces courtisans sans caractère et sans idée, qui s'appellent des hommes dévoués. Le duc de Montemart, Caldéron et l'évêque d'Osma agirent comme des hommes remplis de l'âme et des principes de Ferdinand VII. Ils ne s'attachaient qu'à remplir les prisons et à faire revivre les plus grossiers préjugés des Espagnols. Le duc d'Angoulême ne tarda pas à se repentir de son choix; avec de tels hommes toute transaction devenait impossible. Le général Morillo, qui détestait leur autorité stupide et cruelle, crut encore pouvoir tenter une transaction si maladroite-

ment offerte par l'Abisbal, et ne s'y prit pas 1823.
mieux. Cet actif capitaine, qui dans le Nouveau - Monde avait étonné son ennemi même, par la vivacité de ses attaques et par la vélocité avec laquelle il franchissait les Cordilières et des steppes immenses, appuyé maintenant dans la Galice sur des places telles que le Ferrol et la Corogne, tenait ses troupes dans une complète immobilité, sans venir au secours d'aucune place, d'aucun détachement; il était aisé de voir combien l'ingratitude des constitutionnels pesait sur son cœur. Deux hommes s'indignaient de son inaction, l'un était Quiroga et l'autre l'Anglais Wilson, qui, après avoir poursuivi Napoléon, comme s'il s'était chargé contre lui de la cause de l'Europe et de celle des libertés publiques, s'était noblement dévoué pour le salut de l'un des amis de l'empereur déchu, M. de Lavalette. En butte depuis ce temps à l'animosité de l'oligarchie anglaise, il avait couru en Espagne défendre des principes dont il s'était montré le partisan même au sein de sa patrie. Ni les instances, ni les menaces de Quiroga et de Wilson ne pouvaient arracher Morillo à son inertie calculée. Les événemens de Séville fournirent

1823. au général en chef l'occasion ou le prétexte de prononcer ses sentimens.

Les cortès avaient reconnu bientôt que le roi n'était pas un otage sûr entre leurs mains, dans une ville sans défense, où les dispositions du peuple étaient encore plus incertaines et plus flottantes que dans Madrid même. Un parti détaché, soit de la grande armée française, soit des guérillas qui l'infestaient, pouvait venir subitement enlever un roi dont les paroles et les regards ne cessaient d'implorer des libérateurs. Quelques actions partielles, timidement engagées par les débris de l'armée du fugitif l'Abisbal, et où les Français, sous la conduite des généraux Bourmont, Vahlin et d'un neveu de M. de Talleyrand, le duc de Dino, avaient obtenu de rapides avantages, augmentaient les alarmes des constitutionnels, plus impatiens que jamais de chercher les remparts de Cadix et de l'île de Léon; mais il fallait décider le roi à un nouveau départ, ou plutôt lui faire subir un second enlèvement. Sa résistance fut encore plus vive qu'à Madrid, car il se sentait plus près de ses libérateurs. Aux instances répétées des cortès, il répondait par la crainte

de s'exposer, lui et sa famille, à la contagion qu'il prétendait régner dans Cadix. 1823.

Ferdinand VII à Séville : on l'enlève pour Cadix.

Ce qui redoublait le courroux des cortès, c'est que le roi protestait, à chaque occasion, que la majorité de la nation était opposée au système constitutionnel. Depuis son arrivée à Séville, il usait à chaque instant de quelques apparences de liberté, qu'une politique indécise lui laissait encore, pour changer ses ministres; il n'avait pas craint d'éloigner celui qui avait montré le plus de talent et de vigueur, Evariste de San-Miguel; il les remplaçait par des hommes dont la mollesse usurpait le titre de modérés. Les cortès perdirent patience, et sur la proposition du député Galiano, qu'appuya cette fois, dans le péril de la patrie, Augustin Arguellès, il fut résolu qu'en conséquence du refus fait par sa majesté de mettre sa royale personne en sûreté aux approches de l'ennemi, on déclarait que le cas était arrivé de regarder sa majesté comme en état d'*empêchement moral*, prévu par l'article 137 de la constitution, et l'on nomma une régence provisoire chargée de la plénitude du pouvoir exécutif, à la tête de laquelle était Gaetan-Valdès. Le roi se détermina enfin à partir. Sa captivité était assez bien constatée.

1823. Les cortès suivirent ou précédèrent leur otage royal avec une confusion qui présentait tout l'aspect d'une déroute. Les meubles se jetaient au hasard sur des voitures misérablement attelées. L'argent manquait aux cortès comme au roi. Ce lamentable départ fut bientôt suivi d'un tumulte affreux dans Séville. Les moines, qui avaient frémi sous le joug des cortès et de leurs troupes, soulèvent tous les mendians et les vagabonds, leurs stipendiaires et leurs fidèles alliés, aux cris de *vive le roi! vive la sainte inquisition!* Au milieu du pillage et du massacre, le tribunal de cette sainte inquisition, dont on voulait rallumer les bûchers, saute et s'écroule en écrasant de ses débris deux cents personnes. Cet édifice avait été converti en un magasin à poudre. L'imprudence d'hommes échauffés au pillage avait laissé tomber l'étincelle désastreuse. Les constitutionnels, partout poursuivis par les brigands, n'espéraient plus que dans les Français; mais ce ne sont pas les Français qui se présentent, c'est un corps de troupes des cortès, commandé par Lopès Banos: la vengeance retombe sur les moines. Lopès les met à contribution, et pille l'argenterie des églises; il n'a pas le temps de pousser la vengeance plus loin, ni même de

lever tout l'argent qu'il vient de requérir. 1823.
Les Français arrivent sous le commandement du général Bourmont. On commence à se rassurer; mais on n'ose plus tuer les *négros*. Cependant l'interdiction du roi, prononcée par les cortès, a jeté un nouveau trouble dans la malheureuse Espagne; ceux des constitutionnels, que tant de revers ont découragés, improuvent cette mesure avec une chaleur faite pour désarmer, si non les implacables *serviles*, du moins les Français.

Vains efforts de Quiroga dans la Galice. Capitulation de Morillo.

Morillo saisit cette occasion ou ce prétexte de former un tiers parti qui ne s'appuyera sur rien. D'un côté, il rompt avec les cortès, dont il tient sa mission, et de l'autre il ne veut pas reconnaître la régence de Madrid, terrible et aveugle mandataire des vengeances du roi captif. Il établit une junte qui gouvernera la Galice et les Asturies jusqu'à ce que le roi et la nation aient établi l'espèce de gouvernement qui doit régir l'Espagne. Par une convention conclue avec le général Bourck, il s'est mis à l'abri des hostilités de l'armée française; mais Quiroga ne voit là que le complément d'une défection dont il accuse depuis long-temps Morillo : il le déclare déchu par la trahison du commandement de l'armée, et va se jeter dans la Co-

1823. rogne, place dont l'importance ne le cède qu'à Cadix. Le général Bourck se présente avec impétuosité pour en faire le siége: Quiroga l'attend avec fierté sur les hauteurs qui dominent cette ville : attaqué avec force, mais vaillamment secondé par sir Robert Wilson, il se défend pendant cinq heures d'un combat acharné; mais il a fallu successivement abandonner toutes les positions; on est rentré en bon ordre dans la ville avec des cris de victoire qui ne peuvent rallumer l'enthousiasme. Cette petite armée a éprouvé de grandes pertes. Wilson est blessé. Quiroga craint de demeurer dans un poste sans issue, car la Corogne est bloquée par un vaisseau français, il va retrouver Cadix et l'île de Léon, théâtres de sa gloire éphémère. Morillo a perdu toute son autorité sur ses troupes; mais elles restent sourdes aux cris de Wilson, qui les appelle à la défense de la Corogne. D'un autre côté, le général Bourck veut le forcer à reconnaître cette cruelle régence de Madrid, qui ne sait régner que pour mettre à contribution les constitutionnels épargnés par les Français, et pour les jeter par milliers dans les prisons du Saint-Office. La ville de Sarragosse en comptait plus de quinze cents. Il est vrai que ces pri-

sons s'ouvraient souvent à l'arrivée des troupes françaises; mais les infortunés ne respiraient que pour un petit nombre de jours. Dès que les combats où les siéges appelaient ailleurs nos guerriers, la chasse des *nègros* (c'était le nom que ce parti barbare donnait aux constitutionnels) recommençait avec la même férocité. Fuyaient-ils dans les campagnes, ils y rencontraient les fourches des paysans; leurs femmes et leurs filles n'échappaient point à des traitemens cruels et infâmes. 1823.

Capitulation de Ballesteros.

Fuyons des scènes qui fatiguent l'histoire, allons où l'on se bat; visitons un moment la Catalogne. Presque tout l'intérieur de l'Espagne est soumis, soit par la marche du duc d'Angoulême qui pénètre déjà dans l'Andalousie et s'approche de Cadix, soit par celle du général Bourck qui occupe tout le littoral de l'Océan, soit par la marche savante du général Molitor à travers les royaumes d'Aragon, de Valence, de Grenade et de Murcie, marche à laquelle il n'a manqué, pour être considérée comme un chef-d'œuvre de stratégie, que d'être contrariée par une vive et adroite résistance. C'était le corps d'armée commandé par Ballesteros qui lui était opposé. Ce général était à peu près dans les mêmes dispositions que l'Abisbal et

1823. Morillo, mais il prit le parti judicieux de combattre pour appuyer une transaction politique ; le succès ne couronna point ses armes. Les dispositions du pays, et particulièrement celles du royaume de Grenade, lui étaient contraires ; son avant-garde fut dispersée à diverses reprises par le général Bonnemains, et lui-même le fut par le général Molitor, qui rassembla contre lui toutes ses forces. Le combat de Campello fut assez opiniâtre, mais la perte fut légère des deux côtés ; cependant les Français remportèrent un avantage décisif. Le résultat de cette journée et de quelques petits combats qui suivirent fut une capitulation dans laquelle Ballesteros essaya en vain de se soustraire à la régence absolutiste de Madrid. Il est vrai que dans l'intérieur et sur les frontières la plupart des forteresses tenaient encore ; les garnisons bloquées par des corps de troupes françaises, se défendaient avec plus de fidélité que d'héroïsme ; leurs sorties étaient rares, peu brillantes ; l'emploi le plus habituel de leur courage consistait à endurer des privations que chaque jour rendait plus intolérables. Les corps d'armée qui devaient les secourir avaient été rejetés à quatre-vingts ou cent lieues de distance.

Il n'en était pas ainsi dans la Catalogne : si l'Espagne avait eu plusieurs Mina, elle conservait son indépendance et ses lois ; les meilleures troupes des cortès avaient été mises à sa disposition ; alors qu'il avait marché contre les guérillas de d'Eroles, du trapiste et de Bessières, ses succès avaient été rapides et décisifs. Quoique la Catalogne lui offrît, sur plusieurs points, une population dévouée aux moines, il la contenait par la terreur et par la vélocité de ses marches. Dès l'ouverture de la campagne, Gironne, illustrée par un beau siége, avait ouvert ses portes, sans coup férir, au maréchal Moncey : c'était un excellent point d'appui pour l'armée française, dont le général Donnadieu commandait l'avant-garde. Mina se tenait toujours prêt à secourir les quatre places qui couvrent la Catalogne ; Tarragone, Lérida, Figuières et la Seu d'Urgel ; il manœuvrait dans ce quadrilatère avec une précision et une sagacité qui trompaient les desseins de l'ennemi. Combien de fois ne le vit-on pas, sans être aperçu, suivre une route parallèle à celle du général Donnadieu, et du baron d'Eroles. Fallait-il accepter le combat avec les Français, il laissait la victoire indécise. Croyait-on l'avoir fait replier jusque sous les murs de

1823.

Belle résistance de Mina dans la Catalogne.

1823. Barcelonne, il touchait à la frontière de France. Rarement il emmenait avec lui plus de trois ou quatre mille hommes, qui confondaient les Français eux-mêmes par la rapidité de leur marche, et les étonnaient encore plus par leur sobriété; vertu militaire dont l'Espagnol offre le modèle le plus accompli : elle leur permettait de séjourner sur des montagnes arides où, au supplice de la faim, ils ajoutaient souvent celui d'un froid intolérable. C'était en bravant ces deux fléaux et en forçant tous les passages, que Mina était parvenu à entrer dans la Seo-d'Urgel. Mais voilà qu'il rencontre dans la Cerdagne l'armée française; il en sort au prix d'un combat qui diminue sa troupe, erre tantôt autour de Figuières, de Tarragone, rentre encore dans la Seo-d'Urgel. Son lieutenant Milans, qui commandait un corps détaché, montrait une activité digne de ce général; mais l'un et l'autre étaient épuisés par des pertes nombreuses et par les maladies. Mina était blessé au pied, et par suite du froid qu'il avait éprouvé sur les montagnes, était frappé d'une sorte de paralysie. Fatigué de tant d'incertitudes, le maréchal Moncey prit le parti de se porter sur Barcelonne et sur Lérida avec l'ensemble de ses forces. Cette mesure fut

décisive. Milans se consuma en vains efforts pour déloger les Français de leurs postes avancés ; il se retira sur Tarragone : dès ce moment, cette campagne de Catalogne, où l'armée française fut tenue en échec pendant près de quatre mois, perdit toute vigueur, tout éclat. 1823.

Les campagnes entraînaient tout dans leur frénésie absolutiste; les moines ne cessaient de leur représenter, dans le duc d'Angoulême, l'archange Michel, foudroyant Satan, c'est-à-dire la révolution ; de là le découragement des troupes constitutionnelles qui voyaient dans cette fière Espagne l'appui des masses passées du côté de l'invasion, et les Français, qu'on leur avait long-temps montrés comme les soldats de l'Ante-Christ, salués maintenant comme la milice céleste; de là les tristes capitulations que nous avons vues et qu'il serait cruel de reprocher à leurs auteurs, leur faute était de se précipiter trop aveuglément au-devant de la médiation française. Les moines espagnols avaient dans le clergé et la congrégation de France de trop puissans auxiliaires.

Un nouveau coup de foudre pour la cause des cortès, ce fut la contre-révolution opérée en Portugal[1], bien plus promptement encore

Contre-révolution en Portugal. 27 mai 5 juin.

1823. que cette contre-révolution de Naples et du Piémont; opérée en dépit d'un monarque assez judicieux pour ne sentir ni gêne ni avilissement dans le rôle d'un monarque constitutionnel; opérée par une reine furieuse, mais captive, et par un féroce enfant, dont la jeunesse inculte n'était mûre que pour le crime; opérée par les mêmes troupes qui, trois ans auparavant, avaient donné la liberté à leur patrie; opérée enfin par le concours et les serviles complaisances du chef même de la révolution.

Les cortès lusitaniennes se reposaient sur l'appui de l'Angleterre, qui, soit au congrès de Vérone, soit dans les congrès précédens, n'avait pas souffert que les armes de la sainte-alliance, ni celles des Français, fussent tournées contre les institutions libres d'un pays habitué à payer fort cher, et même aux dépens de son indépendance, une telle protection. Les principes libéraux que M. Canning annonçait par degrés exaltaient leur espoir; elles trouvaient même, depuis l'invasion de l'Espagne, une nouvelle garantie dans les proclamations du gouvernement et des généraux français, fidèles à s'abstenir de toute hostilité; toutefois, leur convenait-il de se séparer au moment du

danger de la cause espagnole, lorsque leurs lois et leur révolution étaient presque identiques? L'unique salut n'était-il pas dans les armes? Les nouveaux législateurs n'avaient rien ménagé dans leur système de réforme; chacun des abus qu'ils attaquaient, et ceux même qu'ils ne menaçaient que de loin, leur suscitaient de nouveaux ennemis dans une noblesse arrogante, opiniâtre, qui conservait le fanatisme des priviléges; dans des tribunaux habitués au trafic de la justice, dans un commerce depuis long-temps asservi aux lois de l'Angleterre, et qui était trop engourdi pour secouer sa chaîne; enfin dans l'Angleterre elle-même, qui voyait avec ombrage s'annoncer dans le vignoble qu'elle exploite un esprit d'indépendance commerciale. Quant aux ressentimens des moines et des nombreux familiers du Saint-Office, je n'ai pas besoin de les décrire. Sylveyra, comte d'Amaranthe, donna le premier signal de la révolte contre les cortès, en armant ses vassaux et ceux des seigneurs ses amis dans la province de Tras-Osmontes, pour la défense de la sainte religion, et pour rendre la liberté à un roi qui ne se considérait point comme un captif. Le général Luis de Riégo marcha

1823.

1823. contre lui. Il y eut, entre les deux partis, plusieurs rencontres peu meurtrières. Dans cette guerre civile insignifiante (si on peut donner ce nom à une guerre civile), on vit quelques régimens passer ou repasser d'un camp dans un autre, suivant qu'ils y trouvaient une solde plus haute ou des vivres mieux assurés; tel était malheureusement l'esprit de presque toute l'armée portugaise; funeste pronostic pour une révolution enfantée dans les casernes. Après des échecs peu sérieux, le comte d'Amaranthe prit le parti de se retirer en Espagne avec son armée de quatre mille hommes; il est à présumer qu'il venait chercher auprès de l'armée française des vivres, de l'argent et des armes.

Les cortès s'applaudissaient faiblement de ce demi-succès; un danger plus grave existait pour la liberté au sein de la capitale, et surtout de la cour. La reine, du château de Ramalhao où elle était enfermée, ne cessait de correspondre avec son fils l'infant don Miguel; tous deux voyaient le comble de l'avilissement dans la soumission constitutionnelle du roi. La reine avait fait passer dans le cœur de son fils l'aversion qu'elle avait conçue contre le monarque; l'un et l'autre avaient comploté de le rendre absolu pour le dé-

trôner plus facilement. Les séductions habiles d'une mère consommée en intrigues, la popularité soldatesque du prince et l'or de l'Angleterre ébranlèrent la foi des chefs militaires. A quelques lieues de Lisbonne, le brigadier Soura Sampayo soulève son régiment, et le motif de la rébellion est d'aller rendre la liberté au roi. Le même jour don Miguel s'échappe du palais avec une trentaine de gardes et va rejoindre ce régiment à Villa-Franca. D'abord on ne parle aux soldats que de changer le ministère, de modifier la constitution d'après la charte française, et de rendre plus de dignité à la couronne; bientôt un noyau plus imposant de révoltés se forme à San-Tana, et l'on ne parle plus que de rétablir le pouvoir absolu. Le roi, qui aperçoit le but réel de cette trame, se réunit aux cortès, provoque ou appuie leurs mesures les plus sévères, et prononce sur son fils ces paroles: « Comme » père je veux l'oublier, mais roi je saurai » le punir. » 1823.

Un pouvoir presque dictatorial est confié au général Sepulveda, au premier auteur de l'insurrection. Peut-on avoir une meilleure garantie que la haine éternelle qui lui est jurée par les absolutistes, et la gloire que tous

1823. les libéraux lui décernent en associant son nom à ceux de Quiroga et de Riégo? Eh bien! le fond de son cœur recèle la trahison. Au lieu de se dévouer au salut public ou à une mort honorable, il ne cherche plus qu'un pardon impossible; il ralentit ou contrecarre les mesures de défense les plus urgentes. Mille voix dénoncent en lui un traître. Dans une procession de la Fête-Dieu il est forcé de se débattre contre la fureur des gardes nationaux et de cette même multitude qui va bientôt prodiguer ses adorations à don Miguel et lui vendre ses crimes. Plusieurs bons citoyens n'ont pu se résoudre à le croire coupable d'une telle lâcheté; ils réussissent à le sauver en garantissant la sincérité de son zèle patriotique. Que fait Sepulveda pour témoigner sa reconnaissance à ses libérateurs? Il retourne au château, harangue les soldats qu'il sait disposés à la séduction, leur déclare qu'il partage en secret tous leurs sentimens, qu'il est temps de les manifester, et se met à leur tête pour aller rejoindre l'armée déjà puissante du prince à Santarem. Sa troupe fut accueillie avec joie, et pour lui il fut jeté dans les fers; traitement digne d'un tel prince et d'un tel acte. Quelques personnes ont pensé que d'abord il n'y eut

qu'inhabileté dans la conduite de ce personnage, et que la terreur et l'irritation du danger auquel il venait d'échapper décidèrent seules sa coupable démarche; mais le chef d'une révolution peut-il tenir à ses jours aux dépens de sa gloire, aux dépens du salut de ceux qu'il a lancés dans de tels périls? 1823

Il ne restait plus au roi qu'une faible partie de la garde et un seul régiment. Encore ces troupes étaient-elles frappées du vertige commun; elles brûlaient de l'enlever pour le conduire au camp de son fils. Comme on voulait le forcer de crier *vive le roi absolu!* il se défendit long-temps contre leurs instances, et ne répéta que le cri *vive le roi constitutionnel!* Mais les clameurs devinrent tellement pressantes, qu'il prit enfin le parti de les satisfaire par ces mots: *Eh bien, puisque vous le voulez, vive le roi absolu!* Il sortit du palais avec les princesses ses filles, et don Miguel reçut à genoux son père devenu son captif. Tout se soumit, et les cortès ne songèrent plus qu'à fuir. Tel fut le premier acte ou l'avant-scène de la Thébaïde portugaise.

Je rentre dans l'Espagne, mais c'est pour y voir un même engourdissement de la liberté. Le duc d'Angoulême avait quitté Madrid, où des scènes de violence, des meurtres, des

1823. incendies, n'avaient cessé d'affliger ses regards : tous les Français maudissaient le conseil de régence et l'armée de la foi, qui semblaient chargés de représenter les mœurs vindicatives et africaines de leur nation. Le prince se souvenait qu'il s'était annoncé comme médiateur; mais ce rôle convenait plus aux dispositions de son âme qu'à ses talens. Il avait pour les opérations de la guerre un directeur habile dans le général Guilleminot, et de plus il trouvait dans M. Martignac un conseiller plein de sagacité et de modération pour ses actes politiques; mais il eût fallu au duc d'Angoulême des lumières et une énergie personnelle pour réussir dans une médiation que son père lui-même contrariait; s'il fût parvenu à donner à l'Espagne, vaincue presque volontairement, des institutions quelque peu libérales, le duc d'Angoulême eût apparu comme un sage disciple de l'empereur Alexandre.

Ordonnance d'Andujar.

A peine arrivé à Andujar, et prêt à commencer les opérations pour le siége de Cadix, le prince rendit une ordonnance qui diminuait l'oppression de l'Espagne, et pouvait lui faire espérer un régime plus rapproché du nôtre; elle n'était qu'un premier accomplissement des promesses faites aux généraux espa-

gnols, imprudens auteurs de capitulations 1823.
précipitées. Le généralissime ordonnait aux autorités espagnoles de ne faire aucune arrestation sans l'autorisation des commandans français, et à ceux-ci de faire élargir tous ceux qui avaient été arrêtés pour des motifs politiques, et particulièrement les soldats miliciens qui étaient rentrés chez eux sur la foi des capitulations. Tous les journaux qui se publiaient dans le pays étaient écrits sous l'inspiration de moines furibonds; l'ordondance plaçait ces mêmes journaux sous la surveillance des commandans français. L'Espagne absolutiste poussa un cri d'horreur en voyant qu'on lui interdisait la vengeance. Le conseil de Madrid fit à peine un ou deux actes simulés d'obéissance, et bientôt protesta contre l'acte du libérateur dont il tenait ses pouvoirs. Cette armée de la foi, dont les bandes n'avaient pu se grossir même à la suite des Français victorieux, osa les menacer. Le trapiste couvrit d'anathème, une clémence qui faisait la joie des impies. Le projet d'une charte octroyée, que l'on regardait comme un résultat prochain de l'ordonnance, indignait les *serviles*; O'donnel l'absolutiste, s'écria que c'était changer de poison et substituer l'opium à l'arsenic. Les cris des

1823. moines espagnols trouvaient à Paris des échos fidèles et violens chez les partisans secrets ou déclarés de l'absolutisme. Il est hors de doute que le père même du duc d'Angoulême conspira comme chef du gouvernement occulte, contre un acte qui eût fait bénir son fils dans deux royaumes et dans toute l'Europe. M. de Villèle, plutôt son ministre que le ministre de Louis XVIII, seconda un dessein que peut-être sa raison n'approuvait pas. M. de Châteaubriand lui-même, trop persuadé que la nation espagnole, dont il avait souvent loué le caractère, pouvait seule se donner une constitution conforme à ses mœurs, si fortement empreintes de l'esprit religieux, concourut à la révocation de l'ordonnance d'Andujar. On colora d'un vernis de générosité cet acte de faiblesse, en déclarant qu'on respectait l'indépendance de la nation espagnole; ainsi l'armée de la foi, ramas des brigands de l'Espagne, que l'on ne pouvait guères comparer qu'à l'armée révolutionnaire qui nous désola par des excès et des crimes d'une direction tout opposée, fut investie d'un pouvoir indéfini d'oppression. Quelle médiation devenait possible lorsqu'on livrait le parti modéré aux vengeances de ses implacables ennemis pour prix de sa con-

fiancé dans les proclamations de Louis XVIII, et la promesse du duc d'Angoulême! Pour se faire obéir d'un tel parti et respecter d'un tel roi, il fallait parler en maître, en vainqueur, et ne déposer la dictature militaire qu'après avoir forcé les partis à la concorde.

Prise du Trocadéro, 31 août.

Le généralissime, ainsi humilié par ceux dont il faisait triompher la cause, continua pourtant à offrir, aux cortès réfugiés dans Cadix et dans l'île de Léon, une médiation qui ne pouvait plus inspirer ni confiance ni respect; ils la rejetèrent et préférèrent les chances d'un combat dans la seule position que les armes de Bonaparte n'avaient pu forcer; mais l'appui de l'escadre et de l'armée anglaise leur manquèrent cette fois : une escadre française bloquait le port. Toutefois on s'attendait à des efforts gigantesques pour s'emparer de l'île de Léon. Un seul effort suffit. La tranchée était ouverte devant le fort du Trocadéro, et la seconde parallèle formée. Le 31 août, après une faible démonstration faite la veille, le prince ordonna une attaque décisive. Toute la ligne prit les armes à deux heures du matin. Quatorze compagnies d'élite, sous les ordres des généraux Obert, Goujon et d'Escars, entrèrent dans le canal pour marcher sur les retran-

1824. chemens. La colonne d'attaque se forme dans un profond silence; entre dans l'eau jusqu'à la ceinture, soutient un feu très-vif d'artillerie et de mousqueterie, s'élance sur les retranchemens et s'en empare aux cris de *vive le roi!* Les artilleurs espagnols donnèrent un exemple de dévouement trop rare dans cette armée: tous se firent tuer sur leurs pièces. Le fort Saint-Louis fut emporté ensuite avec la même intrépidité et toute l'artillerie enlevée. La perte des Espagnols avait été de cinq cents hommes dans cette action qui dura à peine une demi-heure. Un prince s'y distingua par une bravoure éclatante: c'était le prince de Savoie-Carignan, héritier du trône de Piémont, celui dont nous avons vu la conduite indécise, ou plutôt inconstante, pendant la courte révolution de sa patrie; il venait comme volontaire et simple grenadier faire oublier, par la destruction des cortès espagnoles, l'appui qu'il avait prêté aux cortès du Piémont.

Courses de Riégo: il est livré aux Français.

La défense des libérales dans Cadix annonça combien cet échec les avait découragés. L'intrépide Riégo, renfermé avec eux, tenta un mouvement qui pouvait produire une heureuse diversion en leur faveur. Il sortit de Cadix, monté sur un petit bâtiment, eut le

bonheur d'échapper à la surveillance, débarqua près de Malaga, recruta dans cette ville et dans les environs deux mille cinq cents hommes. Ce noyau d'armée lui servit à soumettre, à rançonner un pays qui, peu porté pour les cortès dans les jours de leur triomphe, montrait un grand penchant à les abandonner dans leur mauvaise fortune. L'argent pillé dans les églises soutint quelque temps Riégo. Il espérait ramener sous l'étendard des cortès les troupes du général Ballesteros qui venait de signer une capitulation. Il s'avance jusque près de Grenade pour fraterniser avec des soldats découragés, incertains, qui paraissent plaindre son malheur, celui de la patrie, mais qui ne songent plus qu'à s'y soustraire. Ballesteros lui-même l'a reçu avec quelque souvenir de cordialité; mais il veille à faire respecter la capitulation. Riégo le soupçonne et le fait son prisonnier pour n'être pas le sien; mais les soldats s'indignent de la captivité de leur général, et Riégo est contraint à la fuite. Il se jette en désespéré à travers les corps français qui le poursuivent et le cernent; écrasé dans une rencontre avec le général Bonnemains, il franchit torrens et précipices; enfin, il est obligé de se séparer du faible reste de ses 1824

1824. compagnons. Il erre dans les montagnes sous un déguisement; mais il est reconnu dans une ferme où il a trouvé un gîte, et livré au général français Latour-Foissac.

Revenons à Cadix. Les cortès, assiégés par terre et par mer, s'inquiètent des dispositions du peuple, qui paraissent vacillantes. Un essai de bombardement a suffi pour jeter la plus horrible confusion dans la ville. On parle de capituler : bientôt un parlementaire est envoyé au duc d'Angoulême, qui ne veut rien entendre jusqu'à ce que Ferdinand VII soit mis en liberté et conduit à l'armée française. Ce monarque s'était prêté à toutes les déclarations que les cortès avaient exigées de lui. Au moment où il montait sur la barque qui allait le conduire vers ses libérateurs, il répéta, du ton le plus pénétré, la promesse d'un oubli général; mais dès qu'il eut mis le pied sur le rivage, son regard annonça la vengeance : tout son cœur répondit aux folles et serviles acclamations du peuple, qui criait *vive le roi absolu !* Et comme le prince français lui parlait d'oubli, et même d'institutions à donner à son peuple : « Entendez-vous ces cris, répliqua-t-il, ils » doivent être ma règle ; ce peuple ne doit

» point être gouverné autrement qu'il ne 1824.
» veut l'être. »

Cependant les Français s'occupaient du salut des membres des cortès, des généraux et officiers qui s'étaient confiés à leur foi : presque tous les personnages importans échappèrent aux fureurs de leurs ennemis.

Pampelune s'était rendue au général Lauriston, qui avait conduit ce siége avec habileté. Barcelone ouvrit ses portes au maréchal Moncey. Il pourvut au salut de Mina et de vaillans guerriers. Il en fut ainsi de Saint-Sébastien et de toutes les places fortes de l'Espagne.

Le mot d'institution ne fut plus prononcé, et le gouvernement français toléra cet outrage fait aux paroles que le roi de France avait prononcées en annonçant la guerre d'Espagne

Supplice de Riégo.

Ferdinand VII ne trouva plus que des fronts inclinés. Le supplice de Riégo lui offrit une consolation pour toutes les victimes qui lui étaient échappées. Par la plus déplorable condescendance, les chefs de l'armée française s'étaient laissé enlever ce prisonnier dont le sort ne devait dépendre que d'eux. Riégo avait été conduit garrotté dans cette ville d'Andujar, où quelques mois au-

1824. paravant il avait été reçu en triomphateur. Plus d'une fois, Ferdinand, dans ses momens de crise, s'était jeté dans les bras et presque aux pieds du tout-puissant Riégo; il fallait maintenant lui faire expier cet excès de soumission. Ce chef montra beaucoup d'énergie dans un procès instruit suivant les formes les plus despotiques : il fut conduit le dos retourné, sur un âne, vers un gibet de cinquante pieds de hauteur, et le peuple applaudit à sa mort. Bientôt il n'y eut plus d'asile en Espagne pour tous ceux qui étaient poursuivis sous le nom de *negros*; les moines désignaient les victimes, et les volontaires royalistes frappaient.

---

# CHAPITRE XXIX.

SEPTENNALITÉ. LOI DES RENTES REJETÉE. DISGRACE DE M. DE CHATEAUBRIAND. MORT DE LOUIS XVIII.

Triomphe de la congrégation.

TANDIS que Ferdinand VII se délectait des cris de *vive le roi tout pur*, parmi nous le parti absolutiste célébrait le triomphe du droit divin proclamé au Trocadero par le Dieu des armées. La facilité inespérée du succès était aux yeux de la congrégation un témoignage évident d'un appui céleste qui avait manqué à Napoléon sur le même théâtre. Ce parti politique avait conçu, préparé de loin, et enfin ordonné cette expédition, en triomphant de la répugnance de MM. de Villèle et de Châteaubriand, et au dehors de celle de MM. de Metternich et Canning. De plus, il en avait ravi le dénoûment au duc d'Angoulême et aux sages conseillers de ce prince. Tout principe de dignité, de politique et de modération avait été sacrifié à l'orgueil vindicatif des

1824. moines espagnols, et Ferdinand passait sous leur joug en sortant de celui des cortès. La congrégation allait se prévaloir d'un tel exemple pour justifier les plus abjectes, les plus impraticables théories de droit divin. Il est vrai que rien n'était plus hideux que son gouvernement modèle; mais c'étaient des mains françaises qui l'avaient relevé : le cri de *vive le roi absolu* ne pourrait-il pas trouver un écho de l'autre côté des Pyrénées ?

Ceux des amis de la liberté constitutionnelle et monarchique qui avaient cédé à la crainte de voir si près d'eux un foyer d'anarchie, désavouaient les tristes résultats de cette expédition, et prévoyaient les coups qui seraient portés à nos institutions, par des hommes qui appelaient le droit divin au secours de leur haine et des préjugés invétérés de leur orgueil. L'opposition, par sa retraite imprudente, avait laissé le champ libre aux sectateurs des théories de MM. de Bonnald et de Maistre.

Faveur de madame Ducayla.

Louis XVIII, affaibli par les infirmités, ne régnait plus que de nom. Une femme contribuait, suivant l'opinion commune, à l'entretenir dans un état de léthargie politique. Ce monarque témoignait par la lé-

gèreté trop joyeuse de sa conversation familière qu'il n'avait point renoncé à des goûts érotiques. Madame Ducayla, récemment séparée de son mari par un arrêt de la cour royale, était belle encore sans avoir le premier éclat de la jeunesse. Son esprit, plein d'agrémens naturels, était assez cultivé pour plaire à un prince fort occupé des lettres. Le vieux roi ne fut-il sensible qu'à ce dernier attrait? La cour et le public y voulurent voir quelque chose de plus. D'un autre côté, les soupçons ne pouvaient franchir certaines limites; les entretiens du roi et de la favorite furent fréquens et prolongés au delà de ce qu'eût désiré M. Portal, son premier médecin. Mais si la médecine s'alarmait de cette relation, la dévotion politique s'en accommodait fort bien; et comme madame Ducayla secondait la congrégation dans tous ses projets, ces âmes pieuses en parlaient comme d'une madame de Maintenon, quoiqu'elle n'en eût point les goûts austères. L'héritier du trône la traitait avec beaucoup d'égards, et ne s'offensait point des dons assez splendides dont le roi payait une telle amitié. Aussi l'autorité descendait-elle entre les mains de Monsieur, et le roi disait : « J'essaie de mon vivant comment 1824.

1824. tout ira après ma mort; mais cet essai le remplissait de tristesse, sans lui rendre une vigueur de résolution que ses organes affaiblis lui refusaient. » Il ne pouvait supporter de voir dans son frère le chef d'un parti qui ne croyait marcher en sûreté qu'en marchant à reculons. Il faut ici revenir un peu sur nos pas. Dans les démêlés politiques qu'avaient eus les deux frères, Louis XVIII ne cessait de dire à Monsieur qu'un prince qui arrive au trône comme chef d'un parti y arrive comme un esclave. J'ai vu une lettre adressée par le roi à Monsieur dans laquelle il développait cette pensée avec une énergie et une chaleur qui surpassent de beaucoup tous les autres écrits émanés de cette main royale. Cette lettre si précieuse pour l'histoire ne peut encore lui appartenir tout entière, la copie que j'en ai vue est écrite de la main du roi, elle est fort longue. Je vais rapporter en peu de mots quelle en fut l'occasion.

Lettre du roi à Monsieur.

Nulle mesure n'excita plus la colère de Monsieur que l'ordonnance qui, d'après le rapport courageux de M. Lainé, supprima le commandement général des gardes nationales du royaume si imprudemment confié à Monsieur pendant la réaction de 1815. Cette

garde nationale avait été organisée, surtout 1824.
dans les villes du Midi et les campagnes de l'Ouest, dans un esprit de réaction; l'eût-elle été dans des principes d'ordre, un tel commandement rappelait l'idée d'un maire du palais. On se souvient de l'emportement avec lequel les feuilles royalistes tonnèrent contre la suppression d'un commandement si vaste. Le dépit de Monsieur fut porté à tel point, qu'il parla de se retirer, soit à Fontainebleau, soit même à l'étranger. Ce fut pour prévenir cette résolution extrême que le roi écrivit à son frère une lettre dont je puis rappeler de mémoire l'idée principale: « Le titre de chef de parti dans un prince » appelé au trône est illusoire et funeste. » On le dirige vers un but qu'il ne connaît » pas; on s'en sert à la fois comme d'une égide » et d'un instrument. Les malheurs et les » turpitudes de Henri III viennent de ce que » dans sa jeunesse on lui décerna cette triste » et perfide importance. Henri IV, pour être » roi, se hâta d'abdiquer le rôle d'un chef de » parti. Eh! quel merveilleux éclat ne lui » avait-il pas donné par ses victoires, par sa » clémence et la légitimité de ses prétentions! » Sa force fut d'être un arbitre; il ne se plia » point aux exigences de tant de braves qui

1824. » l'avaient porté sur le trône, et Jeannin fut » admis dans son conseil à côté de Sully. Un » tel exemple doit faire la loi de notre mai- » son : sachons nous maintenir sur un trône re- » couvré, par les mêmes moyens qui lui ont » permis de transmettre à ses descendans un » trône reconquis par sa vaillance. Il satisfit à » son peuple et à la raison de son siècle par » son édit de Nantes, et moi j'ai cherché aussi » à satisfaire par ma Charte aux besoins et à » la raison d'un siècle plus avancé. » Suivaient des paroles plus sévères, mais que ma mémoire ne me retrace pas avec assez de fidélité. Du reste, les pressentimens de Louis XVIII sur le règne futur ont souvent éclaté par des mots d'une justesse prophétique. Il s'en abstint pourtant avec plus de scrupule à mesure qu'il sentait sa fin s'avancer. Il prit d'ailleurs assez de confiance dans M. de Villèle, dont l'esprit patient et subtil offrait quelqu'analogie avec le sien. Il était aisé de prévoir que ce règne se terminerait sans secousse.

Le vainqueur du Trocadero reçut à Paris une ovation assez brillante ; on l'avait fait passer sous l'arc de triomphe que Napoléon réservait à des exploits plus éclatans, monument inachevé, où la restauration posait né-

gligemment quelques pierres. Quelques exploits trop faciles, et surtout trop effacés par l'immensité de nos souvenirs de gloire, ne suffisaient plus pour exalter l'esprit des Parisiens; mais on savait gré à ce prince de son ordonnance d'Andujar, où l'on avait cru voir quelque lueur de pacification, et peut-être même l'espoir de quelques concessions libérales. Quoiqu'il eût assez mal soutenu cette louable tentative, et que toute son œuvre n'eût abouti qu'à rétablir pis que le despotisme, un gouvernement de moines, on espérait encore dans ce prince un roi constitutionnel supportable; mais on voyait un intervalle dangereux à remplir. 1824.

Emprunt de quatre cents millions. Puissance des banquiers Rotschild.

M. de Villèle se hâta d'user de la victoire pour mettre son administration à l'abri de ces perpétuelles dislocations de majorité que causait le renouvellement annuel d'un cinquième de la chambre. Il visait à la septennalité parlementaire, et dans ce vœu il était puissamment secondé par M. de Châteaubriand, fidèle admirateur de la constitution anglaise. L'opinion publique s'accommodait assez de cette mesure qui sauvait le pays de la fièvre automnale des élections. On sentait tellement le besoin de calme, qu'on se laissait aller jusqu'à l'engourdisse-

1824. ment. Les têtes ne fermentaient plus que pour des spéculations financières ou des entreprises industrielles. Le jeu de la bourse, animé par le déficit de 400 millions, produit net de la guerre d'Espagne, et l'annonce d'un nouvel emprunt, semblaient rendre oiseuses les questions politiques. On marchait d'emprunt en emprunt, et le crédit sortait miraculeusement d'une épreuve si peu sûre. Les conditions les plus favorables étaient offertes par des banquiers juifs. Je veux parler de la maison Rotschild, représentée à Paris, à Londres, à Vienne, à Francfort, à Naples, par des frères ou des parens fidèles à mettre en commun leurs trésors, leur crédit et l'habileté assez rare départie à chacun d'eux. La source de leur crédit était honorable, elle était due à la fidélité scrupuleuse avec laquelle leur père avait rendu à l'électeur de Hesse, après un long exil, un trésor considérable en tenant compte des intérêts. Leurs coreligionnaires répandus dans toute l'Europe versaient abondamment leurs fonds dans cette banque.

La civilisation rend grâces aux juifs de l'invention des lettres de change; c'est une question de savoir si leurs combinaisons toutes récentes pour élever aussi haut que pos-

sible le crédit de tous les états, auront tou- 1824.
jours des résultats avantageux pour la prospérité publique. Ils offrent pour les emprunts, et par conséquent pour les dépenses, une tentation dangereuse; mais du moins par le crédit ils réussissent assez bien à maintenir la paix européenne. Ils traitent les rois en fils de famille, auxquels ils permettent toutes les fantaisies, hormis celle de se battre entre eux. Pour couvrir les dépenses de la guerre, et tandis qu'elle durait encore, le gouvernement mit en vente 23 millions de rente sur le grand-livre pour obtenir 405 millions. La concurrence fut appelée. Quatre compagnies firent leurs soumissions cachetées; celle de la maison Rotschild, qui s'élevait à 89 fr. 55 c., surpassait de plus de 2 fr. celle des maisons Laffitte, Sartoris et Lapanouse. Il s'agissait d'acquitter les marchés fort onéreux du munitionnaire général Ouvrard, qui, disait-on, n'avait pas gardé pour lui tous les bénéfices. Le nom seul de ce munitionnaire général, fort signalé par son audace, accréditait des soupçons, et le public ni les chambres ne s'en firent pas faute. On finit par subir sa loi. Ces marchés furent l'objet d'un débat très-vif entre le duc d'Angoulême et le ministre de la guerre, le maréchal Victor, duc de Bel-

1824. lune. Celui-ci dut être sacrifié au prince, mais il emporta les regrets des royalistes exaltés et de la congrégation. Il fut remplacé par un homme qui leur était également dévoué; mais dont les talens n'étaient pas faits pour inspirer beaucoup de confiance. Les offres magnifiques des Rotschild ne tournèrent point à leur ruine; car, secondés par M. de Villèle, par la caisse d'amortissement et par nombre de banquiers, leurs émules, ils donnèrent à la rente un tel mouvement d'ascension, qu'en moins de dix-huit mois elle atteignit le pair pour s'élever ensuite jusqu'à 107 ou 108. De grands bénéfices furent réalisés.

Elections de 1824. Manœuvres et triomphe de la congrégation.

Tout se préparait pour les élections qui eurent lieu au mois de mars 1824, elles furent faites avec une audace que l'histoire doit nommer *impudente*. Les scrupules se turent chez des hommes religieux qui aspiraient à l'établissement du droit divin. On épuisa la chicane pour écarter les électeurs rebelles; plusieurs ne purent remplir leur mission, faute de s'être munis de passeports à quelques lieues de leur résidence. Les colléges à double vote firent feu de file; les fonctionnaires furent rigidement surveillés dans leur vote, et tenus, malgré la loi, de

présenter leur bulletin tout ouvert. On recon- 1824.
nut avec la facilité la plus complaisante les titres des électeurs bénévoles, et, au besoin, des cartes furent fournies à des hommes qui ne payaient pas le cens. Toutes les sacristies furent en mouvement; indulgence plénière pour les bons électeurs. La plupart des évêques et archevêques entrèrent par leurs mandemens dans ce mouvement politique dont on attendait tout pour l'église; ils employaient le texte des prophètes contre le parti libéral désigné par la Babylone nouvelle. La congrégation fit encore plus que le ministère son œuvre et sa conquête de ces élections; les suspects de libéralisme furent traités presque avec la même rigueur que les libéraux les plus déclarés. Aussi le centre gauche fut-il réduit à un ou deux représentans. Le centre droit fut appauvri de plusieurs de ses notabilités. Déjà le ministère l'avait privé de son organe le plus éloquent et le plus respecté en élevant M. Lainé à la pairie. L'opposition fut réduite enfin à seize ou dix-sept membres, et l'infortuné Manuel n'y figurait plus. Ainsi elle paraissait entraînée dans la chute des cortès d'Espagne, du Portugal, de Naples et du Piémont. Benjamin Constant était du petit nombre des réélus. M. Dudon voulut faire

1824. invalider cette élection et refuser le titre de Français à un homme né en Suisse de parens exilés par la révolution de l'édit de Nantes, et qui depuis dix ans remplissait en France des fonctions législatives. M. de Martignac s'éleva contre une réclamation aussi peu légitime que peu généreuse, et rangea la majorité à son avis.

L'opposition, par son imprudente retraite après l'expulsion de Manuel, n'avait que trop contribué à répandre cet esprit de découragement qui amena une si étonnante défaite. Elle n'avait plus de ralliement. De là cette panique générale dont le club dévot sut profiter. La France, par des élections qui ne lui appartenaient guères, semblait retomber dans une nouvelle année 1815. Toutefois l'opposition ne se découragea pas. Ce qui rendait sa position plus favorable, c'est qu'elle était obligée d'engager le combat avec dextérité et modération. Elle n'était plus commandée du dehors et ne recevait plus la loi du carbonarisme. Il n'était plus question de *ces ventes*, de ces *hautes ventes*, de cet appareil de poignards, de ces mystères mêlés de terreur et de ridicule qui voulaient figurer une conspiration permanente. Ces clubs s'étaient dissous; il n'y

avait plus d'appel à faire qu'à la raison; et, grâce à l'absurdité du système qu'elle avait à combattre, elle fit de rapides conquêtes. 1824.

Loi de la septennalité.

Passons vite au tableau de cette lutte entre des combattans d'un nombre si disproportionné. La septennalité paraissait devoir être l'objet capital de cette discussion; mais cette question était en quelque sorte résolue d'avance par le succès et surtout par les vices du mouvement électoral. Ceux qui étaient entrés dans la chambre populaire, avec l'intention d'éteindre le dernier souffle de la démocratie, n'étaient pas plus portés à renoncer au pouvoir qu'à en user modérément. Leur ambition se voilait même à leurs propres yeux de l'intérêt du ciel.

Cependant un scrupule légal, auquel ces mesures prêtaient beaucoup de force, pouvait les arrêter. Il s'agissait d'établir la septennalité à leur profit et de changer un mandat dont l'éventualité pouvait être d'une année seulement, et tout au plus de cinq en un mandat de sept ans. Il semblait qu'une dissolution immédiate dût suivre cette mesure; mais ni le ministère ni les députés ne voulaient courir cette chance. Pour ménager la délicatesse, quoique peu susceptible, de la chambre élective, le ministère crut devoir

1824. porter d'abord la question à la chambre des pairs. Elle était animée d'un tel esprit de stabilité, qu'elle devait saisir avec empressement cette garantie. Il est vrai que, pour favoriser cette ampliation de l'aristocratie, elle avait à sacrifier son orgueil aristocratique. Elle rapprochait d'elle pour la durée une chambre qui la surpassait en pouvoir par la discussion du budget, discussion devenue tout-à-fait illusoire pour les pairs, qui n'avaient à l'examiner qu'aux derniers momens d'une session où chacun était épuisé de lassitude. Mais la septennalité était une pensée commune à presque tous les amis du gouvernement représentatif. M. de Cazes, président du conseil, l'avait proposée; et alors les royalistes rétrogrades, parti si mal qualifié par le nom d'*ultrà*, l'avaient vivement repoussée, parce qu'ils croyaient voir suspendue sur leurs têtes pendant sept ans la puissance d'un homme qui, déjà en 1816, les avait précipités du faîte du pouvoir. Maintenant les rôles étaient changés; c'était l'ancien oracle de l'opposition royaliste, M. de Châteaubriand, qui défendait la septennalité avec le plus d'ardeur, et les anciens ministres, sans en excepter M. de Talleyrand, ou la repoussaient, ou ne s'y soumettaient qu'a-

vec une sombre défiance, parce qu'ils je- 1824.
taient les yeux sur la composition assez effrayante de la chambre qui allait en jouir. Cependant, comme ils avaient pour la plupart admis ou réclamé le principe de la septennalité, ils se firent le noble scrupule de rester étrangers à la discussion générale : ce qui la rendit une des plus ternes qu'ait jamais appelées un sujet important. En effet, M. de Saint-Roman, le marquis d'Herbouville, M. le duc de Narbonne, n'étaient pas des puissances oratoires même du troisième ordre. Les discours écrits se succédèrent comme deux armées qui défilent l'une à côté de l'autre, en tirant de loin quelques feux qui ne portent pas. La minorité opposante ne fut que de 69 voix : notez ce chiffre, car nous allons voir cette minorité grossir tout à coup et saisir une victoire qui ébranla fort le ministère, lorsque tout lui faisait présager le triomphe de ses calculs. Quand le projet de loi fut porté à la chambre élective, les esprits étaient bien plus fortement préoccupés d'un autre projet qui concernait des intérêts plus matériels, c'était celui de la réduction des rentes, projet vraiment désastreux pour la ville de Paris. Les talens du premier ordre ne manquèrent

1824. pas à cette discussion, et l'éloquence saisit toutes ses armes pour repousser une déception financière. Mais suivons le sort de la loi de septennalité portée à la chambre des députés. On ne pouvait trouver un cadre plus favorable pour la satire des élections qui venaient de se consommer, et les mécontens, en si petit nombre dans la chambre, pouvaient goûter la vengeance de prononcer cette satire en face de leurs ennemis, de leurs vainqueurs. Je me hâte d'arriver au discours du général Foy, ou plutôt au début de son discours. C'est un de ces morceaux où l'orateur vient d'avance au secours de l'historien, peint à larges traits une époque de langueur et de découragement et fait entendre la trompette du réveil qui aura plus tard un si solennel retentissement. Voici cet exorde :

« Devant une entreprise si audacieuse en » apparence, dit-il, sans doute la nation est » en rumeur, et cette grande innovation » absorbe toutes les pensées, domine toutes » les conversations, tient en suspens tous » les esprits. Sans doute elle agite et les villes » et les campagnes, et les hautes écoles de » l'enseignement, et le barreau de la place » publique; tous les lieux, en un mot, où

» les citoyens se rencontrent pour des inté- 1824.
» rêts communs. Sans doute des écrits brû-
» lans s'échappent par flots de la presse, sont
» lus avec avidité et accélèrent encore le
» mouvement de l'opinion. Sans doute, en
» si grave occurrence, le droit de pétition se
» déploie avec un éclat, une énergie inaccou-
» tumés; peut-être même des groupes inof-
» fensifs, mais nombreux et animés, atten-
» dent-ils avec anxiété, aux avenues de
» votre salle, le résultat de vos délibérations.

» Il en fut ainsi, messieurs, lorsque les
» propositions faites aux chambres législa-
» tives étaient empreintes de sincérité; lors-
» qu'elles s'adressaient à des droits réels et
» qu'on supposait pouvoir être librement
» exercés; lorsque les cœurs s'élançaient,
» non sans inquiétude, mais non pas aussi
» sans espérance vers la prospérité du pays.

» Aujourd'hui messieurs, tout est immo-
» bile, tout se tait. Ce n'est pas, gardez-vous
» de le croire, que la nation abdique le soin
» de ses destinées; mais elle a vu comment
» on a opéré sur elle dans ces derniers temps.
» Un arrangement de convenance à l'usage
» du ministère, tout déguisé qu'il est par la
» solennité des formes, n'en impose à per-
» sonne. Pas une pétition pour ou contre la

1824 » septennalité n'est parvenue à votre bureau; » les journaux en parlent à peine. Nous ne » savons l'existence des rares écrits qui ont » paru sur la matière, que parce qu'on nous » les distribue. Bien plus, la loi est à moitié » faite, et la discussion de la chambre des » pairs, qui parfois aussi a son éclat et son » retentissement, vous le savez, cette discus- » sion a passé pour la septennalité plus » sourde et plus à huis-clos que jamais; et » moi-même, membre de la chambre que » notre Charte voulut faire élective, j'é- » prouve cette fois, en abordant la tribune, » une répugnance que j'aurais eu peine à » vaincre, si ce n'eût été l'occasion qui m'est » offerte d'un devoir rigoureux à remplir.

» Si parmi les conseillers de la couronne » qui ont entrepris l'œuvre de la septenna- » lité il en est un seul qui ait placé dans » cette mesure, je ne dirai pas une con- » viction, mais seulement une idée d'ordre » public, l'indifférence complète que ren- » contre le projet doit lui être un avertisse- » ment que nul en France ne se trompe sur » la valeur des mots, que tout y est compris » et apprécié, et que l'on tient peu de » compte de l'élévation du langage là où les » actes politiques ne vont pas à l'unisson.

» Jamais le silence d'une nation n'a dit plus 1824.
» énergiquement à ceux qui la gouvernent:
» Vous avez le pouvoir et vous disposez de
» la force matérielle; mais l'action sur les
» esprits, la communication des sentimens
» et des idées, la sympathie des âmes, vous
» ne l'avez pas. Il n'y a rien de commun
» entre vous et nous. »

Ce fut avec la même empreinte de tristesse et d'indignation que M. Royer-Collard fit sur son banc désert, celui du centre gauche, un tableau du même genre, mais plus approfondi. MM. Girardin et Benjamin Constant eurent recours à des armes plus légères et plus acérées.

L'opposition libérale reçut en cette circonstance, et devait recevoir encore maintes fois, l'appui des adversaires les plus fougueux de tout libéralisme au moins démocratique. A leur tête était M. de Labourdonnaye, muni depuis long-temps de griefs personnels contre M. de Villèle. Deux esprits ne pouvaient être plus antipathiques: l'un représentait la violence et l'autre la ruse. Le premier ministre venait de faire jouer toutes les mines contre la réélection du tribun de l'aristocratie et de ses amis, parmi lesquels on comptait M. de Lalot, homme de talent, qui

1824. n'avait qu'une haine d'emprunt contre le ministère, et qu'il exprimait cependant avec une certaine âpreté. Le sang de M. de Labourdonnaye bouillait à la pensée de supporter sept ans un ministre quelconque, et surtout M. de Villèle. Il se fit contre la septennalité une égide de la Charte, pour laquelle il n'avait pas un très-grand fond d'estime et de tendresse. M. de Villèle, heureux d'avoir affaire à des adversaires de différente nature, défendit sa loi avec ce genre de dextérité qui ressemble à la netteté du bon sens. Jamais un orateur ne fut plus sûr de la faveur de son auditoire : il était pour plus de trois cents fidèles, un ami vigilant pour tous les intérêts de leur fortune et de leur ambition. On attendait avec impatience un orateur d'un tout autre éclat, mais non pas d'un aussi grand crédit auprès de la chambre. C'était M. de Châteaubriand : il apportait des modifications au projet de loi; il n'admettait pas que la chambre dût de son libre arbitre prolonger ses pouvoirs au delà du temps fixé par la Charte, cinq ans. C'était à la chambre qui lui succéderait au bout de ce temps à jouir de la septennalité. Pour donner à cette loi quelque vernis populaire, il abaissait à trente ans

l'âge de l'éligibilité. Des rumeurs d'une mésintelligence déclarée entre lui et M. de Villèle mettaient au comble l'intérêt et la curiosité des auditeurs; leur attente fut amèrement trompée. L'ami, le Pilade de M. de Villèle, l'indolent et caustique M. de Corbière, guettait au passage M. de Châteaubriand dont il savait que la disgrâce était résolue. Par droit d'ancienneté, il le précède à la tribune, et pour l'éconduire, pour user la séance, pour achever l'auditoire et le mettre en fuite, il prononce pendant deux heures un discours de l'improvisation la plus pénible, la plus saccadée, tout parsemé d'idées incohérentes et d'expressions triviales. Jamais l'amour-propre n'eut à faire un plus grand sacrifice à l'esprit de haine; on eût dit que chaque bâillement de l'assemblée était un triomphe pour l'orateur qui jouissait de l'une de ces voluptés haineuses que Saint-Simon décrit et connaissait si bien. M. de Châteaubriand n'était plus ministre lorsque la loi passa à la majorité de 290 suffrages contre 87. 1824.

Quelle cause avait amené une catastrophe telle que la disgrâce de M. de Châteaubriand, l'une des principales colonnes, je ne dirai pas seulement de la restauration, mais du

Loi de la conversion des rentes.

1824. parti aristocratique, qu'il avait su, par le coloris magique de son style et la chaleur souvent très-emportée de sa polémique, relever par degrés de sa chute après l'ordonnance du 5 septembre? Il ne faudrait pas seulement chercher la cause du schisme ministériel dans la loi de finances, où M. de Villèle et M. de Châteaubriand se firent l'un à l'autre de cruelles blessures, mais dans une rivalité qui devait résulter de leur caractère et de leur position; c'était le combat de la dextérité d'un Gascon versé dans les affaires, contre la fierté d'un Breton, homme de génie, mais trop franc, trop impétueux, pour être toujours habile. Leur manière d'envisager la Charte n'était pas la même; M. de Villèle, en 1814, l'avait repoussée avec dédain, dans une brochure qui révélait peu la finesse et la sagacité de son esprit; dès la même époque M. de Châteaubriand s'était déclaré pour la Charte avec ardeur et franchise; il eût voulu la mettre sous la protection de la noblesse, mais celle-ci était trop infatuée des souvenirs de Versailles et des rêveries de Coblentz pour accepter un tel patronage. Jusqu'au milieu de la fatale intervention de la France pour l'absolutisme espagnol, M. de Châteaubriand avait donné un gage éclatant

de son amour profond et raisonné pour le gouvernement représentatif, en exigeant, comme une condition de son entrée au ministère, qu'il n'y eût point de censure des journaux, même pendant une guerre si propre à passionner les débats. Cette épreuve courageuse avait réussi. Quant à M. de Villèle, il s'était converti à la Charte; mais il était bien loin de la chaleur d'un néophite, personne au moins dans son parti ne sentait plus que lui le danger de l'attaquer à force ouverte, mais il aimait à en tourner les positions, les postes avancés; ce n'était point un siège, ce n'était pas même un blocus, mais chaque jour il gagnait un peu de terrain sur la Charte. Ce manége amusait Monsieur, devenu, par les infirmités de son frère, une sorte de régent de la France; aussi M. de Villèle s'avançait plus dans la faveur de l'héritier présomptif que M. de Châteaubriand, qui, au prix de maint sacrifice, s'était voué à servir ses chagrins, ses intérêts et quelquefois ses préventions; mais comme il n'avait pu aller jusqu'à partager les préjugés politiques du prince, ni parvenir à les réformer, on lui savait peu de gré de tout le reste. M. de Villèle faisait sentir amèrement au plus illustre de ses 1824.

1824. collègues, la supériorité de son crédit. Ainsi le ministre des affaires étrangères ne recevait que de la seconde et même de la troisième main, la nouvelle de nos succès en Espagne; le banquier Rotschild en était instruit avant lui.

Projet de loi sur le remboursement des rentes.

Outre la septennalité, M. de Villèle et M. de Châteaubriand étaient d'accord sur une mesure importante, celle de l'indemnité d'un milliard pour les émigrés; ils la préconisaient tous deux avec d'autant plus de ferveur, que l'un avait très-peu et l'autre rien à y prétendre. C'était d'ailleurs la condition indispensable d'un vote fidèle dans la chambre prétendue populaire, dont l'élection semblait s'être faite à Coblentz. M. de Châteaubriand marchait au but sans s'occuper beaucoup des moyens qui regardaient le ministre des finances. M. de Villèle, au contraire, croyait ne pouvoir trop user de finesse et de subterfuge pour franchir un pas si difficile. En dernier résultat, il s'arrêta à la pensée de prendre sur les rentiers l'indemnité des émigrés, au moyen d'une conversion des rentes, dont l'intérêt serait réduit à quatre pour cent. Comme la rente dépassait déjà le pair de quatre pour cent, et pouvait, à la faveur du jeu de banque, s'élever encore

plus haut, l'état du crédit lui paraissait faciliter et même légitimer cette opération. N'offrirait-on pas aux rentiers qui ne voudraient pas accepter cette réduction le remboursement de leur capital? Sans doute, mais où étaient les fonds? Par quelle magie le trésor, qui venait d'emprunter tout à l'heure quatre cents millions, était-il devenu assez riche pour rembourser éventuellement deux ou trois milliards? Ici commençait le miracle, ou, pour parler plus humainement, le tour de gobelet. M. de Villèle avait, sous l'abri du plus profond secret, négocié depuis quatre mois une opération gigantesque avec trois puissantes maisons de banque, la compagnie anglaise Baring, la compagnie cosmopolite Rotschild, et enfin une maison française, une maison signalée par son patriotisme, la maison de M. Laffitte toujours honoré de la députation de Paris et qui devait être regardé comme un des plus chauds défenseurs des intérêts de cette capitale. Ces trois maisons s'engageaient à fournir les fonds pour le remboursement éventuel, sous le modeste avantage de jouir pendant deux ans du cinquième enlevé aux rentiers, et de quelques autres faveurs financières dont l'énumé- 1824.

1824. ration serait fatigante pour l'histoire qui admet peu de détails de ce genre.

Tout était prêt, le traité était conclu avec le congrès des banquiers, avec cette étrange sorte de sainte-alliance. M. de Villèle prit le parti d'annoncer son opération comme un témoignage merveilleux de la haute puissance où le crédit était parvenu, comme une conception également favorable aux rentiers et à l'état; il se garda bien de la lier avec le fatal milliard d'indemnité; seulement le discours de la couronne l'avait fait pressentir en annonçant l'intention *de fermer la dernière plaie de la révolution.* Quelque soin qu'eût pris M. de Villèle pour masquer son projet, Paris, le grand et presque l'unique créancier de l'état, se sentit ébranlé comme par un affreux tremblement de terre sous le ciel le plus serein. Eh! qu'était-ce donc que la rente française, du moins telle que Napoléon l'avait laissée, sinon le déplorable reste de la banqueroute des deux tiers opérée par la république sous le directoire? Au lieu de recevoir un milliard d'indemnité, Paris était condamné à le payer aux émigrés; était-ce donc pour un bienfait de ce genre que l'on avait jonché de fleurs le passage de Monsieur, précurseur de Louis XVIII, et que l'on avait reçu avec

confiance *un Français de plus?* Les esprits 1824.
les plus enclins à la rigueur des calculs et à l'impassibilité financière trouvaient tout au moins dans le projet une précipitation injuste et tyrannique. On voulait, disaient-ils, cueillir le fruit avant la maturité. « Le flegmatique M. de Villèle prenait toute l'allure » d'un aventurier en finances; M. de Calonne » lui-même n'aurait pu montrer plus de légèreté : l'intérêt dans les transactions particulières était-il tombé à 4 pour 100 lorsqu'on prêtait encore à 6 sur hypothèque? » Était-ce depuis long-temps que la rente s'élevait au-dessus du pair de 3 ou 4 fr.? Cette » élévation, aussi faible qu'accidentelle, n'était-elle pas le résultat évident des manœuvres des maisons de banque avec lesquelles » le traité se préparait depuis quatre mois? La » Bourse n'est-elle pas le pays des déceptions? L'agiotage est-il une image fidèle » d'un crédit public bien éprouvé? Une telle » opération n'eût pu paraître plausible que » lorsque la rente se serait élevée à 115 ou » 120, et s'y serait maintenue d'un mouvement naturel. » « Que signifiait, ajoutait-on, cette offre d'un remboursement facultatif qui pourrait s'élever jusqu'à trois » milliards, montant du capital de la dette?

1824. » Les ressources effectives des banquiers, » quelque opinion que l'on se formât de leur » crédit, s'éleveraient-elles au cinquième » ou au sixième de cette somme? Les ren- » tiers dans leur désespoir, ou des joueurs » effrénés malveillans qui se mettraient à » leur place, ne pourraient-ils pas multi- » plier les demandes de remboursement jus- » qu'à rendre bientôt insolvable le gouver- » nement et les banquiers, ses avides sup- » pôts? Quelle effrayante secousse donnée à » un crédit si jeune encore, si peu solide! » Quelle prime accordée à la fureur du jeu, » aux spéculations les plus coupables! La » crise serait telle, qu'on n'en pourrait peut- » être sortir que par quelque odieuse créa- » tion de papier-monnaie. Répondra-t-on » que des banquiers, fort renommés par » leur habileté, ont dû calculer à la rigueur » toutes les chances de leur spéculation; » que les rentiers se garderont bien de pour- » suivre le remboursement de capitaux dont » ils ne trouveraient pas facilement l'emploi, » dont l'intérêt pourrait être perdu pendant » plusieurs mois, ou qui seraient compro- » mis dans des entreprises hasardeuses? Mais » l'Europe manque-t-elle de puissances em- » prunteuses, de prodigues qui offrent bien

» au delà de 5 pour 100? Est-il possible de 1824.
» calculer les effets de la peur, les combi-
» naisons de la cupidité, la finesse des piéges,
» la crédulité des dupes dans une opération
» dont la hardiesse pourrait égaler celle de
» la banque de Laws, du moins à sa nais-
» sance? Admettons, toutefois, que le rem-
» boursement soit peu demandé, et que
» l'opération s'exécute avec une facilité mer-
» veilleuse; mais alors elle devient horrible-
» ment usuraire. Quoi! pour une assistance
» fictive, pour des capitaux qui se dérange-
» ront peu, on va gratifier pendant deux ans
» des banquiers anglais, ou d'autres qui
» peuvent se donner une patrie à leur choix,
» du cinquième enlevé aux rentiers, ce qui,
» réuni à d'autres avantages bien calculés
» par eux, leur procurera le bénéfice de 50
» ou 60 millions. Une telle somme, sous-
» traite à la circulation annuelle de la ca-
» pitale, n'étendra-t-elle pas les gênes des
» rentiers sur toutes les classes qui fournis-
» sent à leurs besoins, aux fantaisies de leur
» aisance, de leur luxe? Calcule-t-on com-
» bien de suicides, de banqueroutes, et de
» de révoltes peuvent en être le résultat?
» Bien insensé le gouvernement qui s'aliène
» ainsi une capitale à qui seule appartien-

1824. » nent et l'initiative et la force des révolu-
» tions.

» Mais quoi ! cette opération n'est elle-
» même qu'un degré vers une mesure plus
» faite encore pour irriter les esprits, vers
» le milliard promis aux émigrés : ainsi les
» sacrifices de Paris seront stériles pour la
» patrie, pour le trésor et pour la modéra-
» tion des impôts. Le 14 juillet sera re-
» connu débiteur de Coblentz. Ferme-t-on
» les plaies de la révolution en y jetant un
» venin si corrosif? N'est-ce pas mettre des
» charbons ardens sur le baril qui a fait sau-
» ter la Bastille ? »

Discussion sur la loi des rentes à la chambre des députés.

Tels étaient les raisonnemens, les objections, les murmures, les fureurs qu'appelait dans Paris le projet de la conversion des rentes, avant même qu'il fût porté aux deux chambres. Le frère du roi, dont il faut parler dès cette époque comme d'un régent, n'en était point ému. Heureux d'offrir une indemnité tardive aux compagnons de son exil, il voyait un trait de génie dans le moyen aventureux que lui offrait le ministre des finances; il s'associait à cette conception, comme si elle eût été sienne, et la vantait à tous les pairs et députés qui recherchaient sa faveur, comme une œuvre

de conciliation, de prévoyance, comme un moyen légitime que les rentiers finiraient par bénir, de concert avec les acquéreurs de domaines nationaux, désormais rassurés sur des possessions suspectes. Il s'offensait de voir, parmi les ministres, M. de Châteaubriand montrer plus que de la tiédeur sur cette opération, exprimer quelquefois ses alarmes. M. de Villèle avait peu de peine à persuader au prince que ce blâme secret cachait, dans M. de Châteaubriand, une rivalité jalouse, et l'ambition de présider le conseil. Le silence que gardait le *Journal des Débats* sur une mesure si importante, aggravait les soupçons contre M. de Châteaubriand. On savait, en effet, quelle intime amitié l'unissait à MM. Bertin, propriétaires de ce journal, qui toujours avaient pris le soin le plus empressé pour sa gloire littéraire, et s'unissaient le plus souvent à ses vues politiques. Un autre journal trompait l'espoir du prince, et lui faisait craindre une opposition d'un autre genre; c'était *la Quotidienne*, feuille qui respirait le royalisme le plus ardent, et suivait le drapeau de M. de Labourdonnaye. Comme elle attaquait ouvertement cette mesure, le prince ne se fit pas scrupule d'appeler auprès de 1824.

1824. lui M. Michaud, historien des Croisades et spirituel rédacteur de cette feuille. Dans un long entretien où il employa le langage du cœur envers un royaliste éprouvé, il plaida long-temps pour le projet de finances que M. Michaud s'obstinait à repousser, à cause des périls qu'il faisait courir à la royauté.

M. de Villèle porta son projet à la chambre élective; plein de confiance dans l'assentiment chaleureux d'une majorité qui déjà respirait l'odeur *du splendide festin offert à l'émigration*, pour employer l'expression connue du général Foy, et qui d'ailleurs, soit par des préjugés provinciaux, soit par un ressentiment contre-révolutionnaire, sympathisait fort peu avec les souffrances de Paris. Cependant, jusqu'au milieu d'une chambre si docile, la discussion fut un premier ébranlement donné au projet. Casimir Perrier lui livra l'attaque la plus sérieuse, non-seulement par des chiffres *pleins de probité*, mais avec ces hautes vues qui font sympathiser l'étude des finances avec celle de la morale publique. Dès ce moment il prit une place distinguée dans l'opposition, où il n'avait encore apporté que le contingent de mots adroits et de saillies lancés avec

tout le mérite de l'à-propos. On opposait sa conduite franche et désintéressée, à celle de son émule en patriotisme, le banquier Lafitte qui paraissait avoir été entraîné par l'esprit de spéculation, hors de ses voies parlementaires, et même hors de ses penchans généreux; outre son libéralisme politique, il usait d'une libéralité vigilante et délicate envers le commerce, les arts et les lettres, et n'était pas fâché qu'on le comparât aux Médicis. L'orateur qui seconda le plus puissamment Casimir Perrier, fut le chef des royalistes les plus emportés, M. de Labourdonnaye; il puisait une excellente inspiration dans son animosité contre M. de Villèle. Sa discussion nette et franche prit souvent le ton d'une amère philippique; il parut aussi lui donner l'effet d'un noble sentiment, en déclarant que les émigrés ne voulaient point assigner l'indemnité à laquelle ils avaient droit, sur les dépouilles d'hommes qui n'avaient en rien profité des leurs. 1824.

Après de longs débats et d'inépuisables amendemens presque tous rejetés, on passa au scrutin, et le projet fut adopté par 238 voix contre 145. C'était un événement remarquable, qu'une minorité de cette force dans une chambre, où l'opposition libérale

1824. et systématique ne comptait que seize ou dix-sept membres. L'opposition de l'extrême droite n'en comptait pas plus de vingt-cinq ou vingt-six, et il n'était pas même à présumer qu'ils eussent été unanimes dans une question qui touchait de si près à leur intérêt personnel. En défalquant ces deux nombres, il était évident que plus de cent députés royalistes avaient, dès cette première session, reconquis leur indépendance. Le centre droit, si maltraité dans les élections, se reformait de lui-même, ainsi qu'il avait déjà apparu dans la chambre de 1815, si contrariée dans le mal qu'elle voulait faire; peut-être, me dira-t-on, que ces cent députés pouvaient avoir un puissant intérêt dans les rentes : rien ne me force d'admettre cette supposition; car, sur des questions d'une toute autre nature, nous retrouvons cette minorité, tantôt un peu affaiblie, tantôt augmentée. Ce fut un nouveau grief contre M. de Châteaubriand; M. de Villèle ne manqua pas de lui attribuer un progrès si marqué dans l'opposition : il y était pourtant étranger. Sa loyauté répugnait à une telle manœuvre contre un ministère dont il faisait partie; mais lui, le patron du milliard d'indemnité, il n'avait point fait

entendre sa voix dans une discussion faite 1824.
pour l'introduire, et lui donner une première consécration. Qu'indiquait un tel silence? Ne faisait-il pas présumer, ou des sentimens hostiles, ou une réprobation concentrée, dont les adversaires du ministre se prévalaient? Toutefois M. de Villèle se gardait bien d'éclater contre son collègue. La chambre des pairs le tenait en souci, et Paris tournait vers elle des regards d'espérance. Quel danger n'y avait-il pas à donner dans cette chambre, à une opposition forte par ses lumières, son talent et sa droiture, le concours d'un homme dont l'irritation rendrait plus que jamais le talent si redoutable?

Elle est rejetée à la chambre des pairs.

Le théâtre changeait pour M. de Villèle à la chambre des pairs; ce n'était plus, comme à celle des députés, une assemblée de gentilshommes campagnards qui n'entendaient pas nettement une conversion de 5 pour 100 en 3 pour 100, moyennant un capital de 75 qui serait reconnu avoir une valeur de 100. Ici se trouvaient presque en majorité d'anciens ministres et des hommes exercés aux grands emplois, versés dans l'administration. Entre les adversaires du projet il s'en présenta deux d'une grande autorité, MM. Mollien et Roy.

1824. Le premier, dans un long ministère, avait présidé à ce grand et nouvel ordre de comptabilité qui distingua l'administration de l'empire, et fut encore perfectionné depuis. Le second expliquait, par une profonde connaissance des affaires, soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, et par une prodigieuse activité, le phénomène d'une fortune qui était devenue l'une des premières de France ; d'autres disent la première. Ministre des finances sous la restauration, il avait habilement soutenu la fortune du crédit public si heureusement commencée par le baron Louis, qu'il faut toujours nommer comme son fondateur. Son discours eut la force d'une démonstration ; il prouvait que M. de Villèle, en brusquant son opération, lui ôtait tout caractère de légitimité, qu'il accablait les paisibles rentiers, que le bénéfice des banquiers prêteurs était exorbitant, que leurs secours seraient insuffisans ou illusoires, que l'état, par la seule augmentation du capital reconnu, pourrait perdre jusqu'à 223 millions.

M. Pasquier, dont nous avons vu le talent lumineux et flexible se prononcer dans différens ministères, combattit le projet avec toute la hauteur des vues de l'homme d'état.

Il s'attacha surtout à montrer qu'une telle crise financière nous constituait dans un état non-seulement d'infériorité, mais d'impuissance vis-à-vis des nations étrangères, et nous livrait à leur merci en nous ôtant la possibilité de soutenir les chances d'une guerre par un nouvel emprunt; il insista sur les dangers d'une commotion intérieure, qui, partie de la capitale irritée, pourrait avoir l'effet foudroyant d'une révolution; ce discours se terminait par une ironie fort ingénieuse sur les banquiers cosmopolites. 1824.

Chaque jour faisait gagner du terrain aux adversaires du projet lorsqu'il leur arriva un secours inattendu, celui de M. de Quélen, archevêque de Paris, qui va faire plus d'une apparition dans l'histoire. Ce prélat, alors assez jeune, était doué d'une figure heureuse, d'un regard doux et perçant, d'une élocution facile; son ambition paraissait être alors de retracer un peu Fénelon. Comme il voulait gagner les cœurs et se rendre agréable à son troupeau, il saisit avec feu l'occasion de plaider les intérêts de Paris contre la ligue du gouvernement, des spéculateurs et des émigrés. Il commençait par avouer son peu d'aptitude pour discuter une loi de finances; mais il ne pouvait voir sans une

1824. vive sollicitude la désolation qu'elle allait porter parmi ses diocésains. « La loi est-elle juste ? s'écriait-il ; peut-on appliquer à l'état débiteur et à ses créanciers les mêmes règles qui gouvernent les particuliers ? Quand la loi serait juste dans son principe, l'est-elle dans le mode qu'elle emploie ? Une jnstice si rigoureuse ne peut-elle être appelée une injustice ? Le rentier, qui ne connaît ni les spéculations du commerce, ni les calculs de la banque ou du trésor, qui ne vit que de son revenu, sans s'occuper d'autre chose, ne verra-t-il pas dans cette réduction un bouleversement, une révolution dans son existence, dans celle de ses enfans et de sa famille ? Oui, cette loi pèsera avec plus de sévérité et moins de dédommagement sur une classe dont il m'appartient de plaider la cause ; c'est la cause du malheur : ce malheur n'est nulle part plus étendu, plus rigoureusement senti que dans cette capitale, le théâtre et l'asile de tant de nobles infortunes. Et qui ne les plaindrait ces malheureux rentiers ? Avocat et tuteur des pauvres, j'invoque le bienfait de cette loi impérieuse du malheur, qui réclame toutes les exceptions ; et puis s'il y a des malheureux qui sont frappés par la diminution de ce qu'ils possèdent,

il en est d'autres qui vont souffrir du retranchement que subiront les riches, superflu qui tournait au profit de la charité; et je demande si le cinquième des aumônes ne diminuera pas en proportion du cinquième des rentes. » Ce discours produisit un grand effet sur l'assemblée, et fut surtout accueilli avec transport par les habitans de Paris, surpris et charmés d'avoir été défendus dans leurs intérêts temporels par un organe apostolique; mais d'autres princes de l'église condamnaient cette intervention comme excédant le pouvoir pontifical. Bientôt le jeune archevêque expia sa popularité par une disgrâce complète à la cour; on ne voulait plus voir en lui qu'un émule du fameux coadjuteur. On lui supposait l'ambition d'entrer dans le ministère, et l'on voulait que cette démarche lui eût été inspirée par M. de Châteaubriand, avec lequel il était très-lié, et comme pour ménager son entrée dans un ministère dont le prince des lettres se réservait d'être le chef. M. de Quélen parut moins jouir de sa popularité que s'affliger de la défaveur que lui témoignaient la cour et le haut clergé; il donna lieu depuis de soupçonner qu'il aspirait plus au chapeau de cardinal qu'au ministère.

1824.

1824. Comme je ne veux point me perdre dans un labyrinthe d'amendemens et de sous-amendemens, je passe au résultat définitif qui surpassa l'espoir des adversaires du projet; il fut rejeté à l'imposante majorité de 128 voix contre 94. La joie de Paris fut celle d'une ville qui se voit délivrée d'un long siége et des horreurs de la famine : toute la France y prit la part la plus vive.

Cette décision de la chambre des pairs, dont la mémoire s'est trop effacée, fut aussi salutaire pour le trône. Que l'on pèse bien les résultats d'une telle loi tombant de sa précipitation, de toute son iniquité sur le peuple, dont les trois journées révélèrent encore une fois l'énergie, et l'on pensera peut-être que le règne de Charles X, qui allait trop tôt commencer, n'eût pas atteint sa sixième année.

Disgrâce de M. de Châteaubriand.

M. de Villèle n'avait montré qu'une médiocre assurance pendant cette discussion, ses raisonnemens avaient paru petits, ses chiffres inexacts. On entendit murmurer dans les rangs d'une assemblée d'ordinaire si calme, si réservée, les mots de *casse-cou financier*. Il sut encore se contenir en voyant un résultat qui renversait toutes ses espérances, et semblait l'ébranler dans son ministère. Il affec-

tait de sourire pour détruire cette opinion; mais il ne soutint pas cette impassibilité lorsqu'il fut hors de la vue des pairs. On raconte qu'étant seul dans sa voiture il donna un coup de poing qui brisa une glace; sans doute il s'exerçait en imagination au coup qu'il voulait porter à M. de Châteaubriand, contre lequel s'amassait sa colère. Ce dernier avait obstinément refusé de soutenir cette mesure; cependant, en fidèle collègue, il avait voté pour le projet sans chercher à se faire un puissant moyen de popularité. Mais M. de Villèle voyait partout l'influence cachée d'un rival, et l'idée de son triomphe lui était insupportable. Il vint porter son ressentiment à Monsieur, et le trouva presque aussi animé que lui-même; le souvenir d'éclatans services et d'une amitié signalée par de grands sacrifices, et le secours courageux de sa plume pendant la haute faveur de M. Decazes, s'effaça dans le cœur du ministre et du prince. Il fut résolu d'écarter M. de Châteaubriand, et même avec rudesse. Restait à obtenir l'assentiment du roi, ce qui n'était que trop facile; alors il régnait si peu! D'ailleurs il gardait un vieux ressentiment de la lutte de M. de Châteaubriand contre le ministre qu'il avait le plus chéri. Il est un malheur attaché à la puissance du ta- 1824

1824. lent, c'est de graver d'une manière ineffaçable des paroles échappées dans la colère, et sur lesquelles on voudrait revenir. Le roi n'avait point oublié ces mots si violens et si injustes du *Conservateur* après l'assassinat du duc de Berry, ces mots si étonnemment appliqués à un caractère pétri de bienveillance, tel que celui de M. Decazes : *Les pieds lui ont glissé dans le sang*. Sans doute d'autres souvenirs devaient faire plus que balancer celui-là. M. de Châteaubriand avait été, plus que le comte d'Artois, le véritable précurseur de Louis XVIII. Il avait r'appris les Bourbons à la France; et si M. de Talleyrand avait formé ce nouveau lien, c'était M. de Châteaubriand qui l'avait chargé de fleurs, ce qui est beaucoup pour des Français; mais il n'avait pas plié devant la favorite. Il est fort à présumer que M. de Villèle avait encore attaqué son rival auprès du roi et de l'héritier présomptif sur des points étrangers au projet de la conversion des rentes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on répandit dans le public des insinuations qui, n'étant jamais articulées d'une manière positive, ni tout haut, rendaient la réfutation difficile; heureusement elles étaient d'une nature si futile ou si invraisem-

blable, qu'elles méritaient à peine d'être réfutées. M. de Villèle obtint pleine victoire dans le cabinet, et il en usa au gré d'une haine tout à la fois raffinée et brutale. Le dimanche 6 juin, M. de Châteaubriand devait donner un dîner splendide; il se rendit au château avant l'heure de la messe. L'aspect de la cour dut lui annoncer sa disgrâce; on l'évitait; le petit nombre de ceux qui s'approchaient de lui semblaient prendre acte de leur courage, et prolongeaient peu l'entretien. « Rentrez à votre hôtel, lui fit dire M. de Villèle, vous y trouverez des ordres du roi; » et voici ce que M. de Châteaubriand y trouva : Lettre de M. de Villèle : « *Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe.* » Ordonnance du roi. *Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des ministres, et ministre secrétaire d'état au département des finances, est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères en remplacement du sieur vicomte de Châteaubriand.* Ainsi le ministre vindicatif avait eu soin d'écrire son nom sur la flèche. M. de Châteaubriand se hâta d'écrire la réponse suivante : « *Monsieur le comte, j'ai* 1824.

1824. *quitté l'hôtel des affaires étrangères; le département est à vos ordres.*

Il y avait vraiment quelque chose d'oriental dans une destitution de ce genre; ni la restauration ni l'empire n'en avaient offert d'exemple. La loi de Napoléon, quelque irascible qu'il fût, était de n'oublier jamais, dans son mécontentement, des services même peu signalés; les disgrâces furent rares sous son règne, jamais complètes; on en était indemnisé par des ambassades, de riches sénatoreries, et des dotations en pays étranger; bientôt même on pouvait recevoir de nouveaux témoignages d'affection, de confiance. Qui lui était fidèle lui demeurait nécessaire. Louis XVIII, sous un régime constitutionnel, avait suivi cet exemple; il évitait au moins d'irriter celui dont il s'éloignait, et gardait sa faveur intime à celui dont on le forçait de se séparer. Monsieur, en sa qualité de chef de parti, était encore plus tenu à la même loi, et le don éminent de son caractère était une politesse pleine de grâce. L'ingratitude chez les princes n'est malheureusement pas assez rare pour causer un énorme scandale; mais c'en était un qu'un défaut si absolu d'égards et de procédés. Et sur qui tombait une disgrâce

mêlée de tant de rudesse? Sur un homme 1824.
d'un dévoûment à toute épreuve, et qu'il s'obstine encore à signaler aujourd'hui presque en dépit du roi déchu; sur un ministre modèle de désintéressement, et fidèle à consommer dans les grands emplois dont il fut momentanément revêtu, les fruits très-abondans de ses travaux littéraires.

L'effet de cette sorte de coup d'état ne fut pas cependant tel qu'on devait s'y attendre. Le parti dévot vit cette chute avec joie. Après avoir béni long-temps l'interprète éloquent du Génie du Christianisme, il lui reprochait maintenant d'avoir versé trop de poésie sur l'austérité de l'Évangile. Quelques années de plus, on l'eût, je crois, accusé d'hérésie. Les nouveaux philosophes chrétiens qu'on lui préférait, MM. de Bonald, La Mennais et de Maistre n'avaient eu qu'une prédication peu fructueuse; leur triste succès était d'avoir rendu plus amer le zèle des croyans sans en augmenter le nombre. Les conquêtes, faites particulièrement sur le jeune âge, appartenaient à celui qui avait brisé sous son magique pinceau les sarcasmes de Voltaire. M. de Châteaubriand avait envers la congrégation le tort de mettre peu de fracas, peut-être même peu d'assi-

1824. duité dans ses exercices religieux, et ce qu'on voulait par dessus tout, c'était la religion extérieure. D'ailleurs, on lui donna bientôt un successeur bien autrement agréable à l'illustre confrérie, c'était le baron de Damas, dont le cœur lui appartenait tout entier. Le ministre, qu'on allait mettre en point de contact avec des hommes d'état, tels que Canning, Metternich et Nesselrode, outre l'inconvénient d'être tout-à-fait novice en diplomatie, avait celui d'être dénué de connaissances et de talens; mais on attendait tout pour lui du secours de la grâce et de M. de Villèle. Cela suffit pour expliquer comment une telle disgrâce ne fut pas un événement de tribune : deux députés, MM. de Bouville et Agier, payèrent un tribut de regrets qui ne trouva dans la chambre que de rares et froids échos. M. de Labourdonnaye garda le silence. Le gouvernement n'expia que lentement cette faute; mais il en est peu qui lui furent plus mortelles. Les coups que lui porta M. de Châteaubriand passèrent souvent la portée qu'il voulait leur donner : ce ne fut plus au *Conservateur*, mais au *Journal des Débats*, beaucoup plus répandu, qu'il éleva sa tente et se fit une armée de jeunes écrivains mo-

narchiques, qui partageaient ses sentimens, et reproduisaient, de manière à faire quelquefois illusion, les formes de son style. Salutaire concours d'avertissemens, si bientôt Charles X n'eût fait monter avec lui sur le trône un parti qui se trompait toujours sur la date du siècle, et croyait nager en pleine eau dans le treizième. 1824.

Mort de Louis XVIII.

Les attaques du *Journal des Débats* importunaient tellement M. de Villèle, qu'il ne tarda point à rétablir la censure, aux termes de la loi qui la rendait facultative, suivant le bon plaisir du gouvernement. Cependant un motif politique des plus sérieux avait pu aussi lui suggérer cette mesure. Le déclin de Louis XVIII était visible, et l'attente de sa mort pouvait réveiller les factions. Son travail avec les ministres n'était plus qu'une formalité de quelques instans, qu'il remplissait avec contrainte, et où son admirable mémoire se trouvait souvent en défaut. Sa vue et sa main se prêtaient à peine à une signature; il restait quelquefois étonné des choix qu'il paraissait avoir faits. Il confondait les noms de ses interlocuteurs, et soit par préoccupation, soit par malice, il lui arriva de saluer du nom du duc de Cazes, tel ennemi déclaré de ce ministre.

1824. Il se souvenait tellement de cette amitié, qu'un jour quelqu'un des siens ayant enlevé, par des ordres secrets, le portrait de l'ex-ministre qui était dans sa chambre, il s'en plaignit avec fureur et le fit replacer. Les varices de ses jambes n'en faisaient qu'une plaie. Sa défaillance était extrême : il ne se fit nulle illusion sur son état, et l'approche de la mort lui rendit tout ce que le caractère de roi a de plus auguste. Ce fut le moment où il parut le mieux jouir des heureux ménagemens qu'il avait gardés durant son règne, tant que ses forces avaient pu suffire aux soins de la royauté. Comme on voulait cacher les bulletins chaque jour plus déplorables de sa santé, il exigea qu'ils fussent rendus publics, afin de trouver les esprits mieux préparés à un nouveau règne. Le bulletin menaçant fut reçu le 10 septembre avec de vives alarmes et une douleur générale. On peut citer beaucoup de sages monarques qui n'ont obtenu de la popularité qu'au moment suprême; et celle-là est la meilleure. Ce fut la classe autrefois nommée *bourgeoise* qui témoigna le plus d'alarmes et de regrets. Sans avoir dans ses goûts une intime consonnance avec cette classe, Louis XVIII l'avait protégée politiquement, sauvée au 5 septembre 1816,

et l'avait dispensée de la cruelle nécessité de se sauver par elle-même. On venait à toute heure s'informer de ses nouvelles au château; une douleur sincère, sinon un extrême abattement, régnait dans tous les groupes. On craignait le successeur sans avoir contre lui aucun sentiment qui ressemblât à la haine; la Charte, c'est-à-dire toute la tranquillité et la liberté publique, paraissait en danger. 1824.

Quoique Louis XVIII ne parût jamais éloigné des opinions philosophiques qui avaient dominé dans sa jeunesse, il remplit tous les devoirs que la religion impose aux mourans. Toutes ses paroles respirèrent la sérénité. On le pressait de se coucher. « Il » faut, dit-il, qu'un roi de France meure sur » son fauteuil. » « Mon frère, disait-il à Monsieur, auquel il avait laissé le travail avec ses ministres, séparons-nous, les affai- » res vous appellent, et moi j'ai des devoirs à » remplir. » Le lendemain il recueillit ses forces pour donner quelques instructions à son successeur : on l'entendait souvent répéter le nom de Henri IV. Sans doute il se glorifiait d'avoir compris la politique de ce roi de génie. Il regardait comme un beau couronnement de ses travaux, de sa prudence, de pouvoir être enterré à Saint-Denis. C'était

1824 pour lui le sacre de la mort. Mais son successeur et les princes de son sang le suivraient-ils dans ces tombeaux ? Cette inquiétude avait trop souvent traversé son âme pendant son règne, pour ne lui être pas présente au moment suprême.

Le 14 il était tombé dans une défaillance que l'on prit pour la mort; il se réveilla aux sons des prières des agonisans que l'on récitait auprès lui et parut s'y unir de cœur. Puis il fit rassembler autour de lui sa famille pour la bénir. Rien n'était plus touchant que la douleur de la duchesse d'Angoulême, long-temps compagne et soutien de son exil. Ce deuil lui rappelait tant de deuils et plus chers et plus sinistres encore. Louis se fit apporter le duc de Bordeaux; en le bénissant, il murmura ces paroles qui sortaient avec effort et à regret de sa bouche : *Que Charles X ménage la couronne de cet enfant.*

Lui-même avait assigné au 16 le terme de sa vie, et ce fut ce même jour qu'il mourut, après une longue agonie : il était âgé de soixante-neuf ans.

Son règne, traversé par les cent jours, n'avait eu que dix ans d'effectif. Ce règne est une grande époque, puisque la France y trouva ce qu'elle avait vainement cherché,

ou plutôt ce qu'elle avait presque toujours 1824.
oublié de chercher pendant quatorze siècles, et ce qu'elle rencontra si mal sous les différentes dictatures qui se succédèrent depuis 1789 jusqu'en 1814 : un gouvernement constitutionnel. Ce serait prendre un ton plus officiel qu'historique que d'employer cette expression : *Louis XVIII donna une Charte aux Français*. Ce don, cet octroi prétendu était pour lui une nécessité, une condition tacite et sévère de son rétablissement sur le trône. La Charte, malgré deux modifications importantes, règne encore aujourd'hui. Jugez de sa force, puisqu'elle a pu depuis ce temps résister à l'orage des cent jours, à la seconde invasion d'un million d'hommes, aux alarmes de trois monarques absolus, aux fureurs vindicatives de 1815, à la frénésie despotique des ordonnances de juillet, et aux passions même qui emportaient les vainqueurs des trois journées. Oh ! que le peuple sache toujours ménager la véritable égide de ses droits, mieux que Charles X n'a ménagé la couronne de son petit-fils ! La nécessité d'une charte était telle, que trois monarques absolus, et surtout celui dont l'autorité était la plus despotique, l'avaient parfaitement comprise dans les murs

1824. de Paris. Il fallait désarmer un peuple fier de deux cents victoires, et qui savait encore la route de toutes les capitales, un peuple qui ne pouvait souffrir de repos qu'avec les espérances de 1789 enfin réalisées.

La Charte ne fut pas une œuvre de génie, mais l'un de ces moyens termes que les bons esprits rencontrent presque à la fois après avoir trébuché dans de faux systèmes. Louis XVIII ne fut que l'un de ces bons esprits; sa déclaration de Saint-Ouen posait des bases qui, soixante ans plus tôt, eussent paru aussi sublimes que des conceptions de Montesquieu, mais qui n'étaient plus que des données du bon sens national; c'est ce qui en fit le succès. Chacun put reconnaître ses pensées dans l'œuvre législative; je ne parle que de la partie éclairée de la nation, et de celle qui n'avait pas été chercher au dehors la confirmation de ses préjugés, l'appui de ses vengeances.

Portrait de Louis XVIII.

Louis XVIII, sans avoir un caractère expansif, convenait au rôle de conciliateur. Madame de Staël a créé pour lui le mot de *placidité*; il l'avait dans l'esprit plutôt que dans le cœur et dans le tempérament. Né dans le siècle raisonneur et assez enclin au septicisme, il n'embrassait aucun système

exclusif, s'accommodait au temps sans se laisser entraîner par la foule. Les deux dons éminens de son esprit étaient la sagacité et la mesure. 1824.

En présence de l'échafaud de son frère, il osa soutenir un combat de six ans contre l'aristocratie renaissante, sans faire aucune concession dangereuse à l'esprit démocratique ; il fit avec mesure ce que le peuple aurait fait avec rage. L'histoire des dix-huit derniers mois de son règne ne lui appartient plus.

Sa figure était d'une beauté remarquable, mais la finesse s'y montrait plus que la bonté. Sa taille, presque dès la première jeunesse, avait été d'une épaisseur extrême, ce qui lui interdisait presque toute espèce d'exercice. Ce genre de disgrâce lui servit d'aiguillon pour la culture de son esprit. Il se pénétra de la lecture des auteurs classiques, surtout de ceux du siècle d'Auguste et du siècle de Louis XIV. Il pouvait souvent en reproduire le texte; il cédait trop souvent à ce genre d'attrait. La justesse de son esprit et peut-être aussi le bonheur de son règne résultèrent d'une connaissance approfondie de l'histoire ; aussi disait-il un jour à un membre de l'académie française : « De toutes les

1824. muses, celle dont j'ambitionne le plus le suffrage, c'est Clio. » Louis XVI n'avait étudié que la partie matérielle de l'histoire, et Charles X en savait à peine ce qui est strictement nécessaire à l'homme du monde.

Son élocution était élégante, noble, merveilleusement facile, mais peut-être un peu trop académique pour un roi. Ses écrits, ou du moins ce que l'on connaît de ses mémoires authentiques, ne peuvent lui assigner un rang distingué parmi les beaux esprits, quoiqu'il ait plu un jour à M. l'évêque d'Hermopolis de l'en déclarer le prince : il fit un fâcheux essai en publiant, d'après le conseil de sa favorite, un mémoire de son évasion de France en 1791. Quoique le talent de la narration s'y fasse remarquer, on n'en trouva point le style assez distingué. Il ne pouvait choisir plus mal l'époque de son récit, la pensée du lecteur se reportait sur le malheur de son auguste frère à Varennes, et ne soutenait qu'avec peine des détails où l'on croyait sentir quelquefois un égoïsme de prince. Le roi supporta philosophiquement une petite disgrâce d'auteur que les journaux ne manquèrent pas de lui faire sentir. Il faut dire pourtant que cet écrit lui fut inspiré par un sentiment fort rare chez les rois, celui d'une

vive amitié et de la reconnaissance pour le comte d'Avaray, qui l'avait dirigé dans cette fuite périlleuse avec autant de courage que d'intelligence. L'amitié fut pour lui une sorte de culte : on le sépara de plusieurs de ses amis; jamais il ne s'en sépara volontairement. On l'accuse d'avoir mis quelque ostentation ou quelque faiblesse dans ce sentiment; mais le sort des rois est malheureux; tantôt on les déclare incapables d'amitié, tantôt on leur en reproche l'excès. Du reste, il s'entendit et d'esprit et d'âme avec tous les beaux caractères de cette époque, tels que l'empereur Alexandre, MM. de Richelieu et Lainé, et plusieurs autres qui ne prononcent son nom qu'avec respect et attendrissement. Il n'y a point de hasard dans un bon règne, il est toujours dû à la supériorité des vertus et des lumières sur les faiblesses et les erreurs. 1824.

Obsèques de Louis XVIII.

Les obsèques de Louis XVIII, et la translation de ses restes dans cette antique abbaye de Saint-Denis, d'où ses pères avaient disparu, se firent avec pompe, et furent accompagnés du respect religieux et de la douleur sincère du peuple. D'innombrables spectateurs se portaient au devant du char funèbre pour en contempler la sombre magnificence. Tout le code des anciens usages et des

1824. vieux costumes de la monarchie avait été consulté pour cette cérémonie. La restauration semblait s'affermir par le premier tombeau royal que reçut le funèbre asile de nos rois, après une dévastation sacrilége. Mais les spectateurs furent confondus de ne point voir le nombreux clergé de Paris assister à cette translation. On croit qu'une frivole dispute de préséance, entre le grand aumônier et l'archevêque de Paris, détermina ce dernier à une défense vraiment incompréhensible et qui produisit l'effet le plus fâcheux. Quoi qu'il en soit, Louis XVIII reçut à sa mort des bénédictions dues au premier roi constitutionnel.

---

1824.

# CHAPITRE XXX.

PREMIERS ACTES DE CHARLES X. — TABLEAU DE SA COUR, DES PARTIS ET DE L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Avénement de Charles X.

Charles X est monté sur le trône; Jacques II ressuscite. La révolution française assoupie éprouvera sous les Bourbons de la branche aînée le même réveil que la révolution d'Angleterre sous les Stuarts de la ligne masculine, et le réveil sera sollicité par les fautes vraiment identiques de deux monarques dévots; leur mobile est le même, leur caractère est différent. Charles X est doué de toutes les qualités aimables que la nature avait refusées à son triste et sombre modèle. Jacques II faisait craindre un tyran semblable à la reine Marie; Charles ne visait au despotisme que par vanité et par cas de conscience. Leur similitude consiste surtout dans un esprit étroit et opiniâtre. Voici renaître la lutte du catholicisme ultramontain contre l'indépendance religieuse, de l'absolutisme contre une liberté mûrie par de fortes et

1824. cruelles épreuves. L'histoire s'étonne d'être forcée de revenir sur des faits qu'elle a déjà signalés.

Charles X connaissait les craintes qu'inspirait son avénement au trône, son premier soin fut de les écarter. Il y avait dans ses manières ouvertes et cordiales un charme sympathique qui agissait également sur toutes les classes, et dont il avait fait une merveilleuse épreuve à Paris lorsqu'il s'était présenté comme précurseur de son frère. Mais cette popularité d'un jour, ébranlée par les continuelles inquiétudes que durant dix ans il avait données au peuple et même à son frère, avait grand besoin d'être raffermie. On savait combien le mot de *Charte* lui était importun ; il le prononça d'assez bonne grâce dans les audiences où il reçut les corps de l'état ; il promettait que son règne ne serait que la continuation de celui de son frère. Des paroles d'amour, un sourire agréable, des manières expansives, une main sur le cœur, ne suffisaient plus pour ramener le peuple de Paris. De Saint-Cloud, où suivant l'étiquette il s'était retiré après la mort du roi, Charles X devait faire son entrée solennelle dans la capitale. Il voulut être précédé par une magnifique concession, ce fut l'abolition

de la censure. Il semblait ne pouvoir donner une plus forte garantie contre une marche despotique : cet acte pourtant lui avait peu coûté, et peut-être lui avait souri comme un moyen d'élever plus haut la puissance des principes religieux et monarchiques. Il se souvenait des succès assez brillans du *Conservateur*, feuille périodique dirigée sous son influence, et il oubliait que maintenant M. de Châteaubriand, le héros de cette polémique, devait lancer contre son ministre et son système les traits les plus acérés d'une verve implacable. 1824.

Entrée de Charles X à Paris.

L'abolition de la censure des journaux fut reçue comme le don le plus précieux d'un joyeux avénement. Aussi le succès de l'entrée royale à Paris fut-il assez grand pour rappeler le souvenir de la brillante journée du 12 avril 1814. Le peuple était charmé de revoir un roi à cheval. Il tombait une pluie abondante, et l'on savait gré à un roi sexagénaire de braver l'intempérie du ciel. Comme on se pressait autour de lui, et que les gardes tâchaient de repousser une foule importune, il s'écria : *Point de hallebardes ;* et cette parole fit presque autant fortune que le fameux mot : *Il n'y a qu'un Français de plus*, qui lui fut, dit-on, habilement

1824. prêté ; et c'est à M. Beugnot qu'on fait honneur de l'invention.

Quiconque avait remis un placet à l'un des aides de camp ou des gardes du roi, se croyait assuré de sa fortune. Le monarque était encore une fois, suivant l'expression d'une dame, *beau comme l'espérance.*

Aux yeux de l'observateur un peu exercé, le prestige se dissipa bientôt : ce n'était pas que Charles X devînt plus avare de mots gracieux, ils lui étaient suggérés par un esprit plus poli que cultivé, et par une sensibilité plus prompte que durable; son élocution était fort peu grammaticale, mais il parlait avec tant d'âme, qu'il semblait parler bien. Cependant il lui échappait des locutions triviales, dont l'usage était familier à la cour de son aïeul. Je serai forcé d'en citer quelques-unes qu'il prononça dans de graves circonstances. Dans l'intérieur du palais, il était, beaucoup plus que son frère, un maître affable et facile à servir; mais il paraissait à la fois rempli des souvenirs de Versailles et de ceux de l'émigration, c'est-à-dire de tout ce qu'il y avait de plus antipathique à l'ordre constitutionnel. En prononçant les mots de *mes peuples*, *mes sujets*, il tranchait un peu du Louis XIV. Le mot de *Charte* lui reve-

nait en déplaisance, et si quelque harangueur maladroit ou consciencieux l'articulait avec plus ou moins de force, sa cour intime prenait un air scandalisé. Tout personnage, dont le nom avait sonné dans la révolution, fût-ce par des actes d'une modération courageuse, ne recevait de lui qu'un accueil contraint ou des mots de bonté, qui voulaient dire : *J'oublie*. Quant à ses vieux amis de Versailles ou de Coblentz, il se montrait moins avec eux comme un roi que comme un chef de parti qui se pique de fidélité. 1824.

Mais la consigne du jour était de suivre les instructions de M. de Villèle. Cet ordre leur était médiocrement agréable. Ce ministre n'était à leurs yeux qu'un demi-plébéien, froidement parlementaire, qu'un temporisateur rusé, qui ne saurait jamais donner un assaut hardi aux derniers ouvrages de la révolution. Toutefois, un milliard promis, à l'aide de subterfuges financiers, tempérait leur impatience. Ces expédiens venaient d'échouer, contre toute attente, à la chambre des pairs; mais M. de Villèle annonçait une autre combinaison. Son travail facile, la netteté de son esprit, qui ne manquait pas d'audace, son empire sur une chambre qu'il pou-

1824. vait considérer comme son ouvrage et son instrument, le rendaient nécessaire, au moins pour le moment, à un roi fatalement dominé de la pensée de régner par lui-même, c'est-à-dire de faire régner son parti.

M. de Villèle avait à craindre dans M. de Châteaubriand un ennemi qu'il s'était suscité par le procédé le plus révoltant. L'illustre écrivain semblait avoir déposé son dépit sur la tombe de Louis XVIII. Dans le *Journal des Débats* il avait célébré, avec l'éclat accoutumé de son style, l'habileté et le droit sens d'un monarque dont il avait eu si peu à se louer. Dans le même journal il avait éloquemment salué l'aurore du nouveau règne, et il en avait indiqué la marche, plutôt d'après les sages principes du roi défunt, que d'après les sentimens connus de son successeur. Charles X se montra complétement insensible au nouvel hommage d'un homme avec lequel il avait entretenu une liaison si intime : il s'annonçait par-là comme le véritable auteur de sa disgrâce. Pendant tout son règne il ne cessa plus de lui montrer une froideur qui paraissait aller jusqu'à l'antipathie.

M. de Châteaubriand était loin de montrer le mouvement et l'activité d'un chef de

parti; on le vit avec étonnement se loger à l'une des extrémités de Paris. Il occupait une maison simple et commode, près d'un hospice que lui-même avait fondé pour soigner la vieillesse de prêtres infirmes et indigens. Il ne recevait qu'un petit nombre d'amis. Plein de grâces et d'abandon dans le commerce intime, il devenait froid, et en quelque sorte embarrassé dans les grandes réunions. La politique n'avait point ralenti l'essor d'une imagination si puissante. Pas une passion fière ou tendre qui ne trouvât de l'accès dans son âme; il n'avait ni l'esprit d'intrigue ni la souplesse que demande l'ambition. Le soin de sa fortune ne l'occupait nullement. La gloire littéraire était sa passion dominante. Je n'ai point connu une vie plus laborieuse que la sienne. Son génie lui montrait toujours la postérité; ce qui ne l'empêchait pas d'être fort épris de l'effet du moment. De là peut-être l'inquiétude qui a traversé et qui traverse encore des jours si bien remplis et si glorieux. 1824.

Le duc de Montmorency.

Comme Charles X va dominer dans tout ce drame, dont la catastrophe se fait à chaque instant sentir ou deviner, il importe d'expliquer comment un prince, livré dans sa jeunesse à une légèreté bruyante et même

1824. désordonnée, avait passé à des sentimens tout contraires. Sa conversion avait été l'ouvrage de l'amour. On sait que madame de Pollastron, mourant dans toute la ferveur de la pénitence, l'avait conjuré, par les plus tendres sollicitations, de veiller à son salut, et lui avait indiqué l'abbé Latil, pour le conduire dans cette voie nouvelle. C'était un prêtre né courtisan et zélé partisan de la doctrine des jésuites. Le prince le reçut avec la soumission et l'ardeur d'un néophyte qui avait beaucoup à expier. Ses mœurs devinrent austères, et les pratiques religieuses ses occupations les plus chéries. Le duc Mathieu de Montmorency, qui n'avait guères à se reprocher qu'un premier penchant vers les opinions philosophiques, les avait abjurées dans l'exil et brûlait du zèle le plus ardent. Chef connu de la congrégation, il cherchait tous les moyens, même les plus irréfléchis, de propager les principes religieux; le meilleur et le plus sûr eût consisté dans les œuvres de son inépuisable charité. Deux autres amis du roi, le duc de Rivière et le prince de Polignac, qui avaient donné une preuve plus que téméraire de leur royalisme dans la conspiration de Georges et de Pichegru, entraient aussi avec ardeur dans cette pro-

Duc de Rivière et prince de Polignac.

pagande religieuse. C'étaient les trois hommes selon le cœur du roi. Le dernier, le prince de Polignac, était pour lui comme un fils d'adoption, il le considérait comme son élève en politique, c'était un premier ministre désigné, *in petto*, mais qu'il était dangereux de montrer à la France. Le roi fort à regret lui laissait mûrir son éducation politique en Angleterre, où il remplissait de son mieux les fonctions d'ambassadeur. M. de Villèle avait la fièvre chaque fois que M. de Polignac repassait le détroit. 1824.

Sous les auspices de ces trois pieux courtisans, des cardinaux Latil, Lafare, Clermont-Tonnerre, de quelques jésuites introduits mystérieusement à la cour auprès du roi, la politique se mit à fabriquer de la dévotion, la congrégation reçut des fonds abondans, la liste civile lui fut ouverte: parlait-on d'un nouveau collége, d'un nouveau séminaire pour les jésuites, l'établissement se formait avec une munificence judicieuse; car les jésuites excellaient dans les détails de l'administration. Montrouge, séminaire particulier de leurs novices, était le centre où ils attiraient toute la cour. Le roi lui-même ne pouvait recevoir plus d'hommages que ces religieux. C'était une file perpétuelle

La congrégation, ses chefs, les jésuites, Montrouge.

1824. de somptueux équipages. On venait auprès des bons pères assurer à la fois son salut et ses prospérités dans ce monde; car il y avait un beau zèle pour retirer tous les emplois aux profanes, et ne les laisser qu'aux mains d'hommes sanctifiés. Ceux même des ministres qui n'appartenaient pas en propre à la congrégation, tels que MM. de Villèle et Corbière, étaient bridés par des chefs de division qui pouvaient apposer leur *veto*, c'est-à-dire celui de la congrégation, sur le choix de candidats suspects de tiédeur. Il fallait se soumettre à ce contrôle impérieux de commis privilégiés, parmi lesquels figuraient au premier rang MM. de Renneville et Franchet. Messe, vêpres, complies, salut, sermons, prières communes, observation des abstinences et jeûnes commandés par l'église, missions et processions à suivre, croix à planter, toutes ces dévotes observances étaient commandées si impérieusement aux membres de la congrégation, que les places pouvaient paraître achetées fort cher pour ceux chez qui l'ambition faisait tous les frais de la piété. La dévotion devenait une mode. Dans mainte réunion du haut parage, un sermon, prononcé par un abbé de cour, tenait souvent lieu d'un concert et d'un bal;

les œuvres de la charité étaient abondantes, 1824.
mais trop souvent dirigées dans un sens exclusif. Pour obtenir des secours, il était bon de s'armer d'un billet de confession. Ainsi la misère se trouvait appelée à l'hypocrisie. Une association, nommée de Saint-Joseph, embrassait un assez grand nombre d'ouvriers et de domestiques, dont le zèle ne survécut pas au crédit de leurs protecteurs. On craignit d'y voir un jour un séminaire de délateurs. Les bonnes œuvres les plus éclatantes étaient de baptiser quelques juifs, de ramener à l'église de jeunes protestans ou de jeunes protestantes. Plus d'une fois les parens élevèrent des cris contre les intrigues pratiquées dans des pensions pour enlever leurs enfans à la foi paternelle. Ce fut surtout dans l'armée que l'on voulut multiplier les confessions. Le ministre de la guerre, M. de Clermont-Tonnerre, neveu de l'archevêque de Toulouse le plus fougueux et le plus arrogant des prélats, faisait catéchiser les régimens; et Dieu sait comme les leçons des aumôniers et des missionnaires étaient comprises par des hommes dont l'instruction se renfermait dans les souvenirs de la grande armée! Les journaux retentissaient de communions militaires soldées par centaines et

1824. qui offraient le plus souvent une apparence, une disposition d'esprit si peu sérieuses ou des suites si désordonnées, que les fidèles pouvaient y voir des sacriléges multipliés, dans le temps même où la congrégation appelait contre le sacrilége les peines les plus terribles. La religion, le sentiment le plus intime de notre âme, passait tout à l'extérieur et débordait à la surface sans pénétrer au fond. La crainte de passer pour hypocrite fit avorter plus d'une conversion commencée par les épreuves du malheur. Les églises furent moins fréquentées qu'elles ne l'avaient été sous l'empire, lorsque Napoléon ne couvrait la religion que d'une protection assez froide et surtout intéressée. On a prouvé par les registres des sacristies, que dans ce temps de prétendue ferveur le nombre des hosties consacrées avait été moindre que sous l'empire. Par une fatalité singulière, on ne vit jamais plus de procès intentés contre des ecclésiastiques, pour de graves attentats contre la pudeur, et plusieurs de ces procès furent suivis de condamnations judiciaires (1). Il y eut un grand luxe de pro-

(1) Je reconnais pourtant que la congrégation possédait un certain nombre d'hommes qui rappelaient les vertus de l'âme bienveillante des Montmorency, des Marcellus.

cessions pendant tout ce règne. Les reposoirs, 1824.
le dais, le saint-sacrement, les vêtemens pontificaux, le cortége royal, tout éclatait de richesses et l'effet était froid. Plus on faisait d'efforts pour éveiller la foi, plus elle restait engourdie. Je me souviens d'avoir vu, dans une de ces processions, don Miguel qui revenait d'un attentat entrepris contre son père et de l'assassinat du comte de Loullé. Sa dévotion n'opérait pas à Paris le même effet qu'à Lisbonne. La contrainte qu'on imposait à des hommes peu habitués aux pratiques religieuses de tenir les cordons du dais ou de porter un énorme cierge, ne paraissait que plaisante. On ne retrouvait point là le charme des descriptions religieuses et poétiques de M. de Châteaubriand, et l'on regrettait la Fête-Dieu du village.

La religion était tenue en serre chaude; au lieu de laisser cet arbre de vie s'épanouir sous un ciel libre et pur, on chauffait des fourneaux pour obtenir des fruits d'une séve avare et d'une apparence trompeuse.

Chaque nouveau mandement des évêques contre les doctrines philosophiques faisait vendre deux ou trois mille exemplaires des œuvres de Voltaire et de J.-J. Rousseau, sans parler de plusieurs ouvrages d'un

1824. athéisme déclaré, tel que le *système de la nature*, qui, par une réaction déplorable, sortaient de la poussière.

L'espoir du parti congréganiste, auquel étaient affiliés cent vingt ou cent trente membres de la chambre des députés et seulement vingt-cinq ou trente pairs, consistait dans des lois ou des mesures législatives propres à reconstituer la société sur des bases religieuses. Nous verrons tout à l'heure ces lois se produire, mais avec une sorte de timidité, tant l'opinion dominante les repoussait. Plusieurs membres du clergé, et particulièrement l'éloquent abbé de la Mennais, fulminaient contre la marche lente et circonspecte de l'évêque d'Hermopolis, ministre des cultes et de l'instruction publique; son demi-gallicanisme était un sujet de scandale pour l'auteur de l'ouvrage *sur l'indifférence religieuse*.

Adversaire de la congrégation, le comte de Montlosier.

D'un autre côté s'élevait un adversaire inattendu et fort redoutable contre les usurpations du parti ecclésiastique. Un vétéran du côté droit de l'assemblée constituante et de l'émigration, le comte de Montlosier poursuivait le jésustisme renaissant et déjà presque maître de la France, avec les armes même de la conviction religieuse. Homme de con-

science et doué dans sa vieillesse d'un courage intrépide et d'une verve de jeune homme, il sortait de la solitude et suspendait ses travaux agricoles pour détourner son roi d'un abîme déjà trop signalé par la chute de la restauration anglaise. Un spirituel prélat, fécond en brochures scintillantes, dont la direction vacillait très-souvent, l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, poursuivait aussi l'ultramontanisme avec un zèle gallican qui paraissait un peu philosophique. Un écrivain plein de verve et de sel, Paul-Louis Courrier, et le plus puissant critique du *Journal des Débats*, Hoffmann, montraient que les armes de Pascal pouvaient passer à des mains moins religieuses. 1824.

Disposition des pairs de France.

A la tête des pairs qui résistaient aux efforts de la propagande ultramontaine et absolutiste, on trouvait l'auteur même du *Génie du Christianisme* et nombre de personnages consulaires, c'est-à-dire anciens ministres qui avaient dirigé la restauration dans des voies plus sûres, tels que MM. Lainé, de Talleyrand, Decazes, Pasquier, Molé, Siméon, Portal, Roi, Mollien et Monnier.

Crédit, commerce, industrie, agriculture.

Le crédit avait opéré ses merveilles. On semblait être à un demi-siècle des jours de l'ignominieuse rançon; l'étranger, par les

1824. visites qu'il rendait à nos monumens, à nos plaisirs, au spectacle de notre gouvernement représentatif, nous payait à son tour de larges tributs. Les recoltes depuis 1818 avaient été généralement abondantes, et les progrès de l'agriculture avaient répondu à la faveur du ciel. Nul préjugé n'était plus tombé que celui qui avait fait dédaigner les soins agricoles à la noblesse française. L'activité industrielle et le commerce étaient un nouveau témoignage de l'esprit ardent de notre nation. Il est vrai qu'il nous manquait encore cette puissance de capitaux qui en Angleterre seconde si bien les inventions mécaniques, et d'essais en essais les conduit promptement à une rare perfection. Nous étions réduits au rôle de copistes d'un peuple avec lequel nos savans partagent souvent l'honneur des inventions premières. Ainsi le Français Papin doit être inscrit peut-être en première ligne parmi ceux qui ont découvert et employé la force motrice de la vapeur. Tandis qu'enivrés de la gloire des combats nous volions à d'innombrables conquêtes, dont il ne nous est resté que la gloire, l'Anglais Watt et l'Américain Fulton inventaient ces machines, ces bateaux, ces voitures à vapeur qui semblent faire servir à la volonté et à l'intelligence hu-

maine une armée de géans infatigables et impassibles. Ce fut surtout à des mécaniques inventées pour la filature du coton que l'Angleterre dut les trésors à l'aide desquels elle supporta le poids d'une dette monstrueuse, et qu'elle versait dans l'Europe pour rendre du mouvement à des rois, à des peuples terrassés. L'industrie lui créait des mines mille fois préférables à celles du Potose. La nôtre s'était exercée, mais en petit, sous la loi tyrannique du blocus continental. Après la paix, nos manufacturiers n'eurent rien de mieux à faire que d'attirer quelques fabricans et un certain nombre d'ouvriers anglais. Nos progrès furent lents, mais on évita ainsi les secousses qui ébranlaient alors l'Angleterre, et les révoltes d'artisans acharnés à la destruction de ces innombrables métiers qui, pour un moment, paralysaient leurs bras. Nos rivières étaient sillonnées par des bateaux à vapeur, qui, triplant la vitesse, décuplaient les voyages. Les soieries de Lyon s'élevèrent en 1825 à une haute prospérité; elles employaient un nombre d'ouvriers supérieur à celui des temps les plus florissans de cette industrie. Le mouvement était également progressif dans les diverses manufactures de Saint-Étienne, de

1824.

1824. Saint-Chamond, et de Tarare; dans celles de Rouen, de Reims, de Troyes, de Saint-Quentin, de Carcassonne, des départemens du Nord, des Vosges, du Haut et Bas-Rhin. Rien n'était plus favorable pour le calme politique des esprits qu'une telle situation; elle eût suivi une progression plus rapide et plus sûre, si M. de Villèle, trop préoccupé du désir de chercher son milliard d'indemnité dans des spéculations financières, n'avait détourné les capitaux vers le jeu de la bourse. toutefois on se livra trop en France à la fureur des entreprises dont l'Angleterre fut surtout travaillée dans les années 1824 et 1825, et qu'elle expia par une sorte de catastrophe commerciale dont elle seule pouvait se relever. Dans l'ardeur de produire, on consulta trop peu les besoins réels des consommateurs. A Paris, à Lyon, dans plusieurs autres villes, on se jeta dans le luxe des constructions; les propriétaires de terrains, jusque-là dédaignés, virent souvent quintupler ou décupler leur fortune. Cette folie, à laquelle sacrifièrent des hommes de cour et qui en ruina plusieurs, embellit la capitale. La longue et bienfaisante édilité de M. de Chabrol, préfet de la Seine, contribua plus encore à tout ce qui pouvait en rendre

le séjour plus commode aux modiques, aux 1824
étroites fortunes.

Plusieurs des grands monumens entrepris sous Napoléon restèrent, il est vrai, suspendus; mais le commerce put s'enorgueillir de celui de la Bourse, élevé à ses frais, et qui semble tout empreint du génie d'Athènes. La rue de Rivoli achevée nous donna quelque image des Propylées de Périclès. A la prodigieuse magnificence de notre musée vainement dépouillé de plusieurs de ses chefs-d'œuvre étrangers, vint se joindre le musée des antiques distribué avec un goût exquis, et qui porta le nom de *Charles X*. Les villes de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Nantes et de Rouen se ressentaient de cette activité. Le Havre et Saint-Étienne étaient comme des villes nouvelles, grâces à l'accroissement de leur population, de leur commerce et de leur industrie. Le pont de Bordeaux rivalisait avec le pont magnifique auquel les Anglais ont donné le nom du *pont de Waterloo*.

Plus d'une garantie du repos social résultait de la révolution même; l'extrême division de la propriété lui créait partout des défenseurs; d'ailleurs elle enrichissait le sol par le labeur et les inventions journaliers de plusieurs millions de petits cultivateurs aux-

1824. quels il n'était pas permis de laisser sans valeur un seul pouce de terrain.

Les mœurs s'étaient améliorées, sinon dans la multitude, du moins dans les classes élevées et moyennes; de longs malheurs supportés ensemble avaient rendu plus étroits et plus intimes les liens domestiques; pour plusieurs familles il y avait des annales de dévoûment et d'héroïsme. L'égalité des partages, de toutes nos lois celle qu'invoquait le plus la morale, avait éteint dans le cœur des parens des préférences nées du caprice, de l'orgueil et de l'ambition, et dans le cœur des enfans de sombres rivalités, des inimitiés ouvertes. L'adultère, qui chez nous fit malheureusement les mêmes progrès que l'élégance des mœurs, et qui remontait même aux temps chevaleresques, l'adultère, cette tache particulière du dix-huitième siècle, et qui en compromettait fort la philosophie, cessait d'être protégé et presque commandé par la mode. Les mœurs s'étaient épurées en devenant bourgeoises : on ne jouait plus avec le scandale, le rôle de séducteur était presque abandonné, et n'était pas même exempt de ridicule : les comédies du temps en rendent témoignage. Pour la première fois, chez la nation railleuse, l'intérêt dra-

matique se prononçait en faveur des maris trompés. 1824.

Il est vrai qu'en descendant plus bas, on retrouvait des traces déplorables de la longue orgie révolutionnaire. Le nombre des enfans trouvés toujours croissant dans une proportion effrayante, indiquait que trop souvent le mariage était pris en dégoût, soit par de pauvres ouvriers, soit quelquefois par des libertins moins nécessiteux, qui imposaient à l'état le soin de nourrir les tristes fruits de honteuses amours. La charité publique remplaçait mal, et pour un temps borné, les soins de la famille. Je parle d'un mal qui existe encore aujourd'hui dans toute sa force. Du reste, les classes ouvrières ne manifestaient plus aucun esprit de turbulence. Les caisses d'épargnes, établies en France par le duc de Larochefoucauld, MM. Benjamin Delessert, de Gérando et d'autres philantropes, en sollicitant l'économie, éveillaient du moins l'activité et la prudence qu'elle suppose; mais ce bienfait, qui se développe si heureusement aujourd'hui, n'obtenait encore que de faibles résultats. Heureux le dix-neuvième siècle, s'il lui est donné de l'accomplir!

L'année 1822 avait vu les dernières lueurs Tableau des partis.

1824. de l'émeute. Quand on relit aujourd'hui les journaux de l'opposition, publiés il y a dix ans, même sans le contrôle de la censure, et qu'on les compare à quelques écrits du jour, ils paraissent édifians de circonspection et de sagesse ; les sociétés de *carbonari* n'existaient plus, et ne devaient renaître qu'un ou deux ans avant la catastrophe des ordonnances.

M. de Lafayette voyageait dans les États-Unis, et y retrouvait de beaux souvenirs de leur jeunesse et de la sienne. La joie de ce peuple, naturellement peu susceptible d'enthousiasme, se signalait par des acclamations et des fêtes dont l'élève de Wasington goûtait le charme avec sa sensibilité accoutumée pour les hommages populaires. Le général Foy, chef de l'opposition libérale, et son plus puissant modérateur, s'épuisait de travail, et chaque pas qu'il faisait vers la gloire, le conduisait vers une mort prochaine. Casimir Perrier était habile dans l'art de conduire un petit nombre de combattans, et de profiter de toutes les fautes de l'ennemi. Ainsi qu'eux, Benjamin Constant n'était jamais entré dans le parti des sociétés secrètes. Il employait pour arme favorite une ironie qui, discrète d'abord et presque insensible, ne devenait cruelle que par une

progression habilement ménagée. Quant à M. Royer-Collard, qui appartenait à un genre d'opposition moins absolu, moins systématique, il représentait alors presqu'à lui seul le centre gauche, qui allait devenir en trois ans le centre national. Ce n'était point un athlète toujours disposé au combat. Ses discours étaient rares, élaborés; mais il savait leur donner une force en quelque sorte monumentale. 1824.

Les écueils les plus dangereux pour la restauration avaient été franchis par Louis XVIII, qui seul entre ses frères avait su juger la France en homme d'esprit : ce qui était le seul moyen de la juger en homme d'état. On sentait quelque chose de fondé sur un sol si long-temps bouleversé. Était-ce donc là le moment de songer à reconstruire la société, d'adapter au gouvernement représentatif un système de législation tout oriental, ou calqué du moins sur les momeries despotiques du Bas-Empire? Était-il possible qu'un tel système ne rallumât pas de sombres étincelles du feu révolutionnaire, qu'une ligue ne préparât pas une contre-ligue; et qu'à l'aspect d'une contre-révolution artificieuse, mais frêle et caduque, la révolution ne se

1824. réveillât, sinon dans toutes ses fureurs, au moins dans toute sa force?

Cette crainte atteignit ceux des ministres de Charles X, ceux même de ses courtisans qui n'avaient pas pris des engagemens formels avec la congrégation. M. de Villèle rusait avec la contre-révolution; il ne détournait point le char d'une pente fatale, mais il en ralentissait la course avec moins de vigueur que d'adresse; il faisait une guerre assez douce aux impatiens, et s'occupait de leur fortune; mais la reconnaissance ne durait qu'un moment; chez les uns l'appétit renaissait, chez les autres la conscience ou religieuse ou royaliste n'était point satisfaite; tout leur semblait encore choquant dans la France, tant qu'ils ne revoyaient pas la France de 1788. Puis M. de Villèle rencontrait dans son parti des rivaux d'ambition. M. de Labourdonnaye, né mécontent, plus jaloux encore qu'ambitieux, poursuivait M. de Villèle avec une acrimonie qui devenait monotone à force d'être prodiguée; son rival avait sur lui l'avantage d'une improvisation nette et facile. Le noyau de la contre-opposition se grossissait toujours; les amateurs de l'ancien régime tout pur, tels que MM. Duplessis-Grénédan et Ferdinand Berthier, étaient

conduits par le dépit à voter avec des amis de M. de Châteaubriand, fidèles appuis de la monarchie selon la Charte, tels que MM. Hyde de Neuville, Agier, Cambon, de Preissac, de Leyval et Gauthier. Parmi les hommes de cour, pairs de France, qui ne vivaient pas dans la plus parfaite intelligence avec M. de Villèle, on comptait le duc de Fitz-James, orateur brillant, passionné, fécond en mouvemens chevaleresques; il était trop franc et trop ami du plaisir pour marcher l'esclave d'un parti dévot; mais le joyeux descendant du sombre Jacques II défendait les jésuites par tradition de famille, sans songer qu'ils avaient coûté un trône à son bisaïeul. 1824.

La cour de Charles X était morne, quoiqu'assez magnifique. Ce n'était pas que sa dévotion lui eût donné des manières chagrines. La bienveillance était le charme particulier de sa figure moins belle et moins spirituelle que celle de Louis XVIII; mais on se sentait plus à l'aise avec lui. La sobriété, la continence, vertus qu'il avait acquises un peu tard, lui avaient formé une santé robuste; sa taille, autrefois modèle d'élégance, se courbait; mais il brillait encore dans quelques exercices; sa passion pour la chasse ne lui permettait pas de consulter Cour de Charles X.

1824. la température du jour; nulle chasse n'était moins héroïque; il signalait fort tristement l'adresse d'un excellent tireur en tuant faisans et perdrix qui venaient chercher auprès de lui une distribution accoutumée. Le peuple lui savait mauvais gré de ce plaisir de prince. Sa galanterie, autrefois si fougueuse, était devenue réservée ; pour tout délassement on ouvrait des parties de jeu dans de magnifiques salons; peu de spectacles, point de bals, rarement des concerts; force sermons.

Le dauphin, car le duc d'Angoulême portait maintenant ce nom, n'était nullement propre à égayer cette cour; la nature l'avait privé de grâces; il y suppléait par tous les genres de vertus qui tiennent à la régularité et qui n'appellent qu'un froid respect. Pendant le règne de son oncle il avait obtenu une certaine popularité qui semblait d'un heureux présage pour la restauration; il aimait peu les grands, et, quoique fort religieux, il n'était point asservi par les prêtres. Seul entre les princes, il s'était rangé du parti de Louis XVIII contre le flot d'ennemis qui poursuivaient à la cour le duc Decazes.

Tout changea pour le dauphin à l'avénement 1824.
de Charles X; son respect filial devint un asservissement complet à des doctrines pour lesquelles il n'avait jusque-là montré ni zèle ni complaisance, et l'on vit avec de profondes alarmes que le règne de Charles X serait continué.

Quant à la dauphine, sa vie n'était qu'une longue fidélité à son deuil, et le sourire ne passait qu'un moment sur ses traits nobles et réguliers, mais sévères. La bienfaisance stimulée par la piété était une vertu commune à tous les membres de cette famille; elle formait en quelque sorte toute la vie de la fille de Louis XVI. La cour d'Autriche lui avait inspiré une certaine défiance des jésuites. Dans les occasions d'éclat et sous le luxe des parures et des diamans la beauté de ses traits se faisait encore remarquer; mais à la moindre contrariété le nuage reparaissait. Quoique douée d'une bonté active, elle manquait du charme propre à l'exprimer; son geste était brusque, sa voix dure. Sa piété ne pouvait la défendre de certaines saillies d'humeur; on se faisait un reproche de ne pas aimer assez l'orpheline du Temple.

Quant à madame la duchesse de Berry, elle restait moins absorbée dans un deuil

1824. plus récent : elle avait permis qu'un théâtre consacré à des productions légères et piquantes portât son nom. Le joli palais de l'Élysée qu'elle habitait, et son château de Rosni, étaient les seuls refuges ouverts aux plaisirs de la cour. Elle donnait des bals très-élégans, où chacun revêtait des costumes historiques de son choix; une fois le sien parut fort téméraire : elle figurait Marie Stuart, la plus belle personne de son siècle et l'une des plus spirituelles. En s'écartant de l'étiquette d'une cour austère, en visitant les magasins de mode et les boutiques élégantes, elle gagnait plus dans l'affection des Parisiens que madame la dauphine par ses immuables vertus, qu'accompagnait une immuable douleur.

Malgré cette légère exception, la cour formait un monde à part dans Paris. Il n'en était pas ainsi de la maison du duc d'Orléans; là régnaient, dans un palais presque rival des Tuileries, des mœurs simples et régulières, et de cordiales affections dans une famille nombreuse. Le prince y recevait des généraux qui avaient été ses compagnons d'armes, et montrait une vive estime à plusieurs chefs

du parti démocratique, tels que le général Foy 1824.
MM. Lafitte, Casimir Perrier, Benjamin-Constant et Manuel. Cependant il montrait de la réserve dans ses discours. Il paraissait plus enclin à l'indépendance qu'à une opposition systématique, suspecte dans un prince si approché du trône. Le duc d'Orléans avait envoyé les princes ses fils au collége, grande école d'égalité. Sa fortune, sagement administrée, fut fort accrue par l'héritage de la duchesse sa mère, princesse objet de la plus tendre vénération et qui méritait un autre époux. Charles X, à son avénement au trône, s'empressa de faire cesser le ton d'ombrage et de froideur dont Louis XVIII avait usé envers son parent. Il substitua le titre d'altesse royale à celui d'altesse sérénissime; voulut que le duc d'Orléans reçût les hommages des différens corps, concurremment avec les princes de la famille royale, et enfin fit proposer une loi pour lui rendre ses rentes apanagères. Une telle proposition blessait la majorité de la chambre des députés d'après les sentimens qui l'animaient et les souvenirs que l'on avait gardés de son père. La loi passa pourtant, et ce fut presque un tour de force

1824. de M. de Villèle. Du reste, jusqu'à l'approche des fatales ordonnances, les regards se portèrent peu vers le duc d'Orléans, et l'on ne se faisait qu'une idée vague et incomplète de ses ressources et de ses talens. Il paraît que Charles X les connut moins que tout autre.

# CHAPITRE XXXI.

## TABLEAU DE L'EUROPE EN 1824 ET 1825.

Ordonnance de retraite pour plusieurs officiers généraux.

Il ne fallut que peu de jours pour faire perdre à Charles X la popularité renaissante de sa joyeuse entrée. Son ministre de la guerre, M. de Clermont-Tonnerre, lui fit faire la plus triste inauguration de son règne, par une ordonnance qui semblait un supplément tardif et odieux des vengeances de 1815. Elle mettait à la retraite cinquante lieutenans généraux et cent maréchaux de camp, dont les noms avaient tant de fois rempli les bulletins de la grande armée, ou retenti dès nos premiers triomphes. La vieillesse de plusieurs était réduite par-là à des gênes voisines de l'indigence : chacun se sentait blessé dans ces représentans de notre gloire militaire; cette gloire était entrée dans le domaine commun; on en poursuivait le souvenir sur tous les théâtres, et l'on trouvait encore de nouveaux applaudissemens pour

1825. des allusions que le goût aurait fait juger monotones et banales. L'ordonnance privait avec cruauté ces illustres vétérans, des droits de leur grade et d'insignes qui rappelaient leurs services et leurs victoires; ils se voyaient remplacés par des hommes bien moins connus dans nos fastes militaires, et dont plusieurs avaient servi sous des drapeaux étrangers. Quel moment choisissait-on pour une économie marquée de tant d'ingratitude et de dureté? celui où l'on allait verser un milliard d'indemnité sur l'émigration!

C'était, suivant l'expression éloquente du général Foy, un coup de canon échappé de Waterloo, tiré dix ans après la bataille, et qui atteignait droit au but. Pour moi, j'incline à croire que la pensée secrète de cette ordonnance était de rencontrer moins d'obstacles pour ranger l'armée sous la discipline de la congrégation.

En ouvrant la session, le roi fit de la promesse de l'indemnité le principal sujet de son discours. Tout y respirait la confiance, la sérénité, et le tableau qu'on vient de lire prouve qu'elles n'étaient pas sans fondement; mais, pour que la nation partageât cette confiance, il eût fallu que le roi parlât fermement sur la Charte, c'est-à-dire sur la ga-

rantie nationale ; il parla un peu vaguement des *institutions octroyées par le roi son frère.* 1825

Ces mots, dans un discours où tout est scrupuleusement pesé, ne satisfirent point. Pourquoi les *institutions* substituées au mot catégorique ? Voulait-on faire un choix entre ces institutions octroyées ? Le scrupule pouvait être excessif ; mais l'on sut ou l'on crut savoir qu'il avait fallu de longs efforts à M. de Villèle pour décider le roi à cette faible promesse.

Milliard d'indemnité et création des 3 pour 100.

Pour le ministre, il n'y avait plus à reculer sur le milliard, c'était à cette condition que la majorité lui prêtait son appui, et encore croyait-elle faire un sacrifice civique. On présentait cette opération comme aussi avantageuse aux acquéreurs des domaines nationaux qu'aux émigrés eux-mêmes. En effet, elle ajoutait beaucoup à la sécurité des premiers, et donnait plus de valeur à des fonds qui ne s'élevaient pas au prix des biens patrimoniaux, et en différaient encore de près d'un cinquième. Quant à la charge que l'état allait subir, M. de Villèle trouvait un nouveau moyen de l'alléger en apparence, il renonçait à l'inique et pernicieux moyen d'un remboursement de rentes, et à leur

1825. réduction de 5 à 4; deux opérations que l'état réel du crédit était encore loin de permettre. Les rentiers n'étaient plus sacrifiés aux émigrés, c'est-à-dire Paris à Coblentz. Il usait du moyen tant de fois employé par le ministère anglais, celui de reconnaître un capital plus fort en servant un intérêt moindre. Ainsi, au lieu de 50 millions d'intérêts que paraissait exiger un nouvel emprunt d'un milliard, la charge de l'état ne serait plus que de trente millions annuels; et pour cette œuvre on créait des rentes à 3 pour 100.

Les principales maisons de banque, et entre autres celle de M. Lafitte, très-puissante alors, avaient souri à cette opération; les fonds étaient prêts.

Les législateurs, qui allaient sanctionner cette mesure, étaient pour la plupart ceux mêmes sur qui allait tomber cette pluie bienfaisante. Pour terminer la révolution on rendait une force nouvelle au principe de la propriété auquel elle avait porté de si rudes atteintes. On consacrait d'ailleurs un des principes les plus salutaires de la Charte, principe émané de la philosophie du dix-huitième siècle, qui interdit à l'état l'arme odieuse de la confiscation, et ne punit point les fils des fautes de leurs pères. Aussi les enfans et les

parens des condamnés, qui n'avaient pu rentrer en possession de biens déjà vendus quand la convention, régénérée depuis le 9 thermidor, rejeta cet abominable héritage, étaient appelés à partager l'indemnité du milliard. 1825.

Des considérations de ce genre offraient un beau développement à l'éloquence noble et pathétique de M. de Martignac, qui fut nommé rapporteur de la commission. Cependant l'équité murmurait au fond des cœurs; on parlait de guérir une dernière plaie de la révolution; mais elles étaient si nombreuses, on pourrait presque dire si universelles, que le soulagement apporté à l'une d'elles rendait plus pénible, ou même plus révoltante, l'exclusion des autres. Quel crime avaient commis les rentiers sédentaires auxquels, après une cascade de banqueroute, suite des assignats, on avait enlevé les deux tiers de leur capital et de leur revenu par une banqueroute définitive, et qui, dans la réalité, s'étaient vus privés de tout, jusqu'à ce que le gouvernement consulaire se déployât dans toute sa force? Qu'était devenu le milliard d'indemnité promis par une loi à d'héroïques guerriers, dont les exploits avaient rapporté tant de trésors à la France?

1825. D'où vient que la restauration oubliât les Vendéens, leurs châteaux, leurs fermes, leurs moulins, leurs arbres mêmes consumés par les flammes? Ne devait-on rien à ces courageux défenseurs de Lyon, dont l'exemple eût sauvé la France du règne des décemvirs, à ceux qui avaient pu échapper à la mitraille de Collot-d'Herbois?

L'opposition trouvait de nombreux sujets d'attaque contre cette loi; mais il en était un bien fait pour embarrasser les plus habiles orateurs. L'émigration hostile était en quelque sorte personnifiée dans Charles X; la sienne, celle des princes ses fils, de ses amis et compagnons les plus dévoués, dataient de la prise de la Bastille. C'était lui qui, à différentes reprises, avait convoqué l'arrière-ban de la noblesse au confluent de la Moselle et du Rhin. Tout ce que l'on pouvait dire contre l'émigration hostile retombait donc sur le roi. Ainsi se rouvraient tous les griefs de la révolution au moment où l'on parlait d'en fermer la dernière plaie.

Les orateurs de l'opposition se tirèrent comme ils purent de cette difficulté, et plusieurs d'entre eux, tels que MM. Méchin, Bastarèche et Labbey de Pompières, ne songèrent nullement à l'éluder, et acceptèrent

franchement le combat contre Coblentz. Mais 1825.
voici venir M. de Labourdonnaye, à qui le projet de loi ne paraît qu'une transaction misérable, un acte de spoliation que l'on veut consacrer. Plusieurs de ses amis parlèrent dans le même sens. Quelques-uns, tels que MM. Le Clerc de Beaulieu, Duchâtelet, et surtout M. Duplessis de Grénédan, qui appelait la contre-révolution dans toute sa rigueur, après avoir été, disait-on, quelque peu révolutionnaire, voulaient faire verser au moins une partie de l'indemnité des émigrés par les acquéreurs de leurs domaines. En combattant de tels adversaires, et prenant la cause de ces acquéreurs, M. de Villèle donnait à son projet de loi un air de terme moyen, de juste-milieu. Sa manière de discuter, calme, nette et subtile, triomphait de la violence des aggressions. De tous les discours qui furent prononcés sur cette question, le plus véhément, et à la fois le plus hostile, fut celui du général Foy, fidèle à soutenir tous les combats de cette session contre-révolutionnaire, au moment où il ressentait déjà de cruelles atteintes d'un anévrisme. Chacun se rappelle le début imposant de ce discours.

« Messieurs, dit l'illustre orateur, le droit

1825. » et la force se disputent le monde; le droit » qui institue et qui conserve la société; la » force qui subjugue et bouleverse les nations: » on nous propose un projet de loi qui a pour » objet de verser l'argent de la France entre » les mains des émigrés. Les émigrés ont-ils » vaincu?...... Non. Combien sont-ils? Deux » contre un dans cette chambre; un sur mille » dans la nation; ce n'est donc pas la force, » c'est le droit qu'ils peuvent invoquer. » L'orateur posa ensuite deux questions: « L'é- » migration fut-elle volontaire ou forcée? » Qu'allèrent demander les émigrés aux » étrangers?

» Sur la première question, ils diront que » la grande émigration de 1790 et de 1791, » celle qui forme à elle seule les neuf-dixiè- » mes de l'émigration totale, a été volontaire; » ils le diront, parce que c'est la vérité; et » parce que déclarer que l'émigration aurait » été forcée, ce serait enlever à leur cause le » mérite du sacrifice.

» A la seconde question, qu'allaient de- » mander les émigrés aux étrangers? ils ré- » pondraient: la guerre? La guerre à la suite » des envahissemens de la France, la guerre » sous des chefs et avec des soldats, dont

» après la victoire ils n'eussent pu maintenir 1825.
» l'ambition et la colère.

» Messieurs, il est dans ma nature de chercher des motifs généreux à la plupart des mouvemens qui se font d'entraînement et d'enthousiasme; mais les nations ont aussi l'instinct et le devoir de leur conservation : les nations veulent croire à leur éternité. Toutes et toujours, aujourd'hui comme autrefois, elles ont combattu, elles combattent encore l'émigration ennemie, des peines les plus terribles, dont leurs codes soient armés : ainsi le veut la loi de la nature, la loi de nécessité; et, si cette loi n'existait pas, il faudrait l'inventer au jour des calamités de la patrie, et la nation, qui dérogerait la première à ce principe de durée et de vie, ne serait plus une nation, elle abdiquerait l'indépendance, elle accepterait l'ignominie, elle consommerait sur elle-même un détestable suicide. »

Je cède à regret aux nécessités d'un cadre étroit, qui ne me permet pas une plus longue citation. Je dirai seulement que je remarque dans ce discours, dont la véhémence importuna plus d'une fois l'assemblée, un soin particulier de mettre le monarque hors de cause : ce scrupule parlementaire n'était pas

1825. d'un tribun enivré de popularité. Le projet de loi passa à une majorité de 259 voix contre 124. Les trois quarts de cette minorité appartenaient au parti qui voulait l'indemnité aux dépens des acquéreurs. Porté à la chambre des pairs, il y fut vivement combattu dans son essence par le duc de Broglie et M. de Barante. Quant à M. de Châteaubriand, il en respectait et en défendait le principe; lui-même en avait été un des premiers promoteurs dans ses écrits politiques; mais il en attaquait vivement l'exécution financière. Il terminait son discours d'une manière fort remarquable dans la bouche de l'auteur du *Génie du christianisme*.

« Le projet de loi qui vous est présenté, » dit le noble pair en terminant, est malheureusement attaché à des idées qui en » corrompent la nature. La pensée d'une » loi de concorde, de morale et de religion, occupe le cœur d'un magnanime » souverain : cette pensée en sort avec ces » augustes caractères. Qu'arrive-t-il? elle » est transformée en une loi de hasard, » en une loi de partis, de division. Elle se » trouve comme liée à une autre loi qui » froisse les intérêts d'une classe nombreuse » de citoyens; l'ancienne propriété de la

» France, morte en papier, ressuscite en papier; elle avait servi d'hypothèque. Les assignats ont commencé la révolution; des espèces d'assignats vont l'achever. Nous prétendons tout concilier, et nous faisons des distinctions de propriétés mobilières, après avoir fait des distinctions de propriétés immobilières, en donnant des 3 pour cent aux émigrés. Cette nouvelle dette, appuyée sur un effet ancien et solide, aurait vu son origine se perdre et se confondre dans la dette commune. Mais non. Quelque chose d'incompréhensible nous pousse, comme malgré nous, à perpétuer le souvenir des désastres et des partis, à graver plus profondément l'empreinte du sceau que nous prétendons effacer. Nous aurons des 3 pour cent à 75, annonçant la réduction des rentiers, à la date de la création de l'indemnité. Nous aurons des 3 pour cent d'émigrés, qui deviendront des 3 pour cent nationaux, comme nous avions des biens nationaux, et qui seront bientôt atteints de la défaveur, dont cette épithète a frappé les biens qu'ils représenteront. Nous donnerons ces 3 pour cent à un père de famille, comme un billet d'entrée à la bourse, et nous lui 1825.

1825. » dirons : Va retrouver par la fortune ce que » tu as sacrifié à l'honneur ; si tu perds de » nouveau ton patrimoine, la légitime de » tes enfans : si tu perds quelque chose de » plus précieux, les vertus que t'avait lais- » sées ta première indigence, qu'importe ? à » la bourse, on cote les effets publics et non » les malheurs.

» Je voudrais savoir, messieurs, de quel » temps nous sommes ? On nous propose des » règlemens religieux, dignes de l'austérité » du douzième siècle, et on nous occupe de » projets de finances, qui semblent appar- » tenir à une époque beaucoup plus rappro- » chée de nous ; il faut pourtant être d'accord » avec nous-mêmes : nous ne pouvons pas » être à la fois des joueurs et des chrétiens ; » nous ne pouvons pas mêler des décrets » contre le sacrilége, à des mesures d'agio- » tage : si notre morale est relâchée, que » notre religion soit indulgente ; et, si notre » religion est sévère, que notre morale en » soutienne la rigidité : autrement notre in- » conséquence, en frappant tous les yeux, » ôterait à nos lois ce caractère de conviction » qui doit les faire respecter des peuples. Je » crains, messieurs, que le projet de loi de » l'indemnité, suivi du projet de loi de la

» conversion des rentes, derrière lequel on 1825
» entrevoit un troisième projet de réduction,
» n'ait été conçu, contre l'intention de ses
» auteurs, d'après un système dont la France
» deviendrait la victime. Il serait dur que la
» Providence eût ébranlé le monde, préci-
« pité sous le glaive l'héritier de tant de rois,
» conduit nos armées de Cadix à Moscou,
» amené à Paris les peuples du Caucase, ré-
» tabli deux fois le roi légitime, enchaîné
» Bonaparte sur un rocher, et tout cela afin
» de prendre par la main quelques obscurs
» étrangers qui viendraient exploiter à leur
» profit une loi de justice, et faire de l'or
» avec les débris de notre gloire et de notre
» liberté. J'appuierai, messieurs, tous les
» amendemens qui me paraîtront propres à
» améliorer le projet de loi. »

En général, dans cette discussion, l'esprit du renoncement à ses propres intérêts avait peu dominé. Le duc de Choiseul, appelé à recueillir une part de plus d'un million dans l'indemnité, prit noblement la cause de toutes les victimes qui n'y étaient pas comprises. Il voulait qu'elles y fussent appelées par moitié. Cette proposition équitable fut rejetée, et la loi passa à la majorité de 131 voix contre 104.

1825. Puis il fallut s'occuper de la loi financière qui s'adaptait à cette indemnité. Pour cette fois, M. de Villèle franchit assez lestement l'écueil où il avait failli se briser l'année précédente; on était avide de jouir. Les rentiers n'étaient plus troublés par la crainte du remboursement, ou d'une réduction d'intérêt. La résistance fut sensiblement diminuée. A la chambre des pairs deux anciens ministres des finances, MM. Roy et Mollien, combattirent vainement un système financier, que l'Angleterre n'avait adopté que pressée par les nécessités d'une guerre, où pendant vingt-deux ans elle tint toute l'Europe à sa solde, et dont elle déplorait maintenant les tristes résultats. M. de Châteaubriand alla jusqu'à comparer cet expédient à ceux de Laws et de l'abbé Terrai, et s'effraya de voir un nouveau règne s'ouvrir par de si dangereuses ressources. Le projet fut adopté par 134 voix contre 92.

Ainsi fut créée la rente à 3 pour 100; ainsi fut ajouté, en pleine paix, un milliard à la dette nationale. La joie des émigrés fut partagée par les acquéreurs de leurs biens qu'elle tranquillisait. Cette rente, qui reçut bientôt toutes les faveurs de l'amortissement, devint le fonds chéri de l'agiotage. Tous les hommes

d'affaires se vouèrent à des liquidations que le temps et l'absence avaient rendus fort difficiles. Les procès que le Code civil allait toujours réduisant, se multiplièrent à l'occasion des indemnités. Un mouvement si animé étouffa les murmures. Les grandes fortunes se virent considérablement accrues ; les médiocres et les petites ne reçurent qu'un assez faible soulagement. Cependant la liquidation fut faite avec un grand esprit d'équité, l'esprit de parti n'y pénétra point. Le duc d'Orléans reçut quatorze millions d'indemnité ; celle du duc de Choiseul et du duc de Larochefoucauld s'éleva, pour chacun, à plus d'un million ; celle de M. de Lafayette à plus de quatre cent mille francs ; celle de M. de Thiars en approcha ; la part des diverses branches de la famille Montmorency fut de dix à douze millions. 1825.

Loi sur le sacrilége.

Mais quoi, le clergé restait-il donc seul sacrifié ? Il parut s'oublier dans cette circonstance : mais je ne sais comment ou eût fait valoir les titres d'une propriété usufruitière qui n'avait presque plus de représentans ; les ordres monastiques étaient supprimés et leurs biens avaient formé la plus grande richesse des domaines nationaux ; il faut songer qu'en outre l'état dépensait une somme considé-

1825. rable pour les frais du culte. Enfin, avec la meilleure volonté du monde, on ne pouvait tout faire à la fois. La majorité de la chambre des députés n'en tenait pas moins au principe d'avoir un clergé riche et propriétaire, on espérait dans les donations et les testamens.

Nous avons vu quels efforts avaient été faits en 1815 et en 1817 pour rendre au clergé ses forêts et ses biens non vendus. L'abbé de La Mennais ne pouvait souffrir que le clergé de France reçût l'aumône du budget. Plusieurs prélats partageaient cette répugnance, sans toutefois répudier cette aumône. Le clergé procédait avec ordre, et il réunissait ses efforts pour reconquérir sa puissance politique. La chambre des pairs avait déjà un banc d'évêques assez bien garni, et qui s'étendait d'année en année. Quatre prélats reçurent le titre de ministres d'état, et c'étaient précisément ceux que dévorait le plus le zèle ultramontain. Le clergé faisait de grands progrès dans l'instruction publique, et manifestait l'ambition d'en faire son domaine exclusif. Il est vrai que M. Fraissynous, évêque d'Hermopolis, ministre de cette partie aussi bien que des cultes, ralentissait sa marche, mais peut-être pour la rendre plus sûre.

Pour satisfaire le clergé, les ministres, qu'il forçait à marcher dans ses voies, quelles que fussent les répugnances de leur raison, avaient apporté à la chambre des pairs une loi contre le sacrilége; crime qui manque d'intention dans le voleur qui le commet, et ne songe qu'au vol, imaginaire pour tout autre cas, hormis celui de la démence; mais ce texte était jugé favorable pour introduire la théologie dans la législation : car sans théologie toute loi paraissait athée. Le mystère de l'eucharistie était ramené sur une scène qu'il occupa et ensanglanta si long-temps pendant le siècle de la réforme. Il fallait entendre dans les salons les zélés congréganistes discourir sur l'hostie consacrée, citer les pères de l'église et les conciles, puis trahir leurs pensées; et de la loi contre le sacrilége passer à une loi contre le blasphème. La première n'était proposée que pour amener la seconde que l'on jugeait encore plus nécessaire, et qu'on tenait en réserve pour triompher de la philosophie du dix-huitième siècle. J'ai entendu l'un des personnages les plus renommés et les plus puissans de ce parti, s'écrier au milieu des délices d'un somptueux festin, qu'il fallait rétablir la loi de saint Louis, et percer d'un fer rouge la langue du blasphé- 1825.

1825. mateur. D'autres hommes du même parti, qui ne s'étaient point encore purgés de leurs vieilles habitudes, faisaient la même proposition avec des sermens tout-à-fait militaires et quelque peu blasphématoires. Encore un pas de plus, on tombait dans l'inquisition espagnole plus ou moins adoucie.

Quand même le parti de la dévotion eût été plus habile à dissimuler les progrès qu'il voulait faire dans une législation barbare, la sagacité la plus commune les eût fait deviner dans un pays tel que la France, et à une telle époque. Aussi la loi contre le sacrilége excita-t-elle infiniment plus de murmures que celle même qui venait de grever la France d'un milliard, dans le moment où elle payait par emprunts quatre cents millions pour cette guerre d'Espagne, dont le résultat faisait rougir quiconque portait dans son cœur l'horreur du despotisme. Le projet fut d'abord porté à la chambre des pairs par le garde des sceaux, M. Peyronnet, lequel devait être embarrassé de soutenir des principes qu'il partageait peu. Son esprit avait toute la vivacité du Midi, son tempérament en avait toute l'ardeur : la grâce avait beaucoup à opérer pour en faire un dévot du jour. Des avantages extérieurs ajoutaient à l'effet de son élocution brillante,

mais quelquefois trop pompeuse pour le style parlementaire. On pouvait apercevoir en lui un droit sens que l'ambition altérait par degrés. La congrégation avait voulu faire de son courage un instrument pour des doctrines vers lesquelles rien ne semblait devoir l'attirer. L'année précédente, il avait proposé une loi contre le sacrilége, assez insignifiante, que la chambre des pairs avait adoptée, mais que celle des députés avait laissée mourir comme empreinte encore de philosophie. Il expiait son erreur, et apportait une loi qui avait pour objet d'obtenir la peine de mort, avec le poing coupé, contre les voleurs de sacristies. Le projet fut soutenu par M. de Breteuil, rapporteur de la commission. MM. de Broglie et Molé le combattirent en hommes d'état, qui avaient deviné la marche progressivement rétrograde des ultramontains. Le principal amendement, qui fut proposé par M. de Bastard, consistait à substituer la déportation à la peine de mort : l'auteur du *Génie du christianisme* l'appuya : sa modération faisait contraste avec l'emportement religieux de M. de Bonnald, qui poussa le zèle fanatique de ses théories jusqu'à prononcer ces terribles paroles : « Si les bons » doivent leur vie à la société comme service, 1825.

1825. » les méchans la lui doivent comme exemple. » Un orateur a observé que la religion ordonnait à l'homme de pardonner; mais en » prescrivant au pouvoir de punir, car dit » l'apôtre, ce n'est pas sans cause qu'il porte » le glaive; le Sauveur a demandé grâce » pour son peuple; mais son père ne l'a point » exaucé : il a même étendu le châtiment » sur tout un peuple. Quant au sacrilége, » par une sentence de mort, vous le ren» voyez devant son juge naturel. » Ces paroles furent punies comme par un coup de foudre. M. Pasquier les releva avec un transport d'indignation : elles m'ont rappelé, s'écria-t-il, les cris de l'inquisiteur contre les Albigeois : *Tuez, tuez toujours, Dieu saura bien reconnaître les siens.* L'horreur de l'assemblée redoubla par cette citation ; un rapprochement subit se fit dans les esprits, entre les cruautés du zèle ignorant et celles du zèle sophistique ; et chacun comprit mieux jusqu'où l'on voulait aller, dans les rénovations systématiques de nos siècles barbares.

L'amendement qui substituait la déportation à la peine de mort ne fut rejeté qu'à une majorité de 108 voix contre 104. Quatre pairs ecclésiastiques avaient donné des scrutins nuls ; de ce nombre était l'archevêque de

Paris. Ils suivaient la maxime trop oubliée : 1825
*Ecclesia abhorret à sanguine*. Le cardinal de La Fare avait condamné ce scrupule, et prétendait que les ecclésiastiques devaient sans doute s'abstenir de l'application des lois pénales, mais qu'ils pouvaient fort bien concourir à les voter comme membres du corps législatif. La peine du poing coupé avait été rejetée à une grande majorité, et la loi fortement amendée ne signifiait presque plus rien.

La majorité de la chambre des députés qui avait commandé cette loi se désolait de la trouver si peu acerbe, si peu digne du treizième siècle. Ces regrets furent vivement exprimés par MM. Chifflet, Berthier, Duplessis-Grénédan, et quelques autres ennemis mortels de toute idée philosophique. L'opposition s'empara vivement de ce texte pour dévoiler des pensées ultérieures que cette discussion même manifestait. MM. Benjamin Constant et Bertin la firent passer sous les verges du ridicule, et y virent le premier article d'un Code pénal qui semblait tout tracé dans les écrits ultramontains de MM. de Bonnald et de Maistre. M. Bourdeau attaqua également le projet dans toutes ses parties visibles ou encore cachées. M. Royer-Collard parut à

1825. son tour; fermeté, profondeur, grâce, élégance du style, éloquence qui toujours s'accroît par la vigueur et la clarté du raisonnement, font de ce discours un chef-d'œuvre parlementaire. N'en citer qu'un fragment, c'est ne montrer qu'un bras de l'Hercule de Farnèse; mais je dois marcher vite.

« Non-seulement, disait-il, le projet de » loi introduit dans la législation un crime » nouveau, mais il crée un nouveau principe de pénalité, un ordre de crimes, pour » ainsi dire, qui ne tombent pas sous nos » sens, que la raison humaine ne saurait découvrir ni comprendre, et qui ne se manifestent qu'à la foi religieuse éclairée par la » révélation.

» Il s'agit du crime de sacrilége; qu'est-ce » que le sacrilége? C'est, selon le projet de » loi, la profanation des vases sacrés et des » hosties consacrées. Qu'est-ce que la profanation? C'est toute voie de fait commise » volontairement et par haine ou mépris de » la religion. Là s'arrêtent les définitions du » projet de loi; il n'a pas voulu ou n'a pas » osé les pousser plus loin; mais il devait » poursuivre. Qu'est-ce que les hosties consacrées? Nous croyons-nous catholiques? » Nous savons par la foi que les hosties con-

» sacrées ne sont plus les hosties que nous 1825.
» voyons, mais Jésus-Christ, le saint des
» saints, Dieu et homme tout ensemble, in-
» visible et présent dans le plus auguste de
» nos mystères. Ainsi la voie de fait se com-
» met sur Jésus-Christ lui-même. L'irrévé-
» rence de ce langage est choquante, car la
» religion a aussi sa pudeur; mais c'est celui
» de la loi : le sacrilége consiste donc, j'en
» prends la loi à témoin, dans une voie de fait
» commise sur Jésus-Christ. Je n'ai point
» parlé des voies de fait commises sur les vases
» sacrés, parce que cette espèce de sacrilége
» dérive de l'autre.

» En substituant Jésus-Christ, fils de Dieu,
» vrai Dieu, aux hosties consacrées, qu'ai-je
» voulu, messieurs, si ce n'est établir par le
» témoignage irrécusable de la loi d'une
» part, que le crime qui le poursuit sous le
» nom de sacrilége est l'outrage direct à la
» majesté divine, c'est-à-dire, selon les an-
» ciennes ordonnances, le crime de lèse-
» majesté divine; et, d'une autre part, que
» ce crime sort tout entier du dogme de
» la présence réelle, tellement, que si votre
» pensée sépare des hosties la présence réelle
» de Jésus-Christ et sa divinité, le sacrilége
» disparaît avec la peine qui lui est infligée?

1825. » C'est le dogme qui fait le crime, et c'est
» encore le dogme qui le qualifie.

» J'ose avancer que toute l'habileté qui a
» été déployée dans la défense du projet de
» loi devant l'autre chambre a consisté à con-
» fondre, avec un art qui n'a jamais été en
» défaut, l'outrage à Dieu avec l'outrage à
» la société, celui-ci punissable, celui-là
» inaccessible à la justice humaine, et à se
» servir de l'un pour fonder la pénalité, et de
» l'autre pour la justifier. La religion, vague-
» ment invoquée, a merveilleusement prêté
» à cette confusion.

» Voilà le principe que la loi évoque des
» ténèbres du moyen-âge et des monumens
» barbares de la persécution religieuse, prin-
» cipe absurde et impie, qui fait descendre la
» religion au rang des institutions humaines;
» principe sanguinaire, qui arme l'ignorance
» et les passions du glaive terrible de l'auto-
» rité divine.

» Je sais bien que les gouvernemens ont
» un grand intérêt à s'allier à la religion,
» parce que, rendant les hommes meilleurs,
» elle concourt puissamment à l'ordre, à la
» paix et au bonheur des sociétés; mais cette
» alliance ne saurait comprendre de la reli-
» gion que ce qu'elle a d'extérieur et de visi-

» ble, son culte et la condition de ses minis- 1825.
» tres dans l'état. De quelque manière que
» l'alliance soit conçue, elle est temporelle,
» rien de plus; et c'est pourquoi elle varie à
» l'infini, réglée par la prudence selon les
» temps et les lieux, ici très-étroite, là très-
» relâchée. . . . . . . . . . . . . .

» Depuis trois siècles que la religion chré-
» tienne est malheureusement déchirée en
» catholique et protestante, le dogme de la
» présence réelle n'est vrai qu'en deçà du dé-
» troit; il est faux et idolâtre en delà : la vé-
» rité est bornée par les mers, les fleuves et
» les montagnes; un méridien, comme dit
» Pascal, en décide. Il y a autant de vérités
» qu'il y a de religions d'état. Bien plus, si
» dans chaque état, et sous le même méri-
» dien, la loi politique change, la vérité, com-
» pagne docile, change avec elle, et toutes ces
» vérités, contradictoires entre elles, sont la
» vérité immuable et absolue, à laquelle,
» selon votre loi, il doit être satisfait par des
» supplices qui toujours et partout seront éga-
» lement justes. . . . . . . . . . . . . .

» On ne saurait pousser plus loin le mépris
» de Dieu et des hommes, et cependant,
» telles sont les conséquences naturelles et
» nécessaires du système de la vérité légale,

1825. » il est impossible de s'en relever dès qu'on » admet le principe du projet de loi. Au- » tant de fois qu'on le dira, je répéterai que » le projet de loi admet le sacrilége légal, » et qu'il n'y a point de sacrilége légal envers » les hosties consacrées, si la présence réelle » n'est pas une vérité légale. »

La minorité ne fut cette fois que de 93 boules, et pourtant la loi était frappée de mort, elle n'eut pas même dans les tribunaux un commencement d'existence. Les projets ultérieurs ne furent point étouffés, mais contraints dans leur expression, dans leurs développemens. La hache de la contre-révolution fut ébréchée; on dut surtout ce service à la chambre des pairs, à des hommes qui, soit dans leur ministère, soit après en être sortis, se maintenaient les plus judicieux défenseurs de la restauration.

La congrégation, c'est-à-dire les jésuites qui la dirigeaient, virent bien qu'il ne fallait plus tenter l'assaut contre les doctrines que la raison commune avait empruntées au dix-huitième siècle, mais procéder par la sape. La grande question était de savoir si ces jésuites, qui dominaient tout en France, à commencer par le roi, seraient reconnus et autorisés. Ils imaginèrent, eux ou leurs adhé-

rens, d'y parvenir par un escamotage poli- 1825.
tique. Un projet de loi fut présenté à la chambre des pairs pour autoriser les communautés religieuses des femmes ; déjà ces communautés existaient en grand nombre ; l'humanité, ainsi que la religion, n'avaient qu'à se louer de voir renaître les soins bienfaisans des filles de Saint-Vincent-de-Paule. Les religieuses même qui n'étaient pas vouées à ces héroïques travaux, se rendaient utiles pour l'instruction de leur sexe, elles ouvraient un asile à la piété exaltée, aux ennuis du célibat, au repentir, à l'indigence qui frappe des familles auparavant aisées. Aussi était-on bien sûr de ne rencontrer aucun obstacle sur ce sujet; mais ce moyen paraissait commode pour arriver à rétablir les moines et surtout les jésuites. On demandait modestement que l'établissement des communautés religieuses, sans faire entre elles aucune distinction, pût désormais être autorisé par une simple ordonnance royale ; et Dieu sait comme la signature royale était prête à courir en faveur des ordres monastiques, depuis les capucins jusqu'aux jésuites. Emporté par son zèle, le duc Mathieu de Montmorency laissa trop pénétrer le but. « Toutes » les bénédictions du ciel, disait-il, se ré-

1825. » pandraient sur le royaume dès qu'elles se» raient sollicitées par les prières des reli» gieux cénobites. » MM. Lainé et Pasquier combattirent avec vigueur toutes ces considérations mystiques. Les efforts des jésuites et de leurs amis furent encore une fois déconcertés par un amendement que la majorité adopta : il portait *que la loi seule pouvait autoriser un nouvel institut d'ordres religieux*. Cet amendement était si péremptoire, que l'opposition à la chambre des députés ne fit que de faibles efforts contre une loi dont on ne craignait plus rien.

Le reste de la session ne fut plus occupé que de la discussion du budget et de la loi des comptes; et le ministère ne trouva plus dans les deux chambres qu'une majorité complaisante.

L'église et la royauté voyaient arriver l'heure d'un commun triomphe : c'était le sacre de Reims. Frappé de l'éclat de la plus magnifique cérémonie qui ait ébloui mes yeux, je la rapproche involontairement de la catastrophe qui, cinq ans après, devait éclater. J'entends d'un côté prononcer le serment de la cathédrale de Reims, et de l'autre je vois signer les fatales ordonnances de juillet. Je contemple un roi dans toute

sa gloire, puis un roi exilé avec toute sa famille; et je suis tenté de m'écrier avec Bossuet : « Pompe royale, bénédiction, sacri- 1825.
» fice, faut-il que je mêle vos augustes céré-
» monies avec une fin si déplorable, et le
» comble des grandeurs aveo leurs ruines! »

On ne demandera point de moi la description minutieuse d'uue pompe stérile; je ne dois parler que des impressions produites. Si Louis XVIII, avec ses infirmités et son épaisse corpulence, se fût dévoué aux fatigues du sacre, la victime couronnée eût expiré sur l'autel. D'ailleurs, il n'avait pas la passion des cérémonies religieuses, et peut-être aussi que cette dépense l'effrayait. Celle du sacre de Charles X ne coûta pas moins de quatre millions.

Il fallait dégager cette cérémonie d'un rituel fort en opposition avec les lois nouvelles et les lumières du siècle. Le roi pouvait-il encore jurer de combattre partout l'hérésie? L'église consentit cette fois à faire le sacrifice de cette partie du serment qui eût révolté tout le royaume : il y eut lieu aussi à plusieurs autres négociations préliminaires. L'église crut devoir faire beaucoup pour un roi qui faisait tout pour elle. Ainsi le cardinal Latil, archevêque de Reims, con-

1825. sentit à faire la déclaration suivante dans son mandement sur le sacre. Vous allez voir qu'elle s'éloignait beaucoup de la rigueur des principes ultramontains; et le cardinal courtisan eût peut-être été excommunié au treizième siècle.

« N'allez pas supposer, disait saint Grégoire, que nos rois viennent recevoir l'onction sainte pour acquérir ou assurer leurs droits à la couronne : non, leurs droits sont plus anciens; ils les tiennent de l'ordre de leur naissance, et de cette loi immuable qui a fixé la succession au trône de France, et à laquelle la religion attache un devoir de conscience.

» C'est en vertu de cette loi que les rois nous demandent obéissance et fidélité; et c'est afin d'obtenir du ciel les grâces nécessaires pour remplir les devoirs que ces droits leur imposent, faire régner la justice et défendre la vérité, qu'ils viennent rendre par leur consécration un hommage solennel au Roi des rois, et placer, sous sa protection toute puissante, leur royaume ainsi que leur couronne.

» Tels sont, sur l'autorité et la majesté des rois, les principes de l'église catholique; et, dans cette grande circonstance, il nous

» a paru convenable, nécessaire, de les pu- 1825.
» blier, afin de fixer, sur une question aussi
» intéressante, vos idées et vos principes. »

La cérémonie, quelle que dût être sa splendeur, n'avait attiré qu'un petit nombre de curieux à Reims; mais celui des témoins appelés par leurs fonctions et leurs titres était imposant. De Paris à Reims c'était une procession continuelle de voitures de poste roulant sans le moindre conflit, sans le moindre désordre, et traversant une multitude d'arcs de feuillage et de guirlandes. La voiture du sacre qui conduisait le roi éprouva seule un accident; les chevaux s'emportèrent à quelques lieues de Reims dans un endroit où la route était bordée d'un précipice. La présence d'esprit du cocher sauva la tête royale, mais le général Curial et quelques officiers de la maison furent blessés. Ce triste augure frappa le peuple des campagnes, qui répondit froidement aux épanchemens du roi.

Si j'en excepte les bénédictions que du haut du Vatican le pape donne à l'univers, aucune cérémonie ne présenta jamais mieux la poésie du catholicisme; mais elle se bigarrait de styles divers et s'adressait à des spectateurs parmi lesquels on en comptait plusieurs d'une foi douteuse et quelques-uns

1825. d'une foi opposée. Outre le duc de Northumberland, représentant de l'Angleterre, qui dépensa deux ou trois millions pour des magnificences qui furent à peine aperçues, il se trouvait dans le corps diplomatique et les étrangers conviés, nombre d'hérétiques et de dissidens, puis un représentant de la religion mahométane dans un envoyé de Tunis, et un représentant de la religion juive dans le banquier Rostchild, enfant gâté de la cour. La cathédrale de Reims, l'un des chefs-d'œuvre du génie architectural et de la patience héréditaire du moyen-âge, perdait sa gravité religieuse sous de magnifiques tentures de velours ou de soie, étincelantes de lis où l'or se mariait à l'argent. A ce charme profane se joignait le jour artificiel que formaient des lustres innombrables, le feu des diamans et les parures aussi riches qu'élégantes des dames qui remplissaient les tribunes. L'église semblait un rendez-vous de tous les trésors de la terre. Tout ce luxe moderne dépaysait les souvenirs historiques et faisait oublier le baptême du farouche Sicambre; on voyait sur les pilastres les portraits des rois sacrés à Reims. Hélas! Louis XVI y figurait. Une image que la peinture n'avait point rappelée était présente à

tous les esprits, c'était celle de Jeanne d'Arc, 1825.
la véritable héroïne du sacre de Reims. Le jubé où était placé le trône du roi, ce qui semblait peu chrétien, s'élevait par-delà l'autel; mais la piété fervente de Charles X rendait de l'illusion à ce spectacle; on le vit paraître d'abord dans le simple habit d'un catéchumène; sa patience fut mise à de plus longues épreuves que son humilité; les oraisons furent longues; plusieurs étaient composées dans un style moderne et pouvaient s'appliquer assez bien à un roi constitutionnel : on attendait avec impatience et comme un événement auquel les destinées de la France étaient attachées, la prononciation du serment à la Charte; on craignait encore quelque restriction, mais il fut prononcé net et de la voix la plus ferme. Tandis qu'on versait lentement sur le corps du monarque les flots de l'huile sainte pour en faire l'athlète de la foi; tandis que les princes de l'église revêtaient le roi de la couronne, du sceptre de Charlemagne, et d'ornemens sous lesquels aurait plié le corps le plus robuste, la musique vraiment céleste qui accompagnait le *Veni Creator* jetait les spectateurs dans une extase indéfinissable. Mais bientôt le roi du ciel fut oublié pour le roi de la terre. Quand

1825. on le vit revenir vers son trône placé près du portail, les transports éclatèrent; son costume était si lourd, qu'il semblait porter sa croix. Le dauphin succombait sous le sien; sa marche était péniblement chancelante. Mais que d'éclat, que d'éblouissement dans ce cortége! Le diamant de la couronne, le *régent*, attirait et fascinait tous les regards. Quand le roi fut parvenu, non sans peine, jusqu'à son trône, le peuple qu'on laissa défiler dans l'enceinte, ébloui d'une pompe qui surpassait toute imagination, joignit ses transports à ceux des spectateurs privilégiés; les cris de *vive le roi!* retentirent long-temps, et l'on répétait, comme la bonne nouvelle du jour: *le roi a juré la Charte*. L'enthousiasme fut distrait par une scène dont l'invention était antique, et ne parut que puérile. On laissa échapper de nombreuses volières un peuple d'oiseaux qui, éblouis de l'éclat des lumières, venaient se précipiter sur les bougies et retombaient suffoqués. C'était sans doute une vieille allusion à la liberté que les rois de la troisième dynastie avaient donnée aux communes, puis aux serfs de leurs domaines. Mais une révolution telle que celle de 1789 rendait cette allusion bien froide et bien mesquine; et quoi de plus triste que des

oiseaux qui ne recouvraient la liberté que pour perdre la vie? 1825.

On s'était épuisé de magnificence à Reims, et l'on n'avait plus rien à offrir aux Parisiens qu'un *Te Deum* chanté à Notre-Dame, et le protocole usé des fêtes impériales. Le roi ne fut salué que d'acclamations assez rares. Le zèle sincère de quelques-uns, le zèle soldé de quelques autres, ne put vaincre chez le plus grand nombre une défiance qui résistait même au serment le plus solennel. Derrière le roi on voyait toujours des jésuites. La poésie paya ses tributs accoutumés à l'occasion du sacre; mais on répéta de prédilection une pièce de vers de madame Tastu, où l'un des accessoires du sacre, celui des oiseaux, était finement raillé. Le même sujet appela la verve satirique du poëte, je ne dirai pas du chansonnier Bérenger : dès le commencement de la restauration, il avait levé sur elle le fouet de la satire, et ne l'avait pas épargnée dans ses jours les plus sages. Sa jeune audace s'était exercée contre la frénésie conquérante de Napoléon, dans la jolie chanson du roi d'Ivetot : maintenant il s'unissait de toute son âme aux chagrins des vétérans de notre gloire militaire. Narguant tous les réquisitoires, ses chansons volaient

1825. de bouche en bouche. Une détention d'une année fut un nouvel aiguillon pour sa colère poétique, sans lui faire perdre rien de sa gaieté. S'il était devenu une sorte de puissance politique, c'est qu'il paraissait l'expression la plus populaire, la plus spirituelle du dix-huitième siècle, contre les doctrines surannées qui voulaient s'emparer du dix-neuvième.

126.

# CHAPITRE XXXII.

ASPECT DES DIVERS GOUVERNEMENS DE L'EUROPE. — RÉVOLUTION DES HELLÈNES. — MORT DE L'EMPEREUR ALEXANDRE. — RÉVOLTE LIBÉRALE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Espagne.

Jetons un coup d'œil sur l'Europe, et d'abord sur l'Espagne, où l'armée française s'étonne et rougit de n'avoir vaincu quelques poignées d'hommes généreux, que pour assouvir la vengeance, la paresse et la cupidité des moines, vieux tyrans de ce royaume, ils arment d'un prétendu absolutisme un roi flétri d'abord par son ingratitude pour ceux qui ont conservé des états, une couronne au captif de Valençay, et flétri encore par de lâches sacrifices et des malheurs supportés sans dignité et sans courage. Sous l'inspiration des moines, il se forme de tous côtés des bandes d'assassins et d'inquisiteurs armés, qui s'appellent volontaires royalistes. On ne se contente pas d'une vaste liste de proscription que le roi a publiée sous le nom d'amnistie : on tue dans toutes les villes que les

1826. Français ont cessé d'occuper; ont tue dans toutes les campagnes. Les constitutionnels les plus modérés, ainsi que ceux qui ont brandi l'homicide marteau, confondus sous le nom de *negros*, sont massacrés dans les prisons à Cordoue, à Salamanque; massacrés dans les rues à Madrid, à Cadix, à Sarragosse; quelquefois on met le feu à leurs maisons pour être plus sûr d'y brûler les livres défendus. Tous les biens des fugitifs, ainsi que ceux des condamnés, sont confisqués. Le roi a beau multiplier des actes de cruauté, il est accusé par les moines d'une modération sacrilége. Un passe-port du roi n'est rien; il faut un sauf-conduit du père Cyrille. Il est vrai que les Français ouvrent avec joie leurs rangs aux proscrits, et souvent même marchent au loin pour les délivrer; mais si on n'a pu atteindre les Arguellès, les Quiroga, les Valdès, les Morillo, les Martinès de la Rosa, les Torreno; si parmi les plus grandes célébrités d'une révolution éphémère, Riégo presque seul a péri dans un supplice infâme, combien d'hommes qui se croient défendus par leur obscurité, leur modération même, sont condamnés soit au gibet, soit à l'horreur des présides! *Trop peu, trop peu de sang*, s'écriait-on dans tous les couvens, renvoyons en France un roi sans

énergie et proclamons don Carlos. C'est ainsi qu'on achète le bonheur d'être proclamé roi absolu *el rey netto*. Les Français s'estiment heureux lorsqu'ils sortent de cet enfer monacal. L'occupation même partielle cessa dans l'année 1825. La France avait payé de tels résultats par un capital de 400 millions ajoutés à sa dette : elle ne porta plus que des regards humiliés sur le fruit de sa conquête. 1826.

Le Portugal ne subissait pas encore des lois aussi dures, mais ses malheurs devaient être plus longs et plus cruels. Le roi dom Juan, despote malgré lui, usait modérément de son autorité; mais son altière et cruelle épouse se désolait de ne pouvoir satisfaire ses vengeances. Ses sentimens étaient partagés par son fils dom Miguel, impatient d'un trône où il ne devait porter qu'un naturel féroce et tous les vices de la brutalité. Les moines et les grands, ligués pour le commun esclavage ou plutôt pour leur domination commune, cultivaient avec soin les pensées criminelles de la mère et du fils. Il s'agissait de détrôner le roi. La reine le haïssait parce qu'elle en était justement dédaignée, et la piété filiale parlait peu au cœur d'un prince dont la naissance était suspecte. Vous Portugal.

1828. eussiez cru voir Agrippine instruisant le jeune Néron.

La reine et dom Miguel faisaient une guerre acharnée à tous les ministres qui parlaient d'amnistie. Ils en avaient renversé quelques-uns, mais il en restait un, ami du roi, le marquis de Loullé, dont le fils avait épousé une infante de Portugal, sœur de dom Miguel. Ce mariage avait choqué son orgueil et celui de la reine; mais le premier objet de leur vengeance était le marquis de Loullé qui surveillait leur conspiration. Ils résolurent de l'assassiner. Ils avaient une telle soif de crime, qu'ils s'abstinrent presque de toute précaution pour en cacher les auteurs. Le roi fut invité à se rendre au château de Salva-Terra pour y passer le carnaval en famille. Le marquis de Loullé y accompagna le roi, non sans défiance, mais entraîné par son devoir, car il croyait avoir besoin de veiller sur les jours du roi lui-même. L'accueil eut toute cette cordialité apparente qui prépare le succès d'un attentat et en fait savourer d'avance la joie. Il y eut bal, comédie, mascarade; mais dans la nuit du 1er. mars le marquis fut assassiné dans sa chambre et jeté dans la cour du château. Le cadavre offrait des indices certains de sa

chute et des coups dont il avait été frappé dans une position horizontale. 1826.

Attentats de don Miguel.

Le public n'éleva pas de doutes sur les auteurs d'un crime si mal dissimulé. Quant au roi, il put penser qu'on avait fait sur son ami l'épreuve du poignard dont il devait être frappé lui-même; mais on ne devait point aller jusque-là, une simple déposition d'un roi et d'un père suffisait, au moins provisoirement, aux nouveaux défenseurs de la légitimité. Le roi osa ordonner une enquête sur l'assassinat du marquis de Loullé. Les résultats s'annonçaient comme foudroyans. Le 30 avril, un mois après cet attentat, dom Miguel rassemble les régimens affidés avec lesquels il a déjà détruit la constitution des cortès, et leur annonce qu'on vient de découvrir une conspiration des francs-maçons contre les jours du roi, et qu'ils ont résolu d'exterminer la maison de Bragance. « Je » veux avec votre secours achever mon ou» vrage et délivrer le Portugal de cette secte » impie. » Ces régimens se déclarent, et leur premier acte pour assurer les jours du roi est d'en faire le prisonnier de son fils.

La terreur se répand dans Lisbonne; on remplit les prisons, on veut à force de tortures obtenir quelques témoignages d'une

1826. conspiration supposée. Ces actes odieux excitent les réclamations de l'ambassadeur d'Angleterre, et surtout de l'ambassadeur de France, M. Hyde de Neuville. Ce dernier déploie une énergie qui intimide le jeune usurpateur; il entraîne avec lui tout le corps diplomatique. C'est au nom de tous les rois qu'on prend la cause d'un roi dépouillé par son fils, et la légitimité invoque les lois de la nature. Dom Miguel voudrait bien serrer plus étroitement les chaînes de son père, mais il craint de rendre sa captivité trop manifeste. Il lui permet une promenade sur la mer avec les infantes ses filles; le roi en profite pour se rendre à bord du vaisseau anglais *le Vindsor-Castle*. Sous la direction du baron Hyde de Neuville le corps diplomatique continue d'agir avec force et se ménage des intelligences dans Lisbonne et même dans l'armée. Les marins restés fidèles reçoivent le roi avec enthousiasme. Dom Miguel n'ose plus engager le combat contre son père, qu'il prétend avoir sauvé d'une conspiration lorsqu'il est le seul conspirateur. La peine du prince est bornée à l'exil. La reine est gardée dans son château de Quelus. Les prisonniers arrêtés pour une conspiration imaginaire recouvrent la liberté; les plus

mauvais jours du Portugal sont différés. 1826.

Cependant le calme régnait en Europe, mais avec des nuances qui mériteraient des dénominations différentes. L'Italie, terrassée par la lâcheté napolitaine, était retombée dans sa léthargie de trois siècles. Ses gouvernemens faisaient une chasse plus ou moins ardente aux francs-maçons, aux carbonari. Heureux ceux qui pouvaient gagner la France! Elle se dépeuplait de nombre d'hommes qui, par leurs talens et leur civique enthousiasme, lui rendaient de l'éclat et voulaient lui rendre une vie politique. Plusieurs gémissaient dans les prisons de l'Autriche, où leurs souffrances étaient savamment calculées. Silvio Pellico prouvait dans les lentes horreurs de la prison de Spilsberg qu'un martyr de la liberté peut montrer autant de douceur et de calme évangélique qu'un martyr du Christ. Italie.

Les gouvernemens constitutionnels de l'Allemagne, tels que la Bavière, Wurtemberg, Bade et la Saxe, créés sous les yeux et presque sous la protection de l'empereur Alexandre, faisaient peu de bruit de leur liberté peu étendue, et que la commission de Mayence restreignait encore. Allemagne, Prusse, Autriche.

Le roi de Prusse introduisait avec lenteur, mais partiellement, le régime municipal à

1816. côté d'un régime jusque-là purement militaire. Chaque jour voyait se calmer la fièvre de cette nation qui, furieuse de ses longs malheurs, exaltée par les souvenirs du grand Frédéric, était venue attaquer les batteries de Montmartre. Les cris de *vivat Teutonia* n'avaient plus qu'un faible écho dans des universités tout à l'heure si guerrières, et qui faisaient entrer la liberté au nombre de leurs idées transcendantes.

Quant à l'Autriche, ses peuples avaient eu moins de passions à calmer; sous un régime doux, vigilant et économe, ils concentraient leur activité dans les travaux les plus usuels, dans une instruction élémentaire que le gouvernement propageait sans défiance, et enfin dans une industrie empruntée à d'autres peuples. Des chants joyeux retentissaient dans des plaines ravagées pendant quinze ans par la guerre. La population prenait un accroissement rapide dans toutes les parties de l'Allemagne, et surtout dans la Prusse.

Suède et Danemarck.

La Suède devait un noble repos au général français dont elle avait fait son monarque. On eût dit que l'heureux et habile Bernadotte était né au sein de cette nation, tant il en avait bien compris le génie. Son fils, le

prince Oscar, la digne et spirituelle épouse de ce prince, entretenaient un commerce d'affection entre lui et son peuple. On voyait là le gouvernement représentatif dans son jeu le plus facile, dans sa plus calme majesté. Bernadotte se faisait respecter de tant de rois qui régnaient à un autre titre que le sien, et qu'il avait puissamment aidés dans leur détresse. Aucun ne fut infidèle à la reconnaissance. 1826.

Le Danemarck, appauvri et surtout humilié par la perte de la Norwège, n'était pas aperçu dans l'Europe politique; c'était toujours du despotisme sans violence.

Pays-Bas.

Le nouveau royaume des Pays-Bas n'était paisible qu'à la surface : le temps ne triomphait pas de l'antipathie de deux peuples, dont l'union forcée offrait un perpétuel conflit de mœurs, de langage, de religion, et surtout d'intérêts. Le roi Guillaume cherchait en vain à effacer ces dissonnances. Les Belges le regardaient toujours comme partial pour les Hollandais. Les prêtres catholiques s'inquiétaient, non pour leurs richesses qui n'étaient point menacées, mais pour leur domination et leur influence politique; ils regardaient comme leur appartenant un peuple qui avait long-temps reçu les tradi-

1826 tions espagnoles. Leur dépit allait jusqu'à former une alliance secrète avec des libéraux, dont les maximes trempées de philosophie auraient pu leur faire craindre des dangers plus sérieux; et déjà cet accord singulier se laissait apercevoir dans les débats parlementaires.

Des symptômes de désunion pouvaient aussi être remarqués dans les états helvétiques, dont le lien fédéral avait été, sinon coupé, du moins violemment ébranlé par tous les contre-coups de notre révolution. La secousse donnée par un si grand événement durait encore : l'aristocratie était sourdement menacée jusque dans le canton de Berne, où elle avait régné avec toute la modération et la prudence que Montesquieu demande à cette forme de gouvernement, et cependant avec trop d'orgueil.

Angleterre. Une lutte du même genre était plus savamment engagée dans cette Angleterre, où l'aristocratie avait fondé et restauré les libertés publiques, et se maintenait depuis 1688 par beaucoup de grandeur mêlée avec mille adroits mensonges. La masse épouvantable de vingt milliards de dettes; la propriété territoriale concentrée dans un petit nombre de mains, et l'énorme taxe des pau-

vrès, faisaient tomber le prestige. L'un des 1826.
trois royaumes, l'Irlande, offrait par sa misère un déplorable contraste avec la prospérité plus apparente que réelle des deux autres. Ses souffrances, qui redoublaient avec l'accroissement insensé de sa population, et que reproduisaient avec feu les O'Conell, les Scheil, vengeurs éloquens, mais emportés de leurs malheureux compatriotes, touchaient le cœur des Anglais les plus généreux, et amenaient une division dans le camp des torys. Le chef actuel du ministère, lord Lyverpool, et M. Canning, plus puissant que lui par la magie de la parole, faisaient avec mesure quelques pas dans la voie des concessions. Le respect pour les vieux usages, pour les vieilles lois qui subsistaient à côté des innovations les plus miraculeuses de l'industrie, s'ébranlait de toutes parts. M. Huskisson, qui dirigeait les finances, y introduisait, avec la rigueur des plus savans calculs, les principes de Turgot, corrigés et perfectionnés par Adam Smith, et augmentaient le produit de l'impôt indirect en diminuant la quotité des taxes. Les Anglais avaient enfin souffert que l'on portât la main sur les gothiques abus de leur législation criminelle; et c'était un éloquent défenseur de l'aristo-

1826 cratie, M. Peel, qui avait commencé les améliorations. La réforme parlementaire, follement proposée par le radicalisme, appelait les méditations des wighs, qui ne voulaient pas en faire le signal de la révolution la plus désastreuse. L'émancipation des catholiques d'Irlande, qui avait trouvé dans M. Canning un zélé défenseur, était votée à la chambre des communes, mais repoussée à la chambre des pairs par une majorité décroissante.

Zèle européens pour la cause des Grecs.

A mesure que le pouvoir des torys s'affaiblissait, on pouvait apercevoir les progrès d'une sympathie toute nouvelle entre deux peuples qui avaient porté si loin le préjugé des haines nationales. L'opposition en France et en Angleterre usait d'armes semblables, et l'une et l'autre prévalaient au même degré dans l'esprit national : l'une ne pouvait triompher sans que l'autre répondît à l'appel par une victoire. La liberté de la Grèce excitait leur intérêt commun, une cause si généreuse faisait taire les intérêts politiques et les rivalités commerciales. On la traitait avec l'enthousiasme du jeune âge, comme si Marathon et Salamine étaient une gloire domestique : les souvenirs littéraires agissaient avec la force d'un sentiment religieux. On eût cru être coupable d'une monstreuse in-

gratitude envers Homère, Sophocle et Platon, en abandonnant les Hellènes dans une lutte nouvelle contre le despotisme de l'Asie : tous leurs beaux faits se paraient de la poésie des lieux. On célébrait Botzaris, comme s'il eût descendu en ligne droite d'Épaminondas, dont il rappelait les exploits et la mort ; et les incrédules eux-mêmes parlaient de venger les martyrs de Chio et d'Ypsara. Les universités de France, d'Angleterre et d'Allemagne, parmi nous les hommes d'état et les hommes de lettres, tels que Châteaubriand, Canning, le général Foy, Lainé, Benjamin-Constant, Casimir Delavigne, Lamartine, Villemain, Bérenger, Victor Hugo, Soumet, Salvandi et l'auteur de cette histoire embrassèrent cette cause avec zèle. Enfin les deux mobiles les plus actifs et les plus ardens de l'opinion publique, les femmes et les jeunes gens, formaient, au sein de l'Europe, une croisade hellénique, qui prit de l'empire sur les cabinets, et dont la bataille de Navarin fut le glorieux résultat. Lord Byron, l'un des premiers, en avait donné le signal par un dévouement absolu pour cette cause héroïque; il croyait encore à la gloire lorsqu'il ne croyait plus à la vertu, et son âme s'élevait au niveau de son 1826.

1826. génie lorsqu'il s'agissait d'une action éclatante. Quant aux guerriers français, anglais et allemands qui vinrent se jeter dans les rangs d'un peuple si pauvre, de soldats si indisciplinés et souvent si défians, si farouches, aucune campagne, si l'on en excepte celle de Moscou, ne put être pour eux plus féconde en souffrances. J'ai déjà indiqué ce long martyrologe. La constance de plusieurs, et particulièrement celle du général Fabvier, de l'Anglais Gordon, ne put être lassée par les plus rudes épreuves de la guerre, de la faim, de la soif, et quelquefois même de l'ingratitude. Jusqu'en 1825, la cause de la Grèce fut signalée par un nombre de victoires fort supérieur à celui des revers, et surtout par les exploits maritimes des Miaulis et des Canaris. La Porte Ottomane ne pouvait plus équiper un vaisseau qui ne pérît honteusement sous les brûlots. Les massacres de Chio et d'Ypsara n'avaient fait qu'enflammer l'indignation de l'Europe : l'humble rocher d'Hydra défiait Constantinople.

Tout changea dans les campagnes de 1825 et de 1826. La Grèce eut à combattre un ennemi nouveau, celui même dans lequel elle avait pu espérer un auxiliaire ; c'était Méhemed-Ali, le vice-roi d'Égypte, heureux

usurpateur d'une vaste et riche contrée, qui ne rendait plus au sultan qu'un hommage illusoire. Il semblait être invité par sa position à favoriser, du moins par son inertie, une résistance qui portait des coups si terribles à un empire chancelant dont il convoitait les plus riches dépouilles; toutefois, soit que le zèle musulman se fût réveillé en lui par les victoires et les représailles trop souvent sanglantes des chrétiens, soit que pour affermir son usurpation et apaiser le courroux de la Porte, il crût devoir flatter le zèle religieux de ces peuples : il tourna contre la Grèce sa flotte bien équipée, et son armée disciplinée à l'européenne. 1826.

Le vice-roi d'Egypte.

C'était pour l'Égypte un czar Pierre, il portait légèrement le poids d'un grand crime, mais d'un crime admiré et presque consacré dans les mœurs de l'Orient, celui du massacre des mameloucks, exécuté sous l'ombre d'une pacifique entrevue. Lui seul s'était porté héritier de leur puissance anarchique, et le sultan n'en avait rien recueilli. Une sagacité peu commune chez les Turcs lui avait fait discerner quel fruit il pouvait tirer du séjour des Français en Égypte. Les arts qu'ils y avaient laissés pouvaient être, pour

1826. cette contrée desséchée par une longue barbarie, de bienfaisantes alluvions.

Sans rêver beaucoup à l'Égypte antique, et peu curieux des vieux monumens de sa grandeur, qu'il livrait au marteau savant des explorateurs français, Méhémed-Ali ne songea qu'à s'approprier les moyens militaires, maritimes et commerciaux de l'Europe. Il se pourvut de bons instituteurs français. Quelques-uns étaient coiffés du turban; et, sans rougir du titre autrefois si abhorré de renégat, suivaient ou paraissaient suivre les rites de Mahomet. À leur tête était l'officier français Selves, favori de cette cour, sous le titre de Soliman-Bey. Maintenant ses armes allaient se tourner contre des Français, autrefois ses compagnons de victoire et dévoués à une plus noble cause. Les Arabes devinrent sous ses lois les meilleurs soldats de l'Orient, et semblèrent renaître à cette gloire qui leur avait donné le troisième rang dans le monde, après les Grecs et les Romains. Les projets du vice-roi étaient merveilleusement secondés par son fils Ibrahim-Pacha, homme digne du temps des Ali, des Amrou, des Caled. Dans le commerce des Européens, il s'était formé, non-seulement à

quelque politesse, mais à une habile modération. 1826.

Ce fut un coup de foudre pour les Hellènes que l'arrivée de la flotte égyptienne, bien équipée, servie par des marins intelligens, et sur laquelle les brûlots de Canaris s'étaient vainement essayés. Leur effroi redoubla encore quand ils virent une armée exercée à cette discipline, à cette tactique, dont ils n'avaient pas su adopter l'usage pour eux-mêmes. Toutefois, ils se persuadaient difficilement que le vice-roi d'Égypte voulût les livrer à un maître, auquel lui-même avait à rendre des comptes difficiles. Leur résistance fut fort désordonnée. Constantin Botzaris, frère du héros, dont il ne retraçait que le courage, ne put défendre les approches de l'importante place de Navarin, l'antique Pylos. Ibrahim en pressa vivement le siége : on remarqua qu'il se présentait à tous les dangers, et que les artilleurs de la place semblaient le ménager comme un homme qui pouvait être un jour protecteur de la Grèce. La garnison de Navarin, forte de onze cents hommes, se rendit prisonnière après un siége de quinze jours, et ne fut point massacrée : exemple assez rare chez les Orientaux.

1826. Reprise de Tripolizza sur les Grecs.

Colocotroni fut appelé à défendre la capitale du Péloponèse Tripolizza. Dans une suite de combats, la discipline et les manœuvres des Arabes l'emportèrent sur le courage désespéré des Helènes. Ibrahim n'exerça point à Tripolizza de représailles de l'odieux massacre qui avait souillé la cause des insurgés. Il y eut un peuple qui se montra sourd à la voix de la patrie, insensible à ses désastres; et ce peuple, qui le croirait! c'étaient les Mainottes, descendans des Laconiens. Heureusement les armes triomphantes d'Ibrahim furent arrêtées sur le chemin d'Argos à Napoli de Romanie. On dut cet exploit à Démétrius Ipsilanthy, frère de l'auteur infortuné de l'insurrection générale. L'action ne fut engagée qu'entre un petit nombre de combattans, et pourtant le résultat fut de détourner les armes d'Ibrahim de la conquête de Napoli, que les Hellènes nommaient fastueusement leur Gibraltar.

Missolonghi, par son héroïque résistance dans un second siége, ranimait l'espérance et renouvelait la gloire des Hellènes. Un intrépide général des Turcs, Reschisd, avec une armée de dix-huit à vingt mille hommes, avait en vain renouvelé des attaques furieuses contre une ville moins biens dé-

fendue par quelques forts assez grossièrement construits que par trois mille héros venus pour la plupart de l'Épire, orphelins de leur patrie, montagnards intrépides, pour qui l'insurrection contre les Turcs datait d'un demi-siècle. La flotte de Miaulis leur avait porté des secours; Athènes et Salone repoussaient également les forces ottomanes. 1826.

Voyage d'Alexandre en Crimée.

Dans une situation si critique, les Hellènes tournaient encore des regards d'espérance et d'amour vers l'empereur Alexandre, qui pourtant avait répudié leur cause au congrès de Vérone. Mais la magnanimité souvent signalée produit une longue impression chez les peuples. On ne pouvait concevoir qu'Alexandre pût résister à des sentimens chrétiens et généreux, quand la politique même l'invitait à les suivre; aussi ce fut avec transport que les Hellènes apprirent que l'empereur venait visiter ses provinces méridionales et s'approchait de la Moldavie et de la Valachie, dont les Turcs éludaient l'évacuation, lorsqu'il pouvait la leur prescrire avec l'autorité de ses forces colossales. L'Europe libérale s'attendait que la sainte alliance pourrait changer de maximes avec l'auteur de ce traité. On sait qu'il était livré à un mysticisme exalté, lorsque dans les derniers

1826. mois de 1815 et pendant son second séjour à Paris, il conçut ce traité mystérieux et presque énigmatique. Alors il était intimement lié avec la baronne de Krudener, femme aimable et légère tant que dura sa beauté. Un ou deux romans assez jolis lui avaient donné quelque célébrité. Ce fut peut-être dans l'espoir de s'en procurer une plus grande qu'elle se jeta dans une secte d'illuminés qu'un Français nommé Saint-Martin avait fondée vers la fin du dix-huitième siècle, pour faire la guerre au matérialisme dominant, et que l'on appela de son nom *Martiniste*. Cette secte depuis avait fait de nombreux prosélytes en Allemagne, et le roi de Prusse, Frédéric Guillaume II, avait été compté au nombre de ses adeptes. Son principal dogme était la croyance dans des révélations reçues soit des saints, soit des intelligences supérieures, soit des êtres chéris que l'on avait perdus et avec lesquels on croyait vivre dans un commerce habituel. Parmi nous l'illuminisme avait compté des prosélytes remarquables, tels que la duchesse de Bourbon, Bergasse, d'Esprémenil et Girardin, le créateur du beau jardin d'Ermenonville, et l'hôte de J.-J. Rousseau. Alexandre était peut-être préparé à ces illusions par une vague mé-

lancolie qui avait dû le saisir dès son avénement au pouvoir. Il n'est pas de mon sujet d'examiner les fatales circonstances qui le portèrent prématurément sur le trône de Russie. Les annales des cours despotiques n'offrent jamais des renseignemens bien sûrs à l'histoire; toutefois la relation la plus détaillée et la plus authentique de la mort de Paul Ier., publiée en Angleterre, justifie complétement Alexandre d'une complicité qui eût été un parricide. Le chancelier Pahlen lui persuada qu'il allait être proscrit par son père, et le fait pouvait être vrai. La conspiration s'était formée sans lui, elle ne lui fut communiquée que quand tout était prêt pour un attentat, auquel on disait attaché le salut de sa mère et de la famille impériale. Le général Benigshen, l'un des principaux conspirateurs, reçut d'Alexandre l'ordre de sauver les jours de Paul Ier. L'énergie avec laquelle se débattit le malheureux czar, ne permit pas à Benigshen de remplir l'intention d'Alexandre. Tous les Russes avec lesquels j'ai communiqué confirment cette version. Ne nous étonnons pas pourtant que ce souvenir dût lui être cruellement importun. Mais l'activité nécessaire à un monarque qui osa se déclarer le rival de Napoléon, en 1826.

1816. dépit de l'admiration dont il était frappé lui-même, fut pour lui une diversion favorable; il en chercha une meilleure encore en concevant la pensée de se rendre le bienfaiteur de son peuple et des hommes. La philanthropie n'était pas chez lui une de ces molles rêveries qui amusent et trompent l'égoïsme, c'était un laborieux exercice auquel il dévouait ses veilles et qu'il ne perdait pas de vue même au milieu des combats. Après avoir vu le despotisme brutalement exercé par son père, il n'était despote qu'à regret, et voulait former son peuple pour une liberté future. Il eût regardé comme la gloire éternelle de son règne l'affranchissement des serfs et l'établissement des communes.

Ne nous étonnons pas de l'avoir vu plein de zèle pour nos libertés constitutionnelles; il est certain qu'il ne voulut quitter Paris qu'après avoir vu la Charte terminée. On le vit depuis en Allemagne tendre la main aux princes qui, en dépit de l'Autriche et même de la Prusse, accordaient à leurs peuples des chartes timidement empruntées à nos institutions nouvelles. Il joua lui-même, pendant plusieurs années, le rôle d'un monarque constitutionnel en Pologne; et l'autocrate ne crut pas déroger, en prononçant à Varsovie

des discours à la manière d'un roi de France ou d'Angleterre. 1826.

Une révolution fâcheuse se fit dans son esprit, quand il vit la liberté se produire tumultueusement dans les deux Péninsules espagnole et italique, et s'appuyer sur la constitution caduque des cortès, présentée au bout des baïonnettes. On ne pouvait faire une plus cruelle violence à son système, qui consistait à faire descendre la liberté des trônes. Dès ce moment, sa politique devint hostile aux principes libéraux; il s'importuna des débats de la diète polonaise, et en leur ôtant la publicité il leur ôta la vie.

Son activité s'était ralentie, et sa mélancolie s'était augmentée; le mysticisme n'avait plus de charmes pour lui. La baronne Krudener s'était éloignée de Saint-Pétersbourg, fatiguée de l'indifférence de son auguste disciple. Il semblait inquiet de quelques dispositions sombres de son armée, et craignait à son tour des complots militaires; mais la politique lui offrait un moyen facile de les détourner : c'était d'occuper dans l'Orient une armée à qui le repos faisait violence. Tel avait été sans doute l'objet de son voyage dans ses provinces méridionales.

1826. Sa mort.

L'Europe était dans l'attente d'un grand événement. Ce voyage lui avait rendu de la sérénité. De Tangarock, ville située à l'entrée de la mer d'Azow, il avait fait des excursions dans la Crimée, ancienne Tauride: et, charmé de la beauté du climat, il rêvait à des projets qui pouvaient rendre à la civilisation une contrée livrée à une si longue barbarie. Il faisait toutes ses courses à cheval, avec le mépris du luxe et des fatigues qu'il avait montré dans les camps. Ce qui lui rendait surtout ce voyage agréable, c'est qu'il paraissait rendre la santé à l'impératrice son épouse, pour laquelle il montrait la plus tendre affection. Il avait imprudemment cotoyé les rivages d'une mer redoutée par de pernicieuses exhalaisons, et il était revenu à Tangarock le 17 novembre 1825, avec un accès de fièvre, qui ne lui inspira d'abord nulle inquiétude, mais cette fièvre était celle du terrible *typhus*. Son médecin, l'Anglais Willis, n'en comprit pas d'abord toute la gravité. Pendant dix jours ce fut une alternative de crainte et d'espérance. Un érysipèle à la jambe aggrava le mal, et l'empereur s'écria: Je mourrai comme ma sœur. Le délire survint. Je dois ici copier les mots de son médecin l'Anglais Willis:

« L'empereur se tourna vers moi et s'écria : 1826
» Mon ami, quelle action? quelle épou-
» vantable action? et il fixa sur moi un
» regard terrible et incompréhensible. »
Pensait-il à la mort de son père? pensait-il à un complot tramé contre ses jours? De ces deux conjectures, la seconde est de beaucoup la plus plausible; car l'empereur Alexandre avait reçu, à Tangarock, non-seulement l'avis d'un complot tramé contre ses jours, mais d'une vaste conspiration formée dans l'armée du Sud pour changer la forme du gouvernement. Deux des conjurés, saisis de repentir ou aspirant à des récompenses, lui avaient fait transmettre cet avis avec des détails propres à lui donner une horrible certitude. Suivant une autre version, l'empereur Alexandre reçut cet avis du premier ministre de l'Autriche, du prince de Metternich, et nous allons voir comment cet homme d'état pouvait être informé du complot. La violence de sa maladie avait pu être, sinon occasionée, du moins fort aggravée par ces sinistres révélations. Alexandre, dans les momens de calme, baisait tendrement la main de l'impératrice, qui, dangereusement malade elle-même, veillait près de lui nuit et jour : mais les forces lui

1826 manquèrent au point que nul remède n'agissait plus sur lui. L'impératrice, après lui avoir fermé les yeux, écrivit à l'impératrice-mère cette lettre, dont chaque mot pénètre le cœur : « Notre ange est au ciel, et » moi je végète encore sur la terre ; qui au» rait pensé que moi, faible et malade, je » pourrais lui survivre ! Maman, ne m'aban» donnez pas, car je suis absolument seule » dans ce monde de douleur. Notre cher dé» funt a repris son air de bienveillance ; son » sourire me prouve qu'il est heureux et qu'il » voit des choses plus belles qu'ici-bas. Ma » seule consolation de cette perte irréparable » est que je ne lui survivrai pas ; j'ai l'espé» rance de m'unir bientôt à lui. » En effet, l'impératrice succomba six mois après à sa douleur.

Cette lettre, plusieurs autres écrites pendant le cours de cette maladie, un billet de l'empereur Alexandre, dans lequel il annonce à sa mère *qu'il va se dorloter* pour un mal qu'il semble croire léger ; enfin, la relation circonstanciée du médecin Willis, sont une réfutation complète d'un bruit imposteur, que quelques journaux anglais répandirent, et d'après lequel il aurait été étranglé par des conspirateurs dans une promenade sur

la mer d'Azow. Ce bruit trouva d'abord assez facilement croyance; car, après de terribles exemples, on semble ne plus permettre aux czars de mourir de mort naturelle. Alexandre porta plus loin que le czar Pierre et l'impératrice Catherine II les limites et surtout la gloire de son immense empire; il sut profiter à la fois des leçons et des fautes du grand homme, qui fut tour à tour son modèle et son imprudent ennemi. Paris l'a vu deux fois dans toute sa magnanimité. La fortune lui laissa sa modestie, et accrut sa bienveillance : elle s'allumait au flambeau de la foi, on l'eût cru un élève de Fénelon. Il rêva, pour ses sujets et même pour l'Europe, plus de bien qu'il n'en put exécuter; mais les vœux judicieux d'une belle âme s'interrompent, et ne se perdent pas au siècle où nous sommes. Il fut le Trajan de la Moscovie. 1826.

Tentative d'une révolution libérale à St.-Pétersbourg.

La fermentation des esprits fut singulièrement accrue par les scènes sanglantes dont Saint-Pétersbourg fut le théâtre, et par le phénomène d'une conspiration dite *libérale*, au foyer même du despotisme.

Un ukase de l'empereur Paul I^er^. avait réglé la succession au trône par ordre de primogéniture; et l'on sait combien jusque-

1826. là elle avait été irrégulière. Tout donnait à penser qu'elle serait respectée par l'empereur Alexandre. Le grand-duc Constantin avait toujours fait éclater une amitié pleine d'enthousiasme pour son frère; il rachetait par là de notables défauts. Tandis qu'il commandait en Pologne, sous le titre de vice-roi, il se prit de la passion la plus vive pour une dame polonaise, Jeanne Grasinska, fille d'un simple gentilhomme, mais douée d'un esprit et d'un caractère élevés. Ce fut avec le dessein de l'épouser qu'il fit prononcer son divorce avec la princesse Ulrique de Saxe-Cobourg. Alexandre, et surtout l'impératrice-mère, réprouvèrent vivement ce divorce et cette alliance. Cependant une telle union pouvait être avouée par la politique, car elle rapprochait le peuple conquis du peuple conquérant.

Alexandre n'accorda son consentement que sous la condition d'une renonciation au trône. Il est fort à présumer qu'une telle exigence lui avait été inspirée par la crainte des violences du czarovitz Constantin, dans lequel on craignait un nouveau Paul Ier. Il semble que ce Constantin portait lui-même un pareil jugement de son caractère. Quoi qu'il en soit, un prince impétueux sacrifia un

trône à sa nouvelle passion. Sa renonciation fut pourtant un acte secrètement consigné dans les archives du sénat, et la validité pouvait en être facilement contestée. Aussi vit-on, avec un profond étonnement, un almanach de 1825, où le grand-duc Nicolas était désigné comme l'héritier du trône, et même la cour de Prusse crut devoir l'interdire. Ce fut au grand-duc Constantin que la nouvelle de la mort d'Alexandre fut portée à Varsovie deux jours avant qu'elle ne parvînt à Saint-Pétersbourg. Il délibéra peu sur sa résolution, et ratifia sa renonciation secrète. Le grand-duc Nicolas venait de faire proclamer Constantin empereur, lorsqu'il reçut la renonciation authentique de son frère. S'attendait-on à un pareil débat entre deux princes moscovites, entre deux fils du terrible Paul Ier. ? Tant de sagesse était inspiré à Constantin par une épouse qui depuis six ans enchaînait ce lion, et qui sans doute craignait que ce pouvoir ne lui fît rompre le frein pour le malheur de ses peuples et pour le sien. 1826.

L'impératrice-mère vainquit sans peine les scrupules de Nicolas, pour lequel son cœur penchait. Il fut proclamé ; mais un grand danger l'attendait.

Rien n'était plus réel que la conspiration

1826. militaire dont l'empereur Alexandre avait reçu l'avis. Elle comptait dix années d'existence et plusieurs milliers de complices; mais le despotisme est le refuge le plus assuré du secret. Les Russes, jusque sous des apparences françaises, savent garder leur immobilité tartare. Ce fut en 1815, à Paris même, soumis par les Russes pour la seconde fois, que furent jetés les fondemens de cette association assez semblable à celle *des amis de la vertu* en Allemagne et des *carbonari* dans l'Italie; c'étaient d'abord beaucoup de projets vagues, démesurés, ayant un noble but, mais inexécutables. Ce but varia beaucoup avec les circonstances, et ne fut jamais unanime. Les plus sages, et je crois les plus nombreux, ne voulaient que faire de la Russie une monarchie tempérée et même constitutionnelle, et peut-être en cela s'éloignaient-ils peu des desseins de l'empereur Alexandre, au moins jusqu'au moment où les révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples amenèrent un brusque changement dans sa direction politique. Mais plusieurs des plus exaltés arrivaient dans leurs vœux au régime républicain, et Dieu sait comme il était applicable aux mœurs du plus vaste empire de la

terre, aux mœurs d'un peuple qui, sur une 1826.
population de cinquante millions d'habitans, n'en compte pas plus de six millions d'origine libre, aux mœurs des Kalmoucks et des Cosaques. En attendant, ils se donnaient un dictateur, et leur choix était tombé sur l'homme le plus dénué des talens, et surtout de l'intrépidité du conspirateur, le prince Trousbestloky. Son accession leur paraissait précieuse, parce qu'il était beau-frère de l'ambassadeur d'Autriche, et qu'on s'imaginait que l'Autriche favoriserait un mouvement contre une puissance conquérante, objet de ses éternelles et sourdes inquiétudes.

Il reste un nuage assez profond sur les desseins qu'ils purent former contre les jours de l'empereur Alexandre, et l'on peut présumer qu'une pensée aussi atroce n'appartint qu'à un fort petit nombre des conjurés. Mais un court interrègne et l'obscurité qui régna quelques jours sur la proclamation de son successeur réveillèrent leur audace. La renonciation au trône par le grand-duc Constantin leur parut un acte forcé, et ils résolurent de le proclamer, sous la condition de lui imposer une charte. Mais en supposant Constantin ambitieux, dominé par la soif du pouvoir, il

1826. pouvait jouir du bienfait et sévir contre ses bienfaiteurs, ainsi que l'avait fait Ferdinand VII en Espagne.

La conspiration éclata le 25 décembre, jour désigné pour la prestation du serment militaire par tous les régimens de la garde. Les conjurés se hâtèrent de répandre le bruit que Constantin protestait contre une renonciation supposée, et qu'il marchait sur Saint-Pétersbourg avec une armée polonaise. Le bruit ne tarda pas à être démenti par le retour inopiné du grand-duc Michel qui arrivait de Varsovie. Un autre fait trompa l'espoir des conspirateurs, c'est que leur chef, leur dictateur, le prince Trousbestloky, ne parut point et se tint caché dans le palais de l'ambassadeur d'Autriche son beau-frère. Le serment fut prêté sans hésitation par les premiers corps qui furent appelés. Mais il n'en fut pas ainsi pour le régiment de Moscou, pour les grenadiers et les marins de la garde auxquels appartenaient les principaux conjurés; parmi eux les deux frères Bestozel parcouraient les rangs en criant : « Voulez-vous » vous rendre les complices d'une usurpa» tion évidente? Les droits du grand-duc » Constantin ne sont-ils pas évidens et » déjà proclamés? On vous parle d'une re-

» nonciation de ce prince, elle est fausse; 1826.
» même dans les fers il ne signerait pas un
» acte aussi honteux. Vous connaissez sa fierté,
» son énergie. Il est vrai que l'usurpateur a
» donné l'ordre de le faire arrêter dans Var-
» sovie; il y retient également son autre frère
» le grand-duc Michel pour qu'il ne vienne
» pas protester devant vous contre la violence
» et l'imposture. C'est parce que Constantin
» veut améliorer le sort de son armée et de
» son peuple qu'une femme ambitieuse se
» conduit en marâtre pour l'aîné de ses fils,
» et commence par le dépouiller pour le faire
» mourir dans les fers; mais il saura bien
» échapper à ses geôliers et se faire jour jus-
» qu'à nous. L'avis nous parvient qu'il est en
» marche avec le grand-duc Michel; peut-être
» arriveront-ils avant la fin du jour. Voulez-
» vous que notre empereur vous trouve liés
» par un serment impie? Sera-t-il détrôné,
» égorgé par ses frères d'armes?»

De tels discours échauffent tellement les soldats de ces deux corps, qu'ils entrent en révolte ouverte et se jettent tumultueusement sur la place du Sénat, où quelques nobles et nombre de bourgeois affiliés au complot viennent exalter des soldats aussi braves qu'ignorans. On répand avec confiance

1826. les plus fausses nouvelles; on ose prononcer les mots les plus nouveaux pour l'oreille des soldats et des bourgeois, ceux de *liberté* et de *charte*. L'argent et les liqueurs fermentées se distribuent, le désordre et la fureur sont au comble.

Un des plus illustres généraux de cette armée qui s'est élancée des cendres de Moscou jusqu'à Paris, le comte Miloradowitch, gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, s'avance vers les mutins et se flatte de dissiper d'un seul mot l'erreur qui les rend coupables. Il vient leur apprendre l'arrivée du grand-duc Michel qu'on leur disait arrêté avec le grand-duc Constantin à Varsovie; ce prince, témoin de la franche renonciation et de la pleine liberté de son frère, s'est mis à la tête de son régiment, et va lui-même marcher contre les rebelles s'ils persistent dans leur égarement: mais l'infortuné général peut à peine articuler quelques mots dont les conjurés craignent l'impression; il est percé, à bout portant, d'un coup de pistolet, et il expire le lendemain de sa blessure. C'est un officier déguisé en bourgeois qui a porté le coup; mais maintenant chacun des soldats se regarde comme complice ou responsable d'un énorme attentat commis dans leurs

rangs. Ils ne peuvent plus reculer. *Main basse*, s'écrient-ils, *main basse sur les partisans de l'usurpateur.* Ce fut alors que parut le nouvel empereur dans tout le calme du courage. Sa belle et noble figure, sa taille imposante, son air martial, l'habitude qu'il avait des camps et du langage qui convient aux soldats, en faisaient un des hommes les plus propres à subjuguer des mutins. Ce qui plaïdait encore plus pour lui dans le cœur des soldats, c'était l'appui de l'impératrice sa mère, femme d'un esprit vaste, d'un caractère intrépide et d'un cœur bienfaisant. Il sort de sa cour où s'étaient rendus tous les grands de l'empire, les dames de la naissance la plus illustre et les ambassadeurs. Il monte à cheval, consulte peu le nombre de ceux qui le suivent, va de quartier en quartier, et se trouve quelquefois au milieu de groupes ennemis. Dès qu'il a reconnu leurs dispositions, aux cris de *vive l'empereur Constantin:* « Vous vous êtes trompés, leur dit-il, le » rendez-vous des rebelles est sur la place » d'Isaac, courez-y, nous nous y reverrons. » Et ces soldats, déconcertés, effrayés d'un crime auquel leur imagination n'était point préparée, ne savent que déférer à l'invitation 1826.

1826 de l'empereur et s'éloignent sans avoir la pensée de le frapper.

Le jour baissait, tout faisait craindre la nuit la plus sinistre. La plupart des régimens de la garde s'étaient ralliés à Nicolas; mais les révoltés semblaient impatiens d'engager l'action. Les soldats fidèles ne marchaient qu'avec regret à l'extermination de leurs nouveaux camarades. La présence de l'empereur Nicolas et du grand-duc Michel dans leurs rangs les raffermit : cependant on eût peu recours à leurs armes. Cernés dans la place qu'ils occupaient, les rebelles s'étaient formés en bataillon carré, et les premières décharges étaient parties de leurs rangs. Le canon chargé à mitraille y répondit, enfonça, extermina ou dispersa ces aveugles instrumens d'une révolution qu'ils ne comprenaient pas.

Un grand nombre des principaux conjurés furent pris vivans. Leur chef, leur dictateur, le prince Troubelskoi, honteusement absent dans l'action, s'était réfugié dans l'hôtel de son beau-frère, l'ambassadeur d'Autriche, et par le choix de cet asile compromettait un peu cette cour. L'ambassadeur fut bientôt sommé de le livrer, et le livra. Ce fut du chef même de la conjuration que l'on obtint les

détails les plus circonstanciés sur son origine, 1826.
sur ses plans, ses moyens et ses membres. Plusieurs autres conjurés imitèrent ce déplorable exemple pour sauver leurs jours et obtenir l'horrible exil en Sibérie. Soit par l'effet de ce repentir, soit par un changement de mœurs insensiblement opéré depuis un siècle dans les états du cruel czar Pierre, le supplice capital fut bien moins prodigué qu'il ne l'avait été dans des troubles moins sérieux de l'empire. Mais la Sibérie reçut une foule de nouveaux hôtes condamnés à lutter contre son ciel de fer, ses ours et la faim: une révolte qui éclata quelques semaines après, dans l'armée du Sud, où se trouvaient les deux frères Mouravief, premiers organisateurs du complot, fut réprimée sans beaucoup d'efforts; peu de supplices, beaucoup d'exils. Aux cris de liberté qui avaient retenti quelques heures sur les rives étonnées de la Néva, succédait le bruit monotone des traîneaux qui conduisaient de jour en jour des captifs en Sibérie.

---

1826.

# CHAPITRE XXXIII.

LOI DU DROIT D'AINESSE. — JÉSUITES.

Les jésuites veulent être reconnus.

La restauration française semblait n'avoir plus à craindre de secousse sérieuse; mais Charles X étouffait sous la Charte qui lui servait d'égide. L'ouverture de chaque session amenait un nouveau plan de campagne que la congrégation venait tracer impérieusement au président du conseil. « Le temps » n'est pas venu de tout accomplir, répondait-» il souvent; modérons notre marche pour la » rendre plus sûre, et gardons-nous de l'im» pétuosité de 1815. » Pour cette fois il consentait à porter une atteinte assez vive au Code civil et à l'un des plus bienfaisans résultats de la révolution, c'est-à-dire à l'égalité des partages entre les enfans. Encore ne voulait-il frapper le coup qu'indirectement et comme pour ouvrir la brèche, sans se précipiter de suite dans la place. Le garde des sceaux, M. Peyronnet,

quoique un peu froissé du triste effet de la loi sur les sacriléges, était chargé de diriger et de dissimuler cette atteinte; mais le principal objet vers lequel cette session était dirigée, c'était d'obtenir une reconnaissance au moins tacite de la société des jésuites. Ces religieux s'impatientaient de n'avoir qu'une existence anonyme, lorsque tous les grands du royaume s'inclinaient sous leurs lois. *Point de monarchie, point de religion, sans jésuites,* était devenu un axiôme de l'émigration et des écrivains habiles qui la soutenaient. Bien des gens dataient la chute du trône, de l'année 1762, époque de leur expulsion par le duc de Choiseul: il semblait que la France n'eût connu de beaux jours que sous la domination du père Letellier et de la bulle *uni-genitus.* Aussi les jésuites nouveaux n'avaient-ils à faire nul effort de génie, ni d'adresse, ni d'éminentes vertus pour s'emparer d'une puissance que la politique étroite d'un parti mettait à leurs pieds. C'étaient en effet de peu dignes successeurs des Bourdaloue, des Larue, des Parennin, des Charlevoix, des Bougeant; ils n'étaient plus connus dans les lettres que par des expurgations de livres classiques. Leurs scrupules allaient jusqu'à mutiler Racine, Boileau et 1826.

1826. Fénelon lui-même, comme leurs devanciers avaient été forcés d'en user avec les écrivains les plus licencieux de l'antiquité; leurs abrégés historiques étaient fabriquées de telle sorte que l'empereur Napoléon n'y apparaissait plus que comme un général du roi Louis XVIII. A ces titres littéraires, joignez des cantiques faits pour leurs missions, dont la niaiserie ne prêtait que trop aux faciles lazzis de l'impiété. Cependant ces moines rusés savaient conduire leurs amis au pouvoir. Charles X venait de faire entrer dans son conseil, comme ministres d'état, les cardinaux Latil, de La Fare et de Clermont-Tonnerre, tous trois fougueux ultramontains, et le dernier l'était à un tel point qu'il se mit en révolte ouverte contre une décision du ministre Corbière et du conseil d'état, et cet acte séditieux toucha le cœur du roi, qui en fit un ministre d'état.

L'évêque d'Hermopolis se prêtait avec beaucoup de complaisance à leurs empiétemens sur l'université dont ils brûlaient d'achever la conquête. Ce prélat s'était pourtant montré un partisan, sinon chaleureux, du moins assez déclaré des libertés de l'église gallicane, et des quatre fameuses propositions que Bossuet avait fait adopter au clergé

de France. Il regarda comme le plus beau triomphe d'avoir fait renouveler l'assentiment des évêques à la première de ces propositions; ce qui impliquait la condamnation des trois autres. Ce prélat n'en était pas moins en butte aux cris et aux sarcasmes apostoliques de l'abbé de La Mennais. Il lui fallut chercher un abri derrière les jésuites, et ceux-ci surent bien lui faire payer leur protection. Leurs petits séminaires, exempts des tributs de l'université et fort ennemis de toute doctrine constitutionnelle, voyaient d'année en année se grossir le nombre de leurs élèves, espoir des familles dévotes et ambitieuses. Les jésuites avaient exigé et obtenu le sacrifice de l'école normale, établissement où des élèves d'élite, remplis du zèle de l'étude, promettaient ou donnaient déjà une salutaire et souvent brillante direction à l'enseignement public; amis des institutions constitutionnelles, ils repoussaient avec force le matérialisme du dix-huitième siècle et les fureurs révolutionnaires. La congrégation seule avait pu prendre ombrage de leurs maximes réservées et indépendantes. De jeunes professeurs, arrêtés dans une paisible carrière, se rejetèrent sur les études politiques; leurs doctrines, fermement arrêtées et 1826.

1826. souvent tranchantes, les rendirent puissans dans la polémique des journaux, et la restauration trouva en eux de sévères contradicteurs des fautes multipliées qui préparaient sa chute.

L'opinion qu'on voulait faire dominer, c'était que l'enseignement public ne pouvait être confié qu'à un corps religieux, c'est-à-dire aux jésuites. Comme un ecclésiastique marchait à la tête de l'université, il lui était difficile de ne pas fortifier cette impulsion. Des dehors imposans, une figure calme et noble, une certaine rigidité de logique, une expression mesurée, rarement véhémente, semblaient appeler M. Frayssinous au rôle d'un conciliateur. Louis XVIII avait cru voir en lui un homme d'église tempéré par la prudence d'un homme d'état. Mais sous Charles X il fallait marcher plus vite. Il fut chargé du soin difficile de faire reconnaître l'existence des jésuites comme un fait accompli, et de leur faire passer le Rubicon sans bruit. Il s'y prit, comme nous le verrons tout à l'heure, avec une adresse remarquable; mais l'inquiétude publique était trop vivement excitée, les esprits étaient trop fins, trop avertis, pour ne pas soulever le voile le plus habile. Reconnaître ouvertement les jé-

suites, ou leur donner tout l'état à gouverner, n'était qu'une même chose aux yeux des hommes instruits de l'histoire des trois siècles précédens, et des dispositions actuelles de la cour. Déjà l'on répandait que le roi était, ainsi que l'avait été Jacques II, *un jésuite de robe courte*, lié à cet ordre par des engagemens secrets. On avait fait circuler, et même en assez grand nombre, des écus de cent sous, où l'image du roi était affublée d'une calotte de jésuite, et il en avait été par inadvertance reçu quelques-uns au trésor royal. 1826.

La France, au dix-neuvième siècle, était bien moins irreligieuse qu'au siècle précédent, mais elle avait à défendre tous les genres de liberté dont les jésuites étaient les vieux ennemis. Les alarmes se portaient jusque sur la liberté des cultes qu'ils n'avaient cessé durant trois siècles de combattre, non-seulement par des prédications fanatiques, mais par le fer, par le feu, par le régicide même. Tous les vieux souvenirs étaient remués depuis la ligue, et la conspiration des poudres jusqu'aux lettres de cachet du père Letellier, et aux billets de confession. En vain les défenseurs les plus adroits des jésuites disaient qu'on ne pouvait leur refuser l'habileté de

1826. marcher avec leur siècle; qu'ils étaient aussi loin aujourd'hui des machines forcenées de Mariana, que de la morale relâchée d'Escobar : on répondait par le texte même des constitutions qu'Ignace de Loyola avait données à sa milice conquérante. Les hommes vraiment monarchiques gémissaient du fatal entraînement du roi, qui, pour rétablir des moines dangereux, jouait le sort d'un trône à peine relevé de sa chute, et d'une noblesse à peine revenue de l'exil. Le roi ne voyait dans leurs craintes qu'une tiédeur suspecte de philosophie. Sa malheureuse prétention était d'être un grand politique; aussi quand le dauphin bégayait devant lui quelques objections sur son système de gouvernement, « chacun a sa vocation, lui » répliquait le roi, vous êtes un grand gé- » néral, et moi je suis un politique habile. » Les cours royales, fidèles aux traditions des honorables parlemens, montraient de vifs ombrages des jésuites. Celle de Paris venait de les manifester dans deux procès dirigés contre deux journaux, *le Constitutionnel* et *le Courrier*, qui avaient accusé le gouvernement d'une protection manifeste pour un ordre proscrit par les lois du royaume, et dont l'existence était incompatible avec le

régime constitutionnel. On voulut voir dans les articles poursuivis une atteinte portée à la religion. M. Dupin vengea de ce reproche *le Constitutionnel* avec une puissante dialectique, et cette verve d'esprit que les Anglais nomment *humour*, et qui n'en est pas moins d'origine française, arme tranchante, dont le même orateur a perfectionné l'usage dans nos discussions parlementaires. Les deux journaux furent acquittés. Il n'est point inutile de remarquer ici que des procès de ce genre donnaient au barreau de Paris une grande puissance politique, et formaient une pépinière d'orateurs qui paraissaient moins défendre leurs cliens que les libertés publiques. L'opinion, en dépit du pouvoir, étendait ainsi ses bras de tous côtés. 1826.

Les cérémonies et les pratiques religieuses d'un long jubilé parurent à la congrégation et à son auguste chef l'occasion la plus favorable pour se faire des prosélytes obligés, et pour expier les péchés de la révolution et de la philosophie. Le jubilé devint pendant un mois, pendant le mois des fleurs, le signal d'une tristesse officielle; les églises et les rues retentissaient d'un éternel *Miserere*. On voulait que la France, fière des lois qu'elle avait conquises, en fît l'amende hono- Jubilé.

1828. rable pour en préparer le sacrifice. Tel était du moins l'esprit de la plupart des mandemens qui rendaient la philosophie et la liberté responsables des crimes de la révolution, quoique désavoués avec horreur par l'une et par l'autre; la France n'aimait pas à se voir ainsi mettre en cause. L'autel expiatoire que Napoléon eut la noble idée d'élever à Saint-Denis pour les victimes royales, répondait au sentiment public et ne le forçait pas; les cœurs furent alors touchés. Ils répondirent mal à l'appel d'un roi et d'un clergé qui commandaient le remords à des âmes, non-seulement innocentes, mais indignées des crimes par lesquels avait été souillée une noble cause suivie de la victoire. On se mit peu en quête des indulgences. Ces processions multipliées prêtaient au ridicule. Le roi n'en était pas exempt, quoique sa dévotion fût sincère. On cherchait le roi chevalier, et l'on ne trouvait plus que le roi jésuite. Dans le dauphin, on retrouvait encore moins le vainqueur du Trocadéro; on ne pouvait voir une démarche plus embarrassée, plus chancelante; mais ce qui excitait le plus les malignes risées, c'était la longue file de jeunes séminaristes, qui poussaient l'extérieur dévot jusqu'à la caricature. On

les élevait alors pour une dévotion outrée, farouche, qui les rendait l'effroi des vieux curés, même de ceux qui avaient suivi l'émigration. La religion veut parler dans ses temples à des cœurs touchés ou disposés à l'être. Il est dangereux de la montrer en spectacle à uue foule incrédule et moqueuse. 1826.

Un effet bien autrement fâcheux fut produit par le choix des instituteurs qui furent donnés au duc de Bordeaux dès qu'il sortit du gouvernement des femmes. Sa première éducation avait été fort bien dirigée par madame la duchesse de Gontaut, femme aimable et judicieuse, qui ne sacrifiait point à un rigorisme outré. Le duc Mathieu de Montmorency, qui fut nommé son gouverneur, pouvait sans doute instruire son élève à toutes les vertus, à toutes les qualités aimables, aux œuvres les plus abondantes de la charité chrétienne. On ne pouvait d'ailleurs voir un ennemi né de nos libertés dans un homme qui avait aidé à leur conquête à l'assemblée constituante : philosophe repentant, et chrétien plein d'ardeur, il s'était livré à la direction des jésuites; c'était, comme je l'ai dit, l'appui le plus zélé et le plus précieux de la congrégation. Les jésuites allaient donc être tout puissans dans cette

Instituteurs du duc de Bordeaux.

1826. éducation; et par-là ils s'empareraient d'un troisième règne et de tout notre avenir. Toutefois, ce choix était tellement attendu, et tellement couvert par l'estime publique, qu'il eût passé sans murmure, si le roi n'eût élevé au poste de précepteur du royal enfant, à cet emploi qui rappelle les noms et les immortels travaux de Bossuet et de Fénelon, un prélat qui n'était connu que par un ultra-montanisme atrabilaire : c'était M. Tharin, évêque de Strasbourg; il venait de publier, dans un assez méchant style, un mandement furibond contre la révolution et la philosophie, qui n'étaient coupables alors de nul méfait nouveau. La foi chez lui paraissait une ennemie de la charité. On ne pouvait donner un plus fâcheux acolyte à un homme qui savait si bien concilier ces deux vertus théologales. Ce choix fut reçu avec une sorte de terreur et d'indignation, dont les journaux se rendirent bientôt les organes. Charles X n'écoutait rien, et s'irritait d'une contradiction qui lui paraissait la plus odieuse atteinte aux droits, non-seulement d'un monarque, mais d'un père. C'était pourtant le cas où il fallait avant tout se montrer monarque.

Il arriva que, peu de temps après, on eut

1826.

à déplorer la mort du duc Mathieu de Montmorency. Atteint depuis plusieurs jours d'une maladie grave, il crut à des symptômes trompeurs de convalescence. Il n'écouta que la ferveur de son zèle, se leva et sortit pour assister à l'office du vendredi-saint. Et dans l'église même il mourut à l'heure où les fidèles pleuraient la mort du Sauveur. Une telle mort parut même aux profanes le plus beau prix de sa piété.

Mort du duc de Montmorency.

On le vit avec regret remplacé dans l'emploi de gouverneur du prince, par un homme qui était loin d'avoir comme lui de premiers engagemens, et un point de contact avec la révolution. Le duc de Rivière en était un des plus fougueux ennemis. Il avait signalé avec un courage imprudent son amitié pour le comte d'Artois.

Dénonciation des jésuites par M. Montlosier.

Tout se préparait pour le combat le plus sérieux. Le comte de Montlosier prit hardiment l'offensive. Les jésuites ne s'attendaient guères que des coups si directs, si vigoureux, leur fussent portés par un ancien membre et un orateur chaleureux du côté droit de l'assemblée constituante; mais nul homme ne portait plus d'indépendance, ni dans les méditations de son esprit, ni dans les habitudes de sa vie. Depuis long-temps il s'était

1826. retiré dans une partie inculte de l'Auvergne; et, par les travaux les plus actifs et les plus ingénieux, il avait porté la vie et la fécondité parmi les débris des volcans éteints depuis des siècles innombrables. Son christianisme, fort empreint de philosophie et cependant fort zélé, ne suivait point à la lettre les décisions de l'église, car il voulait modifier le dogme des peines éternelles, et se montrait incrédule sur d'épouvantables supplices appliqués à des fautes légères. Ses écrits s'étaient succédé depuis quelques années sans éclat, mais non sans estime : tout changea quand il recueillit ses forces pour attaquer les jésuites. Son mémoire, écrit d'un style inégal, moins riche de faits, d'observations piquantes, et tout animé de ce mouvement qui part de la conscience, eut un succès éclatant, et son nom fut couvert d'une popularité à laquelle il avait tourné le dos toute sa vie. Une consultation énergique des avocats les plus distingués du barreau appuyait ce mémoire. M. de Montlosier ne se bornait pas à attaquer les jésuites, ses traits tombaient sur tout ce qu'il appelait sans ménagement *le parti prêtre*; il n'était pas un secret de la congrégation que ne découvrît ce solitaire.

« Eh bien! dirent les jésuites à leurs puis-

» sans affidés, que tardez-vous à nous décla- 1826.
» rer, à nous avouer hautement? Vous voyez
» que l'on se fait une arme contre nous de
» notre existence mystérieuse, anonyme. Le
» saint-père nous reconnaît, et nous rétablit
» dans les termes les plus glorieux. Le roi
» nous protége avec le même zèle que s'il
» était l'un de nos frères; presque tous les
» prélats, presque tous les pasteurs, et sur-
» tout les plus jeunes, s'unissent à nous, et ne
» respirent que nos saintes maximes; nous
» pouvons en dire autant de la noblesse de
» France; nous régnons sur la chambre des
» députés : la cour est notre empire; et cha-
» que jour nos amis pénètrent dans l'armée.
» N'est-il pas temps de rejeter un voile qui
» nous humilie, un déguisement qui nous
» rend suspects? C'est notre nom que nous
» réclamons aujourd'hui. Le mystère con-
» vient à la faiblesse, et la publicité à la
» force. »

Cependant c'était un pas difficile à franchir. Proclamer l'existence des jésuites et déclarer la part puissante qu'on leur avait laissé prendre dans l'éducation publique, c'était avouer une contravention manifeste aux lois du royaume. Le plus circonspect des prélats, le tiède défenseur des libertés

1826. de l'église gallicane, l'évêque d'Hermopolis, se résolut à faire cet aveu peu dangereux devant une chambre si bien disposée pour les jésuites, mais fort dangereux en face d'une nation qui les regardait comme les ennemis nés de toutes ses institutions. Il tint des conférences avec les jésuites de Montrouge, chez lesquels il allait fréquemment prendre le délassement d'une partie de billard. Il déclara nettement leur existence en présentant à la chambre des députés son budget pour les cultes et l'instruction publique. Le prélat ministre se garda bien d'enluminer trop son discours des couleurs du mysticisme, et d'imiter les élans de ferveur que maint député prodiguait à la tribune; il ne voulait que paraître un homme sans passion, un homme d'état qui, sans renoncer à la vigilance, sait échapper aux préventions du jour : cet artifice, ce ton de modération, d'impartialité, lui permit de faire un éloge absolu de la congrégation dont il racontait l'histoire officielle. Il n'y voulait voir que des saints Vincent-de-Paule; vous eussiez cru, à l'entendre, que ces courtisans religieux étaient aussi étrangers au mouvement politique, aux intrigues de cour, à l'ambition du pouvoir, que des solitaires de la Thébaïde, et cet

hommage, suivant lui, n'avait rien de suspect 1826
dans sa bouche, puisqu'il avait toujours refusé d'entrer dans cette société secrète, qui n'avait point de secret. Il arrivait par degrés à parler ouvertement des jésuites; mais pour faire sourire l'assemblée des idées ridicules que l'on se formait de leur puissance et de leurs envahissemens dans l'enseignement public. Sur tous les colléges, les écoles et les séminaires de la France ils n'en possédaient que sept; on était tenté de prendre en pitié ces pauvres jésuites qui excitaient tant de clameurs pour un si mince partage dans l'instruction publique. Suivait un magnifique éloge des missions et du bien immense qu'elles avaient produit. Il s'était bien gardé de dire que les sept petits séminaires des jésuites, exempts du tribut universitaire, secondés par l'or de la liste civile et de la congrégation, par l'ambition et les préjugés de parens appartenant pour la plupart aux classes élevées, étaient près de compter un nombre d'élèves égal à celui de tous les autres établissemens d'instruction publique dont il avait fait sonner le chiffre très-haut.

M. de Montlosier, qui valait à lui seul une armée contre les jésuites, ne s'épouvanta pas de l'extrême faveur avec laquelle la déclara-

16.

1826. tion de M. Frayssinous avait été reçue à la chambre des députés. Il porta contre eux une dénonciation formelle à la chambre des pairs, sous la forme d'une pétition. Cette chambre venait de se présenter comme la dernière, mais inébranlable colonne de nos institutions politiques et civiles, par la décision qu'elle avait prise contre le droit d'aînesse; discussion dont je rendrai compte tout à l'heure. Elle venait d'ajouter encore à sa popularité, à ses sympathies avec l'opinion publique, en saisissant une occasion détournée de manifester son intérêt pour la cause des Grecs, défendue par MM. Lainé et Châteaubriand, avec une éloquence digne des orateurs que posséda autrefois cette contrée glorieuse. M. Portalis, chargé du rapport sur la pétition de M. de Montlosier, vit une illégalité frappante dans l'établissement d'un ordre monastique non autorisé par le roi, et proposa le renvoi de la pétition au président du conseil. C'était faire au gouvernement une sommation énergique de rentrer dans l'exécution des lois. Les prélats et les pairs congréganistes crièrent au scandale, signalèrent le retour des maximes infâmes d'une philosophie mère de la révolution, et invoquèrent l'ordre du jour contre une pétition

impie. Aux yeux du cardinal de La Fare, archevêque de Sens, il n'était plus de salut pour toute monarchie catholique que dans le rétablissement des jésuites. Le coup fatal de leur abolition en France avait été, suivant lui, la cause la plus directe de la destruction du trône et de l'autel. Malheur aux gouvernemens qui ne s'appuieraient pas sur des hommes d'un zèle si éclairé, si indomptable, et d'un esprit si pacifique! La chaleur et l'emportement de cette apologie produisirent sur les pairs un effet fort opposé à celui qu'en avait attendu le prince de l'église. Les jésuites furent en butte à de nouveaux Monclar et de nouveaux La Chalotais. Le renvoi au président du conseil fut ordonné. C'était une petite victoire d'avant-poste; mais les journaux en poursuivirent ardemment les conséquences, les jésuites comprirent que tout était perdu pour eux s'ils n'enchaînaient la presse. 1826.

Le rétablissement du droit d'aînesse était l'un des projets les plus chers à la congrégation. Elle gardait avec une scrupuleuse sévérité le grand principe de M. de Bonnald, et répétait d'après lui qu'on ne pouvait constituer l'état sans constituer la famille; point de famille, point d'autorité paternelle, point Droit d'aînesse.

1826. de monarchie sans droit d'aînesse. Il s'agissait, dans ce système, de remonter aux premiers jours de la création de l'ordre social. On prétendait en retrouver les traces dans la France de 1788, et surtout dans les provinces gouvernées par le droit romain. « L'extrême division des propriétés, favorisée par le Code civil, était signalée comme un appauvrissement pour l'agriculture, et comme un ferment démocratique fatal au pays. On ne pouvait trop tendre à la concentration des propriétés pour recréer un élément aristocratique, dont l'absence rendait la monarchie boiteuse. Tout ce qui s'éloignait du régime patriarcal était contraire à la loi de Dieu, et ne pouvait amener qu'une dissolution générale. Le droit de primogéniture devait-il n'exister que pour une seule famille, la famille royale? Pourquoi faire une exception de ce qui n'est que le droit commun? La révolution et la philosophie ont conspiré contre l'autorité paternelle aussi bien que contre l'autorité monarchique, elles doivent se prêter un appui réciproque; leur source est la même, c'est-à-dire divine; les lois leur doivent une égale protection. »

La réforme que l'on demandait faisait une violence intolérable aux mœurs du pays.

L'égalité, ou la presque égalité du partage, était tellement prescrite par l'équité naturelle, qu'il semblait qu'elle eût dû exister toujours. Aussi la loi de l'assemblée constituante avait-elle été accueillie par de vifs applaudissemens. A quelle cause plus puissante pouvait-on attribuer l'amélioration qui s'était produite dans les classes élevées ou aisées? Pour reconstruire la famille fallait-il la dépraver, y semer des germes de haine et de discorde, y allumer des cupidités rivales, flatter d'aveugles préférences dans le cœur des parens, et ne remplacer une tendresse réciproque que par une autorité sévère, despotique et capricieuse? 1826.

Le gouvernement se garda bien d'adopter les principes de M. de Bonnald dans toute leur rigidité, il ne voulait que faire un premier pas dans ce nouveau ou plutôt dans ce vieux système. M. Peyronnet, garde des sceaux, fut chargé de présenter la loi, et il y mit de la dextérité. Le Code civil laisse aux ascendans une part dont ils peuvent disposer suivant leur affection; le projet de loi voulait que dans toute succession en ligne directe, et payant trois cents francs d'impôt foncier, la quotité disponible fût attribuée à l'aîné, à titre de préciput légal;

1826. à moins que le père ou l'ascendant n'en eût disposé. L'innovation semblait encore modeste ; mais peut-on douter que dans le progrès de ces idées aristocratiques on n'eût demandé et exigé un droit d'aînesse tel qu'il existait dans le pays de droit écrit ? Si le projet de loi ménageait les esprits, le développement des motifs donné par le garde des sceaux reproduisait la théorie de M. de Bonald. Aussi ce fut un soulèvement général ; il s'étendit jusqu'aux classes dont on voulait favoriser les préjugés et l'orgueil. Les jeunes frères et les jeunes filles commençaient à s'épouvanter de leur avenir, et craignaient de voir revenir le temps où ils étaient réduits à la plus avare légitime. D'après le progrès des doctrines dominantes, les fils pouvaient avoir en perspective la tonsure et les filles le couvent. La tendresse maternelle se révoltait, et pour la première fois, des dames, du royalisme le plus vif et de la dévotion la plus fervente, sentirent le cri de la nature s'élever plus haut que l'esprit de parti.

Le projet de loi n'atteignait que les successions assez riches pour payer l'impôt foncier de cent écus, et cependant les familles des ouvriers criaient à l'iniquité ; elle était

évidente pour tous ceux qui n'avaient pas 1826.
voué un culte aveugle aux lois de l'ancien régime. Un tel ébranlement donné à l'ordre civil menaçait d'une entière destruction l'ordre politique. Était-il sage au gouvernement de ne se donner qu'un seul partisan dans chaque famille, en soulevant contre lui les frères et les sœurs sacrifiés à l'aîné? L'ancien régime avait du moins, pour faire supporter cette iniquité, une foule de priviléges, de riches bénéfices, de commanderies, d'abbayes et de canonicats pour les deux sexes; toutes ces ressources manquaient aujourd'hui. Le système de M. de Bonnald et de la congrégation réagissait cruellement contre la noblesse même. Sans doute les ministres ne le consacraient encore que d'une manière restreinte; mais le roi le voulait tout entier, puisque ce plan était celui des jésuites.

Ces hautes questions furent admirablement discutées à la chambre des pairs, dans cette chambre qu'on supposait devoir être dominée par l'intérêt aristocratique. MM. Siméon, Molé, Pasquier, de Barante et de Broglie vengèrent éloquemment l'article Ier. de la Charte, qui veut que tous les Français soient égaux devant la loi. Ils firent valoir les heureux effets de l'égalité des partages.

1826. Ce fut pour M. Roy l'occasion d'examiner si l'extrême division de la propriété et le morcellement des terres avaient produit des résultats défavorables à l'agriculture; ils prouvèrent, par des résultats évidens, que le labeur opiniâtre des petits propriétaires avait produit au contraire la plus heureuse des révolutions agricoles. L'un des pairs, M. Morel de Vindé, poussa très-loin cette démonstration dans un écrit remarquable. Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui une vérité plus manifeste que celle-là, puisque la France, au lieu de vingt-quatre millions qu'elle offrait en 1788, en possède aujourd'hui trente-deux, et que l'agriculture fournit largement à leurs besoins, et presque avec prodigalité, si nous en jugeons par les trois dernières années 1832, 1833 et 1834. C'était du reste un étrange aveuglement que de voir une source de désordre et d'anarchie dans la dissémination des propriétés. Est-il un moyen plus sûr de répandre à la fois l'ardeur du travail et l'esprit de conservation? Le chef-d'œuvre, quoique non achevé, de notre état social n'est-il pas d'avoir fait tomber les prolétaires en minorité? Est-il un seul état dans l'univers qui offre cette garantie pour l'ordre social? Que nous reste-

rait-il à désirer, si la diffusion des lumières était parmi nous dans une proportion égale ou correspondante avec celle des propriétés? 1826.

Le résultat de cette discussion surpassa l'espoir du public. On croyait que l'esprit aristocratique et l'esprit de conservation se balanceraient à la chambre des pairs, et l'on s'attendait à quelques amendemens qui ne feraient que restreindre une loi funeste jusque dans ses ménagemens. Un amendement assez sage, proposé par le duc de Crillon, avait été rejeté à la majorité d'une voix seulement. Quelle fut la joie publique lorsqu'on apprit le lendemain que l'article premier, celui qui renfermait le droit d'aînesse, appelé préciput légal, avait été rejeté à la majorité de 120 voix contre 93; cette joie ne fut nullement troublée par l'adoption que fit cette même chambre d'un troisième article du projet de loi, qui établissait la faculté de créer des majorats avec substitution à deux degrés seulement. On prévoyait que l'usage en serait borné; mais la protection accordée par les pairs au Code civil, à l'équité naturelle, à la paix des familles, était un service immense, dont l'histoire ne peut trop graver le souvenir. Je ne

1826. crois pas qu'un corps aristocratique ait jamais été plus tutélaire pour le peuple.

Mort du général Foy.

L'opposition, ou plutôt la France, avait perdu dans le général Foy l'un de ses principaux appuis. Il mourut le 28 novembre 1825. Une ardeur inouie pour le travail, une dévorante passion du bien public, affectaient déjà sa santé, lorsqu'il la prodiguait à la tribune pour la cause des libertés. Chaque session, mais surtout celle de 1824, l'avait vu croître en puissance de talent; c'était dans cette dernière qu'il avait prononcé son discours sur le milliard d'indemnité; et celui où il avait si éloquemment attaqué l'inique et barbare ordonnance qui frappait un grand nombre de ses glorieux frères d'armes. Déjà l'on avait cru reconnaître les symptômes d'un anévrisme au cœur, maladie qui d'après l'oracle sinistre mais peut-être exagéré d'un célèbre médecin, Corvisart, défie l'art le plus habile. Comme si elle l'avertissait de se presser pour la gloire, au sortir des débats parlementaires les plus animés, il écrivait une histoire de la guerre d'Espagne sous Napoléon, où tout respire le feu de l'action militaire, où tout annonce le guerrier philosophe. Le mal fit des progrès rapides. La plus tendre effusion des sen-

timens d'époux et de père n'altérait point sa fermeté. C'était à son ami Casimir Perrier qu'il léguait l'avenir de la patrie et de la liberté, et l'on a vu si le vœu avait été bien rempli. Deux amis d'un tel caractère s'illustrent l'un par l'autre. Les obsèques du général Foy furent pompeuses et touchantes. On y reconnaissait plus une douleur profonde que cette frénésie de l'esprit de parti, qui spécule sur la mort même de ses héros, et fait du deuil d'un seul homme un deuil pour de nombreuses familles. Depuis la mort de Mirabeau, j'ai peu vu de regrets aussi partagés. Le général Foy fut moins éloquent, sans doute, que ce puissant orateur; mais ce fut un Mirabeau sans vices. Il avait la gloire de mourir presque sans fortune. En peu de jours, une souscription fut ouverte et remplie pour doter ses enfans; elle se montait à un million. Ne croit-on pas lire une belle page de l'histoire d'Athènes? 1826.

L'opposition avait fait l'année précédente une perte qu'elle ressentit avec une profonde amertume. C'était celle de Manuel expulsé de la tribune et de la chambre, dans le transport d'un aveugle courroux qui blessait toutes les lois parlementaires: il avait eu le chagrin de n'être point réélu, et de ne point De Manuel.

1826. faire partie de cette minorité de seize ou dix-huit membres, qui devait devenir, au bout de trois ans, le ralliement de toute la France. Sa mort fut causée ou du moins avancée par ce chagrin. On admirait la merveilleuse facilité de son élocution, la grâce de son débit; mais il lui fut peu donné de produire de ces effets puissans dont l'histoire aime à s'emparer. Malheureusement il chercha trop ces moyens hasardeux qui produisent un soudain orage dans les assemblées; mais il semble cruel de rappeler un tort dont il porta une peine si tyrannique. Au reste, le discours qu'il prononça dans cette fatale circonstance est le témoignage le plus remarquable de ses talens oratoires. Ses obsèques furent suivies par une foule innombrable, à la tête de laquelle marchaient surtout les jeunes gens dont il était l'idole; elles ne se passèrent pas sans quelque tumulte.

De Serre. Peu de temps après le général Foy, on eut à pleurer une autre gloire parlementaire qui brilla dans un autre camp, un autre martyr de la tribune, l'ex-garde des sceaux de Serre. Le gouvernement l'avait nommé à l'ambassade de Naples: c'était une sorte d'ostracisme. Il lui était dur de le recevoir d'un parti auquel il avait de fort loin ramené la

victoire, en faisant passer la loi du double 1826.
vote à travers les orages des deux chambres et les tumultes nocturnes de la place publique. L'anarchie l'avait vivement effrayé; il n'en portait pas moins au fond de son cœur un amour de la liberté, tel que le conçoit une âme fière, un esprit profond qui s'élève à la hauteur de Montesquieu. Ses derniers combats il les avait soutenus lorsqu'il touchait presque à la troisième période d'une phthisie pulmonaire. Après avoir veillé toute la nuit pour réprimer le choc des factieux, il venait à la chambre raconter l'issue du tumulte nocturne, et annoncer de nouvelles mesures contre de nouveaux complots. Sa voix, coupée par une respiration difficile, laissait pourtant tomber des foudres sur ceux qui montraient une vieille complaisance pour les doctrines insurrectionnelles. Pour prix d'un tel service, les royalistes rétrogrades lui refusèrent leurs suffrages électoraux, et il ne fut point réélu. L'improvisation de cet orateur était tout muscle, tout nerf, sa véhémence suivait le progrès d'une argumentation victorieuse. Le climat de Naples ne put rien sur un mal qu'avait aigri sans doute l'ingratitude dont il était l'objet. Cet orateur, homme de bien, mourut dans la force de l'âge.

1826. Comme il n'appartenait pas à l'opposition, il n'y eut pas pour lui d'éclatans témoignages de regrets populaires, de deuil public, d'apothéose; mais il laisse un grand nom dans nos fastes parlementaires.

Camille Jordan, âme pure et talent plein d'éclat, avait précédé tous ces orateurs au tombeau, regretté par des hommes auxquels il avait paru juste que le directoire, de sa pleine puissance, le condamnât au désert de Synamari, supplice auquel il avait eu le bonheur d'échapper. Un spirituel orateur de l opposition, Stanislas Girardin, laissa aussi des regrets à son parti et à ceux qui avaient admiré son courage à l'approche du 10 août. On voit d'après cette triste énumération que la carrière parlementaire est un champ de bataille où la mort fait de terribles rondes et vise surtout au cœur des chefs.

1827.

# CHAPITRE XXXIV.

LOI SUR LA POLICE DE LA PRESSE. — LICENCIEMENT DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS. — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE. — CHUTE DU MINISTÈRE VILLÈLE.

Loi sur la police de la presse.

Le combat était engagé entre le jésuitisme et la presse; il fallait que l'un des deux y pérît. Les jésuites, la congrégation, n'avaient plus d'autre pensée que de s'affranchir d'un contrôle devant lequel ils voyaient se briser une à une toutes leurs conceptions. C'était par l'échafaud que la tyrannie décemvirale avait suppléé à la censure, et le directoire avait imposé pour frein à la presse la déportation à Synamari, peine non plus douce, mais plus lente que la mort. Tout l'édifice de la dictature consulaire et impériale de Bonaparte reposait sur l'esclavage de la pensée; mais il avait à reconstruire tout l'ordre social, et le public, qui en sentait vivement le besoin, ne murmura que faiblement, et trop tard, des entraves qu'il avait imposées à la

1827. presse. Depuis la Charte, qui nous fit connaître le gouvernement représentatif, la libre discussion des actes publics était entrée profondément dans nos mœurs. A mesure que les desseins de Charles X se manifestaient, et tandis qu'on les voyait ardemment secondés par la chambre même qui devait garantir nos libertés civiles et politiques, la presse et la résistance calme et modérée de la chambre des pairs étaient considérées comme les deux seules colonnes du gouvernement représentatif; les dernières classes du peuple saisissaient par instinct ce qui s'offrait à la raison plus éclairée des autres.

Montrouge se chargea de forger une loi qui eût tous les résultats de la censure sans en avoir le nom, et qui fût plus gênante encore pour les écrivains et pour les imprimeurs. Tous les moyens d'oppression furent habilement calculés. Ce projet de loi fut porté d'abord au cabinet du monarque, qui l'approuva dans toutes ses parties. M. de Villèle regarda l'épreuve comme périlleuse; mais il y avait aussi péril pour lui à s'y opposer. Le garde des sceaux, M. Peyronnet, consentit encore une fois à se rendre l'organe d'un projet fort opposé aux principes constitutionnels par lesquels il avait paru ouvrir sa

carrière. Toutefois, il lui fit subir quelques modifications. Le conseil d'état fut appelé à délibérer sur ce sujet. Plusieurs conseillers ou maîtres des requêtes, parmi lesquels figura surtout M. Villemain, élevèrent des objections et firent vainement pressentir la clameur générale qui allait repousser cette loi. Faisons-en maintenant connaître les dispositions principales. Tous les écrits de vingt feuilles et au-dessous devaient être déposés, les uns cinq jours et les autres dix avant la publication. Si cette formalité n'était remplie, l'édition entière était supprimée et l'imprimeur condamné à une amende de 3,000 francs. Il en était de même si l'écrit contenait quelques feuilles ou quelques pages de plus, ou s'il en avait été transporté une partie quelconque hors des ateliers de l'imprimeur. Les imprimeurs étaient rendus responsables, et par-là étaient établis les censeurs de tous les ouvrages confiés à leur presse. La responsabilité pesait également sur les propriétaires des journaux; la loi ne permettait pas qu'ils fussent au nombre de plus de cinq; le cautionnement, les amendes, les années de prison pour tous les genres de délit étaient élevés, et surtout multipliés au delà de tout ce qui était prescrit par les lois 1827.

1827. précédentes. Les écrits de cinq feuilles et au-dessous étaient assujettis aux lois du timbre. Les sociétés formées pour les journaux étaient dissoutes lorsqu'elles n'étaient point conformes aux dispositions présentes. Il était évident que le délai prescrit pour la publication renfermait une censure occulte, et l'on savait bien où en serait le siége. Le délit de diffamation était si arbitrairement caractérisé et si sévèrement puni, qu'il était peu d'écrits politiques qu'on ne pût poursuivre ou proscrire à ce titre. Si la censure des journaux n'était pas immédiatement établie par le projet, c'est que la loi de 1822 la rendait facultative, et permettait au gouvernement de l'établir quand il lui conviendrait.

Ce fut dans cet état que le projet sur la police de la presse fut soumis à la chambre des députés, dont la majorité appelait à grands cris une loi de rigueur. Fallait-il une grande sagacité pour découvrir dans ce projet le plus vaste système d'oppression qui eût encore été tenté en présence d'une Charte, contre les libertés politiques, civiles et religieuses? La censure établie sous les formes les plus directes et les plus absolues par Napoléon, n'offrait pas aux esprits des craintes aussi vastes; car, dans son système de gou-

vernement, il gardait la neutralité entre l'esprit religieux et l'esprit philosophique, pour les balancer l'un par l'autre, et ce n'était pas sous lui que l'on pouvait craindre les entreprises de la cour de Rome et des jésuites. S'il foulait sous la pourpre impériale tous les principes de la révolution, du moins il en défendait de son bras de fer les intérêts matériels. La plupart des emplois, des honneurs, des dignités éminentes, étaient confiés à des hommes qui avaient servi cette révolution dans ses phases diverses, et même à quelques-uns dont le nom rappelait une participation à ses excès les plus funestes. Maintenant il s'agissait de faire régner exclusivement et d'appliquer à tout l'ordre moral, politique, civil et religieux, les principes de MM. de Maistre, de Bonnald et de La Mennais; car on comptait alors dans ce triumvirat ce prêtre éloquent, qui depuis.... Mais je ne dois pas sortir du cercle historique que je me suis tracé. 1827.

Ce ne fut pas un frémissement sourd, mais une réprobation éclatante, universelle, qui accompagna dans le public la lecture de ce manifeste des jésuites; les magistrats en frémissaient sur leurs siéges, l'indignation s'exprimait librement dans les comptoirs, les

1827. ateliers, les écoles, dans les foyers des spectacles; partout s'élevaient des tribunes contre le ministère : vous eussiez cru que tout le peuple français vivait de la presse. Ceux qui lui devaient, soit l'honneur et le charme de leur vie, soit leur fortune et leur existence matérielle, se communiquaient à chaque instant leurs découvertes sur tous les genres de piége, d'entraves et d'exactions que renfermait ce projet de loi; l'esprit des jésuites était percé à jour.

Réclamation de l'académie.

De cette fermentation naquit un incident qui mérite de trouver place dans l'histoire, et qui va faire une courte diversion aux débats parlementaires. L'auteur de cette histoire, frappé des plus vives alarmes, non-seulement pour la liberté, mais pour la restauration, proposa à l'académie française d'adresser, soit au roi son protecteur, soit aux deux chambres, une réclamation énergique contre un projet de loi flétrissant pour les lettres et désastreux dans l'ordre politique. Il avait concerté cette démarche avec M. Villemain. Celui-ci, comme je l'ai dit, avait déjà combattu au conseil d'état cette œuvre du garde des sceaux, ou plutôt des jésuites. La majorité de l'académie était loin d'être hostile au seul gouvernement qui nous

eût fait connaître encore le régime représentatif. Ce fut sans nul esprit de malveillance qu'elle prit feu sur une réclamation qui touchait de si près à l'honneur et à l'indépendance des lettres. Le jour fut pris pour une discussion où tous les membres seraient appelés. La nouvelle s'en répandit bientôt, et tout le public littéraire et politique espéra quelque effet de cette démarche aventureuse. Déjà le gouvernement parlait de punir l'académie française, soit collectivement, soit dans plusieurs de ses membres, si elle donnait suite à cette intervention téméraire. Les promesses et les séductions se mêlaient aux menaces. La discussion générale prouva leur impuissance. L'homme qui, depuis l'ouverture de ce siècle, est décoré du titre de prince des lettres, M. de Châteaubriand, ce défenseur tellement sincère de la liberté de la presse qu'il l'avait fait maintenir pendant la guerre d'Espagne, accourut au secours des lettres. A l'ouverture de la séance on lut, ou plutôt on essaya de lire, une lettre de M. de Quélen, archevêque de Paris, membre de cette compagnie. Le zèle de ce prélat pour les libertés nationales s'était beaucoup ralenti. En secondant la cour, il paraissait ému d'une vive sollicitude pour

1827.

1827. ses confrères, et les détournait d'une réclamation illégale à ses yeux. Il allait jusqu'à craindre qu'une humble supplique au roi ne fût punie par une dissolution de l'académie française. Cet excès d'alarmes choqua vivement une assemblée fière, déterminée à tout braver pour remplir un devoir honorable. M. Villemain se leva impétueusement pour demander que la lecture de cette lettre fût discontinuée, et se fonda sur les règlemens de l'académie, qui n'accordent point de suffrage aux absens. La majorité décida que la lecture ne serait point continuée. Cet incident ne troubla point le calme de la discussion. Les nombreux griefs contre le projet de loi furent articulés avec force, sagacité et profondeur, par MM. de Châteaubriand, de Ségur, Villemain, Andrieux, Raynouard, Droz, Lemercier, Lacretelle, Parceval, Picard, Duval, Jouy, qui appartenaient à des nuances diverses d'opinion politique. M. Michaud, l'auteur de la belle *Histoire des Croisades*, vota dans le même sens, quoique son zèle monarchique fût attesté par la rédaction de *la Quotidienne*, et mieux encore par des persécutions nombreuses, et par une condamnation à mort. Le projet ne trouva que des apologistes timides, embarrassés,

qui bientôt en abandonnaient la défense, pour s'en tenir à représenter l'inconvenance et même l'inconstitutionnalité de la supplique. Une habitude de circonspection un peu craintive rangea de ce parti Laplace, illustre auteur du *Système du monde*, et cet étonnant Cuvier, qui, par l'universalité de ses connaissances, la grandeur de ses découvertes et la puissance de ses facultés, offrait plus d'une analogie avec Aristote, le prodige de l'antiquité. Le projet de supplique au roi fut adopté à la majorité de 17 voix contre 9. MM. de Châteaubriand, Villemain et Lacretelle en furent nommés rédacteurs. Pendant qu'ils s'occupaient de cette œuvre facile, la colère du gouvernement éclata. M. de Châteaubriand n'était plus vulnérable, car il ne possédait plus d'emplois; MM. Villemain et Lacretelle étaient professeurs à la faculté des lettres, ils ne furent atteints l'un que comme maître des requêtes, et l'autre que comme examinateur des ouvrages dramatiques. M. Michaud fut destitué de la place la plus etrangère à la politique, celle de lecteur du roi. Le public honora la disgrâce de ces trois hommes de lettres. 1827.

On venait d'apprendre cette triple destitution, lorsque l'académie se réunit pour en-

1817. tendre la lecture du projet de supplique. Plusieurs de ceux qui les avaient secondés s'attendaient à être frappés dans des pensions qui certes n'étaient pas un luxe dans leurs moyens d'existence. MM. Picard, Duval, Andrieux, Parceval et quelques autres étaient de ce nombre. J'ai entendu plusieurs d'entre eux me dire : *Mon sacrifice est fait ; j'irai loger au quatrième.* Aucun d'eux ne plia malgré une adjuration froidement pathétique de M. de Lally Tollendal, qui, pour prévenir de nouvelles disgrâces, invitait l'académie à revenir sur ses pas et à se rétracter. La vieillesse avait ralenti son courage et amolli ses opinions libérales. Il se piquait d'une sensibilité qui, à force d'être prodiguée, devenait banale. Ses instances larmoyantes ne purent prévaloir sur le sentiment d'honneur et de dignité dont cette compagnie était animée. MM. de Chateaubriand, Villemain et Lacretelle lui répondirent avec chaleur, et les deux premiers avec une éloquence digne de leur talent. La supplique fut lue, admise, presque sans contestation. Le roi refusa de la recevoir ; mais le gouvernement n'alla point au delà des premières rigueurs exercées.

Cette réclamation, à laquelle tout le pu-

blic littéraire et politique s'était uni avec une ferveur qui indiquait les forces toujours croissantes de l'esprit public, avait porté un coup mortel au projet de loi avant qu'il fût discuté dans les deux chambres; et déjà l'on prévoyait qu'il ne sortirait que mutilé ou mort de celle des pairs. Mais le garde des sceaux, M. Peyronnet, porta lui-même un coup plus fâcheux à son ouvrage chéri. Pour répondre aux cris de la littérature alarmée, il fit publier dans *le Moniteur* un article apologétique, à jamais fameux par le ridicule d'une expression qui devint le sobriquet de la loi. Cette œuvre, presque digne du saint-office, y était appelée *loi de justice et d'amour*. Cette expression, si impudemment dérisoire, était empruntée à l'un des oracles les plus célèbres de la congrégation et de l'école ultramontaine, M. de Maistre, qui, dans *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, donne ce nom aux lois les plus rudement coërcitives. Jamais plagiat ne fut plus malheureux. 1827.

Le discrédit général où était tombée la loi de *justice* et *d'amour* s'annonça jusque dans la chambre des députés, par la formation de la commission chargée de l'examiner; des membres du centre droit et de la contre- La loi est retirée.

1827. opposition y avaient pénétré, et les rigueurs en étaient déjà sensiblement adoucies dans le rapport dont fut chargé M. Bonnet; mais elle ne conservait encore que trop de ses traits primitifs. M. de Villèle n'était pas très-fâché de voir humilier un peu son collègue M. Peyronnet, qui avait plié plus que lui sous l'empire de la congrégation.

Les deux discours les plus remarquables de cette discussion furent ceux de MM. Royer-Collard et Gauthier de la Gironde : tous deux avaient donné des gages éclatans de leur zèle monarchique pendant les plus fâcheuses épreuves. Le second, M. Gauthier, avait prêté de nobles et généreux secours à madame la duchesse d'Angoulême, dans le mouvement qu'elle osa tenter à Bordeaux pendant les cent jours. Il gémissait pour la restauration même de la voir entrer dans une voie périlleuse et sans issue. Son discours fut un chef-d'œuvre de discussion. Il procédait par l'analyse; mais il l'arma d'un stile vif, pressant et lumineux. Tous les piéges de la loi furent éventés; la cour ne lui pardonna point ses salutaires avis, et oublia son dévouement. On appelait hommes de défection ceux qui voulaient prévenir le suicide de la royauté. On peut juger du discours de

M. Royer-Collard par ce début éloquent : 1827.

« Dans la pensée intime de la loi, dit-il, » il y a eu de l'imprévoyance, au grand » jour de la création, à laisser l'homme s'é- » chapper libre et intelligent au milieu de » l'univers : de là sont sortis le mal et l'er- » reur. Une plus haute sagesse vient réparer » la faute de la Providence, restreindre sa » libéralité imprudente, et rendre à l'hu- » manité, sagement mutilée, le service de » l'élever enfin à l'heureuse innocence des » brutes.

» Ce ne sont pas, messieurs, des consé- » quences qu'il faille comme arracher au » projet de loi; elles se produisent d'elles- » mêmes, et elles sont proclamées comme » découverte honorable dans les apologies » officielles, non par une jactance étourdie, » mais par la nécessité. Juste punition d'une » grande violation des droits publics et pri- » vés; qu'on ne puisse la défendre qu'en ac- » cusant la loi divine !

» Quel homme sage écrira sans le risque » de traverser un procès avant d'arriver au » public? car le dépôt de cinq ou dix jours » tiendra le procès suspendu jusqu'au mo- » ment de la publication; d'un autre côté, » la responsabilité illimitée de l'imprimeur,

1817. » ajoutée à la confiscation du brevet, fera » qu'on n'imprimera pas; enfin, des entraves » multipliées consumeront peu à peu la pro- » priété des journaux qui seront détruits ou » conquis. Plus d'écrivains, plus d'impri- » meurs, plus de journaux; ce sera le régime » de la presse.

» L'oppression de la presse, appuyée » (comme vous l'avez entendu) sur la né- » cessité de frapper à la fois les bons et les » mauvais écrits, pour mieux assurer la des- » truction de ceux-ci, n'est rien moins que » le manifeste d'une vaste tyrannie qui con- » tient en principe toutes les oppressions, et » qui les légitime toutes. En effet, une loi de » suspects largement conçue, qui mettrait la » France en prison sous la garde du minis- » tère; cette loi ne serait qu'une conséquence » exacte et une application judicieuse du » principe, et, comparée à la loi de la presse, » elle aurait l'avantage de faire aussi des re- » tranchemens dans la liberté de se mouvoir, » d'aller et venir, dans toutes les libertés. Le » ministère, en la présentant, pourrait dire » avec bien plus d'autorité : le mal produit » cent fois plus de mal, que le bien ne pro- » duit de bien. L'auteur des choses a cru » autrefois le contraire; il s'est trompé.

» Avec la liberté étouffée doit s'éteindre 1827.
» l'intelligence, sa noble compagne. La vé-
» rité est un bien; mais l'erreur est un mal :
» il ne faut pas ménager le bien quand l'on
» attaque le mal : périssent donc ensemble
» et l'erreur et la vérité. Comme la prison
» est le remède naturel de la velléité, l'igno-
» rance sera le remède nécessaire de l'intel-
» ligence. L'ignorance est la vraie science de
» l'honneur et de la société. N'était-il pas
» animé et comme illuminé de la loi, cet in-
» quisiteur qui, dans la guerre des Albigeois,
» jetait dans les mêmes flammes les ortho-
» doxes avec les hérétiques, pour se mieux
» assurer que pas un de ceux-ci ne serait
» épargné? Et que serait-ce si j'éclairais de
» cet horrible flambeau toute la législation
» révolutionnaire? C'est qu'il y a au fond de
» toutes les tyrannies le même mépris de
» l'humanité; et quand elles daignent philo-
» sopher, ce mépris se déclare par les mêmes
» sophismes.

» La loi ne proscrit que la pensée, elle
» laisse la vie sauve, c'est pourquoi elle n'a
» pas besoin de faire marcher devant elle,
» comme les barbares, la dévastation, le mas-
» sacre et l'incendie; il lui suffit de renverser
» les règles éternelles du droit pour détruire

1827. » les journaux; il faut rendre illicite ce qui » est licite, et licite ce que les lois divines » et humaines ont déclaré illicite; il faut an- » nuler les contrats, légitimer la spoliation, » inviter au vol; la loi le fait.

» Messieurs, une loi qui nie la morale » est une loi athée; une loi qui se joue de la » foi donnée et reçue est le renversement de » la société; l'obéissance ne lui est pas due; » car, dit Bossuet, il n'y a pas sur la terre de » droit contre le droit : hélas! nous avons » traversé le temps où l'autorité de la loi » ayant été usurpée par la tyrannie, le mal » fut appelé bien, et la vertu crime. Dans » cette douloureuse épreuve, nous n'avons » pas cherché la règle de nos actions dans la » loi, mais dans nos consciences : nous avons » obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes! Fal- » lait-il, sous le gouvernement légitime, » nous ramener à ces souvenirs déplorables? » nous y serons fidèles. Nous sommes les » mêmes hommes qui ont fabriqué des passe- » ports, et rendu peut-être de faux témoi- » gnages pour sauver des vies innocentes. » Dieu nous jugera dans sa justice et dans sa » miséricorde. Votre loi, sachez-le, sera » vaine; car la France vaut mieux que son » gouvernement; il y a parmi nous assez de

» nobles sentimens, assez de religion, d'hon- 1827.
» neur, de probité, pour que vos corruptions
» soient repoussées. Les contrats seront exé-
» cutés : chacun payera religieusement sa
» dette. Quel est celui de vous, messieurs,
» qui, dans sa pensée, n'imprime la note de
» l'infamie sur le front du dépositaire infi-
» dèle qui userait de l'odieux privilége qu'on
» lui offre? Oh! qu'il est dangereux de mettre
» en opposition la conscience publique et la
» loi! Quel avenir cette imprudence pré-
» pare! »

Parmi les défenseurs de la loi figurait M. Sallabery; il fut inépuisable en imprécations contre la presse. C'était, suivant lui, *une huitième plaie* dont Dieu avait oublié de frapper l'Égypte. M. de Frenilli voulait une haute-cour de censure, assez semblable au conseil des mandarins de la Chine. M. de Villèle, en défendant la loi, semblait prendre ses précautions pour qu'on ne la crût pas son ouvrage; aussi l'apologie était-elle d'une mollesse remarquable. M. Peyronnet s'appuyait de son mieux sur la métaphysique de M. de Bonnald, et en commentant un texte peu clair il se fit mal comprendre. La loi fut rendue à ses véritables auteurs, c'est-à-dire aux jésuites et à la congrégation; on fit pleuvoir sur eux

1827. une grêle de traits acérés. MM. Agier et Bourdeau suivirent à peu près la même marche dans deux discours qui furent fort remarqués. M. de Labourdonnaye attaqua la loi avec sa véhémence accoutumée ; il était plus aristocrate qu'absolutiste, et plus absolutiste que dévot, il ne se fit point scrupule de foudroyer l'œuvre de la congrégation. On passa enfin à la discussion des articles. La loi resta criblée d'amendemens. Il n'en restait plus qu'un embryon, qui n'avait guères apparence de vie ; dans cet état il se trouva encore 134 voix pour la rejeter, contre 233 qui l'adoptèrent.

Le projet reçut le coup de grâce à la chambre des pairs, et plus tôt qu'on ne l'espérait ; car il n'arriva pas même aux honneurs de la discussion générale. La commission chargée de l'examiner ne comptait que deux pairs ministériels, les ducs de Brissac et de Lévi. Leur influence devenait nulle en présence de M. de Broglie, dont la parole exerçait le plus grand empire sur cette chambre, de MM. Portalis, Portal et de Bastard. Entre les mains de ces derniers le projet reçut de telles modifications, que les jésuites auraient pu difficilement y reconnaître une de leurs paroles. Ils se virent joués. M. Peyronnet

songea enfin à sauver son enfant putatif d'une nouvelle ignominie, et le projet fut retiré. 1827.

On peut juger de l'ivresse avec laquelle l'opinion publique célébra son triomphe. Le soir même il y eut une illumination spontanée et générale. On se faisait un plaisir d'insulter par cet éclat à Montrouge, en jouant sur le mot de *lumières*. Les rues étaient traversées par un peuple immense, dont les cris d'allégresse ne laissaient pas que d'inspirer quelque effroi. Les ouvriers imprimeurs parcouraient les rues avec des écriteaux épigrammatiques. Les chiffonniers, qui avaient vu la ruine de leur nocturne industrie dans la *loi de justice et d'amour*, prirent la part la plus bruyante à ces démonstrations. *Le peuple a abdiqué*, avait dit autrefois M. Chauvelin, membre de l'opposition. Cette manifestation dut prouver à tout observateur combien il était dangereux de l'irriter encore et de lui rappeler 1789. En causant le lendemain avec M. de Châteaubriand, je le vis affecté des plus tristes pressentimens. Cette intervention si ardente de la multitude l'inquiétait vivement pour la restauration. Charles X, la cour et la congrégation ne virent dans cette démonstration qu'une abjecte saturnale.

1827.

Mort du duc Larochefoucault.

L'imprudent monarque voulut porter en quelque sorte un défi à cette opinion publique, en faisant annoncer une revue de la garde nationale au Champ-de-Mars, pour le 12 avril, anniversaire de sa brillante entrée à Paris en 1814. Cependant son gouvernement venait encore de donner un autre sujet de murmures et même de scandale; ce fut aux funérailles du duc de Larochefoucault-Liancourt. Quelques votes, et quelques discours d'une opposition modérée, avaient rendu insupportable au roi l'homme qui parmi nous poussa le plus loin la passion et le génie de la bienfaisance. Il ne l'exceptait pas de l'antipathie qu'il s'obstinait à conserver pour tous les membres de l'assemblée constituante, et ne voulait pas se souvenir qu'en 1792 cet ami sincère de Louis XVI avait voulu se dévouer pour l'arracher du château ou de la prison des Tuileries et le conduire au Havre; on lui fit subir le genre de disgrâce le plus propre à navrer son âme. M. de Corbière, en un seul jour, le destitua de dix-sept places gratuites, de dix-sept présidences, qui rappelaient autant de bienfaits auxquels il avait concouru, ou qu'il avait fondés ou importés, tels que les comités de vaccine, les caisses d'épargne, l'école des arts et métiers de

Châlons. Le noble vieillard ressentit, comme 1827.
une mortelle injure et comme une privation insupportable, cette étrange sorte d'arrêt d'interdiction; sa santé, jusque-là robuste, s'altéra; il mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans entre les mains de son ami, M. Feutrier, évêque de Beauvais. Voici ce qui se passa aux funérailles d'un homme si cher à l'humanité. Des jeunes gens de l'école des arts et métiers de Châlons portèrent à bras, de son hôtel à l'église, le corps de leur bienfaiteur; après le service ils voulaient remplir le même devoir. Un commissaire de police intervient pour faire replacer le corps sur le char; les jeunes gens insistent, la force armée lutte contre eux avec une telle brutalité, que le cercueil tombe à demi brisé, et que les insignes de la pairie sont traînés dans la boue. Le peuple poussa un long cri d'indignation. Cet outrage fut vivement senti par la chambre des pairs, auquel il fut déféré, avec une grande douleur, par son référendaire M. de Sémonville, et par le duc de Larochefoucault-Doudeauville, alors ministre de la maison du roi, et qui partageait, sinon les opinions de son cousin, du moins ses goûts de bienfaisance, glorieux apanage de cette famille. M. de Corbière, vivement apostro-

1827. phé par M. Pasquier, ne s'exprima qu'avec sécheresse sur ce grand scandale, et justifia l'administration et ses agens : une instruction fut ordonnée, mais elle n'eut pas de suite.

Tels étaient les préliminaires du rendez-vous solennel donné par Charles X aux gardes nationaux de Paris. On s'en effrayait comme d'une provocation faite par la cour, qui se croyait appuyée par l'armée, et cherchait un prétexte pour la dissolution de la garde nationale, corps où était représentée l'opinion de Paris, et qui n'était pas moins tutélaire de l'ordre que des libertés publiques. Cette mesure, que l'événement montra si funeste au trône, était, dit-on, demandée avec instance par la congrégation, et il devenait difficile à M. de Villèle de ne pas la satisfaire, car elle s'impatientait de sa tiédeur et la rendait suspecte au roi. La prudence des journaux de l'opposition, vertu dont il faut rarement les louer, fut remarquable dans cette circonstance; ils conjurèrent les gardes nationaux de s'abstenir sous les armes de démonstrations politiques : de leur côté, les gardes nationaux s'exhortaient réciproquement à renfermer leurs sujets de plaintes et de murmures; mais les plus jeunes

et les plus ardens ne promettaient rien ou promettaient de mauvaise grâce. 1827.

C'était une belle journée d'avril; le concours fut immense au Champ-de-Mars : on était moins attiré par la curiosité d'un beau spectacle que par l'attente d'un grand événement. Mais des spectateurs pris dans toutes les classes pouvaient difficilement respecter la consigne que s'étaient donnée la plupart des gardes nationaux. Tout se passa fort bien d'abord. Le roi, suivi de son état major et de sa famille, n'entendit, dans les premières légions qu'il traversa, que des cris de *vive le roi !* proférés plutôt par convenance qu'avec enthousiasme; mais une ou deux compagnies de la sixième troublèrent cet accord. Au *cri de vive le roi!* nombre de voix mêlèrent le cri de, *à bas les ministres ! à bas les jésuites !*

Le roi, vivement offensé, s'avança vers les gardes nationales et leur dit : *Je suis venu pour recevoir des hommages et non pas des leçons*. C'était parler du ton de Louis XIV; mais les temps n'étaient pas les mêmes. On fut étonné plutôt que subjugé. Les cris *à bas les ministres !* se firent entendre encore, mais plus faiblement. La crainte d'une révolution, de ce moyen extrême et terrible, agis-

1827. sait sur la grande masse des gardes nationaux et même des spectateurs. On répétait dans tous les rangs : *de la prudence, mes amis*. Cependant une troupe en guenilles, composée d'hommes à figure aussi laide qu'atroce, poursuivait dans leur carrosse la dauphine et la duchesse de Berry de vociférations révolutionnaires, dignes des journées des 5 ou 6 octobre. Il est inconcevable que l'escorte du roi, qui précédait immédiatement le carrosse des princesses, ne les ait pas délivrées de cette longue torture, en dispersant ou arrêtant cette troupe sinistre, objet de mépris ou d'indignation pour les spectateurs. Un fait certain, c'est que le roi ne connut que plus tard l'outrage fait aux princesses.

**Licenciement de la garde nationale.**

Il revenait de le revue satisfait de la dignité royale qu'il avait montrée, et peu mécontent de la garde nationale, de qui peut-être il attendait moins de réserve. Le maréchal Oudinot, qui la commandait, vint prendre les ordres du roi. « L'effet total a » été satisfaisant, lui dit Charles X; s'il y a » quelques brouillons, la masse est bonne, » témoignez-lui ma satisfaction, et portez- » moi l'ordre ce soir. » Si ce premier mouvement eût été suivi, la restauration évitait l'une des mesures qui contribuèrent le plus

à sa chute; mais les princesses arrivèrent éplorées, indignées, et rapportèrent au roi les indignités auxquelles elles avaient été livrées. Puis survint M. de Villèle. Le ministre, habitué à modérer les tempêtes, augmenta celle-ci. L'outrage lui était personnel, et rien n'avait été épargné pour lui en faire sentir toute l'amertume. Plusieurs des légions, à leur retour, en passant devant l'hôtel des finances, rue de Rivoli, avaient crié *à bas les ministres! à bas Villèle!* Ces cris n'étaient pas, m'a-t-on dit, fort nombreux dans les rangs de la garde nationale, mais ils étaient fortement vociférés par des groupes qui marchaient à sa suite, et peut-être par les mêmes qui avaient insulté les princesses. Son caractère passait pour impassible, et c'est une des grandes qualités de l'homme d'état. Cependant nous avons vu à quel point il sortit de cet esprit de mesure lors de la disgrâce de M. de Châteaubriand, événement si fatal à la restauration. Céda-t-il encore une fois à une aveugle colère? ou bien saisit-il cette occasion de satisfaire au vœu le plus ardent du parti congréganiste? Voilà ce que je ne puis décider; mais il parla le premier du licenciement de la garde nationale, et le proposa au conseil des ministres, qu'il

1827.

1827. fit assembler sur-le-champ. Il fut vivement appuyé par MM. Corbière, Peyronnet, de Damas et de Clermont-Tonnerre; ces deux derniers appartenaient à la congrégation, et M. Peyronnet venait de la servir avec zèle. Trois ministres s'y opposèrent : c'étaient MM. de Chabrol, l'évêque d'Hermopolis et le duc de Doudeauville. Le premier dit avec un accent prophétique : « S'il survient une » émeute, une révolte générale, qu'aurez- » vous pour contenir le peuple ? » L'avis des trois ministres opposans était de se borner à licencier les deux compagnies dont le roi avait eu à se plaindre. Leurs représentations furent sans effet. La majorité se prononça. Le roi se rangea sans hésiter à l'avis de la colère. Quand le duc de Reggio revint à onze heures lui rapporter l'ordre tel qu'il avait été ordonné par le roi lui-même : J'ai changé d'avis, lui dit sèchement le monarque, et le lendemain parut dans *le Moniteur* l'ordonnance de licenciement de la garde nationale parisienne. Tous les postes avaient été relevés au point du jour par la troupe de ligne. Il ne fut point question de la désarmer. Cette épreuve eût été trop périlleuse; elle eût été d'ailleurs le comble de l'iniquité, car la garde nationale s'était armée et équipée à

ses frais : elle ne répondit que par un long frémissement à cette insulte gratuite. Le roi ne vit que sa soumission et se crut maître de Paris. Depuis long-temps il reprochait à la politique de Louis XVI d'avoir tout perdu, à celle de Louis XVIII d'avoir tout ébranlé. Son adage était : *On ne réussit que par la vigueur*. Ses dévots courtisans applaudirent comme s'il venait de se délivrer d'une troupe de janissaires. 1827.

« On leur a montré Louis XIV, disait le » duc de Rivière, et ils ont déposé leurs épau-» lettes civiques. — Enfin, nous avons un roi, » un grand roi, répétaient en chœur les » hommes du droit divin. Plus de 14 juillet! » Nous avons vu ce que vaut Paris. » Au lieu de dire comme Danton, *de l'audace et encore de l'audace*, on disait : *de la force et toujours de la force*. On croyait nager en pleine eau dans l'arbitraire.

Cependant M. de Villèle était troublé dans sa victoire, et avait plus d'un sujet de s'en repentir. Le duc de Doudeauville donna un témoignage éclatant de son opposition, et du profond chagrin que lui avait causé l'outrage fait aux restes de son vertueux parent; il quitta le ministère. Le licenciement de la garde nationale avait révolté la chambre des

1827. pairs; c'était un continuel sujet de reproches et de sarcasmes dans la bouche des orateurs des deux oppositions. Le revenu public éprouvait une baisse sensible dans les impôts indirects; le crédit s'ébranlait. Les journaux, qui s'attendaient à une censure hautement annoncée, profitèrent d'un reste de liberté pour exhaler leur indignation. Ce qui importunait le plus M. de Villèle, c'est que la congrégation usait contre lui de l'avantage qu'il lui avait donné par son coup d'état sur la garde nationale : elle voulait une succession de mesures semblables. *Tu sais vaincre*, lui disait-elle; *mais tu ne sais pas profiter de la victoire*. Le public croyait voir approcher du ministère M. de Labourdonnaye, qu'il craignait beaucoup plus que M. de Villèle. Ce dernier avait su plus d'une fois se prévaloir de ces craintes. Il disait aux députés du centre droit : « Ne voyez-vous pas » qu'en m'ébranlant vous préparez les voies » au ministère Labourdonnaye? » Et tous croyaient déjà entendre rugir le lion de 1815. Mais il était un rival que M. de Villèle avait plus à craindre; car M. de Labourdonnaye déplaisait au roi, qui voulait régner par lui-même, et craignait le joug d'un homme impérieux. Il s'offensait d'ailleurs de sa tiédeur

religieuse. Le rival justement redouté était le prince Jules de Polignac, ambassadeur à Londres. Malgré l'absence, il possédait tout le cœur du roi. Charles X voulait en user comme Louis XIV dans sa vieillesse, qui prenait de jeunes ministres pour les façonner et faire leur éducation. Celui-ci ne respirait que par son maître. Il y avait entre eux communauté, non-seulement d'opinions politiques, mais de ferveur religieuse. Le duc de Rivière secondait avec zèle l'ambition de son ami absent, et ne négligeait aucune occasion de déprécier M. de Villèle. 1827.

On avait attendu un grand effet d'un camp formé à Saint-Omer, et composé de régimens dont les colonels témoignaient un grand zèle monarchique. On espérait obtenir des acclamations un peu semblables à celles de l'Espagne. Le roi se rendit au camp et l'effet avorta complétement par la froideur du soldat. Charles X visita ensuite le riche département du Nord, et le charme attaché à ses manières expansives ne fut sans effet pour les habitans.

La congrégation, vaincue dans sa *loi de justice et d'amour*, voulut s'en dédommager par le rétablissement de la censure des journaux. M. de Villèle ne tarda pas à lui ac-

1827. corder cette satisfaction. Toutefois, il était bien las du joug qu'il portait. L'opposition libérale l'importunait moins qu'une tutelle sacerdotale, humiliante pour lui et dangereuse pour le trône. Quoiqu'il lui restât dans la chambre des députés une majorité des deux tiers, que l'on appelait les trois cents, il voulut tenter un coup hardi ; c'était la dissolution de cette même chambre jusque là pour lui si complaisante. Il ne se dissimulait pas que l'opposition libérale recouvrerait une partie de ses membres, et il en estimait le nombre à soixante-dix ou quatre-vingts; mais la congrégation serait affaiblie d'autant, et ne pourrait plus parler un langage aussi impérieux. La cour n'oserait plus se lancer dans les voies extra-constitutionnelles; le combat serait mieux engagé et soutenu par un centre droit plus nombreux. M. de Villèle se persuadait que des élections, d'un côté bridées par la censure, et de l'autre dirigées avec l'art qu'on avait employé à celles de 1824, pourraient difficilement tromper ses calculs et les prévisions de ses préfets.

Mais l'opposition, qui se composait alors de presque toute la classe intermédiaire, avait éventé cette mesure, et se disposait à soutenir le combat des élections, même avant

l'ordonnance du 5 septembre, qui prononçait la dissolution. Il se forma une société intrépide, et depuis orageuse rivale de la congrégation. Les libéraux les plus exaspérés, ceux même qui, attachés au gouvernement de Napoléon, confondaient les idées très-disparates de *liberté* et de l'*empire*; ceux même, en fort petit nombre, qui formaient des vœux pour l'impraticable république, non-seulement laissèrent entrer dans leurs rangs, mais placèrent, en quelque sorte à leur tête, des hommes d'une opinion monarchique très-prononcée, tels que M. de Châteaubriand. Ses habitudes l'éloignaient fort des assemblées de clubs. Je ne sais s'il parut jamais à celui-ci; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en fut l'âme et l'organe le plus retentissant. Des brochures expéditives, de force et d'adresse, furent jetées sur la France au nombre de vingt ou trente mille exemplaires. La verve de MM. de Châteaubriand et de Salvandi était intarissable; un code de direction pour les électeurs était tracé avec cette épigraphe : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui devint le nom de cette société. Des bureaux de jurisconsultes se formèrent partout pour maintenir les droits des électeurs contre la fraude, la violence et les ex- 1827

1827. clusions arbitraires. On ne se contenta point de ces moyens; les électeurs libéraux ne craignirent pas de faire alliance avec des électeurs de l'opposition royaliste, dirigée par M. de Labourdonnaye, calcul que la morale politique doit toujours réprouver; étrange alliance qui ne doit avoir pour résultat que d'ouvrir un combat plus acharné entre ceux qui la forment; transaction menteuse, où la haine semble dire : Je suis plus forte que la conscience. L'effet en fut bientôt si désastreux pour les royalistes, que je conçois mal comment elle a pu se renouveler au moment où j'écris. On vit des listes de candidats patriotes et constitutionnels, où étaient accouplés les noms des adorateurs les plus aveugles et les plus exclusifs de l'ancien régime, tels que MM. Ferdinand, Berthier et Duplessis Grénédan, avec ceux de MM. de Lafayette et Dupont de l'Eure, et tous également signalés par le nom de *candidats constitutionnels*.

Elections. A cette mesure se joignait une création de pairs au nombre de soixante-seize, depuis long-temps demandée à grands cris par la congrégation. M. de Villèle y rejetait plusieurs congréganistes ardens qui l'importunaient dans la chambre des députés, et pou-

vaient difficilement prévaloir dans celle des pairs. Il fallait déclarer cette adjonction, puisqu'un grand nombre de députés y était compris ; et c'était une nouvelle cause d'irritation pour le public, qui craignait de voir se briser par-là la majorité tutélaire de la seule chambre qui eût montré un zèle vigilant et courageux pour la liberté constitutionnelle. 1827.

Les élections des petits colléges, c'est ainsi qu'on nommait alors les colléges d'arrondissement, furent foudroyantes pour le ministère. L'opposition y obtint plus des deux tiers des nominations ; l'élection de Paris fut surtout son triomphe ; elle y avait réuni les cinq-sixièmes des voix ; M. Royer-Collard avait été nommé dans sept colléges le même jour ; plusieurs autres députés d'une opinion analogue avaient obtenu de doubles et de triples nominations. M. Peyronnet, ministre, avait été rejeté des deux colléges où il s'était présenté.

Scènes sanglantes à Paris.

Paris était dans l'ivresse ; mais la manière dont elle fut exprimée par une partie de la multitude amena des scènes tumultueuses, sanglantes et d'un sinistre avertissement. Il y eut encore une illumination générale et spontanée ; les premiers cris furent d'abord

1827. dignes d'une opposition réservée et constitutionnelle, telle qu'était celle de la capitale; mais des bandes d'un aspect fâcheux, en suivant les traditions du peuple de Londres, se mirent à briser les fenêtres des maisons non illuminées, et ce désordre, échauffant les esprits, finit par quelques violences exercées sur les personnes, et par des cris outrageans. Ces scènes furent d'abord tolérées avec une patience qui parut suspecte. La gendarmerie voulut, fort tard, dissiper ces attroupemens; mais entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin ils se retranchèrent derrière des barricades : c'était la première fois, chose étonnante, qu'on en élevait à Paris depuis la révolution, si j'en excepte celle du faubourg Saint-Antoine en 1795. Il fallut appeler le secours des troupes de ligne pour attaquer les barricades; elles ne furent emportées que vers minuit, après une perte peu considérable des deux côtés; mais le lendemain fut plus sérieux, des hommes de désordre recommencèrent une tentative qui n'avait plus d'objet, et pour laquelle le véritable peuple ne témoignait qu'horreur et dégoût; les mutins furent plus nombreux que la veille; des pétards et des pierres furent lancés sur la troupe; le colonel Fitz-James, du 5e. de ligne,

fit faire feu au premier peloton, et plusieurs 1827.
hommes furent étendus sur le carreau. Tout se dispersa; la répression des troubles, surtout de ceux de la seconde journée, avait été tardive, car elle n'avait commencée qu'à onze heures du soir, et les mutins avaient eu deux ou trois heures de libres pour élever leurs barricades, quoique fort imparfaites. Le feu de peloton avait causé, sinon de la terreur, au moins une grande tristesse dans Paris. On conjectura que le gouvernement avait vu avec plaisir naître et se répéter ces troubles, afin de redoubler l'horreur de l'anarchie parmi les grands colléges qui avaient encore à nommer leurs députés. Il ne fallait rien moins que leur unanimité pour assurer la majorité au ministère.

Dans cet intervalle, le gouvernement reçut une brillante nouvelle, dont l'effet paraissait devoir être de détourner ou de tempérer au moins la défaveur dont il était accablé, et qui pourtant lui était médiocrement agréable; c'était celle de la bataille de Navarin. Rien de plus nouveau pour nous, fiers de tant de victoires sur le continent, qu'une victoire navale. Il est vrai que celle-ci n'avait pas été remportée sur les Anglais, dominateurs des mers, mais de concert avec

1827 eux et avec les Russes. Cependant il était beau de partager les lauriers des marins anglais, et d'avoir fait autant qu'eux pour l'affranchissement de la Grèce, cause toute nationale chez le peuple qui porte le plus loin l'enthousiasme du beau, de la gloire et de la liberté. Eh bien, cette victoire fut jugée, comme si l'esprit public l'avait remportée sur le gouvernement lui-même. En effet, il n'avait fait que céder à regret à l'impulsion générale; une victoire si prompte et si décisive paraissait avoir été au delà de ses ordres et de sa prévoyance. Les amis les plus fervens du pouvoir absolu s'affligeaient de voir un peuple nouveau entrer dans la famille des peuples libres. Je parlerai ailleurs de la bataille de Navarin; suivons le mouvement électoral et la révolution ministérielle qui en sera la suite.

Les colléges départementaux nommés, les grands colléges tromperont aussi l'espoir de M. de Villèle; ce n'est pas qu'il n'y obtînt encore la pluralité des suffrages, mais l'opposition y fit des conquêtes inespérées et assez nombreuses pour compléter la majorité que lui avaient promise les votes des colléges d'arrondissement. Ainsi l'esprit public était devenu assez puissant pour subju-

guer un corps armé du privilége du double 1827.
vote. Sur une chambre composée de 428 membres, il n'en restait plus guères que 125 fermement attachés au ministère de M. de Villèle; mais l'opposition était loin d'être homogène. On n'y voyait que nuances diverses et même que contrastes. Le parti de M. de Labourdonnaye, malgré son alliance avec les libéraux, et peut-être par l'effet même de cette alliance, revenait affaibli; les centres droit et gauche avaient beaucoup gagné.

Chaque télégraphe semblait apporter la foudre sur l'hôtel de Rivoli; M. de Villèle n'avait plus qu'à maudire une opération où il croyait avoir porté toute la subtilité et toute la force de son esprit; le parti absolutiste l'accusait d'avoir défait lui-même la majorité la plus imposante qu'on eût encore vue sous le gouvernement représentatif; et enfin d'avoir dissous une chambre proclamée *introuvable*, comme l'avait été celle de 1815. « Que voulez-vous, répondait M. de » Villèle, n'ai-je pas dans cette même année » satisfait à tous vos vœux : loi sévère sur la » presse, censure des journaux, création de » 76 pairs, licenciement de la garde natio- » nale et le camp de Saint-Omer ? Je vous » l'ai dit cent fois, votre marche est trop vio-

1827 » lente; vous ne savez que brusquer les » esprits lorsqu'il faudrait les ménager. » » Non, plus de ménagemens, répondaient » les jésuites et leurs puissans amis, mar- » chons à découvert sous les enseignes d'un » roi qui a du sang de Louis XIV dans les » veines; les élections maudites qui redou- » blent nos embarras sont l'ouvrage de votre » imprévoyance et peut-être de votre per- » fidie. »

Le duc de Rivière était auprès du roi le principal organe des plaintes contre le président du conseil; toutefois, il convenait que ces déplorables élections ne permettaient qu'un ministère de transition pour arriver au prince de Polignac, sous lequel l'œuvre de force s'accomplirait, et le roi ne croyait dater le triomphe de ses principes que du jour où son élève chéri entrerait au conseil; il n'écoutait plus M. de Villèle qu'avec tous les signes de l'incrédulité.

Dissolution du ministère Villèle.

D'un autre côté, l'opposition royaliste fulminait par l'organe de M. de Labourdonnaye. Il s'annonçait comme devant proposer lui-même le décret d'accusation contre le président du conseil, et son grief principal était l'ordonnance portant création de nouveaux pairs. Comme les députés libé-

raux montraient moins d'animosité, M. de Villèle entreprit de négocier avec MM. Lafitte et Casimir Perrier; ses offres furent éconduites avec une froideur dédaigneuse. Il vit enfin qu'il n'avait plus d'autre parti à prendre que celui de quitter la place; mais il se montra assez ami du roi et de la monarchie pour ne pas vouloir résigner son poste entre les mains du prince de Polignac. Un pareil choix lui paraissait tout ce qu'il y avait de plus incompatible avec la majorité de la nouvelle chambre et avec l'opinion nationale. « Dès le premier jour, disait-il, il » arriverait au ministère avec plus d'impopu- » larité que je n'en sors au bout de sept ans. » Si je ne songeais qu'à me faire regretter, » qu'à me faire redemander peut-être, c'est » un tel choix que j'appellerais. » Le roi se convainquit de la nécessité de ne pas produire sur-le-champ M. de Polignac, et renferma son dépit et son secret. Il confia la formation du nouveau ministère au comte de Chabrol, celui de tous ses ministres qui, dans le conseil, représentait le plus l'opinion du centre droit. Il y eut encore beaucoup d'hésitation sur les choix; il semblait que M. de Châteaubriand dût entrer par droit de conquête dans le nouveau ministère. N'a- 1827.

1827. vait-il pas été l'ouvrier le plus actif de la démolition du ministère qui tombait? Quel nom s'offrait d'une plus haute célébrité? Mais les progrès qu'il avait faits dans le libéralisme depuis sa disgrâce avaient offensé le roi dans ses principes absolutistes. Ce fut le premier nom qu'il élimina sur la liste présentée par M. de Chabrol, et il le fit en des termes irrités. Le ministère de la justice fut offert à M. Lainé; il le refusa. Le souvenir de la disgrâce, du profond chagrin et de la mort de son noble ami le duc de Richelieu, le poursuivait. Je dirai plus tard la formation et les changemens successifs du ministère dont M. de Martignac fut l'âme et l'ornement.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur M. de Villèle; son premier projet sur la réduction des rentes, le brusque renvoi de M. de Châteaubriand, et la dissolution de la garde nationale, sont les trois fautes capitales de son administration. Pour tout le reste, il me paraît avoir adouci et quelquefois écarté le mal qui lui était commandé par les préjugés du roi et l'aveugle opiniâtreté de son parti. Beaucoup de personnes ont pensé que, par ses ménagemens, il retarda de trois ans la chute de Charles X.

# CHAPITRE XXXV.

EXTÉRIEUR. — TROUBLES DE L'ESPAGNE, DU PORTUGAL, AFFAIRES DE LA GRÈCE, BELLE DÉFENSE DE MISSOLONGHI. — COMBAT DE NAVARIN, DÉLIVRANCE D'UNE PARTIE DE LA GRÈCE. — PREMIÈRE CAMPAGNE DE NICOLAS CONTRE LES TURCS.

Espagne. Révolte de Bessières.

PROFITONS de cette lueur de paix et d'ordre constitutionnel que l'on doit au ministère Martignac, pour jeter un coup d'œil rapide sur l'Europe, et aborder les événemens mémorables qui vont changer la face de l'Orient.

En Espagne, Ferdinand VII, après nombre d'exils, de confiscations, d'emprisonnemens et de supplices, semble s'endormir dans ses vengeances; mais les absolutistes ne peuvent souffrir d'être ralentis dans leur chasse aux *negros*. Importuné de leurs cris, le roi vacille, s'irrite des gênes toujours croissantes de son trésor; fait et défait des minis-

1827. tres, qui pour la plupart, en tombant, ressentent les éclats de sa colère. L'un d'eux, M. Zea Bermudez, tempère pour quelque temps cette vague agitation du monarque. Toutes les proscriptions prononcées se ratifient; mais on a cessé d'en augmenter la liste, des cris plus furieux s'élèvent dans tous les couvens; déjà ils en appellent aux guérillas devenus leur milice; des combats sont livrés dans la Catalogne et la Navarre; mais ces efforts manquent d'harmonie, les révoltés ne peuvent trop comprendre pourquoi ils se battent. Les moines les poussent au même attentat qui les a tant révoltés dans les cortès, la déposition de Ferdinand VII. Deux crimes lui sont reprochés, sa clémence; sa clémence, grand Dieu! et l'intention qu'on lui prête de donner une charte à l'Espagne, accusation aussi imméritée que la première. C'est son frère don Carlos que l'on proclame; lui seul paraît animé du véritable esprit de l'inquisition; toutefois, ce mouvement étonne un peuple si long-temps armé pour le roi qu'on lui dénonce. Les guérillas languissent ou se contentent d'un brigandage exercé pour leur propre compte. Les moines cherchent un chef entreprenant; ils l'ont trouvé dans l'aventurier Bessières, à jamais

diffamé par son entreprise sur Madrid; lorsqu'il osa y précéder le duc d'Angoulême pour s'ouvrir un large cours de vols et d'assassinats. Nous le voyons au mois d'août 1825 sortir de Madrid, à la tête de trois compagnies, se répandre dans les campagnes en criant : *Vive don Carlos ! mort aux étrangers !* Ces étrangers étaient les Français, et lui-même était Français. Sa troupe se grossit sans être encore formidable. Ferdinand fait marcher contre lui deux régimens de sa garde royale, sous le commandement du comte d'Espagne : on le cerne, il est fait prisonnier avec ses principaux complices; on les mène à la mort; mais comme ils s'étaient autrefois battus pour une cause sainte, on leur accorde un confesseur. Leur mort, qu'on dit avoir été édifiante, n'empêcha pas des outrages faits à leurs restes; Bessières resta un saint, un martyr pour les moines carlistes. 1827.

Mort du roi de Portugal.

En Portugal, le roi don Juan, vainqueur de son fils don Miguel et de sa coupable épouse, grâce au secours de l'ambassadeur français, M. Hyde de Neuville, survécut peu à cette pénible victoire. Sa mort, arrivée le 9 mars 1826, donna lieu à de grands soupçons. Don Miguel était absent, mais la reine était présente. Don Juan eut un mé-

1827. rite assez rare chez les monarques de son temps, celui de n'avoir aucune répugnance contre le gouvernement représentatif. Quelque débile et défectueuse que fût la constitution des cortès, il s'y soumit de bonne grâce. Ce fut sans sa participation, et même malgré lui, qu'elle fut renversée. Si le ciel ou sa femme lui eût permis une plus longue carrière, rien n'eût été plus facile que d'obtenir de lui une constitution encore libérale, mais un peu plus monarchique, puisqu'il avait le bon sens de ne trouver nulle douceur dans le pouvoir absolu. On fut surpris du trésor qu'il laissa après un règne agité par de si fortes secousses; il s'élevait à quarante millions, qui ne servirent qu'à nourrir les feux d'une implacable guerre civile. Sa mort laissait un funeste et tragique débat à vider. Auquel de ses deux fils la couronne passerait-elle? Tous les vœux devaient être pour l'aîné, don Pedro, maintenant empereur du Brésil. Mais ce prince, en sanctionnant la révolution qui rompait tout lien d'une si puissante colonie avec la métropole, avait dû perdre toute faveur auprès des Portugais. Il est vrai que cette apparente défection n'était qu'un pacte secret entre le père et le fils, qui ne voulaient pas tout

perdre d'un si riche héritage ; d'un autre côté, 1827.
don Pedro, en réunissant les deux couronnes du Brésil et du Portugal, inquiétait les Brésiliens sur leur nouvelle indépendance. Pour obvier à cet inconvénient, don Juan avait reconnu le fils qu'il chérissait empereur du Brésil et prince de Portugal. Par cet acte, il confirmait son droit d'aînesse ; par son testament, il laissait la régence à l'infante Marie, sa fille, en attendant l'arrivée du successeur.

L'empereur du Brésil craignait sans doute que, dans son absence, son droit ne fût contesté par son frère et par sa mère ; il imagina un moyen de se concilier un parti puissant en Portugal : ce fut de donner pour son joyeux avénement une constitution à ses nouveaux sujets. Cet expédient lui fut suggéré par l'Angleterre, et l'on croit généralement que la constitution fut rédigée par lord Stuart : elle mit en rumeur tous les cabinets absolutistes, toutes les congrégations, tous les couvens ; le parti que Charles X faisait régner en France prodigua les témoignages de degoût et d'horreur à la charte portugaise. La France, du moins la France gouvernementale, n'était guères moins ardente que l'Espagne à provoquer la destruction de cette œuvre que les ennemis des lumières

1827. appelaient *œuvre des ténèbres*. Des seigneurs portugais, qui se disaient inspirés par l'honneur, ne tardèrent pas à répondre à ces cris. La révolte s'organisa dans les provinces de Tras-os-montes et de Beyria, sous la conduite d'un marquis de Chaves, chez qui l'enthousiasme était très-voisin de la folie, mais qui était dirigé par sa femme, possédée du désir de jouer le rôle d'une héroïne de contre-révolution. Plusieurs journaux, parmi nous, ne cessaient de célébrer la grâce avec laquelle elle distribuait des cocardes et passait des revues. La régente et son conseil soutinrent cette lutte avec fidélité. Le comte de Villaflor mit plus d'une fois les rebelles en déroute; mais il est plus aisé de faire fuir que d'anéantir des guérillas : celles-ci étaient soutenues par l'espoir que don Miguel, alors réfugié en Autriche, et devenu le pupille du prince de Metternich, ne tarderait pas à se présenter pour disputer le trône à son frère le constitutionnel; mais don Miguel aima mieux se faire une voie au trône par la dissimulation et le parjure, que par les armes et le courage.

Intervention européenne dans les affaires de la Grèce.

C'est à l'Orient qu'il nous faut maintenant revenir, à la Grèce, prête à succomber dans la lutte héroïque qu'elle soutient depuis sept

ans, et au secours miraculeux qu'elle reçoit 1827.
de trois puissances, qui pour la première fois unissent leurs pavillons rivaux ; c'est à M. Canning qu'il faut rapporter l'honneur de cette intervention triomphante. Élève de M. Pitt, et rival de lord Castelreagh, il ne voulait point être copiste de l'un, et dédaignait de suivre les traces de l'autre. Sa première pensée était de dissoudre sans éclat la sainte alliance, où l'Angleterre ne jouait qu'un rôle subordonné et humiliant, et fort contraire aux maximes d'un gouvernement libre. Les contre-révolutions d'Espagne et du Portugal, formées sous les auspices de la sainte alliance, avaient d'ailleurs compromis les intérêts britanniques; l'Orient lui donnait de sérieuses alarmes. Tout annonçait un choc prochain, inévitable entre la Russie et l'empire ottoman. Quel ébranlement pour le monde! quel affront! quelle ruine pour le trident britannique, si Constantinople était pour la Russie le gage et le prix du combat! La Grèce serait l'occasion et le prétexte de cette grande lutte. L'empereur Alexandre lui-même, malgré ses scrupules politiques, n'y avait-il pas préludé dans son fatal voyage en Crimée? Son successeur, monté sur le trône au milieu de l'explosion d'une révolte

1827. libérale, pouvait-il s'empêcher de faire diversion à l'esprit factieux de son armée, par une guerre où ne l'appelaient que trop ses penchans belliqueux? Une politique vulgaire eût peut-être indiqué à M. Canning, comme le moyen le plus direct de prévenir cette intervention, d'aider le sultan Mahmoud à étouffer l'insurrection des Hellènes, en lui prêtant le secours de la flotte britannique; mais ce moyen honteux attirerait sur l'Angleterre les anathèmes de la chrétienté, et serait désavoué par l'honneur national. Tout ce qu'il y avait de cœurs généreux dans les trois royaumes avait déjà pris feu pour les vieux martyrs de la barbarie musulmane, et leur avait accordé des tributs volontaires assez abondans. M. Canning se livrerait donc au mépris et à l'horreur d'un parti sur lequel il devait s'appuyer pour développer avec prudence ses réformes libérales. D'ailleurs, c'était engager la guerre contre la Russie, qui ne souffrirait pas de voir ainsi renversés les plans qu'elle suivait depuis un siècle, pour affranchir la Grèce, ou plutôt pour la ranger sous ses lois. La combinaison qu'imagina M. Canning fut digne de son génie politique et d'un ami de la gloire; ce fut de s'unir à la Russie même pour une noble cause, afin de la sur-

veiller et de l'empêcher de recueillir seule les fruits du patronage de la Grèce; mais il voulut de plus le concours de la France, intéressée à ne souffrir aucun projet ambitieux sur l'Orient. M. Canning, préoccupé de ce grand dessein, fit un voyage à Paris, dont le résultat dut le satisfaire. Il en voilait l'objet; mais il semblait les trahir par un billet conçu en ces termes : *Venez ce soir, nous parlerons grec.* 1827.

Mort de Canning.

Parmi nous, la congrégation était en général fort éloignée de la cause des Grecs, dans lesquels elle ne voulait voir que des schismatiques et des rebelles; elle gratifiait le sultan Mahmoud du droit divin. Il faut convenir cependant qu'elle n'était pas unanime sur ce point : ainsi le duc Mathieu de Montmorency plaidait pour des chrétiens martyrs; tandis que le duc de Rivière les repoussait avec une sorte d'horreur. Il est à présumer que Charles X inclinait vers les sentimens du premier, mais avec peu de chaleur et de résolution. Cette triple alliance fut enfin arrêtée, mais dans des termes vagues. Les effets allèrent au delà de ce que la politique en avait attendu. Mais M. Canning ne vécut pas assez pour jouir de l'œuvre qu'il avait si habilement préparée; la fatalité, si

1827. l'on peut encore employer ce vieux mot, voulut qu'il mourût deux mois avant la victoire de Navarin. C'est un de ces hommes d'état qui vivent dans l'histoire, plutôt par ce qu'ils ont conçu que par ce qu'il leur a été donné d'opérer et de terminer; c'est par leurs continuateurs qu'ils élèvent plus haut leur gloire. Ce fut Canning qui le premier attaqua les racines de l'aristocratie anglaise, alors que le chêne semblait résister à tout, puisqu'il avait bravé les tempêtes de notre révolution et ses épouvantables contre-coups. Fils adoptif de cette aristocratie à laquelle il n'appartenait pas par sa naissance, après l'avoir utilement servie, il eut l'orgueil de n'en être point l'esclave, et même de s'en rendre le modérateur : dès lors il fut en butte à la haine violente des torys, et n'amena que par degrés la vieille opposition à lui prêter son secours. Un troisième parti lui restait à combattre, c'était celui des radicaux, parti qui ne procédait que par l'émeute et par des propositions extravagantes. Un vif éclat d'images, une grande puissance de sarcasmes, et quelquefois une fierté chevaleresque de sentimens, tels étaient les principaux caractères de son éloquence : tout s'y ressentait de ses goûts et de ses exercices littéraires et clas-

siques; une belle et noble figure en augmentait le charme : ses desseins étaient vastes, mais mesurés sur l'échelle d'un long avenir. On se souviendra toujours que ce fut lui qui proféra le mot si imposant et si nouveau dans la bouche d'un ministre anglais : *Liberté religieuse et civile sous tous les gouvernemens.* Sa puissance s'augmenta par la retraite de lord Liverpool; mais le duc de Wellington se préparait à lui ravir le sceptre ministériel. Il était fort inégal par le talent à ce brillant orateur; mais il semblait faire peser son épée dans la balance. Une loi sur les céréales, qui touchait aux intérêts pécuniaires de l'aristocratie, amena pour le ministère une défaite à la chambre des pairs, que M. Canning ressentit fort amèrement. La fatigue d'un travail excessif et l'irritation de ses nerfs, continuellement entretenue par tous les genres de combats qu'il avait à soutenir, précipitèrent la fin de cet homme d'état, auquel il manqua quelques années de plus pour être jugé supérieur à William Pitt. Il montrait autant de sympathie pour la nation française que celui-ci trahissait d'antipathie héréditaire pour cette même nation. Tout indique qu'il portait déjà la pensée d'une intime alliance entre les deux grands régulateurs de la civi- 1827.

1827. lisation, et les deux plus beaux modèles de la liberté praticable. Après un ministère de quatre mois, composé des amis de Canning, et qui ne put résister à la force de l'aristocratie, le duc de Wellington recueillit l'héritage de son rival, et ce chef des torys, ce vieux confident de la sainte alliance, fut bientôt forcé de se soumettre à l'opinion publique, souvent plus forte que des armées. Son premier acte fut de faire prononcer l'émancipation des Irlandais catholiques : mais Canning fut leur véritable bienfaiteur. Ainsi l'heureux général jouait au parlement d'Angleterre à peu près le même rôle que Pompée, avec lequel il offre plus d'un rapport, joua long-temps à Rome, en passant du parti du sénat à celui du peuple pour revenir au premier ; mais attendons la fin.

Belle défense et désastre de Missolonghi.

Retournons aux Hellènes que nous avons laissés en 1825 dans la situation la plus critique, depuis l'expédition d'Ibrahim Pacha dans le Péloponèse. Les Hellènes, presque maîtres de leur pays en 1822, n'y possédaient presque plus de territoire, mais il leur restait encore quatre boulevarts ; le plus important était cette petite, mais étonnante île d'Hidra, si fertile en héros marins, en brûleurs de flottes musulmanes. Dans le

Péloponèse c'était Napolie de Romanie; 1827.
Ibrahim avait cru devoir s'en détourner après un faible échec essuyé sous les moulins d'Argos. Le troisième était Athènes, avec une faible portion de l'Attique. Le quatrième, enfin, dans la Grèce orientale, était cette illustre Missolonghi, la terreur et le tombeau de plusieurs armées musulmanes. Sa force et sa gloire étaient dues bien moins à quelques ouvrages dont les Vénitiens l'avaient autrefois fortifiée, qu'à l'intrépidité indomptable des Souliotes, qui, chassés de leur ville et des montagnes, où, sous le nom de *Klephtes*, ils n'avaient cessé, depuis plus d'un demi-siècle, d'affronter, de désoler et de piller leurs tyrans, s'étaient fait dans cette ville une seconde patrie. Déjà ils étaient sortis libres et vainqueurs de deux longs siéges pour lesquels la Porte ottomane avait prodigué ses trésors et ses janissaires. Ces siéges resteront à jamais consacrés dans l'histoire par les combats, les victoires, le dévouement et la mort de Marcos Botzaris, le héros le plus accompli des Hellènes ressuscités; mais le nouveau siége qu'ils avaient à soutenir est plus digne d'élever l'âme des lecteurs. C'est un de ces événemens où vient se résumer tout l'intérêt d'une

1821. longue guerre; il se grave plus fortement dans la mémoire que les combinaisons difficiles de la stratégie moderne, que le récit même de ces batailles qui, livrées entre des armées aussi nombreuses que savantes, offrent souvent des résultats indécis : c'est une épopée toute faite et qui attend la lyre; mais dans les mœurs modernes il est beaucoup plus aisé de rencontrer des guerriers dignes des temps héroïques, que de retrouver un Homère. Ceci me rappelle qu'un des plus grands poëtes de cette époque, généreux auxiliaire de cette cause, lord Byron, est mort dans les murs de Missolonghi, deux ans avant l'illustre désastre de cette ville. Quelle gloire nouvelle n'eût-il pas acquise en partageant les malheurs, les combats et le départ sublime des héros de Souli! les chants qu'il leur aurait consacrés auraient fait oublier bien des écarts de son génie, et lui-même aurait compris qu'il est plus beau de célébrer le courage dans sa plus sainte mission, que de prêter une atroce grandeur au crime sans remords. Je regrette de ne pouvoir m'arrêter qu'un moment sur le siége de Missolonghi; mais j'ai encore un long espace à parcourir, et je ne puis oublier que je dois

marcher à grands pas vers la catastrophe des journées de juillet. 1827.

Reschild, pacha de Roumelie, s'était consommé en efforts impuissans contre Missolonghi, lorsqu'Ibrahim, investi de la plus vaste autorité par le sultan, vint se mettre à la tête du siége avec ses Arabes exercés aux manœuvres européennes, vainqueurs des Hellènes dans plusieurs combats, et conquérans du Péloponèse : ses troupes réunies formaient une armée de vingt-cinq mille hommes; la garnison de Missolonghi ne se montait qu'à trois mille, déjà épuisés de fatigue, de blessures et de faim. Leurs regards se tournaient vers le ciel et vers cet actif Miaulis, qui déjà avait été pour eux un instrument de délivrance. Mais maintenant c'était la flotte égyptienne commandée par d'habiles Européens et même par quelques Français, qui bordait leurs rivages : Miaulis fit de vains efforts pour percer cette ligne; Ibrahim réussit à s'emparer de quelques forts où les secours pouvaient plus facilement arriver : dès lors la famine exerce ses plus affreux ravages, les Souliotes combattent tous les jours pour chercher quelques herbes à la vue du camp ennemi, ou des vivres dans ce camp même. Les Hellènes, dispersés de

1827. toutes parts, assiégés dans Athènes, ne pouvaient plus rien pour l'élite de leurs combattans. Eh bien! ceux-ci ne désespèrent pas de se conserver pour le salut de la patrie; il faut abandonner Missolonghi et s'ouvrir un chemin vers Salone, à travers vingt-cinq mille baïonnettes, et sous le feu des canons et des bombes. N'imaginez pas que ce dessein consterne les habitans de la ville héroïque; les vieillards et les femmes même les pressent pour un départ dont l'effet sera de réduire Missolonghi en cendres; ils ont un moyen d'éviter l'esclavage, c'est de se donner la mort ou de l'obtenir sous leurs toits écroulés. Le départ est résolu, l'archevêque bénit à la fois les guerriers, les femmes, les enfans dont ils vont se séparer : les victimes bénissent les victimes, tout est sévère et recueilli, on n'entend pas un gémissement; le rendez-vous qu'on se donne est dans l'éternité; quelques femmes prennent un habit guerrier pour partager le sort de leurs époux, de leurs pères.

Cependant leurs dispositions n'ont pu échapper à la vigilance d'Ibrahim; un espion qui a pénétré dans la ville lui fait connaître que c'est dans la nuit du 22 avril 1826 que le départ doit s'effectuer. Ibrahim, dans cette

nuit même, ouvre le feu de toutes parts, on ne lui répond plus de la ville; c'est au milieu de l'éclat des bombes, et sous les ruines des tours qui s'écroulent, que les trois mille Souliotes s'élancent sur la ligne serrée de leurs ennemis. Nothi Botzaris est à leur tête, c'est l'oncle du guerrier dont Missolonghi possède le tombeau, et lui-même est un des plus fiers et des plus vertueux Palicares. Pour protéger cette fuite et jeter du trouble dans les desseins d'Ibrahim, les habitans veulent attirer sur eux toute son attention. Ses soldats sont entrés dans la ville dont le feu et l'eau se disputent les rues. Les bombes ont rompu une digue, la mer vient inonder toutes les rues basses : les habitans les plus déterminés se donnent rendez-vous vers la tour principale qui domine la ville; bientôt elle est investie par deux mille Arabes : on se regarde en frissonnant; la résolution est inébranlable, c'est de mourir en exterminant ses bourreaux. Un vieillard met le feu aux poudres, la tour saute, et deux ou trois mille habitans ont mêlé leurs restes avec ceux de deux mille Arabes. Ailleurs, les femmes se jettent dans des puits, d'autres attendent avec des poignards et d'énormes pierres, ceux qui viennent assouvir sur elles leur bruta- 1827.

1827. lité. C'est partout une commune destruction des vaincus et des vainqueurs; les Souliotes combattent avec une égale fureur et plus de succès dans le camp d'Ibrahim; ils forcent, ils égorgent les premiers postes; plusieurs fois enveloppés, ils parviennent à se faire jour en laissant un grand nombre des leurs sur le champ de bataille : ils sortent enfin, fugitifs et victorieux, de cette mêlée; mais la vue de Missolonghi en flammes, le fracas de la tour qui s'écroule, leur ont annoncé qu'ils ne sont plus époux ni pères, mais ils sont citoyens encore, ils auront d'autres forteresses à défendre. Ralliés au sommet de l'Acrointhe, ils ont à s'ouvrir un chemin à travers les précipices et les postes des Turcs; les uns sont franchis, les autres sont renversés : ils sont reçus à Salonne par un frère de Marcos Botzaris. Partis trois mille, ils sont encore dix-huit cents. On compte que, soit dans le long siége, soit dans le sac de Missolonghi, soit dans les derniers chocs contre les Souliotes, l'armée d'Ibrahim a perdu dix mille hommes. Le voilà pour quelque temps incapable de tenter une grande entreprise. Les Souliotes se sont rapidement transportés à la citadelle de Napoli de Romanie, reconnue imprenable depuis qu'elle a reçu de

tels défenseurs. Une telle fuite s'approche aussi près que possible de la victoire; elle en eut surtout les résultats dans l'opinion. 1827.

On ne peut exprimer avec quelle profonde douleur on apprit dans Paris la chute de Missolonghi; mais l'admiration vint balancer ce sentiment quand on apprit le sublime désespoir des habitans de cette ville, dont le nom désormais prendra place dans l'histoire avec ceux de Sagonte, de Numance et de Sarragosse. On lisait avec une avidité toujours croissante les nouvelles du Levant, pour apprendre le sort définitif des Souliotes; auront-ils tous péri? une telle race serait-elle éteinte! Quand on apprit, quand on sut, avec certitude, qu'ils étaient encore dix-huit cents, on revint à toute la ferveur de l'espérance. L'admiration pour les habitans et les défenseurs de Missolonghi s'était aussi vivement manifestée à Londres. C'était en quelque sorte une sommation faite aux deux gouvernemens régulateurs de la civilisation d'intervenir en faveur des Hellènes.

Durant cette même année 1826, un événement qu'il faut qualifier du nom de révolution, s'était passé à Constantinople. Le sultan Mahmoud n'avait pu voir, sans envie, le degré de force et de gloire, où venait de

1827. s'élever son trop puissant vassal, le vice-roi d'Égypte, et la supériorité devenue si évidente des Arabes disciplinés à l'européenne, sur ses janissaires et toute son ignorante milice. Ne pouvait-il, souverain d'un empire encore vaste, exécuter ce que son heureux et habile pacha venait d'accomplir avec succès? Mais un tel projet avait été démontré par l'expérience fatale du sultan Sélim, l'entreprise la plus redoutable pour la vie des sultans. Il s'agissait de vaincre la résistance des janissaires, obstinés à jouir du double privilége d'être de mauvais soldats et de disposer des forces de l'empire. Leurs priviléges étaient sans bornes; car ils étaient maîtres de les étendre à leur gré par la révolte. C'était surtout depuis la guerre des Hellènes qu'ils avaient perdu leur antique renommée de bravoure. Depuis long-temps Mahmoud leur était suspect, comme conservant la pensée de vouloir reprendre les innovations de son malheureux oncle, le sultan Sélim. Ils n'obéissaient fidèlement à ses ordres que lorsqu'il s'agissait d'un massacre. Quoique Mahmoud ait montré dans de graves occasions la cruauté asiatique, c'est un prince d'un ordre peu vulgaire parmi les sultans, tels au moins qu'ils se sont montrés depuis deux siècles. Il joint

à une instruction que le sérail ne permet guères d'acquérir, une rare énergie de caractère. 1827.

Le 28 mai 1826, le sultan ordonne la formation de la nouvelle milice, veut que les janissaires en fassent partie, et que cette troupe d'élite soit instruite dans l'exercice européen. Les enrôlemens se font d'abord avec quelque facilité, ils se montent à cinq mille hommes; mais, dès qu'ils ont commencé leurs exercices, il est aisé de voir qu'ils ne s'y prêtent qu'en frémissant de rage. Imiter la manière de combattre des Giaours leur paraît un attentat contre la loi du prophète; le mufti est en vain chargé d'éclairer et de rassurer leur conscience; ils persistent dans un scrupule qui va autoriser leur révolte; elle éclate le 15 juin: Constantinople est menacée de tomber sous les lois de ces rebelles, qui procèdent par leurs moyens ordinaires, l'incendie, le pillage et le meurtre. Ils tombent en furieux sur les hôtels de leur aga et du grand-visir, en attendant que le cordon leur fasse justice du maître qui ose attenter à leurs priviléges. Mahmoud était alors dans son palais de campagne. Sur le premier bruit de la révolte, il s'embarque sur le Bosphore, se rend au sérail, et va cher-

1826. cher dans son trésor la veste de Mahomet, relique qui n'est montrée au peuple que dans les extrêmes dangers de l'empire, et qui prend alors le nom du drapeau du prophète. L'effet en fut prodigieux sur le peuple : la religion que les janissaires invoquaient contre le sultan plaide maintenant pour lui : les secours arrivent de toute part; c'est une insurrection contre les insurgés. Mahmoud profite avec ardeur de cet enthousiasme, qu'il ne cesse d'animer, en citant des versets du Coran, science dans laquelle il n'était surpassé par aucun prêtre de la loi. Il fait pleuvoir les bénédictions : un intendant des poudres, Redjid Effendi se charge de conduire cette nouvelle armée à l'attaque des janissaires, qui déjà ont perdu l'offensive et se sont retranchés dans l'Hyppodrome. Deux pièces de canon suffisent pour enfoncer la porte qu'ils ont fortement murée; les janissaires n'ont plus d'autre asile que leurs casernes; eux qui menaçaient de porter partout l'incendie, deviennent la proie d'un incendie épouvantable : des mèches continuellement lancées dévorent ces vastes bâtimens, d'où sortent des hurlemens de rage et de désespoir; on reçoit à la pointe du glaive, ou l'on repousse dans les flammes tous ceux qui

veulent s'enfuir; l'extermination est complète, complète sur ce point : est-ce qu'une extermination s'arrête chez les Turcs, et se borne à punir des coupables? Tout janissaire, fût-il placé à deux cents lieues du théâtre de la révolte, est coupable aux yeux de sa hautesse et du grand-visir exterminateur Hussein. Ils expient les crimes qu'ils auraient pu commettre; on les poursuit en Europe, en Asie, sur les flots, dans les déserts, tout devient pour eux un dénonciateur ou un bourreau : les bateaux sont encombrés de sacs de têtes; la porte du sérail ne peut suffire à de pareils trophées. Ils étaient trente mille, et il s'en faut bien peu que trente mille n'aient péri; c'est le sublime d'un coup d'état oriental. Les Hellènes se réjouirent en pensant qu'il n'existait peut-être plus un seul des auteurs ou acteurs des massacres de Chio et d'Ypsara, sinon le sultan qui les avait ordonnés. 1827.

L'année 1827 fut encore amèrement douloureuse pour les Grecs par la perte d'Athènes. Cette citadelle ne succomba qu'après des combats multipliés, tant autour de ses murs que dans les plaines de Salonne : là se distinguèrent et périrent deux de leurs chefs les plus valeureux, Gouras et Kairaski. Parmi Prise d'Athènes.

1827. leurs nombreux auxiliaires, on comptait l'anglais Church et le français Fabvier. Ce général, très-bouillant dans son libéralisme, avait entrepris de former les Hellènes à la tactique européenne. Qui le croirait! les descendans des premiers créateurs des plus beaux secrets de la science militaire répugnaient encore à ces leçons, même après avoir vu l'armée d'Ibrahim s'emparer par ce moyen du Péloponèse. Le colonel Fabvier ne rangea sous ses lois qu'un trop petit nombre de volontaires, qui ne restèrent pas tous fidèles au drapeau; avec eux cependant il défia des corps ottomans fort supérieurs en nombre, balança leurs avantages, et se jeta dans Athènes, lorsque la citadelle était déjà dans un extrême péril. L'un des marins les plus distingués de l'Angleterre, lord Cochrane porta sur les rivages de la Grèce son génie aventurier, qu'il avait exercé plus fructueusement dans la cause des républiques du Nouveau-Monde; la fortune prit plaisir à le contrarier : il ne fit rien qui pût être comparé aux exploits de Canaris et de Miaulis. Athènes, pressée depuis long-temps par la famine, se rendit, et l'on vit, comme à Navarin, une capitulation respectée par des Turcs et des

prisonniers qui n'étaient pas massacrés. S'il était beau à Ibrahim et à son père d'emprunter à l'Europe son art militaire, il l'était bien plus encore de lui emprunter son droit des gens. 1827.

Mais voici le moment où Ibrahim va être enfin arrêté dans sa fatale conquête : la triple alliance se déclare ; à coup sûr le droit d'intervention de l'Angleterre, de la France et de la Russie, dans les démêlés de la Porte avec ses anciens sujets, n'était pas très-prouvé ; mais il l'était infiniment moins encore pour la sainte alliance dans les affaires d'Espagne ; là il s'agissait de river les fers des Castillans généreux qui avaient su les briser ; ici l'on marchait à la délivrance d'un peuple aux grands souvenirs ; enfin, la cause était chrétienne. Fallait-il laisser ajouter l'extermination inévitable de deux millions d'Hellènes qui restaient encore, à deux ou trois cent mille martyrs des deux sexes tombés sous le cimeterre musulman ? Le sentiment chrétien, l'honneur chevaleresque, enfin la piété, battaient encore dans les cœurs, en dépit des efforts que faisait pour les comprimer un parti qui voulait faire de la religion son monopole et son instrument. Nous allons voir que les marins des trois nations obéirent

1827. beaucoup plus à ces sentimens qu'aux instructions de leurs cabinets.

Bataille navale de Navarin.

Le sultan Mahmoud, dans la verve et l'orgueil de la victoire qu'il avait remportée sur les janissaires, avait tenté le plus puissant effort pour achever la soumission de la Grèce. Le trésor du sérail s'était ouvert pour l'armement de l'une des plus belles flottes musulmanes qui eût paru depuis la bataille de Lépante; c'était sous la direction du vice-roi d'Égypte, et dans le port d'Alexandrie, qu'elle avait été construite par des ingénieurs européens; d'autres étrangers versés dans la marine en dirigeaient les manœuvres; réunie aux vaisseaux d'Ibrahim, elle se montait à quatre-vingt-douze voiles, parmi lesquelles on comptait trois vaisseaux de ligne, un vaisseau rasé; seize frégates, le reste consistait en corvettes et en bricks formidables par leur nombre. Cette flotte, embossée dans la magnifique rade de Navarin, était protégée par le feu des batteries des forts.

Ibrahim, qui ne doutait plus de soumettre avec de telles forces les deux derniers boulevarts de la Grèce, Napoli de Romanie et l'île d'Hydra, frémit de rage quand il reçut des amiraux anglais, français et russes, l'invitation ou l'ordre de s'abstenir de toute hosti-

lité, jusqu'à ce que les deux parties belligérantes eussent accepté le plan de conciliation offert par les trois puissances. Le conquérant du Péloponèse revint, dans sa fureur, aux habitudes d'un barbare qu'il avait glorieusement interrompues, et fit de sa conquête un horrible désert en brûlant les moissons, coupant les oliviers, n'épargnant ni arbres, ni maisons, ni moulins. On ne pouvait donner un plus effrayant indice d'un plan d'extermination; car, que faire d'une population à qui on enlevait tout moyen de subsistance? L'indignation se répandit dans la flotte coalisée; le langage des contre-amiraux devint plus superbe et plus irrité; injonction fut faite à Ibrahim de ne point sortir avec une flotte de Navarin : il répondit qu'il ne savait obéir qu'aux ordres de son maître. 1827.

Dès lors on envisagea la nécessité d'un combat terrible; le commandement fut déféré à sir Edward Codrington, fortement animé de l'amour de la gloire et de la liberté. Ces sentimens étaient communs à l'amiral français de Rigny : la mission qu'il remplissait depuis plusieurs années, dans le but d'arracher des victimes à la férocité musulmane, avait dû exalter ses sentimens chevaleresques. Quant à l'amiral russe Heydden,

1827. on peut présumer que les instructions qu'il avait reçues de sa cour l'autorisaient à montrer la plus grande énergie, car l'empereur Nicolas brûlait d'ouvrir son règne et de calmer son armée par des conquêtes, et peut-être par celle même de Constantinople. L'escadre combinée se composait de dix vaisseaux de ligne, dix frégates, une seule corvette et quelques petits bâtimens. Les forces respectives des trois puissances y étaient à peu près également réparties; celles de l'Angleterre y avaient quelque supériorité.

Le 20 octobre, vers deux heures, comme Ibrahim annonçait l'intention de forcer le passage, le combat devint inévitable; l'amiral Codrington prit la tête de la ligne, l'escadre française vint ensuite, et les Russes formèrent l'arrière-garde. Une balle lancée d'un brûlot turc atteignit un aspirant à la marine anglais : ce fut le signal du choc le plus épouvantable, du plus vaste incendie qui ait rougi les flots de la Méditerranée. L'escadre combinée s'avança pour forcer l'entrée du port; les croisés ne mirent jamais tant d'ardeur, et surtout tant d'harmonie, dans leurs plus terribles combats sous les murs de Jérusalem, d'Antioche ou de Ptolé-

maïde, qu'on n'en vit régner parmi ces marins, ces hommes du dix-neuvième siècle, que n'animait aucun fanatisme, et qui ne combattaient que pour la civilisation. Une même âme gouvernait trois escadres; Français, Anglais, Russes, n'étaient plus que des frères de gloire; c'était à qui s'avancerait le plus près des batteries de Navarin en éprouvant sur ses flancs le plus terrible feu. L'amiral de Rigny, monté sur la belle frégate *la Syrène*, qui s'était long-temps promenée sur ces mers comme une reine de l'Archipel, vint courageusement remplir le vide qu'avaient laissé entre elles trois frégates égyptiennes. Son vaisseau, *le Scipion*, le suivit bientôt. Si le fanatisme est absent d'un côté, de l'autre, il enflamme, il aveugle les musulmans, et les entraîne vers une destruction totale. L'incendie qui se déclare de tous côtés dans leurs voiles les transporte de fureur; ils poussent leurs bâtimens embrasés contre les vaisseaux qui les foudroient. D'un autre côté, ils les attaquent par les brûlots que Canaris leur a rendus si funestes. A leur tour, ils éprouvent la joie de voir l'incendie s'allumer dans les rangs ennemis; mais de ce côté le travail des pompes est aussi bien dirigé que le feu des boulets. *La Syrène*, *le Sci-* 1827.

1827. *pion* et *l'Azow*, vaisseau amiral russe, ont pris feu plusieurs fois et se sont rendus maîtres des flammes. Les vagues bouillonnent sous un ciel serein, les vaisseaux sont portés sur des volcans qu'eux-mêmes ont formés par leurs foudres. On voit voler des tourbillons de mèches, d'étincelles, de cordages enflammés, redoutables pour les vainqueurs. Le combat est livré de si près, soutenu avec tant de rage, qu'ils ont beaucoup à souffrir. Dès la première attaque leur succès était certain. *L'Azow*, mutilé, soutient un long combat contre le vaisseau amiral ottoman, plus mutilé encore, et parvient à le faire sauter en l'air. Au bruit des effroyables décharges se mêle de moment en moment celui de l'explosion des vaisseaux qui vont s'engloutir. Les vaincus ne se lassent pas de chercher la mort, et parviennent souvent à la donner. Le rivage est couvert de musulmans qui s'arrachent les cheveux, et d'Hellènes affamés, moribonds, qui savourent tout bas leur vengeance en voyant leurs ennemis précipités dans le gouffre des flots. Ceux même des bâtimens turcs ou égyptiens qui ont échappé à l'incendie en venant échouer sur le rivage sont bientôt consumés par leurs maîtres eux-mêmes, qui ne

veulent pas les laisser en proie à leurs enne- 1827.
mis. Quelques-uns se font héroïquement sauter. Le soleil, en se couchant, voit la fin du combat et de l'incendie; il ne reste presque plus rien à dévorer aux flammes. Outre la presque totalité de leurs bâtimens, les musulmans ont perdu huit mille hommes. La perte des alliés s'éleva à quatre à cinq cents hommes tués ou blessés.

On a dû rechercher beaucoup quel motif pouvait porter les trois puissances médiatrices à un acte d'agression subit contre la flotte musulmane! Quant aux Russes, il était évident que, prêts à recommencer contre la Turquie une guerre dont la prise de Constantinople pouvait être le dénoûment, ils avaient tout intérêt d'anéantir une marine qui devait arrêter leur marche. Le gouvernement anglais, au contraire, toujours frappé de la crainte de voir tomber au pouvoir des Russes le plus beau port de l'univers, pouvait se regarder comme le protecteur né de la marine ottomane; mais le ministère perdait toute popularité, tout crédit, s'il laissait exterminer ce qui restait d'Hellènes. Le duc de Clarence, aujourd'hui roi d'Angleterre, présidait au conseil de l'amirauté. On croit avoir acquis la certitude qu'il fit parvenir à

1828. Codrington une instruction mystérieuse et fort laconique, dans laquelle il l'invitait à profiter de toute occasion favorable pour le salut de la Grèce.

Délivrance d'une partie de la Grèce.

La délivrance des Hellènes, ou du moins d'une assez grande partie de leur territoire, fut la suite de cette victoire, et ce fut une armée française qui eut la gloire de l'opérer. Le succès qui, comme je l'ai dit, allait bien au delà des ordres des gouvernemens de France et d'Angleterre, était une bonne fortune pour le ministère Martignac, qui remplaça dès le commencement de l'année suivante, 1828, le ministère de M. de Villèle, et qui se faisait une loi de remplir les vœux les plus éclairés et les plus généreux de l'opinion publique.

Le gouvernement français avait d'abord favorisé l'armement du vice-roi d'Égypte, et je crois savoir d'une manière certaine qu'il lui avait fait parvenir une somme assez considérable destinée à cet armement; mais depuis il était entré dans une autre voie. Les instructions qu'il donna à l'amiral de Rigny étaient pourtant peu précises, et laissaient beaucoup à son libre arbitre.

Le vice-roi d'Égypte s'était lassé de prêter le secours de ses vaisseaux et de son armée

à la Porte ottomane, qui ne pouvait voir en lui qu'un heureux rebelle et un allié suspect. Ibrahim, désormais privé des secours de la mer, craignait de perdre en détail une valeureuse et habile armée qui protégeait la domination et les vastes desseins de son père. Pour obtenir un libre retour, il conclut avec le vice-amiral Codrington, au nom des alliés, une convention par laquelle il s'engageait à leur remettre les principales citadelles du Péloponèse, telles que Patras, Coron, Modon et Navarin. Pour assurer l'effet de cette convention sur laquelle Ibrahim éleva bientôt des difficultés, et pour rendre le Péloponèse aux Hellènes, il fallait une armée; la France eut la gloire de la fournir; elle s'élevait à dix mille hommes : le lieutenant-général Maison la commandait, et sous lui marchaient les maréchaux de camp Tiburce Sébastiani et Schneider. Toutes les forteresses se rendirent, à l'exception du château de la Morée, qui demanda un siége assez court. Après avoir rendu le Péloponèse à la liberté, et rappelé à la vie tout un peuple affamé, après lui avoir donné de beaux exemples de discipline, nos guerriers brûlaient de passer l'isthme de Corinthe, d'aller reprendre Athènes, les ruines de Missolonghi et tout 1828.

1828. ce que les Hellènes avaient perdu dans leurs derniers combats, dussent-ils pénétrer jusqu'à l'Épire, jusqu'à l'héroïque Souli. On ne le permit point.

La Porte ottomane était alors engagée dans une guerre encore plus sérieuse contre la Russie; l'Angleterre et la France en attendaient l'événement, non sans anxiété: l'une et l'autre de ces nations, mais surtout la première, auraient vu avec terreur des succès qui eussent permis à l'empereur Nicolas de s'approcher de Constantinople, et se seraient hâtés d'offrir au sultan leurs puissans secours. Fallait-il donc continuer à le traiter en ennemi, sans motif et sans déclaration de guerre? Cependant les Hellènes comptaient trop sur cette assistance, et se ralentissaient dans leurs efforts; de faibles combats ne leur valurent que de faibles succès, et enfin fut conclu avec la Porte ottomane le traité qui reconnaissait leur indépendance, mais qui leur traçait d'étroites limites. La Grèce indépendante se trouvait réduite au Péloponèse, à l'Attique, au sud de la Grèce jusqu'au golfe de l'Alta, à l'Eubée et aux îles Cyclades.

Je n'ai pas voulu interrompre ce tableau par le détail de pirateries odieuses exercées

par les Grecs de l'Archipel jusques sur leurs libérateurs; mais quel historien pourrait se refuser de faire mention de l'héroïque dévoûment de l'enseigne de vaisseau Bisson? Sa mission était de purger l'Archipel des pirates grecs, il avait pris sur eux un bâtiment et ramenait sa prise avec quinze Français, lorsqu'il fut attaqué par deux grands mistiks chargés de soixante-dix Grecs. Avec un si faible équipage il fit la plus vigoureuse résistance, tua plusieurs hommes aux pirates, il mit le feu aux poudres et se fit sauter avec son pilote et quatre matelots. 1828.

Campagne malheureuse des Russes contre les Turcs.

Cependant la Russie, dans la première campagne contre les Turcs, était loin de répondre aux desseins ambitieux de son monarque et à l'opinion que l'on s'était formée de sa gigantesque puissance. Les préparatifs de cette campagne avaient été faits avec parcimonie, quoique l'empereur Nicolas la dirigeât en personne. Il dissémine dans des entreprises partielles, et autour de quatre places assiégées à la fois, des forces qui, réunies, auraient paru insuffisantes et mesquines pour une entreprise telle que celle de passer le Balkan et de marcher sur Constantinople. Les Turcs se montrent

1828. partout, tels qu'ils ont coutume d'être derrière des murailles, c'est-à-dire des murailles eux-mêmes. L'empereur se consume en efforts impuissans auprès de Silistria, et surtout de Schoumla, dont la conquête était beaucoup plus importante. Il parvient à forcer le camp retranché des Turcs autour de cette place, après avoir éprouvé une perte tout au moins égale à la leur. Renfermée dans la ville, la vaillante garnison n'en est que plus redoutable. Le czar n'ose plus renouveler ses attaques; il l'observe avec une grande partie de ses forces, et marche sur Varna avec le reste : même résistance. Les maladies se déclarent dans son camp; les Turcs se jettent sur ses derrières dans la petite Valachie. La saison s'avance, des torrens de neige se répandent, les vivres sont mal assurés, souvent des corps ennemis les enlèvent : un froid piquant et humide ne cesse d'irriter des soldats campés sur des marais. Que de désastres vont assaillir cette armée, s'il faut penser à la retraite sans être protégés par une place importante ! mais on sait que le grand-visir se met en marche pour secourir Varna, dont le feu semble toujours plus vif. Dans l'armée qui souffre ainsi se trouve plus d'un officier, plus d'un corps peut-être, qui communiquait

de cœur avec les révoltés de Saint-Péters- 1828.
bourg, lors de l'avénement de Nicolas, et qui le regarderont, s'il est accablé par la fortune, et comme un usurpateur, et comme le bourreau de leurs frères. Il est certain qu'il fut alors écrit de l'armée des lettres pleines d'exaspération, et dans lesquelles des officiers russes comparaient leur situation à celle des Français à leur sortie de Moskou. Un coup de fortune inespéré vint sauver l'empereur; il se trouva un traître dans les rangs de l'armée musulmane : Joussouf, pacha, l'un des généraux qui commandaient à Varna, bravant les reproches et les anathèmes d'un pacha fidèle, vendit aux Russes une place qui possédait encore de grands moyens de résistance, et qui allait être secourue par le grand-visir. Ce ne fut pas cependant là le terme des dangers de l'empereur; son armée en désordre revenait tristement, en remontant le Danube qui charriait d'énormes glaçons, et abandonnait force canons, force bagages. L'empereur préféra s'embarquer sur la mer Noire; une effroyable tempête le poursuivit, le ballotta pendant quatre jours; tantôt il se vit sur le point d'être englouti, tantôt d'être jeté sur les côtes de l'empire ottoman. L'Europe fut

1828. quelque temps dans une complète incertitude sur son sort ; et comme les conjectures sinistres sont celles qui prévalent dans les grands événemens, on inclinait à le croire perdu, lorsqu'on apprit son arrivée à Odessa.

Je ne suivrai point les Russes dans leur seconde campagne contre les Turcs, elle fut plus heureuse ; l'empereur Nicolas n'y assista point. J'ai déjà fait une trop longue excursion hors de ma patrie ; hâtons-nous de jouir de quelques jours sereins sous le ministère Martignac.

---

1828.

# CHAPITRE XXXVI.

## MINISTÈRE MARTIGNAC.

Composition du ministère Martignac.

Jetons un coup-d'œil sur le ministère formé pour remplacer M. de Villèle, et auquel M. de Martignac eut la gloire de donner son nom, ministère d'une nuance assez semblable à celle du duc de Richelieu, et qui va trouver dans Charles X le même adversaire, la même puissance dissolvante; c'est un interrègne qu'on pourrait dire fortuné, s'il n'était si court, et qui vient couper le règne de la congrégation; c'est un point intermédiaire entre une révolution qui veut s'éteindre et une révolution qui recommence.

Le titre de président du conseil resta vacant; M. de Villèle ne l'aurait point vu sans envie passer à l'un de ses successeurs; il attendait un nouveau coup de vent qui le reportât au pouvoir. M. de Martignac n'en fut pas moins le ministre dirigeant; c'était encore un talent que le barreau de Bordeaux, cette

1828. illustre école des Vergniaud, des Guadet, des Gensonné, et depuis des Lainé, des Ravez, des Peyronnet, fournissait à la tribune française. M. Lainé était son modèle comme son ami; il n'avait encore brillé que d'un éclat secondaire à la chambre des députés; son rôle était celui de rapporteur dans les questions difficiles; ses discours lumineux calmaient les orages: rien d'irritant dans sa parole, rien d'absolu dans ses opinions. On croit qu'un assez vif amour des plaisirs le détournait des hautes voies de l'ambition et de la gloire. Dès qu'il fut ministre, ce fut un autre homme; les difficultés de sa position que le public était loin de connaître dans toute leur étendue lui inspirèrent sinon la plus grande énergie, du moins le plus entier dévoûment au bien public. Il voyait venir des dangers dont il frémissait pour le roi et pour la patrie. Son talent se ressentit d'une noble et touchante inspiration; il devint un modèle de l'atticisme parlementaire; la persuasion coulait de ses lèvres; c'était une élocution abondante et précise; ornée et modeste; figurée et logique, à laquelle un organe enchanteur, un débit mélodieux, prêtaient encore plus de charmes: d'autres ont porté plus loin les

effets de l'éloquence; nul de nos orateurs n'a produit si constamment un effet heureux. 1828.

M. Portalis, nommé garde des sceaux, digne surtout par ses vertus et ses lumières comme jurisconsulte, de porter le nom de l'un de nos orateurs les plus distingués, de l'un des auteurs les plus renommés de notre Code civil, jouissait d'un ascendant assez marqué à la chambre des pairs; un soin extrême de circonspection affaiblissait un peu son caractère : aussi Charles X employa-t-il particulièrement ses soins à le séduire. Il ne parvint pas à faire fléchir ses principes; toutefois il se montra un sujet trop obéissant. M. Roy fut appelé au ministère des finances; nous l'avons vu plus d'une fois en scène, il était un aimant pour le crédit public.

M. de Caux, ministre de la guerre, était l'un des hommes les plus versés dans l'administration militaire; elle avait dû être en souffrance sous son prédécesseur, M. de Clermont-Tonnerre, trop occupé de faire faire des exercices de dévotion aux officiers et aux soldats. Ce ministère fut démembré d'une manière fort inconstitutionnelle, car le personnel fut donné au dauphin, personnage que l'on pourrait considérer comme irresponsable. Une telle concession ne fit élever que

1828. peu de murmures; on se réjouissait de voir ce prince en communication de travail avec des hommes modérés; mais ce genre d'activité devint tout-à-fait inutile à son instruction politique; sa vie laborieuse se consuma dans les exercices assez stériles de sa mémoire. Il se levait à cinq heures du matin pour relire sans cesse l'Almanach royal et des états de service : il était nul au conseil.

M. de Vatisménil avait jeté un grand éclat dans le ministère public; on l'avait cru porté à des principes extrêmes, parce qu'il avait eu souvent à prendre et à développer des conclusions sévères. Aussi le choix de ce jeune magistrat pour le ministère de l'instruction publique avait-il été fort agréable au roi, et la congrégation même en avait conçu de vives espérances. M. de Vatisménil ne tarda pas à dissiper une illusion qui l'offensait. Placé à un poste d'observation contre les jésuites qui ne cessaient de marcher à la conquête de l'instruction publique, il les repoussa fortement et fit entrer sous la loi commune leurs établissemens privilégiés. M. de Vatisménil unit dans son administration la vigueur à l'aménité; ses vues se portaient surtout vers l'instruction élémentaire; il favorisa l'enseignement mutuel, qui était un ob-

jet d'antipathie pour les jésuites. Le roi, en le voyant suivre une telle marche si contraire à ses désirs, prit à tâche d'accabler le jeune ministre de signes de défaveur. Il était avec lui encore plus froid, plus réservé qu'envers ses autres collègues. 1828.

Le comte de la Ferronnais, nommé ministre des affaires étrangères, n'avait aucun lien précédent avec le parti constitutionnel. Vétéran de l'émigration, il avait suivi les princes dans toutes leurs traverses; le duc de Berry l'avait adopté comme un mentor dont son caractère fougueux avait besoin. Il arriva que ce prince, deux ou trois ans avant sa mort, entra dans le plus violent accès de colère contre un vénérable ami qui n'avait pas cru devoir adoucir la sévérité de ses reproches; il alla jusqu'à faire un geste menaçant. Le gentilhomme saisit avec force le poignet du prince en lui disant froidement ces mots: *Monseigneur, je suis plus fort que vous.* Le duc de Berry eut le tort grave d'être révolté d'une leçon trop méritée, et de ne la pardonner jamais; il fit passer son ressentiment dans l'âme de son frère. Quand il fut question de nommer aux affaires étrangères le comte de la Ferronnais, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le roi, un peu étonné

1828. lui-même de ce choix, dit qu'on ne pouvait se dispenser de demander l'agrément du dauphin. Le prince ne le donna que d'assez mauvaise grâce. M. de la Ferronnais s'attacha fermement à ses nouveaux collègues et même à leurs principes; il concourut avec activité à la délivrance de la Grèce dont j'ai tracé l'histoire, et défendit dans un noble langage, devant les chambres, des plans dignes de la générosité française.

Comme MM. de Chabrol et Frayssinous restèrent à peine deux mois dans un ministère que le premier avait été chargé de former, je n'ai à m'occuper maintenant que de leurs successeurs. Ce fut M. Hyde de Neuville pour la marine, et M. Feutrier pour les cultes, ministère qu'on avait détaché de l'instruction publique : le premier venait de remplir un acte glorieux pour lui-même, et fort utile au repos de l'Europe, ainsi qu'à la morale publique, en réprimant et faisant avorter l'attentat de don Miguel sur l'autorité du roi son père. Sa vie, toute vouée aux Bourbons, avait été parsemée d'intrigues, d'aventures, de dangers de toute espèce; il s'était d'abord lancé dans le parti violent de la chambre de 1815; mais comme il avait un grand fond de générosité naturelle, il se

calma bientôt, fut nommé à l'ambassade des États-Unis, et y perfectionna ses études politiques. Rentré à la chambre des députés, il s'y montra tellement fidèle à la Charte, que le roi et les journaux, plus ou moins absolutistes, le signalèrent comme étant du parti de la défection. Ce mot venait d'être forgé pour désigner M. de Châteaubriand et ses amis, c'est-à-dire tous les royalistes qui croyaient et tenaient au serment du monarque. M. Hyde de Neuville sut continuer avec vigueur dans le ministère de la marine les opérations actives de M. de Chabrol, sous lequel s'était remportée la victoire de Navarin. Du reste, il saisissait et souvent amenait de loin les occasions de montrer un grand zèle philanthropique; son élocution était un peu saccadée, mais elle avait le grand mérite de partir du cœur.

M. Feutrier, évêque de Beauvais, était du petit nombre de ces prélats qui, sous le nom des libertés de l'église gallicane, défendaient les libertés politiques de leur patrie, ou du moins ne leur étaient pas hostiles. Une piété tendre, une figure de la plus agréable sérérénité, un langage onctueux et fleuri, lui avaient procuré des succès plus doux qu'éclatans dans la chaire. Comme pasteur et comme

1828. évêque, il avait goûté dans sa plénitude le bonheur d'être aimé et de persuader le bien. Devenu ministre des cultes, il se garda d'imiter la neutralité suspecte de l'évêque d'Hermopolis. Gallican décidé, il se rendit odieux à la congrégation ultramontaine. Ce fut une victime que l'esprit de parti se plut à percer de tous ses dards, à étouffer du venin de son haleine; une presse prétendue religieuse surpassa dans ses emportemens, dans ses invectives, la presse révolutionnaire. Un prélat qui osait s'opposer aux jésuites était un Mathan, un Judas : la haine redoublait ses outrages, en proportion de la sensibilité qu'elle supposait à l'objet de ses coups. On semblait s'être donné pour mot d'ordre : « Frappons jusqu'à ce qu'il meure; » et il mourut tandis que l'on frappait encore.

On avait créé pour M. de Saint-Criq un huitième ministère, celui du commerce, qui entra peu dans le mouvement politique. Qu'était donc devenu M. de Châteaubriand? Quoi! pas une part dans la riche succession qu'il a rendue vacante? On parvint enfin à vaincre la répugnance du roi, et le ministère de l'instruction publique lui fut offert. Ce poste, quoique convenable à la nature de ses talens, lui parut mince après celui qu'il avait

rempli. A la suite d'une longue et difficile négociation, il accepta l'ambassade de Rome. 1828.

Plaçons maintenant sous les yeux du roi ces ministres si bien faits pour s'entendre. Dès le premier moment où il les vit assemblés, voici ce qu'il leur dit : « Vous savez, » messieurs, que je ne me suis pas volontai» rement séparé de M. de Villèle; son sys» tème est le mien, et j'espère que vous vous » y conformerez de votre mieux. » Proposer pour modèle un tel système après les élections, c'était mettre les fers aux pieds et aux mains de ses ministres : aussi résolurent-ils unanimement de ne point se soumettre à cette instruction. Dans les discussions du conseil, les doctrines qu'on expose, les plans qu'on agite, paraissent au roi autant de nouveautés; il ne réfute rien, et dit tantôt naïvement, tantôt avec ironie : « *Je ne comprends pas.* » Ce qui révèle aux nouveaux membres du conseil, de quels artifices, de quels voiles M. de Villèle avait besoin pour envelopper des propositions tant soit peu constitutionnelles. Au lieu de féliciter les ministres, au sortir d'un succès qu'ils viennent d'obtenir dans les chambres, il semble leur savoir mauvais gré d'avoir plu à des hommes populaires; il n'accordait à M. de Martignac

1828 lui-même qu'un bel organe. S'agit-il de quelques destitutions que l'opinion demande à grands cris, et qui achèveraient d'apprivoiser les députés; il résiste, il combat. « Sauvons les » personnes, s'écrie-t-il, si nous ne pouvons » sauver les principes. » A peine obtient-on le changement de trois ou quatre préfets les plus signalés par les fraudes électorales. S'agit-il de remplacemens, de choix à faire, il suspend le travail. *J'ai des notes*, dit-il, *je dois les consulter;* et ces notes ont été fournies par MM. Delavau et Franchet, qui, tous deux chargés de la police sous la précédente administration, l'avaient exercée dans le pur esprit de la congrégation; il cède pourtant sur quelques choix indiqués comme nécessaires, mais avec des paroles désobligeantes, telles que celles-ci : *La défection doit être bien contente, c'est elle qu'on couronne.* Cette froideur est partagée par le dauphin, et encore plus par les deux princesses. La mauvaise humeur est plus grande encore autour du duc de Bordeaux ; le duc de Rivière s'étonne d'avoir fait naître un ministère de cette sorte. M. de Tharin lève les yeux au ciel, et tous deux soupirent après l'arrivée du prince de Polignac. La *Gazette de France*, dont le talent s'aiguise en passant à l'opposi-

tion, est la lecture chérie, le baume consolateur du roi et de la cour; M. Peyronnet y insère des lettres piquantes; débarrassé de la simare il est fin et caustique. Au reste, le public lui attribuait plusieurs articles piquans que M. Genoude a revendiqués depuis. 1828.

Le lendemain d'une victoire n'est pas le moment où le cœur humain s'offre le plus en beau. L'ambition, qui souvent s'ignorait elle-même durant le combat, se déclare; nous allons voir éclater des dépits qui eurent bientôt de graves conséquences. La formation du bureau, pour la chambre des députés, en fut une occasion principale. C'était une occasion pour démêler quelle fraction de parti obtiendrait l'avantage.

Depuis près de dix ans, sous des systèmes et ministères différens, M. Ravez n'avait cessé d'être appelé au fauteuil de président: une renommée de modération, une figure distinguée, des manières imposantes, une voix pure et tellement sonore qu'elle pouvait dominer tout le tumulte d'une assemblée, une exactitude invariable, une facilité de résumer les débats les plus confus, tout portait à le considérer comme le règlement fait homme. Mais il était attaché, sinon au sys-

1828. tème, du moins à la personne de M. de Villèle. Le cordon du Saint-Esprit, dont il était décoré, indiquait une grande faveur. Le ministère le secondait, et pourtant il n'arriva qu'au quatrième rang dans la liste des cinq candidats pour la présidence. Les suffrages furent ainsi répartis : sur 364 votans, M. de Labourdonnaye obtint 178 voix ; M. Gauthier de la Gironde, 174 ; M. Royer-Collard, 168 ; M. Ravez, 162 ; M. Casimir Perrier, 156. La majorité n'était acquise à aucun d'eux. Ce résultat répandit une sorte de terreur dans le parti constitutionnel ; quoiqu'il eût souvent, et tout à l'heure encore dans les élections, accepté M. de Labourdonnaye comme un puissant auxiliaire, il redoutait par-dessus tout la violence de ses principes aristocratiques ; on craignait de consacrer la contre-révolution dans sa personne ; on s'agita, on s'entendit, et le lendemain l'on arriva à un résultat qui rejeta ce même Labourdonnaye et ce même Ravez de la liste des cinq.

M. Delalot obtint 212 voix ; M. Hyde de Neuville, 206 ; M. Royer-Collard, 189 ; M. Gauthier de la Gironde, 187 ; et M. Casimir Perrier, 180. Le parti de M. de Châteaubriand avait ici signalé sa prépondérance et déterminé la physionomie de la chambre qui

écartait le système Villèle sans tomber dans le système Labourdonnaye. A dater de ce jour, cet irascible député vint se réunir aux amis de ce même ministre qu'il avait poursuivi pendant sept ans avec une fureur implacable; et M. Ravez, organe jusque-là de la modération, fit aussi partie de la nouvelle opposition. 1828.

L'usage à peu près constant de la couronne était de choisir pour président le premier des candidats inscrits. M. Royer-Collard, sur la seconde liste, n'était que le troisième; mais il venait de recevoir un genre d'honneur beaucoup plus éclatant que le fauteuil de président de la chambre, il avait été nommé dans sept colléges à la fois. Le roi se souvenait des preuves de dévoûment qu'il avait données aux Bourbons en exil; il lui plut de le choisir préférablement aux deux amis de M. de Châteaubriand, MM. Delalot et Hyde de Neuville, qu'il appelait hommes de *la défection*.

Le discours de la couronne n'avait eu qu'une couleur assez terne; Charles X avait veillé à ce qu'on ne l'embarquât point dans de larges concessions. L'adresse de la chambre, émanée de partis ainsi fractionnés, pouvait être difficilement une déclaration

1828. de principes fort explicite : les neuf bureaux nommèrent les commissaires suivans : MM. Dupont de l'Eure, Bignon, Alexis de Noailles, Ravez, Hyde de Neuville, de Labourdonnaye, Delalot, de Chantelauze et de la Perrade; les amis de M. de Villèle y étaient comme on voit en minorité. La pensée dominante avait été de noter le ministère de Villèle, de manière à prévenir un retour vers lequel on supposait le roi toujours enclin. M. Delalot, ce même député qui avait inséré dans une adresse la phrase vraiment condamnable sous laquelle succomba le second ministère de M. de Richelieu, fut nommé rédacteur de l'adresse présente; et voici la phrase qu'il imagina à la grande satisfaction de ses collègues : *Les plaintes de la France ont repoussé le système déplorable qui a rendu illusoires les promesses de votre majesté.* On ne pouvait trouver une expression plus vague et par conséquent moins parlementaire : ce fut pourtant par le vague même qu'elle convint à deux partis qui ne voulaient pas entrer en explication. La phrase de M. Delalot disait aux uns que le système de M. de Villèle avait été funeste à la liberté, et aux autres qu'il n'avait pas fait assez pour la contre-révolution : ainsi chacun

était content. Cette adresse, portée à la chambre des députés, excita les vives réclamations de ce qui pouvait rester des trois cents amis de M. de Villèle; mais ils eurent le malheur de ne pas s'exprimer fort éloquemment. M. de Montbel compara fastueusement M. de Villèle à Scipion, et lui fit dire : *Montons au Capitole pour rendre grâces aux dieux*. Ce mouvement oratoire fut accueilli par un éclat de rire. M. Syriès de Marinhac provoqua la même hilarité, en faisant observer que M. de Villèle serait encore ministre s'il avait la même majorité dans cette chambre. La phrase du *système déplorable* fut votée à la majorité de 33 voix, seconde victoire remportée par le parti Châteaubriand. Charles X avait d'abord témoigné une excessive colère. Cependant, quand il reçut l'adresse, il n'exprima son mécontentement que par ces paroles fort réservées qui lui furent suggérées par M. de Martignac: « Vous n'oublierez pas que vous êtes les gardiens de la majesté du trône. » Ce fut cette adresse qui détermina le départ de MM. de Chabrol et Fraissynous, débris du ministère Villèle. 1828

Une loi pour prévenir le retour des fraudes électorales fut l'inauguration patriotique du nouveau ministère. Cette loi est toujours Loi sur les fraudes électorales.

1828 en vigueur. Je me contenterai de dire qu'elle fournissait à tout électeur le moyen de se faire inscrire, de réclamer s'il était omis, et ce qui était plus important encore, de s'élever contre toute inscription illégitime. Dans certains cas, les conseils de préfecture et le conseil d'état étaient juges; dans d'autres, c'étaient les tribunaux : on laissait entre la convocation des électeurs et l'ouverture du collége, l'intervalle d'un mois, pour présenter et faire juger les réclamations : tout y brillait de sincérité. Dès lors on n'entendit plus que des cris d'effroi dans le camp des royalistes exclusifs. La royauté était suivant eux désarmée, avilie; tandis qu'on laissait toute liberté aux factions électorales, aux clubs de *carbonari* et au comité directeur des libéraux; la royauté venait elle-même leur livrer les actes de ses préfets, de tous ses mandataires, le nom et la réputation de tous ses défenseurs les plus dévoués. Cette loi invitait à des recherches odieuses, sur la fortune et les titres de propriété de chacun, mettait l'autorité en suspicion, et la délation en honneur : tel fut le fond des raisonnemens de l'opposition, présentés par M. Chantelauze, esprit grave, chagrin, qui marchait sans le savoir vers un but qui d'abord l'eût épou-

vanté, et vers une destinée fatale; il était, par ses lumières et son élocution facile, la puissance oratoire du parti dans lequel il entrait. Ce parti abondait en voltigeurs plus ou moins spirituels, qui fournissaient peu à une discussion sérieuse : M. Félix de Conny s'y faisait remarquer par des manières chevaleresques; mais il raisonnait comme s'il eût été à la cour de François Ier. Personne ne releva plus heureusement que M. Étienne le ridicule et l'excès des alarmes que l'on affectait sur un projet tout loyal. Voici la fin de son discours : 1828.

« Ne nous laissons point aller à de vaines » et ridicules terreurs; songeons à la nature » même de notre système électoral, qui » offre tant de garanties à la paix publique. » Ce pouvoir n'a chez nous ni la corruption, ni le tumulte des hustings, ni la » solitude des bourgs pourris; sa seule sympathie avec le pays est pour lui le gage du » succès et la condition de la force. Qu'on » cesse donc à propos de droits si restreints » chez un peuple de trente millions d'hommes, de nous faire craindre les passions » aveugles de la multitude éparpillée en » fractions de colléges; la multitude électorale de la France n'est pas nombreuse, et

» ne constitue pas un forum bien effrayant, » elle n'aspire comme ses députés, comme » nous qui siégeons sur ces bancs, et qu'on » a signalés tour à tour comme des ennemis » de l'ordre, qu'à la conservation, qu'à la » gloire de la monarchie constitutionnelle, » qu'à l'alliance indestructible du trône et » des libertés publiques.

» Que si un sentiment d'inquiétude agite » encore les esprits, c'est qu'on menace » imprudemment l'avenir des calamités du » passé; c'est que cette France si calme et si » dévouée est dénoncée avec audace comme » un foyer de désordre; c'est qu'on évoque » des fantômes menaçans pour faire croire à » des troubles qui ne seraient profitables qu'à » ceux qui font semblant de s'en épouvanter, » et qui, après avoir adopté tous les genres » d'hypocrisie, se sont réfugiés dans l'hypo- » crisie de la peur. »

Cette dernière expression caractérise avec une piquante justesse un système d'intrigues et de prétendues finesses qui eurent pour résultat les sinistres ordonnances.

L'opposition libérale reçut avec faveur le projet, mais en montrant encore de la défiance sur l'avenir. Les mécontentemens du roi n'étaient pas connus parfaitement, car

les ministres gardaient fidèlement un triste secret; toutefois il en transpirait quelque chose. MM. Dupont de l'Eure et Lafayette, qui portaient en toute discussion un puritanisme américain, se plaignirent de ce que la loi manquait d'une sanction pénale, et omettait de punir les administrateurs infidèles. M. de Martignac avait répondu que la crainte de la publicité serait un frein suffisant, et que toute malversation constatée restait, d'après les lois existantes, passible d'une peine, et qu'enfin on briserait tous les ressorts de l'autorité en livrant les administrateurs à des poursuites qu'on multiplierait dans le seul objet de les avilir. 1828.

Il me paraît important de signaler le retour de M. de Lafayette à la chambre et à la tribune; on va voir qu'il n'eût pas été facile à l'autorité de le satisfaire dans tous ses vœux. « En effet, messieurs, disait l'orateur, » en parcourant cette hiérarchie habilement » organisée par l'impériale usurpation, des » droits du peuple français, religieusement » maintenue jusqu'à présent par la restaura- » tion, c'est en vain que nous y chercherions » un atome d'indépendance; préfets, sous- » préfets, conseils de préfectures, de com- » munes, d'arrondissemens, de départemens,

1818. » maires, receveurs de contributions, juges » de paix même, tous sont les créatures du » pouvoir, révocables à volonté. Attendrons-» nous, pour voter la loi, que le principe » d'élections, réclamé de toutes parts, ait » rendu la vie aux administrations commu-» nales, départementales, et aux magistra-» tures de paix; qu'on ait réduit dans de » justes bornes le pouvoir exorbitant de ces » préfets dont le nom même a été exhumé des » ruines du Bas-Empire? Non, sans doute; » mais il est des moyens d'exécution que » vous pouvez voter sur-le-champ. » Une telle doctrine n'emportait-elle pas une dissolution complète du pouvoir monarchique? Je ne crois pas que ces principes extrêmes fussent suggérés à M. de Lafayette par le ressentiment de sa longue, déloyale et barbare captivité, car ce n'était pas une âme qui obéît à la vengeance; mais tout ce qui se faisait, hors du cercle des institutions américaines, ou du moins des institutions caduques de l'assemblée constituante, lui paraissait tellement attentatoire à la liberté, qu'il ne se faisait pas scrupule d'y répondre par l'insurrection. Il n'est que trop avéré aujourd'hui, par des témoignages publics et nombreux, qu'il n'a jamais ni démentis, ni infir-

més que l'ancien commandant de la garde nationale parisienne, que celui qui avait fait faire feu au Champ-de-Mars sur des insurgés républicains, était entré dans tous les complots des carbonari. On sait la réponse que lui fit un grave député quelque temps après les trois journées. « Je ne puis pardonner à » M. Mangin, lui disait celui-ci, de vous » avoir calomnié dans son fameux réquisi» toire sur Berton et ses complices. » — « Je » n'ai point été calomnié, mais outragé, » lui répondit le général. — « En ce cas, ré» pliqua le député, vous avez été impuni. »

La loi des listes électorales passa dans la chambre des députés à l'imposante majorité de 257 voix contre 105; mais elle avait une épreuve plus difficile à subir devant la chambre des pairs, dont M. de Villèle avait voulu rompre violemment la majorité par une adjonction de soixante-seize pairs. Maintenant lui, ses anciens collègues, MM. Peyronnet et Corbière, siégeaient à cette chambre; l'attaque leur était personnelle. L'opposition se retrancha dans une longue suite de doléances sur la corruption de l'esprit public. Divers amendemens ne furent repoussés qu'à une majorité de quatre ou cinq voix; et cependant la loi entière fut adoptée à une

1828 majorité de 83 suffrages. Un résultat si satisfaisant, obtenu dans une chambre où M. de Villèle venait de faire entrer un si grand nombre de ses créatures les plus dévouées prouva toute l'inutilité d'une si vaste adjonction. L'hérédité rendait les pairs à leur indépendance, et plusieurs même des nouveaux se hâtèrent d'en user. L'éloquence à la fois fleurie et logique de M. de Martignac contribua beaucoup à ce succès. Le roi ne voulut voir que les chances favorables qui s'étaient présentées pour le succès des amendemens, et trouva que la raison avait été du côté des adversaires de la loi; il était fidèle à se venger ainsi de la contrainte que ses ministres lui faisaient subir.

L'augmentation des forces de la marine, la pacification de la Grèce et la nécessité de surveiller les mouvemens de la Russie contre la Porte ottomane, amenèrent la demande d'un emprunt de 4 millions; le ministère se vit fortement appuyé par plusieurs membres de l'opposition libérale, tels que le général Sébastiani, Casimir Perrier et Viennet. Benjamin Constant se gardait bien de sortir de l'opposition; sans être tout-à-fait hostile au ministère, il le regardait comme un ministère de transition, de courte durée, de nul

crédit, même à la cour, et destiné seulement à obtenir des subsides et des emprunts jusqu'à ce que l'on pût, soit rappeler M. de Villèle, soit former un ministère plus odieux encore à la nation, plus ouvertement ennemi de la Charte. « Qui m'assurera, avait dit » M. Ternaux, que les 80 millions de l'em- » prunt ne soient pas destinés, contre la pen- » sée des ministres, à solder une contre-révo- » lution après leur renvoi peut-être très-pro- » chain ? » Cette fois pourtant l'opposition ne put réunir que soixante-cinq suffrages, parmi lesquels le parti libéral n'en avait pas fourni plus de sept ou huit. Il était donc injuste de représenter ce parti comme irréconciliable ennemi de la restauration et de l'ordre monarchique. 1828.

Nouvelle loi sur les journaux.

Rien ne fut plus mobile sous la restauration que la législation sur la presse périodique. On sortait à peine des terreurs qu'avait causées la loi *de justice et d'amour*. M. Portalis proposa une loi qui adoucissait quelques-unes des dispositions de celle de 1822 : ce préambule semblait promettre plus de concessions qu'il n'en était accordé dans les articles. Il en était cependant de fort importantes. D'un côté, l'on supprimait le monopole des journaux ; il était libre d'en

1828. établir en se conformant aux dispositions prescrites par la loi; et de l'autre on supprimait les *procès de tendance*. Benjamin Constant revint à ses défiances, et dans les articles qui lui paraissaient trop restrictifs de la liberté, il signalait la main des jésuites. Le parti libéral insista pour demander le jugement du juri pour les délits de la presse. Il n'en faudrait pas conclure qu'on eût beaucoup à se plaindre de la sévérité des tribunaux; elle n'éclata guères que pour des offenses graves contre la personne du roi. M. Kératry, attaqué pour un article de journal dont il s'était déclaré l'auteur, avait, dans son plaidoyer, livré la plus vive attaque à tous les plans et à tous les hommes de la contre-révolution, et la cour royale n'avait trouvé rien de condamnable dans ses doctrines que le public avait accueillies avec transport. *Le Constitutionnel* et *le Courrier* étaient sortis triomphans des vives attaques qu'ils avaient soutenues contre les jésuites et contre le parti ultramontain si fortement appuyé à la cour. L'expérience avait montré tout le prix de l'inamovibilité des juges, si bien défendue en 1815 par M. Royer-Collard, et depuis, sous un autre régime, par M. Dupin. Les tribunaux, et surtout la cour

royale de Paris, furent, après la chambre des pairs, les plus fermes colonnes de l'ordre constitutionnel, attaqué pendant quatre ans avec tant de persévérance, et sous tant de formes, par la congrégation, que l'on appelait *Coblentz en chasuble*. 1828.

Le projet sur la presse, assez légèrement amendé, fut adopté par l'une et l'autre chambre; mais dans celle des pairs à une majorité de soixante-cinq voix seulement.

Ordonnance sur les petits séminaires.

Mais le public demandait au ministère un gage plus éclatant de ses principes; il fallait se déclarer contre les jésuites et leurs petits séminaires : c'était faire violence aux sentimens connus du roi. Parmi ceux des courtisans qui possédaient sa confiance et ses affections, tout était dévoué aux jésuites : on eût dit que la médaille de saint Ignace de Loyola était exigée pour avoir les grandes et petites entrées dans le cabinet du roi. Le duc de Rivière venait de mourir, fort désolé sans doute de n'avoir renversé le ministère Villèle que pour voir à l'œuvre un ministère aussi importun au roi qu'à lui-même. Par qui avait-il été remplacé auprès du duc de Bordeaux ? Par le baron de Damas, l'un des collègues de M. de Villèle, l'un des hommes qui, dans la simplicité de son esprit, suivait

1828. le plus dévotement l'inspiration des jésuites. Ce n'était pas assez que de conserver pour précepteur à l'enfant royal un prélat aussi emporté dans son zèle ultramontain que M. Tharin, évêque de Strasbourg; on l'appuyait encore par un choix qui ne laissait plus d'espoir. Sur ce point, le roi resta toujours indocile à toute représentation. « C'est bien » assez, disait-il, de supporter, comme roi, » la tyrannie des philosophes; jamais on ne » me l'imposera, comme père; mes regards » doivent se porter vers une couronne moins » périssable que celle dont on me fait sentir » les épines. »

Cependant ce même roi se décida à signer deux ordonnances qui chagrinaient son cœur: elles furent proposées, l'une par le garde des sceaux Portalis, et l'autre par l'évêque de Beauvais, deux hommes peu signalés par l'énergie du caractère; mais ils trouvèrent de fermes appuis dans tous les membres du conseil: nul d'eux ne pouvait comprendre qu'une majorité fût possible si l'esprit public n'était rassuré contre les usurpations des jésuites. Leur démission collective eût suivi un refus obstiné du roi, « car, disaient-ils, comment parvenir à cet ordre légal, qui est aujourd'hui le vœu, le cri commun, si les jé-

suites peuvent se jouer des lois universitaires pour se soustraire à tout tribut, à toute dépendance par l'établissement de colléges auxquels ils donnent le nom d'*écoles ecclésiastiques*; si les évêques continuent à favoriser cette usurpation de l'instruction publique, en ne cessant de créer et d'autoriser de petits séminaires sous la direction de l'ambitieuse compagnie de Jésus? Tout le flot des haînes publiques se porte sur ces moines auxquels il faut la domination de l'univers chrétien, et qui depuis long-temps se sont fait une mappemonde où ils placent partout leurs provinces, mappemonde qui, montrée à l'empereur Napoléon, le détermina bien vite à les chasser. Quel danger n'y a-t-il pas pour l'autorité royale à prendre sa part de toutes ces haines en s'associant à une cause détestée, et qui est loin de réunir les suffrages de tous les cœurs sincèrement religieux! La chambre des députés nous seconde aujourd'hui, et prouve par-là combien elle est injustement accusée de n'avoir pas les sentimens monarchiques; mais elle ne mettra plus nulle différence entre nous et le ministère que les dernières élections ont dissous, si elle nous voit persister dans une complaisance qui serait 1828.

1828. prise pour une complicité : aussi nul de nous n'oserait se présenter devant elle. »

Le roi n'avait pas encore pris ses mesures pour un ministère suivant ses vœux; après avoir combattu pour les jésuites dans quatre conseils consécutifs, il prit enfin la plume d'un air de résolution et signa les deux ordonnances; l'une, proposée par M. Portalis, faisait rentrer huit écoles secondaires ecclésiastiques sous la juridiction de l'université, et nul ne pouvait rester chargé de la direction ou de l'enseignement dans ces colléges, s'il n'affirmait par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégration religieuse non légalement établie en France. Les jésuites avaient repris si ouvertement, et avec tant de confiance, leur institut et leur nom, qu'il n'y avait plus moyen pour eux d'éluder une disposition si précise; ils se virent forcés de renoncer aux huit colléges, par lesquels ils partageaient à peu près par moitié l'empire avec l'université.

L'autre ordonnance émanait du ministère des cultes; elle établissait le régime des petits séminaires, de manière à n'y plus laisser entrer d'élèves qui ne fussent pas sérieusement voués à l'état ecclésiastique. Cette même ordonnance annonçait toute la solli-

citude d'un prélat pour les besoins d'un clergé qui, malgré tout le fracas des démonstrations dévotes, éprouvait une extrême difficulté à réparer ses pertes, à former des élèves, à fournir les presbytères. Un grand nombre de cures restait sans desservans. L'ordonnance créait huit mille bourses de 150 francs chacune pour les petits séminaires.

Un si large bienfait ne fut compté pour rien par le haut clergé. La plupart des évêques crièrent au scandale, à l'impiété, à la profanation. L'autorité civile pouvait-elle ainsi pénétrer dans le régime intérieur des séminaires ? L'église ne les a-t-elle pas placés sous la juridiction des évêques ? Un mémoire publié au nom des prélats français, et répandu gratuitement au nombre de cent mille exemplaires, mettait en cause les deux ministres, et plus particulièrement l'évêque de Beauvais, et les dénonçait à l'indignation du monde chrétien : il y avait dans ce mémoire, et dans tous les écrits que la congrégation fit répandre dans ses feuilles affidées, une verve d'anathèmes, une fécondité d'invectives, dignes du temps de la ligue ; on y réclamait pour le clergé l'enseignement d'après les paroles de Jésus-

1828. Christ : *Ite et docete omnes gentes.* Le but évident était de troubler la conscience du roi. Il parut cependant tenir ferme. Le pape Léon XII leva les scrupules des évêques français dans un bref peu favorable aux jésuites : il leur conseillait l'obéissance. Les évêques se soumirent, à l'exception du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, qui, aussi exalté dans son orgueil nobiliaire que dans sa fougue ultramontaine, répondit au ministre des cultes en ces termes : *La devise de ma famille, qui lui a été donnée par le pape Caliste, vers* 1120, *est celle-ci* : Etiam si omnes, ego non ; *c'est aussi celle de ma conscience.* On pressait Charles X de sévir contre une désobéissance si arrogante : « Eh » bien ! dit-il, je ferai avertir le cardinal » de ne plus se présenter au château. »

Lorsqu'on discuta dans la chambre des députés le budget de l'instruction publique et des cultes, les deux ordonnances eurent à traverser les imprécations de la droite. On juge combien elles durent prêter aux violences de M. Duplessis-Grénédan ; personne ne surpassait ce vieillard dans l'opinion contre-révolutionnaire : on l'appelait l'*orateur du gibet*, parce que, dans la session de 1815, il

avait coutume d'en menacer les partisans les plus déclarés de Napoléon. A dater des ordonnances contre les jésuites, la congrégation commença l'essai d'un langage libéral; elle réclama la liberté de l'enseignement, et cria contre le monopole universitaire, en oubliant que pendant quatre années elle n'avait cessé de demander ce monopole pour les communautés religieuses, c'est-à-dire pour les jésuites. 1828.

Cette session pacifique se termina par l'adoption du budget, contre lequel il n'y eut que 28 voix d'opposition; le parti de M. de Châteaubriand y avait joué le rôle d'arbitre dans presque toutes les questions. Le ministère n'y avait pas pourtant obtenu une de ces majorités qui semblent pouvoir durer une session. Le roi ne lui laissait presque aucune liberté de se fortifier par des choix dans les deux fractions de gauche, qui pourtant lui avaient prêté un appui fidèle; c'était un sujet, non de murmures, mais de mécontentement secret. Quand donc, disait-on aux ministres, l'*Almanach royal* nous fournira-t-il des preuves de votre patriotisme?

1828. Une mesure importante manqua aux actes de réparation qui signalèrent cette année; ce fut le rétablissement de la garde nationale parisienne; il fut demandé à plusieurs reprises, et par de nombreuses pétitions, et par des orateurs énergiques. J'ai acquis la certitude que M. de Martignac et tous ses collègues, le demandaient vivement; le roi s'y refusa toujours: « Entendrai-je toujours » parler de concessions? disait-il. Savez-vous » si la garde nationale rétablie ne criera pas » bientôt contre vous *à bas les ministres!* » comme elle l'a crié contre M. de Villèle? » Tout corps que l'on rétablit se prévaut de » l'indulgence comme d'une victoire et de- » vient plus exigeant. Louis XVI s'est-il bien » trouvé d'avoir rétabli les parlemens si sage- » ment supprimés par mon aïeul? » Comme Charles X tenait beaucoup à sa popularité, et qu'après tout il avait à réparer une injustice évidente, puisqu'un corps si nombreux avait été puni pour la faute d'une ou deux compagnies; on conjecture qu'il ne s'était opposé au rétablissement de la garde nationale parisienne que parce qu'il craignait son opposition aux projets ultérieurs

qui roulaient dans sa tête. Eh bon Dieu ! cette opposition eût été son salut à lui-même. 1828.

Un voyage que fit le roi dans les départemens de l'Est parut confirmer les espérances de paix et de concorde ; c'était dans cette partie de la France qu'éclatait, surtout à l'époque des élections, le zèle le plus jaloux pour les institutions libérales.

Voyage du roi dans l'Est.

Charles X était précédé, dans son voyage, par des concessions législatives assez importantes, et surtout par la dispersion des écoles des jésuites : on voulait l'engager, par des témoignages d'amour, dans les voies judicieuses où il venait d'entrer. Le peuple français a un sentiment exquis pour saisir de telles occasions. L'allégresse fut franche et générale jusque dans les villes de Metz, de Nancy, de Strasbourg, où le libéralisme dominait. Le roi, heureux d'un accueil inespéré peut-être, redoubla les transports par ses démonstrations cordiales, qui deux fois avaient enchanté, mais pour peu de temps, le peuple de Paris ; il se montra plein de grâce, d'obligeance, eut d'heureux à propos. Ce succès charmait M. de

1828 Martignac, qui l'avait accompagné dans le voyage. En voyant le front du roi dégagé de cet air soucieux, qui ne le quittait guères depuis qu'on lui parlait de concessions, il croyait le voir enfin amené, ou du moins résigné au rôle d'un monarque constitutionnel; mais Charles X entendait tout autrement ces témoignages d'amour. Il se persuada qu'on l'idolâtrait, qu'il était doué d'un charme irrésistible pour entraîner les peuples, et qu'il pouvait tout oser.

1829.

# CHAPITRE XXXVII.

## FIN DU MINISTÈRE MARTIGNAC.

Première arrivée du prince de Polignac à Paris.

Pressons notre marche, nous n'avons plus dans notre récit à traverser que six mois d'une paix nébuleuse, pour arriver aux grandes hostilités du roi et de la nation. Mais cet intervalle qui va nous occuper, qu'est-ce autre chose que le combat occulte de Charles X contre son propre ministère? Voici l'un de ces momens fâcheux, où l'esprit d'astuce vient brouiller toutes les combinaisons et avilir le gouvernement représentatif; l'un de ces momens où se forment des ligues, des contre-ligues, qui ne dérivent ni de l'estime, ni de l'affection, ni même d'une sympathie de principes politiques; les plus beaux caractères semblent y perdre quelque chose, sinon de leur pureté, du moins de leur énergie et de leur prudence; abrégeons; les petitesses, qui font les délices du chroniqueur, sont le désespoir de l'historien.

1829. M. de la Ferronnais, ministre des affaires étrangères, plaisait aux deux chambres par la dignité de son caractère et la franchise de ses discours. L'indépendance d'une partie de la Grèce lui formait un beau titre aux yeux des libéraux, qui paraissaient oublier en lui un ministre sorti des rangs de l'émigration. Le roi respectait un gentilhomme fort dévoué à sa famille; mais ce ministre était assailli de reproches par ses vieux compagnons, et il avait la faiblesse de s'y montrer sensible. Sa santé s'altéra; il se rendit aux eaux. L'intérim du portefeuille fut confié à M. de Rayneval, personnage versé, mais circonscrit dans les fonctions diplomatiques, et dont personne ne connaissait ni ne demandait l'opinion sur les affaires de l'intérieur. Une absence prolongée ne rétablit point la santé de M. de la Ferronnais. Il se trouva mal dans les appartemens du roi; il fallut l'emporter, et l'on conçut qu'il était perdu pour le ministère. Il s'agissait de lui nommer un successeur. Le roi guettait cette occasion. Lui proposait-on un choix parlementaire et libéral; tantôt il usait d'un refus, et tantôt il voulait des délais; c'est qu'au fond de son cœur il réservait le mi-

nistère à son plus cher confident, le prince de Polignac. Étrange aveuglement! il le regardait comme le talisman de sa fortune, comme un appui, comme un restaurateur de la monarchie antique. Sans en prévenir les autres ministres, il lui fit écrire par M. Portalis, dans une lettre officielle, de se rendre à Paris; et dans une lettre confidentielle il lui annonçait que son intention était de le nommer ministre des affaires étrangères.

Circonstances de sa vie.

*M. de Polignac* ne put se contenir dans sa joie, et le léger Français en fit fracas à Londres. Il arriva vers la fin de décembre à Paris; grande terreur au ministère, à Paris et dans toute la France : ce n'était certes pas l'opinion que l'on avait de ses talens qui causait cet effroi; mais son nom réveillait une foule de souvenirs qui sonnaient la contre-révolution. Sa mère, quoique l'une des femmes les moins portées à l'ambition, à la cupidité, avait été l'objet d'une haine populaire, aussi acharnée, aussi injuste que celle qui s'exerça sans relâche contre la reine dont elle fut la favorite. Elle gémissait tout bas de ce poste qui l'arrachait à ses goûts paisibles, à ses affections; mais les deux familles de Polignac et de Pollastron en profitèrent ardemment pour leur fortune. Les prodiga-

1829. lités, les concessions injustes qui se répandirent sur elles avaient été dénoncées avec éclat à l'assemblée des notables et à l'assemblée nationale.

L'occasion qui après un long intervalle rappela le nom de Polignac aux Français fut sinistre; puisque le prince Jules dont il s'agit, et le duc son frère, furent arrêtés dans le complot de Georges et de Pichegru. Ce complot avait suivi d'assez près l'explosion de la machine infernale, invention atroce dont des chouans furent prouvés les auteurs. La première pensée du public fut de lier les deux complots; c'était une injustice au moins pour la plupart des nouveaux conjurés, et pour des jeunes gens élevés dans les principes les plus religieux; mais toujours il semblait difficile que la seconde conspiration n'eût pas pour objet le meurtre du premier consul, de ce grand Bonaparte dont la gloire immense et précoce brillait jusque-là sans tache, car le duc d'Enghien existait encore. Je crois savoir que, dans ce complot, Georges opinait pour l'assassinat, s'offrait pour l'exécuter, et deux fois avait été près d'en saisir l'occasion à la faveur d'un déguisement; mais que Pichegru voulait soit un enlèvement, soit un combat livré sur le chemin

de la Malmaison même, et que tous les royalistes conjurés s'étaient réunis à ce projet aventureux que je conçois à peine. 1829.

On sait comment, dans le cours de ce procès, l'intérêt public fut détourné des dangers du premier consul, par l'horreur qu'inspira le meurtre du duc d'Enghien, et les soupçons quoique injustes qu'excita la mort de Pichegru dans la prison du Temple; enfin, par la faveur attachée au nom de Moreau, et l'admirable dignité de sa défense. Le prince de Polignac, moins âgé que son frère, attira vivement sur lui l'intérêt des belles âmes, lorsqu'il s'écria devant le tribunal, après une déclaration où son frère appelait sur lui seul le glaive de la justice : « Ne l'écoutez pas, » c'est lui qu'il faut sauver, c'est lui qu'il faut » rendre aux larmes d'une épouse. J'ai trop » peu goûté la vie pour la regretter, et je » n'ai, moi, ni femme ni enfant dont l'i» mage puisse me poursuivre au moment de » mourir. »

Ce combat généreux sauva la vie des deux frères; car Napoléon en fut touché, et d'ailleurs, prêt à ceindre la couronne impériale, il sentait le besoin de se réconcilier avec l'opinion publique par des actes de clémence. La peine de mort prononcée par le tribunal

1829. fut commuée en une prison perpétuelle : le prince de Polignac passa dix ans au Temple et à Vincennes.

Quand la Charte fut donnée aux Français, le prince de Polignac, nommé pair, s'obstina pendant plusieurs mois à ne point prêter de serment, et comme il était le favori de *Monsieur*, on se persuada que son refus lui était inspiré par le prince ; un serment tardif ne parut plus que suggéré par la politique.

Dans les discours qu'il prononça à la chambre des pairs, on remarquait surtout le cachet indélébile d'une médiocrité qui ne s'élevait que de quelques lignes au-dessus de la nullité. Du reste, sa conviction religieuse était profonde, ses actes réguliers, sa charité active, ses manières polies, engageantes, son cœur fermé à la haine et ouvert à la reconnaissance. Nommé à l'ambassade d'Angleterre, il eut le malheur à jamais déplorable de se croire homme d'état, et qui plus est législateur ; il eut de longues conférences avec des torys, qui vraisemblablement souriaient de sa vanité et ne la dissipaient pas. Un peu réconcilié avec la Charte, il crut pouvoir y implanter les élémens de l'aristocratie anglaise, comme si le génie de Montesquieu lui-même eût pu

rendre la vie à des élémens mis en poudre 1829.
par la révolution. Charles X, qui correspondait assidûment avec son favori, fut émerveillé de ses progrès, et crut avec ses propres leçons en faire un homme d'état accompli. Avec les données de la vie du prince de Polignac, telles que je viens de les résumer, on peut juger combien la polémique des journaux fut ardente contre lui, et quelle faveur elle trouva dans des esprits imbus de vieilles préventions : à peine le public lui fit-il grâce de la machine infernale.

Les ministres n'hésitaient pas à déclarer qu'ils abandonneraient leur poste si le roi leur donnait ce collègue. La session allait s'ouvrir; il fallait un budget. Pour cette fois Charles X s'effraya, ou du moins crut qu'il fallait différer. Un expédient s'offrit à son esprit, trop versé dans des intrigues de ce genre, ce fut de brouiller ses ministres d'abord entre eux, et puis avec la majorité de la chambre, afin de pouvoir, après la fin de la session, former un nouveau ministère, dont il serait l'âme, sous le nom de prince de Polignac. Je n'avance rien que mille faits ne prouvent. Il faut se borner aux plus saillans.

Quant au prince de Polignac, impatient du pouvoir qui devait le perdre et perdre son

1829. roi, il crut devoir répondre aux attaques des journaux, ou plutôt au cri public, par une profession de foi constitutionnelle, qu'il fit, sans à-propos, à la chambre des pairs; mais elle était contournée et gauchement diplomatique. Il fallut repartir pour Londres. Toujours d'intelligence avec son maître, il ne se lassa plus de conspirer contre le ministère dont M. Martignac était le chef. Celui-ci s'en vengea depuis en sauvant la vie à son triste vainqueur, et en sacrifiant la sienne; car il mourut victime des efforts qu'avec une santé déjà perdue il fit devant la chambre des pairs pour la défense du prince de Polignac; mais il mourut avec la gloire d'avoir produit l'un des plus admirables plaidoyers dont s'énorgueillisse l'éloquence française, et d'avoir fait l'une des actions les plus généreuses des temps modernes.

Projet de loi départementale retiré.

Depuis la restauration, c'était une mode parmi les publicistes de tous les partis de s'élever contre la centralisation; on oubliait un peu trop que c'était elle qui nous avait tirés, par des degrés forts lents, de l'anarchie féodale; on oubliait également qu'une des plus grandes fautes de l'assemblée constituante avait été de laisser des attributions trop indéterminées à des corps administratifs,

presque indépendans de l'autorité royale, et 1829.
enfin que Bonaparte n'avait pu rétablir l'ordre sans faire plier ou sans briser des rouages administratifs compliqués et incohérens. C'étaient les royalistes qui réclamaient avec le plus d'ardeur l'extension des attributions départementales et communales; et par-là ils prétendaient témoigner leur zèle pour la liberté : ils eussent bien voulu encore obtenir le rétablissement des anciennes provinces et des corps et métiers, qu'ils vantaient comme d'excellentes petites républibliques. M. de Villèle, qui en 1815 s'était montré un adversaire décidé de la centralisation, arrivé au pouvoir ne cessait de l'étendre. Jamais les délibérations communales sur les besoins locaux n'avaient été soumises à un contrôle plus minutieux, plus lent et plus arbitraire. Après sa chute, les royalistes, qui l'avaient laissé faire très-complaisamment, voulurent revenir à un système d'assemblées provinciales, mais sous la condition de les diriger et d'en former la partie prépondérante; ils se contentaient de la nomination du roi, mais voulaient de vastes attributions, assez semblables à celles des états particuliers d'autrefois. Quant aux libéraux, ils tenaient à l'élection populaire;

1829. mais la plupart voulaient la renfermer dans les limites d'un cens assez élevé : aucun ne parlait alors d'un suffrage universel même pour les élections municipales.

Fatal incident de la loi départementale.

Je me garderai bien de présenter l'analyse de deux longs projets de loi qui avortèrent : il est même assez difficile d'en faire connaître l'esprit général ; car, dans des lois réglementaires, tel article, qui frappe peu par son importance, renferme souvent la pensée intime du législateur. Je me bornerai à dire qu'elles étendaient la liberté politique, non d'une manière vaste, mais réelle. Celle qui réglait le régime municipal offrait peu de difficultés. Une commission, dont M. Dupin était le rapporteur, n'y avait fait que des modifications peu susceptibles d'un débat orageux. Le ministère demandait qu'elle fût discutée la première, et l'ordre rationnel le voulait ainsi. Ne fallait-il pas commencer l'édifice par la base ? On aima mieux commencer par le sommet, c'est-à-dire par la loi départementale, qui annonçait de plus grandes difficultés.

Eh ! pourquoi cette préférence contre laquelle M. Dupin réclamait en vain au nom du bon sens ? C'est que les animosités brûlaient de se signaler ; c'est qu'il y avait déjà

une coalition de mécontentement entre deux partis placés aux antipodes du système représentatif. On vit, comme sous le duc de Richelieu, deux partis qui s'abhorraient réunis pour détruire un ministère pacificateur. Je ne connais pas un plus funeste dissolvant du gouvernement représentatif que les alliances immorales. Historien de la révolution, je les retrouve à différentes époques, à dater même de l'assemblée constituante. Elles ont coûté des ruisseaux de sang aux royalistes. Rien ne perd un parti qui se dit chevaleresque, comme le machiavélisme. Cette question de priorité, décidée contre le ministère, était d'un fâcheux augure. Dès que la discussion sur la loi départementale fut ouverte, le cri d'attaque partit de droite et de gauche; c'étaient des raisonnemens qui se réfutaient les uns les autres. Suivant les uns, le projet n'accordait que des libertés illusoires; tout son esprit était de favoriser l'aristocratie; suivant les autres, elle était toute flagrante d'esprit révolutionnaire: la démocratie y transpirait par tous les pores. M. Ravez monta cette fois son opposition presque au ton de M. de Labourdonnaye. Les principes que l'un et l'autre posèrent, et qui furent professés par tous les publicistes 1829.

1829. du droit divin dans la chambre et hors de la chambre, diffèrent infiniment de ceux que la plupart d'entre eux affichent aujourd'hui lorsqu'ils invoquent le suffrage universel. Écoutons M. Ravez : « Le raisonnement le » plus simple prouve que le principe de l'é- » lection que vous voulez introduire est re- » poussé par nos institutions. Qu'a voulu la » Charte? Elle a voulu appeler la représen- » tation populaire au sommet de l'édifice, » au cœur du gouvernement lui-même; c'est » tromper le vœu de la Charte que faire des- » cendre l'élection plus bas : il y a danger » pour la monarchie et danger pour vous de » créer à côté de l'administration, un rival » dangereux pour elle. »

M. de Martignac fit face à ses adversaires de droite et de gauche avec toutes les ressources qu'il portait dans la discussion ; mais, en manifestant un embarras de position dont on allait se prévaloir contre lui, il faisait entendre que le roi, fatigué de concessions, ne ferait plus un pas hors de celles qu'il faisait aujourd'hui. « Quoi! s'écriait » M. Dupin, vous voulez donc lier la cham- » bre et lui refuser le droit d'amendement? » Dans le langage de M. de Martignac, il perçait quelque pressentiment d'une chute pro-

chaine; il lui arriva de dire : *Nous, minis-* 1829.
*tres passagers d'une royauté permanente.* On entendit une voix de la droite qui disait : *Heureusement passagers.*

La commission avait fait des amendemens nombreux, proposés surtout par MM. Sébastiani, Guizot et Rambuteau. Je dois dire qu'ils étaient judicieux, et qu'une expérience plus vaste encore a montré qu'ils étaient sans danger pour la prérogative royale et pour l'ordre public. En effet, le système développé par M. de Rambuteau se suit aujourd'hui. Il supprimait les arrondissemens de district, et voulait des élections par canton. D'après la déclaration faite par le ministre, tout amendement était une épreuve dangereuse. Quand cet amendement fut adopté à une majorité peu considérable, on vit MM. Martignac et Portalis se consulter un instant et sortir pour se diriger vers le palais. Le roi les reçut avec une vive et déplorable satisfaction. « Eh bien! leur disait- » il, voilà donc comme on reçoit mes bien- » faits! Vous voyez où l'on veut m'entraîner, » où vous avez été entraînés vous-mêmes par » un système de concessions. J'ai vingt fois » souri de votre confiance dans cette chambre. » On n'en obtiendra rien que par de la vi-

1829. » gueur. Retournez annoncer à la chambre » que je retire mes lois. » C'était leur dire : » Marchez à votre mort ministérielle. » Ils revinrent avec une célérité qui prouvait qu'ils n'avaient combattu ni l'un ni l'autre une résolution si tranchante, ou plutôt qu'elle avait été précédemment concertée. Quand M. de Martignac vint faire cette déclaration à la chambre, le côté droit poussa un cri de victoire : ce n'était pas seulement des deux lois qu'il triomphait, mais du ministère lui-même, dont la majorité se dissolvait. Le centre droit demeurait frappé de tristesse. Le centre gauche montrait, non pas tout-à-fait de l'irritation, mais un vif dépit contre des ministres qui ne voulaient pas sentir à quel point la cour les jouait : la gauche s'apprêtait au combat; mais ne se doutait pas encore qu'il serait aussi sérieux que l'événement le montra.

La discussion du budget se ressentit de ces dispositions fâcheuses; tout y fut contesté aux ministres avec une chaleur qui n'avait point régné dans la session précédente; mais les esprits modérés, frappés de la crainte d'une crise ministérielle, qui pouvait devenir une révolution, ne retirèrent pas leur appui à des hommes dont ils estimaient le talent et

le caractère : le budget passa ; mais au lieu des 22 voix d'opposition qu'il avait rencontrées à la session précédente, on en compta jusqu'à 90. C'était là un grand sujet d'alarmes, mais un nouveau sujet de joie pour Charles X, qui regardait comme autant de victoires pour sa cause les mortifications de ses ministres. S'il les avait glacés long-temps de son air froid et contraint, maintenant il les assassinait de son air radieux ; toutefois, soit par des habitudes de politesse et de bonté naturelle, soit par des habitudes de dissimulation, il leur faisait un accueil plus ouvert, et M. de Martignac commençait à se croire maître de l'esprit du roi. 1829.

Le ministère venait d'éprouver une légère modification. M. de la Ferronnais, dont la santé déclinait encore plus, avait donné sa démission. Le roi, toujours vigilant pour éviter des hommes qui, par leur talent ou leur caractère, eussent fortifié un ministère contre lequel il conjurait, ne cessa de renouveler des objections contre MM. de Châteaubriand, Pasquier et Molé, et imagina de confier le portefeuille des affaires étrangères à M. Portalis, et le ministère de la justice qu'il laissait vacant, à M. Bourdeau, homme du centre droit, qui s'était prononcé avec une grande

Retraite de M. de la Ferronnais.

1829. énergie contre les jésuites et la congrégation.

Un discours qui fut prononcé dans la chambre des pairs par un zélé congréganiste, le marquis de Villefranche, annonçait l'orage qui allait emporter le ministère Martignac. Cette diatribe violente eût été peu digne d'être remarquée, si l'on n'y eût vu régner une grande confiance que le roi allait se délivrer de son ministère, on la regarda comme un manifeste de la congrégation. M. de Martignac repoussa éloquemment cette attaque; mais sa réponse n'était pas celle d'un ministre qui se croit affermi dans le pouvoir.

L'intrigue planait sur le château; Charles X s'entourait de tous les hommes qui souriaient à ses désastreuses espérances. On prétend que M. Ravez fut de ce nombre. Son autorité était grande; après une longue présidence, on devait le croire versé dans la statistique parlementaire; il commit cependant une erreur capitale et funeste, s'il est vrai qu'il affirma qu'on obtiendrait une majorité compacte pour un ministère formé dans le sens de la droite. MM. de Labourdonnaye, Montbel et Chantelauze donnaient la même assurance. Ce dernier, que rien jusque-là n'avait porté à des opinions extrêmes, avait prononcé dans la chambre un mot qui pa-

raissait d'une haute et menaçante portée ; il ne voyait plus de salut pour la couronne que dans *un 5 septembre monarchique*, c'est-à-dire dans une ordonnance royale inverse de celle qui, en 1816, avait réprimé les violences contre-révolutionnaires. 1829.

Combien l'inquiétude ne fut-elle pas accrue par l'arrivée du prince de Polignac, le 27 juillet ! Le roi se croyait plus assuré du succès de ses vœux en revoyant cet être dévoué. M. de Polignac, disaient des journaux royalistes, n'avait fait le voyage que pour recouvrer la santé : cependant il vivait dans un mouvement perpétuel; il abordait mystérieusement plusieurs personnages politiques. Son but était de se former une escorte pour entrer au ministère. Il alla même jusqu'à faire des ouvertures plus ou moins sincères au duc Decazes, qu'il avait si long-temps combattu par les ordres du roi actuel. Il lui confiait que la chute du ministère était résolue, et qu'il s'agissait d'en former un où se confondraient des nuances jusque-là fort opposées. On juge combien un tel plan parut à M. Decazes, non-seulement chimérique, mais funeste. On dit que le nom de M. de Polignac fit reculer M. Ravez lui-même.

Il n'y avait que deux hommes en France

1829 qui pussent rivaliser d'impopularité avec M. de Polignac; c'étaient MM. de Labourdonnaye et de Bourmont. Le roi voulut s'appuyer sur ce triumvirat, qui, d'après les préventions du public, semblait conjuré contre la Charte. M. de Montbel n'était connu que depuis deux sessions par un rôle d'opposition peu saillant. Il professait le dévoûment le plus entier pour M. de Villèle; s'il excitait des alarmes moins vives que ses trois collègues désignés, il n'offrait rien de rassurant. M. Capelle, homme habile, actif et fin, n'avait jamais énoncé ni conçu de théorie tranchante, mais il était entièrement dévoué aux ordres du roi, dont il avait toujours été l'agent spécial. M. de Polignac s'effrayait pourtant de son cortége. Il conjura le roi de lui donner des collègues dont le nom fût plus favorable : c'étaient MM. de Chabrol et de Courvoisier. Il ne put parvenir d'abord à décider le premier; le roi intervint et parla le langage de l'amitié, toujours séduisant dans la bouche d'un monarque. M. de Courvoisier était absent. S'il accepta, ce fut avec la ferme résolution d'être dans un tel ministère le défenseur de la Charte. Cette résolution lui fut commune avec M. de Chabrol. M. de Polignac, dans

le même esprit, avait désigné M. de Rigny pour le ministère de la marine: il était sur son vaisseau; il refusa d'engloutir la gloire de Navarin dans une si funeste alliance. On le remplaça par M. d'Haussez, homme spirituel et léger, dont les opinions avaient été jusque-là modérées; mais aussi peu propre aux grandes discussions parlementaires, qu'à la direction de nos flottes. 1829.

Toute cette intrigue se tramait, arrivait à sa fin, et M. de Martignac se croyait encore assuré de son crédit sur le roi. Comme ce n'était point un homme à qui l'ambition ou l'orgueil pût fasciner la vue, il est probable que le roi n'avait rien négligé pour entretenir sa sécurité et celle de ses collègues.

Il y avait d'ailleurs une masse si effrayante d'invraisemblances dans des choix de ce genre, que l'incrédulité des ministres actuels était en général partagée par le public.

Mettait-on en avant le nom de M. de Polignac; « impossible, s'écriait-on, le cri public lui a déjà fait repasser le détroit. » Murmurait-on le nom de M. de Labourdonnaye; on rappelait les discours du plus violent réacteur de 1815; celui de M. de Bourmont; on lui accolait l'épithète de déserteur de Waterloo. « De tels ministres oseront-ils

1829. se présenter à la chambre des députés? Mais le parti violent qui pourrait les soutenir ne s'élève pas même au quart des voix. A-t-on jamais porté un tel défi à une majorité parlementaire, à une nation? Ils dissoudront la chambre; mais pour retrouver une majorité plus forte encore; il faudra donc détruire la Charte; mais le roi l'a jurée; mais la nation ne se la laissera jamais ravir. Un jeune monarque, un roi victorieux appuyé d'une armée dont il serait l'idole, échouerait dans une semblable épreuve; réussirait-elle à un roi septuagénaire, à un prince si peu belliqueux, qu'il a pu voir pendant un mois les rivages de la Vendée sans se jeter dans les rangs de Charette?»

La réprobation publique se prononce.

Plus un doute obstiné avait lutté contre la formation d'un ministère de cette sorte, plus grande fut l'indignation lorsqu'on lut dans *le Moniteur* l'ordonnance qui nommait M. de Polignac aux affaires étrangères, M. de Bourmont à la guerre, M. de Labourdonnaye à l'intérieur, et par un faible lénitif M. de Chabrol aux finances, M. de Courvoisier à la justice, M. de Rigny à la marine (j'ai parlé de son refus), M. de Montbel à l'instruction publique. Le ministère des affaires ecclésiastiques était supprimé. L'or-

donnance qui nommait M. de Polignac était contre-signée Portalis, et les autres Polignac. M. Portalis fut nommé premier président de la cour de cassation, place qui était restée vacante depuis la mort de M. Henrion de Pansey, l'un des grands jurisconsultes de notre époque. Ces ordonnances parurent le 8 août, et le 8 août de l'année suivante, Louis-Philippe d'Orléans était proclamé roi des Français. 1829.

La joie de Charles X était telle qu'il ne craignit pas de la manifester devant les ministres qu'il congédiait sans avertissement, et dont il avait entretenu jusqu'à la fin la sécurité; aussi furent-ils tous stupéfaits quand le signataire obligé de l'une des ordonnances vint leur annoncer les choix nouveaux. M. Hyde de Neuville, dit-on, s'obstinait toujours à en douter. Le roi vint tout confirmer; ses adieux furent sévères pour tous, même pour M. de Martignac, et amers pour MM. Vatisménil et Feutrier: il respirait comme un pupile sorti de tutelle. Personne ne croyait à la durée d'un tel ministère, et cependant on était navré d'une tristesse profonde; on craignait de voir renaître une révolution dans toute son horreur: le point d'appui de la légitimité allait être brisé si la

1829. Charte l'était; le vaisseau politique serait privé de ses deux fortes ancres, n'irait-t-il point échouer contre des écueils trop connus et trop inévitables?

Le carbonarisme allait reprendre vie, et l'on avait à craindre de retomber sous le joug de la multitude et de sociétés, non plus secrètes, mais aussi terriblement patentes que l'avaient été les jacobins. A l'ascendant des lumières pouvait être substitué celui de la force, d'une force anarchique et vindicative. Le budget de 1830 avait été voté; ainsi le ministère pouvait compter quinze ou seize mois d'existence sans le contrôle des chambres. Que d'animosités entassées dans cet intervalle! Quelle surcharge d'électricité pour des orages nouveaux!

Le *Journal des Débats* se rendit l'organe de la réprobation universelle dans un article vif, saillant et énergique.

Je dirai plus tard quelles furent pour ce journal et pour l'opinion les suites de cet article contre lequel le ministère se hâta de sévir.

Cette réprobation s'annonça encore par les honorables démissions qu'envoyèrent six conseillers d'état, MM. Bertin de Vaux, Villemain, Alexandre de Laborde, Hély

d'Oissel, Agier et de Salvandi. Le vicomte 1829.
Cormenin, si avancé aujourd'hui dans les voies populaires, ne crut point devoir imiter cet exemple. M. de Châteaubriand était aux eaux de Barrége, quand tomba sur lui de tout son poids la nouvelle de cette terrible secousse que le trône se donnait à lui-même. Le poste d'ambassadeur à Rome, qu'il occupait avec la splendeur qui lui était ordinaire dans le petit nombre de ses jours de prospérité, ne pouvait avoir que peu de rapport avec la direction politique du nouveau cabinet : cependant il crut devoir faire à ses principes constitutionnels un sacrifice qu'il avait fait tant de fois à l'honneur. Il donna sa démission, rentra dans son humble jardin pour y vivre d'alarmes sur le sort du roi qui depuis cinq ans l'accablait de sa défaveur.

1829.

# CHAPITRE XXXVIII.

## COMMENCEMENT DU MINISTÈRE POLIGNAC.

Quelques personnes avaient pensé qu'un ministère ainsi formé ne pouvait débuter que par des coups d'état. Mais l'audace ne devait lui venir que par degrés; il essaya de prendre une attitude pacifique qui ne persuada personne et qui décelait de la peur. Sa devise était : *Point de réactions, point de concessions*. M. de Labourdonnaye, dont le nom réveillait des souvenirs cuisans de réaction, prit lui-même cette devise dans une lettre qu'il écrivit aux préfets, et qui parut vague et décolorée; mais il ne devait passer que bien rapidement dans le ministère. Il s'y montra médiocrement habile. Le roi, qui avait été plus d'une fois émerveillé de ses discours à la tribune, ne lui trouvait dans le conseil qu'une élocution froide et embarrassée; c'est que la nature lui avait refusé le talent de l'improvisation indispensable à un ministre.

La paix n'était point son élément : il n'était 1829.
nulle part un collègue commode. Au bout de trois mois, le ministre favori lui fut aussi importun que l'avait été M. Decazes. D'un autre côté, M. de Polignac trouvait qu'il avait bien assez de défaveur pour son compte, sans partager celle d'un ministre qu'on redoutait encore plus que lui; il éveilla la prétention d'être président du conseil. L'orgueil de M. de Labourdonnaye se révolta d'être soumis à un si médiocre personnage; il donna sa démission, à la grande satisfaction de son rival, et peut-être de ses autres collègues. On rapporte que depuis il exprima le motif de sa retraite d'une manière fort saillante : *Quand je joue ma tête, j'aime à tenir les cartes.*

Par suite de cette démission, M. de Montbel, du ministère de l'instruction publique, passa à celui de l'intérieur, et fut remplacé dans le premier par M. Guernon de Ranville, procureur général à la cour de Grenoble. Le nom de ce magistrat n'avait été révélé au public que depuis peu, par un discours de rentrée, d'un style amer et tranchant : ses opinions avaient été jusque-là constitutionnelles, et le furent même encore au sein de ce ministère, jusqu'à ce qu'il se fît une sorte

1829. de fatalité d'un point d'honneur fort mal entendu. Il se rendit à Paris avec les dispositions d'une victime résignée.

Ce ministère, qui attendait avec une vive sollicitude la rentrée des chambres, demeurait comme frappé d'inertie. Peu de destitutions; les lois suivaient leur cours; mais les principes de l'absolutisme se répandaient dans des écrits auxquels le roi donnait tout haut son assentiment, et le dauphin lui-même n'y refusait pas le sien. La théorie des coups d'état y était exprimée quelquefois avec une franchise imprudente. Déjà l'on s'exerçait à des commentaires sur l'article 14, et c'était dans un article de la Charte qu'on cherchait le moyen de la frapper de mort.

L'opposition se prépare à refuser l'impôt.

D'un autre côté, l'esprit d'opposition ne s'emportait pas à des mouvemens tumultueux. Un plan avait été conçu simultanément sur tous les points du royaume, comme le plus sûr moyen d'échapper à la fois au despotisme et à une révolution violente; c'était la résolution de refuser l'impôt, du moment où l'on frapperait un coup d'état sur la Charte. Presque tous les hommes politiques et nombre de propriétaires, soit aisés, soit opulens, se destinaient au rôle de Hampden, et la France est le pays où l'honneur

provoqué triomphe le mieux de la timidité et de l'égoïsme. Il est vrai que cette résolution présentait un intervalle d'anarchie à traverser, mais un concours général et presque universel en promettait le succès. L'autorité se serait-elle exposée à perdre son dernier appui dans l'armée, en commandant aux officiers et aux soldats de venir attaquer et dévaster le domaine paternel? Il parut d'abord sous les auspices de M. Beslai, aujourd'hui député, une association qui fut nommée *bretonne*, parce qu'elle était formée de nombreux et notables habitans des cinq départemens de cette ancienne province : quelques personnes la trouvèrent prématurée; mais elle était l'expression d'un vœu général, l'expression de la loi même, et la cour royale de Paris le jugea ainsi. Le manifeste de l'une de ces associations, inséré dans un journal, lui fut déféré : elle ne le condamna que comme prêtant au gouvernement du roi une pensée coupable qu'il ne pourrait ni ne voudrait accomplir. Un arrêt ainsi motivé était la protestation la plus énergique contre les coups d'état. 1829

Précédemment cette même cour avait excité le dépit et la colère du roi par l'acquittement du *Journal des Débats*, accusé pour

Acquittement du *Journal des Débats* et de plusieurs autres journaux.

1829. l'article dont je viens de parler. Charles X avait regardé comme un attentat à la majesté royale cette exclamation prophétique, au moins dans la seconde partie : *Malheureuse France! malheureux roi!* M. Dupin avait vivement saisi, dans une éloquente réplique, l'occasion d'exprimer les alarmes communes à tous les bons citoyens, et de redoubler en eux l'énergie de la résistance légale.

Peu de jours après cet arrêt, que le public avait reçu avec joie, la cour royale eut à présenter ses hommages au roi à l'occasion du nouvel an. On avait prévenu le premier président Séguier des fâcheuses dispositions où il allait trouver le roi, ce qui n'empêcha point ce magistrat de parler le langage énergique et sévère que les circonstances demandaient. La réponse du roi fut sèche, irritée. Quand la cour royale vint ensuite présenter ses hommages à la dauphine, cette princesse, au lieu d'en écouter l'expression, fit de son éventail un geste d'impatience, et dit d'une voix dure : *Passez*. On prétend même que se tournant vers l'une de ses dames, elle dit à demi voix : « Je n'ai » pas été fâchée de faire entendre à ces » messieurs ce que je pense de leur arrêt. » Ce mot *passez* excita un long murmure dans

le public; ce fut la seule faute que commit la plus malheureuse des princesses. 1829.

Du reste, les avertissemens parvenaient au roi de toute part. A trois journaux voués depuis long-temps à l'opposition, *le Constitutionnel*, *le Courrier*, *le Journal du Commerce*, s'étaient joints deux journaux de création récente, *le National* et *le Temps*. Ces différentes feuilles n'exprimaient nul sentiment d'effroi sur les coups d'état qui pourraient être portés, sûres de la force accablante qui les repousserait. Dans quelques articles d'une forte portée, et dont M. Thiers était le rédacteur, on pouvait voir que les regards commençaient à se porter vers le duc d'Orléans.

Triomphe de Lafayette à Lyon.

Ce qui avait été d'un avertissement plus grave encore, c'était la marche triomphale de M. de Lafayette dans les départemens de l'Isère et du Rhône; plusieurs personnes voyaient en lui, et lui-même s'annonçait comme le général qui commanderait la révolution nouvelle, si la cour avait l'imprudence de la provoquer. Son arrivée à Lyon fut une suite de fêtes où les acclamations surpassaient de beaucoup celles qu'avaient obtenues les membres de la famille royale à leur passage. Le discours que lui adressa

1829. M. Prunelle, maire de cette ville, aujourd'hui député, offrait plus d'une expression menaçante pour les violateurs de la Charte. Voici la réponse du général : « Aujourd'hui » je me trouve au milieu de vous dans un » moment que j'appellerais critique, si je » n'avais reconnu partout sur mon passage, » si je ne voyais dans cette puissante cité » cette fermeté calme et même dédaigneuse » d'un grand peuple qui connaît ses droits, » sent sa force, et sera fidèle à ses devoirs; » mais c'est surtout dans la circonstance ac- » tuelle que j'aime à vous exprimer un dé- » voûment auquel votre appel ne sera jamais » fait en vain. » Tout dans ces paroles respire le pressentiment et la joie d'un homme qui se sent appelé encore à de hautes destinées, et qui, au lieu de quelques carbonari formant dans l'ombre des complots insensés, retrouve un peuple de 1789. Peut-être, quoiqu'il fût plus accessible à la gloire qu'à l'ambition, mêlait-il à ces pensées l'espoir de terminer sa carrière sur le fauteuil de Washington.

Rien ne pouvait lever la cataracte étendue sur l'esprit du roi ; même cécité pour le dauphin. Ce prince avait passé des principes constitutionnels, qu'il avait professés sous Louis XVIII, à des principes diamétrale-

ment opposés. Ce changement fut opéré par 1829.
des brochures de M. Cottu, qui lui-même venait de faire un brusque changement d'opinions. Charles X n'avait pas su, en laissant ce prince au moins dans la neutralité, conserver une chance pour le salut de sa dynastie.

Quelle que fût la manière dont les partis envisageaient la crise prochaine, on se tenait sur les bornes d'une stricte défensive; point d'émeutes, pas même encore de réunions mystérieuses; on voulait avoir le droit en sa faveur pour être plus fier et plus sûr de la victoire. Tout était harmonie dans le parti libéral. Le mot de Charte étouffait ou du moins tenait en suspens toute innovation hardie : l'opposition obéissait à des chefs qu'elle avait souvent combattus, tels que M. de Châteaubriand. Toute conquête nouvelle était célébrée avec enthousiasme. Aucun souvenir de dissidence n'était invoqué, si ce n'est dans des feuilles obscures; mais une concorde, une discipline si merveilleuse disparaît toujours avec le danger.

Tels étaient les préliminaires de la session de 1830, que le ministère intimidé avait fait différer jusqu'au 2 mars. Son plan était de n'offrir aucune loi qui justifiât les alarmes

1829. du public. Le discours du trône, rédigé par M. Courvoisier, n'avait rien d'inconstitutionnel : le roi annonçait un dégrèvement sur les charges de l'état; mais une malheureuse addition commandée par Charles X, vint déranger tout ce plan. Le roi voulut annoncer qu'il se tenait prêt à la guerre, et voici la conclusion acerbe qu'il imagina pour ce discours : « Pairs de France, députés des dé» partemens, je ne doute point de votre con» cours pour opérer le bien que je veux faire. » Vous repousserez avec mépris les perfides » insinuations que la malveillance cherche à » propager. Si de coupables manœuvres sus» citaient à mon gouvernement des obstacles » que je ne peux pas, que je ne veux pas pré» voir, je trouverais la force de les surmonter » dans ma résolution de maintenir la paix » publique, dans la juste confiance des Fran» çais, et dans l'amour qu'ils ont toujours » montré pour leur roi. » Ce qu'il y eut de pis, c'est que Charles X se proposa de prononcer ces phrases du ton qu'aurait pris Louis XIV. En effet, dans la séance royale, il éleva successivement le ton jusqu'à ce qu'il arrivât à la phrase significative : l'effet en fut sombre, mais non certes foudroyant; ce n'était pas de la terreur, c'était de la tristesse.

Le monarque avait jeté le gant aux députés 1829.
et à son peuple. Il maintiendrait ses choix au péril de la guerre civile, l'image de toutes les calamités possibles roulait dans les esprits. Un silence morne, où perçait la colère contrastait avec les acclamations, les cris, de *vive le roi!* que les députés de la droite poussaient de concert avec les tribunes peuplées de dames et de toute l'élite de la cour. Il fallut au retour endurer le sourd murmure du peuple.

On nomme ensuite le bureau et la commission de l'adresse. Pour première réponse au discours du trône, on n'accorde pas une seule nomination aux partisans plus ou moins déclarés du ministère. M. Royer-Collard arrive à la première candidature avec une majorité de 225 voix, nombre que nous allons trouver à peu près le même pour la plus importante résolution. MM. Casimir Perrier, Delalot, Agier, et le général Sébastiani, sont portés sur le même scrutin ; on voit par deux de ces choix que le parti Châteaubriand ne s'ébranle point. Voici le nom des commissaires paur l'adresse : MM. de Preissac, Étienne, Kératry, Dupont de l'Eure, Gauthier, Sébastiani, Lepelletier d'Aulnai, Dupin aîné, et de Sade. Cette adresse, l'un

1829. des plus mémorables événemens de notre histoire contemporaine fut surtout l'œuvre de MM. Étienne et Guizot; tous ceux qui l'adoptèrent peuvent l'invoquer aujourd'hui comme un témoignage de leur fermeté et de leurs nobles efforts pour détourner une lutte fatale. En voici la partie principale :
« La Charte, que nous devons à la sagesse de » votre auguste prédécesseur, et dont votre » majesté a la ferme volonté de consolider » le bienfait, consacre comme un droit l'in» tervention du pays dans la délibération des » intérêts publics. Cette intervention devait » être; elle est en effet indirecte, sagement » mesurée, circonscrite dans des limites » exactement tracées, et que nous ne souf» frirons jamais que l'on ose tenter de fran» chir; mais elle est positive dans son ré» sultat : car elle fait du concours permanent » des vues politiques de votre gouverne» ment, avec les vœux de votre peuple, la » condition indispensable de la marche ré» gulière des affaires publiques. Sire, notre » loyauté, notre dévoûment, nous condam» nent à vous dire que ce concours n'existe » pas. Une défiance injuste des sentimens et » de la raison de la France est aujourd'hui » la pensée fondamentale de l'administra-

» tion : votre peuple s'en afflige, parce qu'elle 1829.
» est injurieuse pour lui; il s'en inquiète,
» parce qu'elle est menaçante pour ses li-
» bertés. Cette défiance ne saurait approcher
» de votre noble cœur. Non, sire, la France
» ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne
» voulez du despotisme; elle est digne que
» vous ayez foi dans sa loyauté, comme elle
» a foi dans vos promesses. Entre ceux qui
» méconnaissent une nation si calme, si fi-
» dèle, et nous qui, avec une conviction pro-
» fonde, venons déposer dans votre sein les
» douleurs de tout un peuple jaloux de l'es-
» time et de la confiance de son roi; que la
» haute sagesse de votre majesté prononce!
» Ses royales prérogatives ont placé dans ses
» mains les moyens d'assurer, entre les pou-
» voirs de l'état, cette harmonie constitu-
» tionnelle, première et nécessaire condition
» de la force du trône et de la grandeur de
» la France. » Ne sent-on point là un der-
nier, mais bien sincère effort, pour toucher
le cœur du roi, pour ménager sa fierté : n'y
voit-on pas une touchante prodigalité d'ex-
pressions d'amour, qui contraste avec la pro-
fonde amertume de la parole royale? Des
alarmes universelles, une défiance incurable,
pouvaient-elles rester sans organes parmi les

1829. mandataires du pays? Et le roi lui-même ne s'était-il pas imprudemment jeté au devant de cette explication, par des paroles qui la bravaient d'avance, et qui semblaient dire : Je sortirai de la loi pour peu qu'on m'y contraigne? Ne devait-on pas, comme le dit M. Dupin dans la discussion, faire un appel à la loi pour répondre à un appel à la force?

Les ministres pouvaient répondre, et ils le firent en effet par l'organe de MM. de Montbel et Guernon de Ranville. « Qu'avons-nous fait? sur quoi nous jugez-vous? d'où vient cette réprobation anticipée? » Mais on leur répliquait : « N'avez-vous pas pris pour devise : *Plus de concessions*? Et ces mots n'élèvent-ils pas un mur de séparation entre la couronne et les chambres? A chacun des vœux qu'elles devront exprimer, ne pourra-t-on pas répondre : *Plus de concessions*? Est-il possible de se dissimuler la force de tels mots, quand on a vu chasser un ministre d'une si haute modération, et qui lui-même a fini par se montrer trop craintif? A entendre les dernières paroles émanées du trône, vous n'êtes arrivés au ministère que pour organiser la guerre civile. Si vous aimez le roi, retirez-vous; faites cesser un conflit fatal. » Telle fut la substance des discours prononcés par

MM. Dupin, Guizot, Étienne, Sébastiani, et d'autres défenseurs de l'adresse. Benjamin Constant proposa, dans les termes les plus formels, *de ne plus payer un centime de l'impôt s'il était voté inconstitutionnellement*; et l'assentiment de la chambre ne parut pas douteux. 1829.

M. de Martignac, quoiqu'il dût être blessé de sa disgrâce, s'imposa la loi de ne pas mêler une voix courroucée aux adversaires les plus prononcés de ses successeurs. Ses craintes portaient encore sur la prérogative royale, qu'il voulait ménager, en avertissant le roi. Ce fut d'après son inspiration que M. Lorgeril proposa et que M. Berbis appuya un amendement à l'adresse ainsi conçu : « Notre honneur, notre conscience, » la fidélité que nous vous avons jurée, et » que nous vous garderons toujours, nous » imposent le devoir de faire connaître à » votre majesté qu'au milieu des sentimens » unanimes de respect et d'affection dont » votre peuple vous entoure, de vives in- » quiétudes se sont manifestées à la suite de » changemens survenus depuis la dernière » session. C'est à la haute sagesse de votre » majesté qu'il appartient de les apprécier, » et d'y apporter le remède qu'elle croira

1829 » convenable. Les prérogatives de la couronne placent dans ses mains augustes » les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle, aussi nécessaire à la force » du trône qu'au bonheur de la France. » M. Guizot combattit avec vigueur ce moyen terme, parce qu'il n'annonçait pas une résolution inébranlable. Cet amendement trouva un autre adversaire dans M. Berryer, organe éloquent du royalisme en délire; écoutons quelques-unes de ses paroles.

« Quoi ! s'écriait-il, vous accusez le roi » personnellement d'avoir formé un nouveau » ministère ! Mais autant vaudrait que votre » grande députation lui dît : « Sire, l'usage » que vous avez fait de vos prérogatives trouble notre sécurité, altère notre prospérité » et peut devenir funeste à notre repos. » Il » y a irrévérence dans la rédaction, et inconstitutionnalité dans l'alternative où l'on » veut placer le roi. La chambre n'a pas le » droit de demander sa propre dissolution. » Il y a quelque chose d'effrayant et qui » contriste le cœur dans cette résolution » d'une assemblée qui demande sa propre » ruine, qui, trahissant la confiance des » électeurs, veut se soustraire aux devoirs » qu'elle a à remplir envers le roi, envers le

» pays, envers elle-même! Et c'est au mo- 1829
» ment où ces devoirs sont le plus impérieux,
» que par une étrange inconséquence elle
» voudrait déserter le poste qui lui est con-
» fié! Qu'importe, quand les droits du roi
» sont blessés, quand la couronne est outra-
» gée, que votre adresse soit remplie de pro-
» testations de dévoûment, de respect et
» d'amour? Qu'importe que vous disiez : les
» prérogatives du roi sont sacrées, si en même
» temps vous prétendez le contraindre dans
» l'usage qu'il doit en faire? Ce triste con-
» traste n'a d'autre effet que de reporter la
» pensée vers des temps de funeste mémoire;
» il rappelle par quel chemin un roi mal-
» heureux fut conduit, au milieu des ser-
» mens d'obéissance et des protestations d'a-
» mour, à changer contre la palme du mar-
» tyre, le sceptre qu'il laissa choir de ses
» mains. » L'amendement Lorgeril, mis aux voix, n'obtint que 28 suffrages.

L'adresse passa ensuite à la majorité de 221 contre 181, et si de ce dernier nombre on déduit les 28 qui, par l'amendement Lorgeril, avaient aussi repoussé le ministère Polignac, on voit qu'il ne comptait pas dans la chambre le tiers des suffrages. Tel fut le coup de canon lancé par la chambre, en réponse au

1829. boulet parti du trône dans la séance royale.

Pour la seconde fois Charles X allait recevoir une adresse fort irrespectueuse pour ses choix : c'était à ses yeux un attentat contre l'autorité royale, et pourtant il en avait donné l'exemple sous le roi son frère, en ourdissant l'intrigue si perfidement dirigée contre le duc de Richelieu. Ce fut dans le cabinet de *Monsieur*, ou du moins avec son consentement, que fut rédigée une adresse de la chambre, où l'on inséra une phrase offensante pour le loyal ministre. Son chagrin fut d'autant plus amer, qu'après la retraite du duc Decazes, si ardemment provoquée par *Monsieur*, et si pénible au cœur de Louis XVIII, le duc de Richelieu n'était rentré au ministère que sous la promesse, faite par ce prince, *foi de gentilhomme*, d'appuyer toutes ses opérations. Quand l'adresse, qui fut la cause de sa retraite, eut été adoptée, il vint trouver *Monsieur*, eut avec lui un entretien pénible, et le termina par ces mots : *Je ne savais pas que la foi de gentilhomme n'engageait pas le prince.* J'ai une certitude absolue de ce fait.

Revenons à l'adresse nouvelle. La colère du roi n'eut d'abord pas de bornes, on crut qu'il allait se livrer à un terrible éclat contre

la chambre; il ne sortait de sa bouche que des paroles menaçantes et même triviales, telles que la colère les suggère souvent; *il pourra en cuire aux députés* : toutefois, la réflexion le modéra un peu; il n'avait point encore parcouru les degrés par lesquels il devait arriver à un coup d'état. Voici quelle fut sa réponse au président de la chambre, M. Royer-Collard : « J'ai entendu l'adresse » que vous me présentez au nom de la cham- » bre des députés. J'avais droit de compter » sur le concours des deux chambres pour » accomplir tout le bien que je méditais; » mon cœur s'afflige de voir les députés des » départemens déclarer que de leur part » ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai » annoncé mes résolutions dans mon dis- » cours d'ouverture de la session. Ces réso- » lutions sont immuables; l'intérêt de mon » peuple me défend de m'en écarter. Mes » ministres vous feront connaître mes inten- » tions. *Ces résolutions sont immuables.* » 1829.

Le ministère ne serait point changé, telle était la volonté immuable du roi; la chambre allait donc être dissoute; pourquoi ne fut-elle d'abord que prorogée? c'est que les ministres hésitaient sur les bords de l'abîme. MM. de Chabrol et de Courvoisier tâchaient Dispositions des divers ministres.

1829. de croire à la possibilité, soit de satisfaire la chambre, soit de l'adoucir par des modifications ministérielles. Quelque irritée qu'elle fût, elle leur paraissait moins redoutable qu'une chambre nouvelle où les 221 votans de l'adresse rentreraient presque tous et puiseraient plus de force et plus d'intrépidité dans le titre de leur réélection; une marche constitutionnelle suivie pendant six mois encore jusqu'au jour de la convocation ferait tomber des alarmes sans motif. M. Guernon de Ranville partagea cet avis et l'appuya vivement. Ce ministre était travaillé de scrupules sur des mesures violentes qui, à la vérité, ne se discutaient point encore au conseil des ministres, mais qui certainement s'agitaient dans le conseil intime du roi. Il les avait combattues avec vigueur dans un mémoire écrit le 15 décembre 1829. En appuyant l'avis de MM. de Chabrol et de Courvoisier, il fit un aveu remarquable; c'est que la France était *centre gauche*. On lit, dans une lettre confidentielle adressée à l'un de ses amis en apprenant sa nomination au ministère: *La Charte est mon évangile politique*. M. de Montbel soutenait mal le fardeau du ministère, et comme tous ses vœux se tournaient vers M. de Villèle, son

parent et son ami, il n'était pas moins fatigué 1829.
que lui du vide d'idées de M. de Polignac; vide que M. de Villèle appelait *insupportable niaiserie.* L'espoir de voir rentrer son ami au ministère s'éloignait. M. de Villèle, en reparaissant aux Tuileries, ne reçut qu'un accueil glacé du roi qui affecta de ne l'entretenir que de ses intérêts domestiques. M. de Montbel méditait sa retraite; mais en homme faible, irrésolu, qui cherche un à propos et le voit toujours fuir devant lui. La prorogation de la chambre des députés fut donc décidée et fixée à un terme assez éloigné, le 23 septembre.

Cependant le roi s'impatientait de cette marche timide; l'idée d'aborder une chambre nouvelle ne l'effrayait point: il ne manquait pas autour de lui de gens habiles qui prétendaient avoir des secrets merveilleux pour diriger les élections; et si enfin elles trompaient les vœux du monarque, oh! c'est alors qu'il montrerait toute la grandeur de son autorité et de son caractère.

Retraite de MM. de Chabrol et Courvoisier.

Le 21 avril, la dissolution de la chambre fut proposée et résolue dans le conseil, malgré l'opposition de MM. de Chabrol et Courvoisier, et celle de M. Guernon de Ranville, qui eut le malheur de ne pas persévérer.

1829 Ensuite fut posée cette question : *Que fera-t-on si les élections sont hostiles au ministère ?* Comment fut-elle traitée ? c'est ce qu'aucun des ministres n'a fait connaître : mais ce fut à la suite de cette discussion que MM. de Chabrol et Courvoisier, fidèles à un engagement qu'ils avaient pris ensemble, donnèrent leur démission. Ni M. Guernon de Ranville, ni M. de Montbel ne suivit cet exemple : ils avaient peur de dénoncer leurs collègues, par quatre retraites simultanées.

Le roi devait éprouver une sorte de soulagement en voyant se retirer deux hommes qui n'avaient été appelés que pour servir de manteaux à MM. de Polignac, Bourmont et Labourdonnaye ; mais il restait pour lui une grande difficulté ; c'était de conquérir deux nouveaux ministres : la fatale épreuve devenait imminente, le ministère ne semblait plus qu'un rendez-vous pour la mort. On voulait deux orateurs ; les regards se tournèrent vers MM. Peyronnet et de Chantelauze. Le premier semblait s'offrir de lui-même ; car il était ambitieux, irrité et zélé pour le roi, auquel il avait déjà donné deux tristes gages de sa soumission, par la loi du sacrilége et la loi sur la police de la presse. Cependant il n'avait point perdu tout sou-

venir de ses commencemens constitutionnels; il ne s'aveuglait point sur les chances désastreuses auxquelles on le faisait courir. On a pensé que vu son éminente supériorité sur M. de Polignac, il songeait à l'éconduire pour devenir président du conseil; mais il est plus simple de ne voir en lui qu'un aveugle dévoûment. 1829.

Quant à M. de Chantelauze, un seul mot imprudemment jeté dans la chambre l'avait aussi couvert d'une défaveur qui semblait implacable: c'était le vœu exprimé *du 5 septembre monarchique*. Toutefois, il avait appartenu jusque-là au parti constitutionnel. C'était un orateur sans véhémence, mais facile, fécond, et fort expert aux armes de la dialectique. Le roi avait été charmé *du 5 septembre monarchique*. Quel plaisir pour lui de réformer l'ouvrage de son frère! Le dauphin avait pris M. de Chantelauze dans une affection encore plus intime; on lui destinait la place de M. de Courvoisier, deux mois avant la démission de ce ministre, et il avait le bon esprit d'en frémir. Le dauphin, en se rendant à Toulon, avait eu une conférence avec ce magistrat, qui avait résisté à ses instances. Une lettre de Charles X au prince de Polignac, qui fut trouvée depuis la catas-

1829. trophe, fait connaître que, pour frapper des coups d'état, ce monarque ne se contentait pas d'hommes de bonne volonté; la voici : « Je vous renvoie, mon cher Jules, la longue » lettre de M. de Chantelauze; celle de mon » fils disait tout, excepté le fin mot de la » chose; c'est qu'il a peur de perdre une » place agréable et inamovible, pour en » prendre une malheureusement trop amo- » vible. Au surplus, je ne change rien à mon » projet, et s'il nous convient toujours, com- » me je le crois, nous le ferons presser par » Peyronnet. » Cette lettre paraît dure, surtout quand on la rapproche de celle que M. de Chantelauze écrivit à son frère pour lui apprendre sa fatale nomination; lettre dans laquelle il s'annonce presque comme une victime du devoir marchant au supplice.

Le ministère fut ainsi modifié : M. de Chantelauze eut la justice, M. de Montbel passa du ministère de l'intérieur à celui des finances, M. de Peyronnet eut l'intérieur, et pour le seconder dans le travail des élections, on rétablit pour M. Capelle le ministère du commerce. Charles X vantait ce dernier pour son habileté à conduire les élections; mais s'il avait gagné une grande bataille en 1824,

il venait d'en perdre une plus importante en 1827. 1829.

Dissolution de la chambre.

L'ordonnance de dissolution fut rendue, et les élections fixées pour les colléges d'arrondissement au 23 juin, et pour les colléges départementaux au 3 juillet.

Cependant tout se préparait d'une part aux élections, et de l'autre à la résistance légale. Quant aux élections, le résultat n'en était incertain qu'aux yeux du ministère. Le cri de la France était prononcé par des associations qui se formaient de toutes parts pour le refus éventuel de l'impôt : partout une ferme attitude, un langage délibéré. Les deux ministres, Peyronnet et Capelle, sans espérer beaucoup, se flattaient encore d'effrayer les électeurs par la crainte d'une guerre civile. Nulle séduction ne manquait pour animer le zèle des régimens de la garde et des autres corps de l'armée. Les repas de corps se multipliaient : plusieurs officiers tâchaient d'endurcir leurs compagnons à une levée toute militaire des impôts comme en pays ennemi; ils étaient loin d'obtenir un assentiment unanime; mais on faisait grand bruit des *vivat* obtenus par le vin de Champagne. Ceux qui avaient présidé à ces réunions ne manquaient pas de déclarer que le

1829 vœu général de l'armée était de mettre à la raison, c'est-à-dire à rançon, paysans et bourgeois.

Tous les écrits absolutistes ne parlaient que d'une dictature royale : les uns s'appuyaient sur l'article 14, et les autres sur les conséquences directes émanées du droit divin. On dressait pour le roi un plan de campagne contre-révolutionnaire : quelques-uns allaient jusqu'à spéculer sur le refus de l'impôt : on taxerait les récalcitrans au double, au triple; et si la résistance continuait, on vendrait leurs biens, et l'on répondait de l'empressement des acquéreurs. Peu s'en fallait qu'on n'invitât les émigrés à prendre une revanche de leur expropriation.

Mais déjà le projet de résistance légale ne suffisait plus à quelques esprits. « Acceptons, » disaient-ils, la guerre civile avec toutes » ses chances, puisque le roi veut bien nous » l'offrir. » Or, ces chances étaient pour les uns la république américaine, avec Lafayette pour président; pour d'autres le fils de Napoléon, et pour un fort petit nombre le régime soit du directoire, soit de la terrible convention. Il s'était formé, depuis le mois de janvier 1830, sous les auspices du général Lafayette, une association

patriotique. M. Auguste Fabre, qui en était président, nous en a donné l'historique : c'était un réveil du *carbonarisme* qui avait sommeillé sept ans. Elle en avait repris le jargon, avec les mots *de vente* et *de haute vente*, qui désignaient des sociétés affiliées. Il ne paraît pas qu'elle ait compté beaucoup d'adeptes : du moins l'historien n'en cite qu'une trentaine. *La Tribune*, journal nouvellement publié, était l'organe de ce parti républicain; mais elle laissait indéterminé le mode sous lequel elle prétendait établir la république. 1829.

Ce n'était là qu'un point plutôt soupçonné qu'aperçu dans l'horizon politique. Le parti vraiment national ne compliquait pas la question, et ne l'embarrassait pas de théories pour un gouvernement nouveau : seulement, quelques-uns, comme je l'ai dit, mettaient au nombre des chances possibles, et même prochaines, un changement de dynastie et l'élévation du duc d'Orléans. Le prince de Talleyrand, qui semblait le grand arbitre des dynasties, appuyait, dit-on, ce parti de toute la puissance de ses combinaisons et de ses intrigues. On rapportait dans tous les salons un mot qui lui était échappé (si rien échappe à M de Talley-

1829. rand) dans le cercle d'une dame de ses amies : « Il a fallu appeler les Bourbons pour » avoir la paix avec l'Europe. Si les choses » continuent ainsi, il faudra renvoyer les » Bourbons pour rendre la paix à la France. » Ce mot est si peu diplomatique, qu'on peut le révoquer en doute.

Le nom des 221 était dans toutes les bouches; leur adresse était regardée comme un acte presque aussi remarquable que le fameux serment du Jeu de Paume. En marchant sous leur direction, on croyait, non se placer à l'abri des orages, mais en borner le cours, soit qu'ils partissent de la contre-révolution, soit de la révolution même. La nation française avait perdu sa mobilité, sa turbulence, mais non son courage; elle avait acquis une volonté persévérante. Le bon sens triomphait des théories absolutistes ou républicaines, qui ne le consultaient guères.

---

1830.

# CHAPITRE XXXIX.

## EXPÉDITION D'ALGER.

Expédition d'Alger.

L'EXPÉDITION d'Alger, que l'ordre chronologique amène ici, va nous distraire un moment des préparatifs de la grande catastrophe, et pourtant il ne faut pas la considérer comme un événement qui lui soit étranger. On avait pensé qu'un coup d'état passerait plus facilement à l'ombre d'un succès militaire. Les Français, disait-on, oublient facilement la liberté en présence de la gloire. On voulait renouveler, quoiqu'en petit, les prestiges de Bonaparte, et par l'expédition d'Alger rivaliser du moins avec les campagnes d'Égypte : voilà les raisonnemens que vous entendiez perpétuellement faire aux adhérens peu nombreux du ministère Polignac. Un prétexte était donné pour l'expédition d'Alger, mais il n'était pas extrêmement grave et on l'avait laissé vieillir.

1830.

Cause de rupture avec le dey d'Alger.

La France était débitrice du dey d'Alger pour des blés fournis par ses sujets. La liquidation faite, deux juifs algériens, Backri et Busnachi, touchèrent une somme de quatre millions, dont ils ne vinrent pas rendre compte au dey, qui était fortement intéressé dans leur spéculation, et qui d'ailleurs prélevait sur tout sa part de despote. Deux millions cinq cent mille francs restaient à payer pour cette liquidation; mais comme il était survenu des oppositions plus ou moins fondées au payement, cette somme restait déposée à la caisse des consignations. Ces retards étaient insupportables au dey d'Alger. Le consul français, M. Deval, les justifiait peut-être d'assez mauvaise grâce; ce qu'il y a de certain, c'est que la fureur de Hussein était poussée jusqu'à la rage à l'aspect du consul. Enfin, il éclata par mille invectives, jointes à un coup d'éventail qu'il donna au consul dans une grande solennité, en présence de tous les ministres étrangers. Le consul partit. Le gouvernement français demanda réparation; mais comme les mauvais procédés d'un barbare ne sont pas de nature à exciter une vive susceptibilité, on se serait contenté d'une explication assez légère sur le malheureux coup d'éventail. Le

dey, furieux de ce qu'on lui parlait de réparation et non de son argent, reçut fort mal le capitaine Labretonnière, chargé de cette mission, et après l'avoir congédié, fit saluer son vaisseau *la Provence* d'une canonnade à boulets qui dura une demi-heure, et qui, sans tuer personne, endommagea fortement la mâture. 1830.

M. de Polignac, qui venait d'entrer au pouvoir, fut vivement irrité de cette nouvelle insulte. Au lieu d'un blocus ruineux et dangereux sur une mer orageuse, on résolut de marcher à la conquête d'Alger. Les motifs de politique intérieure, que j'ai énoncés plus haut, entraient pour beaucoup dans cette résolution. Le dauphin, en sa qualité de grand-amiral, vint inspecter les préparatifs de cette expédition, qui furent faits avec autant d'intelligence que de grandeur. Bien inspiré, ce prince, s'il s'en fût réservé le commandement! Que serait-il arrivé si la révolution du 30 juillet l'eût trouvé inoffensif pour elle, maître d'une belle armée, d'une belle flotte, et couvert d'une gloire bien supérieure à celle du Trocadéro? A son défaut, le commandement fut disputé par plusieurs généraux. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, le désirait avec ardeur; et

1830. quel changement dans sa destinée s'il l'eût obtenu ! Il paraissait lui être assuré, lorsque le comte de Bourmont se mit sur les rangs. Le roi ne voulut point songer à quel point un vieux chef de chouans pouvait lui être nécessaire pour un coup d'état, qui ne souffrait ni hésitation ni scrupule; Bourmont fut choisi, et comme il était ministre de la guerre, l'expédition prit un vaste développement; c'étaient des préparatifs supérieurs à ceux même de la guerre d'Égypte.

La flotte et l'armée réunies à Toulon offraient, le 3 mai, le plus admirable coup d'œil. Le dauphin présidait à cette fête militaire. Les griefs que l'armée avait contre son nouveau général, le comte de Bourmont, ne purent arrêter l'enthousiasme. Il y avait, en effet, de la grandeur dans la pensée de cette expédition, et une judicieuse magnificence dans toutes ces dispositions guerrières. Il était beau de tirer une vengeance éclatante de ces pirates gorgés des rançons, des dépouilles et des tributs levés sur la superbe Europe, et dignes émules, par leur cruauté, des monstres de l'Afrique. Il ne s'agissait plus d'un bombardement tel que celui qui fit la stérile gloire de Louis XIV, et récemment des Anglais. La France à elle seule prenait la

cause de l'Europe et de la chrétienté, et voulait cette fois chasser les forbans de leur repaire, d'une ville contre laquelle avait échoué la fortune de Charles-Quint. L'orgueil philosophique se réjouissait de rouvrir une porte à la civilisation dans cette Afrique qui a si mal conservé les vestiges des Carthaginois, des Romains et des Arabes. On spéculait sur les bénéfices d'une colonie vaste et fertile, où cinq jours de navigation porteraient les industrieux Français; on spéculait d'une manière plus positive sur l'immense trésor du dey d'Alger; et la cupidité, comme il arrive souvent, servait d'aiguillon à la gloire. 1830.

Il est vrai que l'Angleterre avait vu d'un œil jaloux une conquête prochaine qui lui semblait une offense pour sa domination exclusive des mers. Le duc de Wellington tenait alors les rênes du ministère. Le prince de Polignac, dans son ambassade, avait gagné son amitié en montrant une vive admiration pour les principes du torysme, et le désir de les introduire en France : Wellington était d'ailleurs fortement préoccupé des embarras intérieurs de l'Angleterre, et surtout de l'Irlande. Il ne fit que d'assez molles représentations, et ne parut point choqué de la fierté avec laquelle le prince de Polignac y répondit.

1830. Au bruit de tous les tonnerres d'artillerie, des acclamations de cinquante mille spectateurs, et des cris joyeux des futurs conquérans, une première sortie de la flotte eut lieu sous le commandement du vice-amiral Duperré; mais contrariée par les vents, elle rentra dans le port, d'où elle sortit pour la seconde fois le 10 juin, et le 13 elle était en vue d'Alger.

L'expédition met à la voile.

L'effectif de l'armée de terre était de 37 mille hommes, munis de 180 bouches à feu; elle était formée en trois divisions, commandées par les généraux Berthezène, Loverdo et duc d'Escars. Le général Bourmont avait amené avec lui ses quatre fils, impatiens d'effacer la tache que la veille de Waterloo avait faite à la gloire de leur père.

La flotte se composait de cent bâtimens de guerre et de quatre cents bâtimens de transport; d'excellens bateaux à vapeur servaient d'éclaireurs à cette expédition. Le rendez-vous indiqué par l'amiral Duperré est à la presqu'île de Sidi-Ferruch, fertile, mais peu cultivée; tout s'y rend, rien ne reste en arrière. C'est à trois heures du matin, le 14 juin, que débarque la 1re. division Berthezène; les tentes se dressent, les canons se rangent en batterie, les travaux du génie

commencent; déjà la 1re. division Berthe- 1830.
zène se range en ligne, et point d'Arabes. La tour de Torre-Chica, qui domine ce promontoire, est vide de défenseurs; vers le soir seulement les Algériens commencent à rôder; ils sont repoussés vivement. Le lendemain ils paraissent plus en disposition de soutenir un combat sérieux; ils se développent au nombre de quinze mille autour de leurs batteries. Le général Berthezène ordonne la charge; les Français s'élancent, enfoncent les Algériens, qui se dispersent dans la plaine; les batteries sont tournées; le feu de la flotte seconde les efforts de l'armée; les batteries sont emportées; la division Loverdo arriva assez à temps pour prendre part à ce premier succès, dont la gloire appartient surtout au général Berthezène.

Quatre victoires sur les Algériens.

Pendant quelques jours, l'armée eut à souffrir des escarmouches des Arabes, qui, montés sur des chevaux pleins d'ardeur, rappelaient la vélocité, mais non tout-à-fait l'intrépidité des mameluks. Malheur aux soldats qui s'éloignaient des rangs ou qui manquaient de vigilance dans leur repos! les Arabes fondaient sur eux, les mutilaient et emportaient leurs têtes en trophée. Le 16, un ouragan furieux, si commun dans ces parages, tour-

1830. menta les vaisseaux, les chassa sur leurs ancres, et leur fit supporter de fortes avaries; des torrens de pluie arrêtèrent l'armée dans sa marche. Le dey d'Alger recevait de nombreux renforts. Le 19 juin il y eut un nouveau combat où la victoire des Français, quoiqu'un peu plus disputée, fut signalée par la prise d'un grand nombre de canons, de voitures attelées, de tentes, de bagages; leur perte se monta de quatre à cinq cents hommes mis hors de combat; celle des Algériens fut estimée de quatre mille. Une troisième victoire, remportée le 24, ouvrit plus directement le chemin d'Alger: la perte des Français y fut légère. Dans l'un des combats précédens, le second des fils du général Bourmont avait été blessé, et ne survécut pas à ses blessures. Le malheureux père annonça cet événement avec une force d'âme qui laissait sentir combien un tel effort était pénible au cœur d'un père. On s'était emparé du mont Boujareah qui domine Alger, et de la vaste plaine de Metidja. L'armée pouvait contempler quel serait tout à l'heure le riche prix de ses travaux : c'étaient de délicieuses maisons de campagne, des jardins plantés de palmiers et d'orangers, et par-dessus tout le palais de la

Casauba, dépôt d'un trésor qui surpassait de beaucoup celui des plus riches souverains de l'Europe; car l'inepte fureur de thésauriser n'existe plus guères que dans l'Orient. L'attaque se dirigea principalement contre le château *de l'Empereur*, élevé par les Algériens après la retraite de Charles-Quint, dans le lieu où il avait campé. Le feu des batteries de l'armée pouvait se combiner avec le feu non moins redoutable de l'escadre : la tranchée était ouverte depuis le 29 juin. L'armée, inquiétée d'abord par les attaques des Arabes et des Turcs qui se glissaient quelquefois dans ses lignes, s'était mise à couvert de toute insulte. Le 4 juillet, à quatre heures du matin, une fusée donna le signal de la plus épouvantable explosion qui eût jamais ébranlé ces rivages. 1830.

Le château *de l'Empereur*, battu en brèche par vingt-quatre pièces de siége, et par le feu de l'escadre, répondit d'abord avec vigueur; les canonniers turcs, quoique cruellement décimés, n'abandonnaient pas leurs pièces même démontées. Au bout de trois heures de cette décharge combinée et continue de bombes, d'obus et de boulets de vingt-quatre, le feu des Turcs se ralentit. A huit heures leur magasin à poudre sauta et les

Prise du château de l'Empereur et d'Alger.

1830. écrasa de ses débris; le général Hurel saisit ce moment de confusion, et vient avec intrépidité se placer avec les siens au milieu des décombres. Le château *de l'Empereur* est bientôt abandonné aux Français; c'est la défense principale d'Alger : le reste ne tiendrait pas deux heures, soit contre les batteries, soit contre l'assaut. Le dey demande à capituler, et n'offre d'abord que des satisfactions dérisoires : le général veut son palais, sa ville, ses états, son trésor. Le dey finit par accepter d'aussi rudes conditions. On ne lui laisse que la possession de ce qui lui appartient personnellement, et la faculté de se retirer dans un lieu de son choix. On procède à l'inventaire du trésor, dont les richesses surpassent encore les espérances que l'on en avait conçues. On y trouve de quarante-cinq à cinquante millions, fruit d'un brigandage de cinq siècles.

Charles X, enchanté de ce succès qui lui faisait espérer une victoire d'une autre nature, nomma le général Bourmont maréchal de France, et l'amiral Duperré, pair. Le public trouva cette dispensation de faveurs inégale et fort injuste pour le dernier, dont les opérations avaient été d'une nature plus compliquée, plus difficile, et qui n'avait pas

moins contribué à la prise du château *de l'Empereur*, c'est-à-dire à la conquête d'Alger. Si l'on en juge par les rapports même du général Bourmont, c'est au général Berthezène qu'il convient de rapporter la principale gloire de l'armée; c'est toujours lui qui engage le combat et le termine : le général Loverdo marche après lui, le duc d'Escars ensuite. Ce qu'on ne peut contester au général Bourmont, c'est d'avoir mis de la vigueur, de l'intelligence et de l'à-propos dans ses opérations, et surtout d'avoir puissamment dirigé les préparatifs de cette expédition, préparatifs dont la France fut largement indemnisée par la conquête. Événement fort rare dans les fastes militaires. 1830

Quant à notre armée, je ne dirai qu'un mot; elle était bien loin d'avoir un Napoléon à sa tête : et cependant elle fut digne de l'armée d'Égypte, et notre marine, long-temps si malheureuse, ajouta un nouveau laurier à celui de Navarin.

On ne peut nier que le parti libéral s'intéressa médiocrement à ce succès. C'est qu'en lisant dans les pensées du roi et de ses conseillers, l'on avait tout lieu d'en craindre les suites. Le parti absolutiste, au contraire, en

1830. tressaillit de joie. Il voyait un élan donné à l'armée, et croyait qu'on pourrait la conduire à l'assaut de la Charte comme à l'assaut du château *de l'Empereur*.

Une nouvelle, dont la cour attendait d'éblouissans résultats, traversa les élections, sans jeter la moindre incertitude dans les esprits.

Incendie du Calvados.

Mais, pendant ce temps, d'inexplicables crimes désolaient deux départemens, le Calvados et la Manche. C'étaient des incendies multipliés, et qui paraissaient conduits systématiquement et avec une sorte de discipline. Quelques-uns des incendiaires furent jugés et condamnés, sans fournir aucun renseignement sur cette exécrable trame. Ces incendiaires, pour la plupart, étaient de jeunes et grossières filles de campagne, qui, par un singulier phénomène, paraissaient atteintes du même genre de monomanie : les partis se renvoyèrent à ce sujet des accusations atroces, et que rien ne justifia. Les royalistes voulaient y voir le réveil des fureurs révolutionnaires, quoique l'incendie attaquât moins les châteaux que les fermes et les chaumières. Les libéraux accusaient le gouvernement

d'avoir ourdi ce complot pour établir des cours prévotales. Charles X était si loin de cette pensée odieuse, qu'il envoya deux régimens de la garde pour protéger les lieux menacés et ravagés par les incendiaires, et se priva par-là d'un secours qu'il eut bientôt à regretter. 1830.

1830.

# CHAPITRE XL.

## PRÉPARATIFS D'UN COUP D'ÉTAT.

Nouvelles élections.

C'en est fait ; le terme approche, le choc devient inévitable. D'un côté l'on marche les yeux bandés vers un coup d'état ; de l'autre l'on marche plus qu'on le croit vers une révolution. Les lois vont se taire; qui l'emportera du despotisme ou de l'anarchie ? N'aurons-nous que le choix entre deux fléaux ? Mais tout va différer de 1789 et surtout de 1792 dans le triomphe d'une même cause. Plus le courage s'accroît, plus la férocité s'éloigne. Vous diriez un autre peuple : c'est que la liberté n'est plus pour lui un fruit nouveau, un breuvage étourdissant; c'est qu'il est formé par quinze ans du gouvernement représentatif; ce qui nous défendra le mieux, ce sont les souvenirs.

Les ministres attendaient leur arrêt de vie ou de mort des élections. Ils avaient destitué

des préfets, des sous-préfets, écrit des lettres impérieuses et menaçantes à tous les genres de fonctionnaires, rallié tous les fidèles de la congrégation et de Coblentz; mais la Charte les privait des grands moyens de la terreur; et la loi sur les listes électorales, rendue sous le ministère Martignac, rendait presque toutes les fraudes impossibles : leur grande ressource était de présenter la guerre civile comme *ultimatum*. Le roi voulut intervenir directement dans les élections. Il fit une proclamation aux électeurs, tout empreinte de sa résolution immuable, et qui se terminait par ces mots : « Qu'un même sen- » timent vous anime, qu'un même drapeau » vous rallie : c'est votre roi qui vous le de- » mande; c'est un père qui vous appelle; » accomplissez vos devoirs, je saurai remplir » les miens. » Le roi eût bien voulu ne donner à cette proclamation d'autre signature que la sienne; mais une telle irrégularité était trop choquante dans le gouvernement représentatif : le prince de Polignac y ajouta la sienne, comme président du conseil. 1830.

L'activité des libéraux l'emportait encore sur celle des ministres. Leur comité directeur, depuis long-temps organisé, donnait de l'ensemble aux opérations; mais il ne faut

1830. pas croire qu'il eut une directe influence sur les choix : les électeurs ne se seraient pas soumis à une dictature de ce genre. Ce comité était en général formé d'hommes dont les opinions visaient à la république et s'en rapprochaient d'aussi près que possible, tels que MM. Lafayette, Dupont de l'Eure et Voyer-d'Argenson; et pourtant leur crédit put à peine amener à la chambre sept ou huit personnages imbus de leurs opinions. L'autorité n'osa gêner les réunions électorales, ces espèces de comices où se discutaient les choix. Les jeunes gens formaient une armée d'orateurs ambulans qui allaient dans toutes les campagnes éveiller les alarmes et stimuler le zèle.

Le résultat fut foudroyant pour les ministres. Chaque signal de télégraphe leur disait : Partez, reculez devant les votans de l'adresse qui reviennent avec des renforts. En effet, sur les 221, 202 avaient été réélus : l'opposition comptait maintenant 270 voix, le ministère seulement 145, sur lesquels il aurait convenu de déduire treize députés qui avaient voté pour l'amendement Lorgeril. Les colléges à double vote avaient eux-mêmes fourni un tiers de députés à l'opposition.

Paris n'illumina point : il ne s'agissait plus de ces joies frivoles qui deviennent souvent des joies meurtrières. Tout était sérieux, comme pour les préliminaires d'un combat. Le refus de l'impôt allait être organisé ; c'était encore le mode de résistance auquel on s'arrêtait généralement, quoique, par la désorganisation du service public, il dût causer une anarchie momentanée ; mais elle ne pouvait être que d'un terme fort court. Quant à ceux qui concevaient des projets plus hostiles, et se dirigeaient vers l'insurrection, ils attendaient que la cour les provoquât ; et, un fait prouvé par l'événement, c'est qu'ils n'avaient pris aucune mesure même défensive. 1830.

Qu'avaient fait le roi et les ministres pour détourner un résultat si facile et si fâcheux à prévoir ? Rien, si on en croit les ministres, rien ! Étranges hommes d'état ! Cependant cette assertion est infirmée par quelques faits constans. M. Courvoisier, comme nous l'avons vu, a déclaré devant la chambre des pairs que, dès le mois d'avril, cette question avait été posée dans le conseil : *Que fera-t-on si les élections ne sont point favorables au gouvernement ?* Il n'a ni dit ni même fait entendre quels avis avaient été alors

1830. proposés; et l'on conçoit les honorables motifs de sa réserve, puisqu'il parlait en présence d'accusés qui avaient été ses collègues; mais sa démission, et celle de son ami M. de Chabrol, disaient assez qu'il fut au moins insinué des propositions faites pour alarmer leur patriotisme. Une déposition importante de M. de Sémonville, devant la chambre des pairs, fournit encore une lueur sur les projets du prince de Polignac. Imbu des passions plutôt que des principes de l'aristocratie anglaise, il eût voulu se servir de la chambre des pairs pour sanctionner un budget que lui eût refusé la chambre des députés, et vraisemblablement pour d'autres mesures plus inconstitutionnelles encore; il s'en expliqua devant M. de Sémonville, grand-référendaire de cette chambre; mais il est vrai en termes assez ambigus. Ce qui n'empêcha point l'un des hommes les plus renommés pour la vivacité et la sûreté de son coup d'œil politique, de saisir toute sa pensée et de lui répondre, comme s'il s'était expliqué catégoriquement : *Quand vous nommeriez*, dit-il, *cent cinquante nouveaux pairs, vous ne forceriez jamais la chambre des pairs à un suicide.* Cette pensée tenait fort à cœur au prince de Polignac. Car, même après la

catastrophe, il disait à M. de Sémonville : 1830.
*Ces malheurs sont votre faute; vous vous êtes refusé à tourner la chambre des pairs.* Les ministres accusés ont dit dans leur interrogatoire que cette question n'avait été sérieusement agitée au conseil que du 8 au 10 juillet, quand le fâcheux résultat des élections fut connu, et que les dangers de la royauté devinrent extrêmes. Si le roi eût consenti à congédier ses ministres, après des déclarations si superbes et si menaçantes, il allait tomber sous le joug d'une majorité irritée et fière d'un triomphe éclatant. Sa situation devenait aussi critique, aussi humiliante que celle de l'infortuné Louis XVI, au sortir de ses malheureuses tentatives pour ressaisir l'autorité. Charles X, même en se précipitant dans le danger, était frappé de ce rapport. J'en trouve un témoignage dans une conférence qu'il eut avec M. de Chabrol, le jour où ce ministre lui apporta sa démission : « Je ne vous blâme pas, lui avait-» il dit, du parti que vous prenez; votre ca-» ractère n'est peut-être pas à la hauteur de » la situation forte où nous allons nous trou-» ver. Pour moi mon parti est pris; » et lui montrant de sa fenêtre la place Louis XV arrosée du sang royal : « Je ne veux point,

1830. » avait-il ajouté, périr comme mon malheu-
» reux frère. » Ces mots semblaient annoncer la résolution d'un roi belliqueux qui veut sortir par les armes de ses embarras politiques. *Si des troubles éclatent*, avait-il dit plus d'une fois, *je monterai à cheval.* Le dauphin disait aussi : *Je monterai à cheval.* La confiance de Charles X semble celle d'un illuminé. Même en méditant un parjure, il se croyait assuré du pouvoir d'en haut. La cause des rois et celle de Dieu était la même à ses yeux. L'heureux succès de l'expédition d'Alger lui paraissait un témoignage assuré de la protection divine; et convaincu que Dieu devait intervenir dans une cause religieuse, il laissait beaucoup à faire à la providence.

Délibération sur les ordonnances.

On sait aujourd'hui que ce fut le 29 juin, et non le 10 juillet, qu'ils délibérèrent sur un plan d'attaque contre la Charte. Une ébauche des fatales ordonnances y fut présentée, et l'on croit que ce fut par celui même qui avait accepté un portefeuille avec le plus de désespoir, M. de Chantelauze. Ce plan excita d'abord une vive opposition de la part de deux ministres seulement; mais l'un d'eux, le comte Peyronnet, était le plus important du conseil par ses habitudes et son talent par-

lementaires. Il avait été non-seulement secondé, mais provoqué à cette résistance par M. Guernon de Ranville, qui défendit d'abord avec énergie une opinion qu'il avait développée comme nous l'avons vu presque dès son entrée au conseil. Pouvait-il y avoir un plus triste avertissement pour Charles X, que cette opposition de deux de ses ministres? Pour réussir dans un coup d'état qui bouleversait la France constitutionnelle, il lui aurait fallu trouver dans son conseil plus qu'un cardinal de Richelieu; car autre chose est de résister à quelques princes, à quelques grands, qu'il est toujours facile d'intimider ou de corrompre, autre chose de résister à tout un peuple. Eh bien! deux ministres hésitaient et les autres se montraient soucieux et sombres. M. de Polignac a même déclaré devant la chambre des pairs, que quinze jours avant la catastrophe il avait vainement conjuré le roi d'accepter sa démission. 1830.

Combien n'eût-il pas été à désirer pour le roi, pour la France et pour eux-mêmes, que MM. de Guernon de Ranville et Peyronnet se retirassent; la difficulté de les remplacer eût vraisemblablement fait avorter le fatal projet; mais ils se firent scrupule d'ajouter par leur retraite aux dangers du roi et de

1830. leurs collègues. Il est fort à présumer qu'il leur fut dit, par le roi même, quelques-uns de ces mots qui ébranlent le cœur et troublent la raison.

M. de Peyronnet, qui possède beaucoup de courage, ne s'est pas toujours défendu de l'ostentation de cette qualité; c'est un de ces hommes qu'on peut mener fort loin en leur disant : « *Eh quoi! vous avez peur?* »

Voilà donc des ministres cloués à leur terrible poste et chassés à un coup d'état, par la volonté d'un monarque qui seul avait foi dans son pouvoir et son droit.

Il paraît que ce fut seulement dans la séance du 10 juillet que MM. Guernon de Ranville et Peyronnet se désistèrent de leur opposition. M. de Montbel nous apprend que dans cette même séance le prince de Polignac déclara que toutes les mesures militaires étaient prises pour l'exécution des ordonnances. Tous les ministres, sans en excepter ceux dont je viens de rapporter l'opposition trop tôt vaincue, s'étaient fait un article de foi que l'article 14 de la Charte permettait au roi les mesures les plus dictatoriales, même celles de suspendre cette même Charte ou d'en révoquer plusieurs dispositions fondamentales. J'ai peine à com-

prendre une telle illusion; elle ne pouvait atteindre que des hommes placés dans le pouvoir. Cet article le voici : 1830.

Article 14 de la Charte de 1814. « Le roi » est le chef suprême de l'état, commande » les forces de terre et de mer, déclare la » guerre, fait les traités de paix, d'alliance et » de commerce, nomme à tous les emplois » d'administration publique, *et fait les rè- » glemens et ordonnances nécessaires pour » l'exécution des lois et la sûreté de » l'état.* »

Si le despotisme est virtuellement inclus dans cet article, il faut convenir qu'une telle rédaction est un chef-d'œuvre de la fourberie humaine, une des plus insolentes surprises faites à la bonne foi d'un peuple fier et franc, à la pénétration d'un peuple spirituel. Quand la Charte fut publiée, cet article put paraître aux esprits attentifs vague et mal défini; mais il ne leur causa aucune inquiétude; un nouveau règne pouvait être assailli de mille dangers imprévus; les ministres pouvaient prendre des mesures extraordinaires, sauf à demander un bill d'indemnité comme il se pratique en Angleterre. Mais voir dans la Charte le renversement facultatif de la Charte, c'était un outrage que personne ne

1830. songeait à faire, soit à la bonne foi du législateur, soit à l'intelligence publique. Le serment du roi aurait donc signifié : « Je jure » de me conformer fidèlement à la Charte, » que je renverserai suivant mon bon plaisir. » Et nous, en prêtant le même serment, nous nous serions engagés à subir l'esclavage le plus complet, dès qu'il aurait plu au roi de nous l'imposer.

Cet effronté sophisme était devenu, depuis le 8 août, le texte de tous les publicistes du droit divin, tels que MM. Bergasse, Madrol et Cottu. Ce dernier disait seulement : « Il » faut sortir de la Charte pour y rentrer après » le danger. » Les ministres entendaient aussi que le roi, dans cet intervalle, pouvait reprendre et exercer à lui seul la plénitude du pouvoir législatif. La discussion au conseil n'avait roulé que sur la question de fait, savoir si le danger était tel qu'on fût obligé de recourir à cette mesure extrême, et s'il y avait possibilité de l'exécuter. Le dissentiment de MM. Peyronnet et Guernon de Ranville n'avait roulé, du moins ils le prétendent, que sur ces deux points. La conclusion fut que le roi, de sa pleine autorité, anéantirait toute la législation sur la presse, et qu'elle serait soumise à des chaînes bien plus dures

1830.

encore que celles de la loi de justice et d'amour; que la chambre nouvelle serait dissoute avant d'avoir siégé; et enfin que le roi casserait toutes les lois électorales pour former à lui seul une loi nouvelle, par laquelle les colléges d'arrondissement ne conserveraient plus d'autre droit que celui de former une liste de candidats, faculté qu'on rendait illusoire par des dispositions grossièrement astucieuses, et que les colléges de département, les colléges à double vote, nommeraient seuls les députés, une moitié de leur propre choix, et une autre moitié sur les listes de candidats. Voilà ce qu'on appelait *rentrer dans la Charte*. M. de Chantelauze fut chargé de rédiger et de motiver la première de ces ordonnances, et le même travail fut imposé pour la seconde à M. Peyronnet: tous deux s'en acquittèrent avec un soin et même avec un talent qui aurait fait supposer en eux de la liberté d'esprit. Il fut en outre convenu que le commandement de la garde royale et des troupes serait déféré au maréchal duc de Raguse, que des faits antérieurs liaient sans doute fort intimement à la restauration, mais qui, comme pair de France, n'avait jamais énoncé que des principes sévèrement constitutionnels.

1830.

Précautions du roi et des ministres pour garder le secret des ordonnances.

On était fort pressé, et l'on n'avait pas le temps de faire revenir de l'armée le général Bourmont, qui pouvait plus facilement lever son sabre de chouan sur la Charte. Il semblait aux ministres conjurés que la victoire dépendait uniquement du secret. Il fut inviolablement gardé, et l'on alla jusqu'à s'abstenir des précautions les plus urgentes qui l'auraient compromis : on ne rappela pas même du Calvados deux régimens de la garde royale qu'on y avait envoyés pour protéger le pays contre les incendiaires. On n'eut qu'une pensée, celle de détourner les soupçons; on s'enfonça dans des ruses, des démentis, des désaveux, sans songer que tant de mensonges et de duplicité provoquerait encore plus d'indignation contre un coup d'état tant de fois désavoué. On ne craignit pas de tromper les ambassadeurs eux-mêmes, et par eux tous les rois et tous les cabinets. Il n'en était aucun qui n'eût éprouvé de vives sollicitudes au bruit du coup d'état qui se préparait en France, et qui n'en eût jugé la tentative désastreuse pour le roi et peut-être pour l'Europe. M. de Mortemart, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en arrivant à Paris, eut une audience du roi et lui montra une lettre de madame de Nesselrode, épouse du célèbre

ministre, dans laquelle le plan des ordonnances était entièrement indiqué. Le roi s'écria d'un ton d'humeur : *Que veut donc dire cette folle, il n'y a rien de semblable?* — *Puis-je lui répondre en ces termes?* lui dit M. Mortemart. — *Je vous y autorise,* dit le roi. 1830

Le prince de Polignac était obsédé de visites d'ambassadeurs qui venaient, avec l'air d'une vive inquiétude, demander ce qu'il fallait penser des bruits d'un coup d'état. Le prince répondait toujours : « Ce sont » des absurdités qui ne peuvent tromper des » hommes de sens. » Et comme le lord Stuart lui eut demandé si les ambassadeurs pouvaient écrire en ce sens à leur cour : « Vous le pouvez, » leur dit-il. Un seul ambassadeur était dans le secret, et c'était le nonce du pape.

Les banquiers qui étaient engagés dans les emprunts pour des sommes énormes venaient à leur tour, la pâleur sur le visage, adresser les mêmes questions aux divers ministres et surtout au président du conseil; ils niaient tout en haussant les épaules. Aussi, jusqu'au moment de la crise, les effets n'éprouvèrent-ils point une baisse sensible.

La veille même de la publication des or-

1830. ordonnances, le prince de Polignac rassurait encore le plus puissant des créanciers de l'état, Rotschild; l'écroulement d'une telle maison eût été pourtant le choc le plus désastreux pour le crédit.

Cependant il était aisé de lire sur le visage du roi, lorsqu'il n'était point appelé à se composer, de quelle passion violente il était agité. Lui parlait-on des dispositions menaçantes des nouveaux députés, il répétait son malheureux mot : *Il pourra leur en cuire*. Il n'interrompait ni ses parties de chasse, ni sa partie de jeu; mais les plus légères contrariétés du hasard l'irritaient. La dauphine montrait une tristesse extrême; cette princesse avait dit : *Je ne sais ce qu'on prépare, mais les coups d'état n'ont jamais réussi aux miens*. Le roi craignit que par de tels pressentimens ou par une improbation muette, elle n'ébranlât les résolutions, soit de son époux, soit des ministres; il la condamna à un voyage, à une sorte d'exil, où elle devait achever de boire le calice d'amertume dont elle avait été abreuvée dès ses plus jeunes ans. Quant au dauphin, le roi, par un ton absolu et sévère, l'asservissait à ses opinions et ses volontés, et ne savait point ménager à sa dynastie une planche dans le naufrage.

Le dauphin avait dit à M. Guernon de Ranville, dont l'opposition continuait encore, dans une séance du conseil du 7 juillet : « Le » parti que vous proposez est le plus sage et » le plus sûr, et j'y inclinerais volontiers ; » mais je me range à l'avis de la majorité. » Ainsi ce prince laissait la majorité des ministres décider s'il porterait ou non la couronne. 1830.

La dissimulation dont usait le roi dans les occasions publiques fut mise à une rude épreuve par les paroles indiscrètes, vagues et irréfléchies que lui adressa l'archevêque de Paris à l'occasion du *Te Deum*, pour la prise d'Alger. Cette cérémonie avait été triste ; c'était une conquête importante qu'on célébrait devant le peuple le plus belliqueux, et jamais il n'avait été plus taciturne. Le roi ne voulait point comprendre ce silence. Arrivé à Notre-Dame, l'archevêque termina son discours par ces mots :

« La main du Très-Haut est avec vous, » sire ; que votre grande âme s'affermisse de » plus en plus ; votre confiance dans le divin » secours et dans la protection de la vierge » Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. » Puisse votre majesté en recevoir bientôt » une nouvelle récompense ! Puisse-t-elle » bientôt venir encore remercier le Seigneur

1830. » d'autres nouvelles non moins douces et non » moins éclatantes ! »

Telle est la version du *Moniteur*; mais dans la plupart des journaux, au lieu *d'autres nouvelles*, on lut *d'autres victoires*. L'allusion devenait plus transparente.

Peu de temps après quelques courtisans imaginèrent de faire intervenir une députation de charbonniers, dont l'orateur invita le roi à profiter de ce proverbe que, *Charbonnier est maître chez soi.*

Le roi et toute la cour parurent charmés de ces paroles, et l'on fit grande fête aux charbonniers.

La dissolution de la chambre était résolue depuis quinze jours, lorsqu'on imagina, pour tromper le public, d'adresser des lettres closes aux pairs et aux députés, pour l'ouverture de la chambre fixée au 3 août, et plusieurs les reçurent en même temps que l'ordonnance de la dissolution.

Le roi de Naples venait de traverser le midi de la France pour conduire sur la frontière des Pyrénées sa fille mariée au roi Ferdinand. Il se rendit à Paris avec sa famille et une partie de sa cour. Les fêtes qu'on lui donna furent les dernières de la restauration; elles manquèrent de splendeur et sur-

tout d'allégresse, une seule eut de l'éclat. 1830.
Le duc d'Orléans donna au Palais-Royal un bal magnifique au monarque son beau-frère; mais chacun s'y rendait avec un esprit préoccupé. *C'est une fête vraiment napolitaine*, dit M. Salvandy, *nous dansons sur un volcan.*

Les ordonnances sont signées.

Le 23 juillet, le conseil s'assemble sous la présidence du roi, et en présence du dauphin. M. de Chantelauze lit le rapport qui doit servir de préambule aux ordonnances. M. de Peyronnet lit le sien. Les ordonnances ne sont plus que faiblement discutées. On était convenu de toutes les bases : voici la formidable épreuve, il faut signer; chacun des sept ministres vient tour à tour apporter sa signature, en s'inclinant profondément devant le roi pour lequel il se dévoue, auquel il livre la liberté et le repos de la patrie, et peut-être plus d'un se rappela ces mots : *Ave, Cœsar, morituri te salutamus.* Quant au roi, il était content de lui-même, il reparut serein devant sa cour, qui depuis long-temps le voyait agité; et il ordonna sa partie de chasse pour le jour même où les ordonnances devaient paraître dans *le Moniteur*, comme si rien de sinistre ne pouvait éclater ce jour même; comme si sa prévoyance avait maî-

1830. trisé toutes les chances de trouble et de révolution. Il était évident que lui et le prince de Polignac ne croyaient tout au plus qu'à des troubles nocturnes, semblables à ceux qui avaient éclaté à la suite de l'illumination de la rue Saint-Denis. Dans leur pensée, la classe moyenne n'y prêterait aucun appui; et les plus ardens, les plus ambitieux, se retrancheraient dans le refus de l'impôt; mesure qui, bientôt suivie de la perte de leur fortune et de leur liberté, ne tenterait que peu d'imitateurs.

Je ne puis croire que les autres ministres n'entrevissent rien de plus sérieux. La première communication qu'ils firent des ordonnances à M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, dut les laisser livrés à de sombres réflexions. Le 25, à cinq heures du soir, il avait reçu l'ordre de se rendre chez le garde des sceaux à onze heures : les ordonnances lui furent remises. M. de Montbel était alors dans le cabinet de son collègue; il remarqua le trouble extrême qu'éprouvait pendant cette lecture un homme doué d'une grande sagacité politique. Eh bien? lui dit-il. *Monseigneur*, reprit M. Sauvo, *je n'ai qu'un mot à dire : Dieu sauve le roi et la France!* Ce mode d'avertissement était à faire

frissonner; les ministres, vivement émus, répliquèrent : *Nous l'espérons bien*; mais ils voulurent une explication, et M. Sauvo la donna en ces termes : *Messieurs, j'ai cinquante-sept ans; j'ai vu toutes les journées de la révolution, et je me retire avec une profonde terreur de nouvelles commotions.* Ce fut ainsi que des ministres, qui connaissaient très-mal la France, Paris et la révolution, purent pressentir le jugement terrible qui serait porté sur eux et sur leurs œuvres. 1830.

Premier effet de l'apparition des ordonnances, 26 juillet.

Le jour a lui, et je ne crois pas qu'aucun Français ami de son pays ait jamais éprouvé un plus terrible réveil, qu'au moment où les colonnes du *Moniteur* vinrent lui montrer cette provocation inouie faite par le génie du despotisme au génie des révolutions; c'était pour chacun, comme si l'on eût entendu la foudre tomber sur le trône; et l'on ne savait combien d'institutions, combien d'hommes et de peuples peut-être seraient écrasés dans sa chute. Tous ceux qui avaient lu *le Moniteur* couraient éperdus et tremblans de fureur chez leurs amis dont ils ne pouvaient d'abord vaincre l'incrédulité. De tous côtés on expédiait des courriers, porteurs d'épouvante. Nombre d'hommes quittaient des maisons de campagne délicieuses pour

1830. venir se jeter dans le gouffre; Paris était ce gouffre. L'honneur forçait les uns, la prudence même forçait les autres à s'approcher du volcan; car combien de ruines particulières allaient suivre la ruine de l'état! On trouvait de l'indignation dans tous les yeux; il tardait qu'on y trouvât également le courage; et cependant on voyait avec un mortel effroi renaître après plus de trente-cinq ans la fatale épreuve de ces révolutions qui montent l'une sur l'autre pour croître en désordres et en cruautés. Le refus de l'impôt serait-il une réponse suffisante à une provocation d'une telle violence? Quels longs déchiremens, quelle détresse pour l'état, suivraient même un tel mode de résistance? D'un autre côté, où s'arrêterait le peuple dans ses fureurs, dans sa victoire? Mais on espérait que de longues habitudes de calme et de liberté donneraient des forces contre l'anarchie. Le despotisme politique et religieux était l'ennemi en présence; le sentiment général était de préférer la mort à la honte.

Le premier frémissement se porta autour de la Bourse, dont la foule inonda les dehors. Long-temps avant l'ouverture, une baisse de quatre francs, sur tous les effets,

ne fut encore qu'un faible indice de la terreur générale; car on ne voulait pas précipiter le discrédit, dans la crainte de tout abîmer dès le premier choc. Le soir, on courut au théâtre, non pour y chercher des distractions, mais un commencement de vengeance. Il n'y avait point d'applications forcées auxquelles on ne recourût, et dont on ne fît de sanglantes invectives contre les ministres et le monarque. Dans le même temps des jeunes gens mêlés à d'anciens militaires remplissaient de murmures et de vociférations la Galerie Vitrée du Palais-Royal; la gendarmerie s'y porta, parvint non sans peine à dissiper l'attroupement et ferma les grilles du palais. 1830.

Quarante-quatre journalistes s'étaient réunis dès le même soir pour protester contre des ordonnances illégales, et avaient déclaré qu'ils ne s'y soumettraient pas; *c'est à la France à juger*, disait cette protestation, *jusqu'où doit s'étendre cette résistance*. Une consultation de jurisconsultes parmi lesquels on remarque MM. Dupin, Mauguin, Odilon-Barot, Barthe et Mérilhou, avait autorisé cette protestation. M. de Belleyme donna le signal de celle que devait apporter la magistrature. L'imprimeur du *Journal* Protestation des journalistes

1830. *du Commerce* avait refusé de l'imprimer en contravention avec les ordonnances rendues. Ce magistrat, par une ordonnance de référé, lui ordonna de continuer l'impression, attendu que l'ordonnance du 25 juillet n'avait pas encore été promulguée dans les formes légales. Le lendemain, le tribunal du commerce, s'unissant à la résolution courageuse de son président, M. Ganneron, prononça sur une réclamation du même genre, que l'*ordonnance du 25 juillet, contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire.*

Le peuple, dans cette première journée, avait paru absent de la scène ; mais le grand délit du gouvernement lui était à peine encore connu ; la cour s'applaudissait de n'avoir vu que de si faibles tentatives qui lui semblaient même au-dessous de ses appréhensions, et les journaux ses organes criaient victoire. L'héroïque fermeté du roi avait, suivant eux, déconcerté la révolution ; elle était aux abois, elle reconnaissait son impuissance, et apprenait enfin ce qu'était un roi. Le jour même de la publication des ordonnances, le roi monta à cheval,.... pour une partie de chasse à Rambouillet. Parti plus tôt que de coutume, à sept heures du matin, il se livra distrait

à cet exercice, manqua le cerf, et ne revint qu'assez avant dans la nuit. 1830.

M. de Polignac, qui le représentait à Paris, fut charmé de cette première journée. On lui attribue ce mot : « *Vous verrez que* » *les ordonnances seront avalées comme une tasse de café*. Voilà bien nos Français de 1789.

Le lendemain mardi 27, tout annonce, de minute en minute, que le peuple entre en cause; je dis le peuple de toutes les classes, tel qu'il apparut le 12 juillet 1789. Les commissaires de police se répandent de tous côtés avec leurs agens pour mettre les scellés sur les nombreux journaux de l'opposition; ils éprouvent de la résistance; la fermentation se répand chez les voisins. M. Coste, rédacteur du *Temps*, répond à la force par la loi; aux menaces par des menaces, et secondé par de nombreux habitans de la rue Richelieu, il jette le trouble chez les porteurs d'un ordre arbitraire qui se retirent tout interdits. Les ouvriers imprimeurs, classe intelligente et robuste, semblent à la fois les orateurs et l'avant-garde de l'insurrection; les étudians désertent les écoles; les commis marchands les magasins : il y a plus qu'une affaire dans Journée du 27.

1830. Paris, c'est de se battre; mais où sont les armes?

Les députés ne se trouvaient qu'en fort petit nombre à Paris. La veille ils s'étaient cherchés et réunis chez M. Alexandre Delaborde; mais la protestation de dix ou douze d'entre eux n'aurait produit qu'un faible effet. Aujourd'hui mardi les voilà réunis au nombre de vingt-cinq ou trente, chez Casimir Perrier, sur le boulevard, et presque vis-à-vis l'hôtel des affaires étrangères, qu'entourent et protégent des troupes assez nombreuses. Dans cette réunion on ne poussait point encore le cri *aux armes !* l'hésitation est bien permise sur le seuil d'une révolution.

Dès le matin le roi avait ordonné à Saint-Cloud au maréchal duc de Raguse de partir pour Paris et de prendre le commandement de la garde royale et de la garnison; or, voici ce que le maréchal pensait des ordonnances : la veille il avait assisté à une séance de l'académie des sciences, et y avait partagé la douleur, la stupéfaction commune. Il s'en était expliqué avec son ami M. Arago en ces termes : « Eh bien, vous le voyez, les » insensés, ainsi que je le prévoyais, ont » poussé les choses à l'extrême; du moins » vous n'avez à vous affliger que comme ci- » toyen et bon Français. Combien ne suis-je

» pas plus à plaindre, moi, qui, en qualité 1830.
» de militaire, serai peut-être obligé de me
» faire tuer pour des actes que j'abhorre et pour
» des personnes qui depuis long-temps sem-
» blent s'étudier à m'abreuver de dégoûts ! »

Son trouble dut s'accroître lorsqu'en prenant le commandement il vit à quel degré le prince de Polignac, qui, au portefeuille des affaires étrangères, joignait celui de la guerre par *interim*, avait poussé l'imprévoyance : l'effectif des troupes n'était que de 11 à 12,000 hommes; et comme le roi s'obstinait à rester à Saint-Cloud, il fallait en déduire le service de la garde royale dans le château. Huit bataillons de la garde, deux régimens de cavalerie; deux batteries d'artillerie, trois régimens de ligne, un d'infanterie légère et 13 ou 1,400 hommes de gendarmerie à pied et à cheval; c'était là toute l'armée.

Transportons-nous à l'assemblée des députés réunis chez Casimir Perrier; ils n'y pouvaient arriver qu'en traversant d'abord une troupe assez forte de gendarmes à cheval et ensuite des groupes de jeunes gens tout bouillans d'insurrection, et dont les cris étaient : *vive la Charte! vivent nos députés! à bas les ministres!* On eût dit deux armées

1830. en présence. MM. Dupin et Villemain furent forcés de se faire jour au milieu d'une sorte de combat ; car les gendarmes avaient reçu l'ordre de dissiper l'attroupement, et dans la charge quelques jeunes gens et un gendarme avaient été blessés ; à mesure que la réunion se prolongeait, l'esprit d'insurrection y prenait des forces. MM. Thiers, Mignet et Carrel, alors unis dans la rédaction du *National*, demandaient le mouvement armé; M. Mérilhou, à la tête d'une autre députation, répondait des dispositions courageuses du peuple et des ouvriers de Paris ; on convint de lancer une protestation énergique qui servirait de manifeste. Mais il fallait la rédiger dans un lieu plus sûr.

Ce faible groupe de députés assemblés sous les yeux du gouvernement, et sous le sabre des gendarmes, offrait un ralliement légal au mouvement populaire. On voyait là un refuge de la Charte. La Charte paraissait le glorieux prix de vingt-cinq ans de combat; elle résumait pour le peuple tous les genres de liberté, de progrès, d'industrie et d'aisance, et son abolition tous les genres de tyrannie, d'opprobre et de misère.

Cependant, vers cinq heures du soir, le combat était engagé sur plusieurs points;

mais faible, partiel et manquant tout-à-fait de direction. Déjà l'on essayait des barricades dans les rues qui communiquent à la rue Saint-Honoré.

Dans un hôtel garni de la rue des Pyramides, un coup de fusil avait été tiré sur la troupe; suivant quelques versions ce coup serait parti d'un anglais qui portait l'illustre nom de Fox, et que l'on croit parent du grand orateur; comme il restait sur le balcon avec deux de ses amis, la garde royale répondit par une décharge qui les tua tous trois.

Les pierres commençaient à voler sur les gendarmes. Quarante ouvriers imprimeurs, sous la conduite d'un officier en retraite, repoussèrent à coups de pierres une compagnie de lanciers; on enfonçait des boutiques d'armuriers; on s'emparait de plusieurs postes isolés. Pour enflammer la fureur du peuple, on promenait le corps d'un homme qui venait d'être tué. Les réverbères étaient brisés dans plusieurs quartiers; les habitans recevaient la défense d'éclairer leurs maisons. Quand les ténèbres couvrirent la ville, un horrible silence succédait par intervalle à d'épouvantables cris: les insurgés battirent des mains à la lueur d'une incendie; c'était le corps-de-garde du palais de la Bourse auquel

1830 on avait mis le feu, après en avoir chassé les gendarmes.

Il y avait plus que de l'émeute dans cette journée. C'était une escarmouche de guerre civile. La fureur n'était concentrée, ni dans un seul quartier, ni dans une seule société, ni dans une seule classe, ni dans une seule ville. Toute la France était engagée dans le combat; et, quand Paris ne l'eût soutenu que faiblement, il se fût répété sur cent points à la fois : l'événement le prouva : la victoire de Paris put seule arrêter l'élan révolutionnaire qui se prononçait de toute part.

Le soir, les ministres tinrent conseil, en l'absence du roi toujours immobile à Saint-Cloud, toujours fidèle à ses habitudes et à l'étiquette. Ils n'avaient point été exempts de dangers personnels dans cette journée; MM. de Polignac et de Montbel avaient été assaillis de pierres dans leur voiture, et sauvés par la diligence du cocher; on ne voit, du reste, aucune mesure prise par eux contre l'insurrection naissante, sauf l'ordre d'arrêter les quarante-quatre journalistes qui dut émaner d'eux, mais qui resta sans effet. Le soir, ils convinrent de mettre Paris en *état de siége*, et de ne laisser plus agir que l'autorité militaire; et comme s'ils avaient accompli

leur mission, comme s'ils avaient satisfait à tout ce que la prévoyance humaine peut demander.... ils se reposèrent. Mais quel repos, grand Dieu ? Je ne connais point un supplice plus cruel que celui d'une inaction, accompagnée d'anxiétés si dévorantes. 1830.

Le lendemain, mercredi 29, tous les fabricans, à l'exemple de M. Ternaux, renvoyèrent leurs ouvriers, en leur accordant des secours provisoires.

Le jour se lève à peine, qu'on se met à construire des barricades, à dépaver les rues, à se munir de fusils, et à leur défaut de bâtons, de pioches, de pistolets et de sabres; de tous côtés on apporte de la poudre aux insurgés; de nombreux élèves des écoles de droit et de médecine, des militaires en retraite, plusieurs gardes nationaux qui ont repris leur uniforme, des bourgeois, des paysans, se mêlent à leur travaux; dans plusieurs maisons on se forme un arsenal de pavés. La capitale a l'air de conspirer contre la civilisation, et c'est pourtant la civilisation qu'elle vient défendre. On voit ce concours général qui distingue les révolutions, des émeutes et de ces combats rarement heureux que les factions livrent avec leurs seules forces. Une chaleur de vingt-huit degrés n'abat point les

1830. corps et fait bouillonner le sang. Aux premières entreprises qui s'exécutent, on reconnait un peuple à qui Napoléon a soufflé l'instinct militaire et où se mêlent des vétérans de la grande armée. Tout se dirige successivement vers les points militaires; en moins de deux heures l'on s'est rendu maître de l'Arsenal, de la poudrière des Deux-Moulins, du dépôt d'armes et de l'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin. On s'est emparé, pour quelques heures, de l'Hôtel-de-Ville; on a désarmé les pompiers, les compagnies sédentaires et tous les postes isolés, et ouvert la prison militaire de l'Abbaye. C'est encore une conquête importante que celle de l'église de Notre-Dame. Le mugissement de son gros bourdon ne cesse de s'unir aux sons aigus des tocsins qui se répondent; le drapeau tricolore est arboré sur vingt clochers; les courriers de la malle sont arrêtés; le gouvernement est rendu étranger à toute la France.

Le cri de guerre est *vive la Charte!* Cependant les insurgés abattent partout sur leur passage les fleurs de lis; mais on semble ne plus connaître de royalistes dans Paris; on songe à combattre et non pas à proscrire; on s'abstient de l'ivresse pour s'abstenir du pillage et du meurtre.

Le duc de Raguse n'avait pu commencer que vers onze heures un mouvement partiel de résistance. Dès neuf heures, il avait caractérisé le mouvement dans une lettre écrite au roi, où il formait des vœux mal écoutés pour pacifier les esprits. *Ce n'est point une émeute*, avait-il dit, *c'est une révolution.* 1830.

Le quartier-général était aux Tuileries. Dans ce même palais se tenaient les ministres qui, par l'état de siége, s'étaient frappés d'une paralysie volontaire. Cette inertie avait gagné toutes les branches de l'autorité civile. Les commissaires et les agens de police, heureux d'une inactivité qui les sauvait de mille opprobres et de la mort, avaient eux-mêmes reçu congé du préfet M. Mangin; on n'avait plus pour transmettre les informations les plus urgentes que des gendarmes déguisés.

Comme on avait craint que la cour royale ne s'assemblât pour protester contre les ordonnances inconstitutionnelles (et la résolution en avait été prise par les principaux magistrats), on lui donna l'ordre de venir siéger aux Tuileries; personne ne s'y rendit. Le Palais de Justice resta désert; la prison de la Conciergerie était menacée; les fonctionnaires ne savaient où trouver les ministres; l'état de Protestations des députés.

1830. siége n'avait glacé personne, hormis ceux qui l'avaient ordonné.

Pendant ce temps les députés étaient réunis, non plus chez Casimir Perrier, le plus dangereux de tous les postes, mais dans un quartier éloigné, chez M. Audry-de-Puiraveau. A cette réunion se trouvaient le général Lafayette et M. Laffitte, avertis des ordonnances par des courriers. L'un de ces députés, M. Bérard, a rendu des délibérations de cette fraction de la chambre un compte qui ne me paraît pas un document assez sûr pour l'histoire; sans doute ce député a montré de la résolution et du courage civil dans ces journées; mais il se place trop sur un premier plan, et abuse un peu du privilége d'égoïsme qu'on accorde aux auteurs de mémoires; il ne sait exalter son courage, sa présence d'esprit, qu'aux dépens de la plupart de ses collègues, de ceux-là surtout qui ont joué un rôle éminent dans les fastes parlementaires. Il n'y eut aucun des députés présens à Paris, ou du moins à cette réunion, qui manquât aux devoirs d'une haute mission. La protestation fut rédigée par MM. Dupin, Villemain et Guizot, et publié avec ces mots : *suivent les signatures.* Voici qui est bien au-dessus d'une protesta-

1830.

Démarche hardie des députés commissaires auprès du maréchal.

tion. Avant de se lancer dans le mouvement insurrectionnel et d'en prendre la direction, sur la proposition de Casimir Perrier, on convient d'une démarche à la fois pacifique et courageuse, qui peut arrêter l'effusion du sang et préserver les institutions du pays, en sauvant le roi de son propre délire. Tout ce qui constituait l'insurrection dans l'état de défense légitime lui prêtait de la force. Il s'agit, vu l'*état de siége*, de se rendre chez le maréchal investi de la dictature. Pénétrer aux Tuileries, avec des noms depuis long-temps réprouvés par la cour, et en sortant d'une maison qui était devenue une place d'armes pour les insurgés; venir se livrer à des mandats d'arrêt qu'on doit présumer déjà dressés d'avance; il me semble que c'était là du courage civil. Les commissaires nommés furent MM. Laffitte, Casimir Perrier, Mauguin, le général Gérard et le comte de Lobau. A coup sûr pas un des députés présens n'eût refusé une telle mission.

Ces commissaires sont introduits vers deux heures auprès du maréchal, par M. de Glandèves, gouverneur du château. Eh bien! l'ordre venait d'être signé, par ce même maréchal, d'arrêter huit députés de la réunion, et avait été remis à midi au commandant de

1830 la gendarmerie, le vicomte de Foucault. Quels étaient ces huit députés ? M. de Foucault a dit, devant la chambre des pairs, ne se souvenir que de quatre noms, c'étaient ceux de MM. Laffitte, Lafayette, Eusèbe Salverte, Audry Puiraveau. On a su depuis que M. Mauguin était le cinquième : on varie sur les trois autres noms.

A l'heure où les députés entraient au château, le combat était engagé dans toute son ardeur. Le duc de Raguse venait de déployer la plus grande partie de ses forces, divisées en quatre colonnes, pour reprendre tous les postes tombés au pouvoir de l'insurrection. Il n'avait encore reçu que des nouvelles peu sûres et très-incomplètes de ce mouvement. Les colonnes ne s'avançaient presque partout que sous une grêle de pierres et de balles lancées soit des fenêtres, soit de derrière les barricades ou les portes cochères ; plus elles avançaient, moins elles gardaient leurs communications avec le quartier-général ; car les barricades qu'elles avaient renversées se reformaient presque sous leurs yeux. Le général Quinsonnas, cerné dans le quartier du Marché des Innoçens, appelait du secours.

A la manière dont le maréchal reçut les députés et s'ouvrit avec eux, on ne peut douter

que les mandats décernés contre eux partaient d'une autorité supérieure à la sienne, soit celle du roi, soit celle des ministres. M. Laffitte, choisi pour porter la parole, annonça que l'objet de cette députation était de s'entendre avec lui pour faire cesser le combat et prévenir une révolution. Le duc de Raguse s'expliqua devant eux comme il venait de le faire dans un entretien intime avec son ami M. Arago; il déplorait sa position et la regardait comme une des fatalités de sa vie; mais il y était retenu par le devoir militaire; du reste, ses vœux conspiraient avec ceux des députés pour une pacification; il les invitait à user de leur ascendant, pour engager le peuple à se soumettre. « La révocation des » ordonnances et le renvoi des ministres, » répondit M. Laffitte avec fermeté; voilà les » seules bases d'une pacification. A cette con» dition seule nous pourrions engager le peu» ple à déposer les armes. *Si l'on n'obtempère » pas à ces justes demandes, nous regar» dons comme un devoir de nous jeter corps » et biens dans le mouvement.* » Le duc de Raguse ne voulut pas se souvenir qu'il y avait un mandat d'arrêt contre celui qui lui tenait un tel langage. Il demanda ensuite aux députés s'ils auraient quelque répugnance à voir

1830. M. de Polignac; et comme ils s'y montraient disposés, il alla trouver le prince et n'apporta au bout de dix minutes qu'une réponse négative. Pressé de faire part de leurs ouvertures au roi, il promit même de les appuyer. Peu de temps après il donna l'ordre au colonel de la gendarmerie de ne point mettre à exécution les mandats décernés: « Attendu, » disait-il, qu'il serait déloyal d'arrêter des » hommes qui venaient de faire des ouver» tures pacifiques. » Comme les députés sortaient de cette conférence, ils furent un moment rappelés au nom de M. de Polignac, par son aide de camp M. de Larochejacquelein; mais l'instant d'après le prince leur fit dire que d'après la nature de leurs dispositions, il ne pouvait les entendre.

On combat sur tous les points.

Tandis qu'échouait cette négociation, le combat était engagé sur tous les points de Paris. L'insurrection offrait des combattans jusques sur les toits et nulle part une armée. On en était réduit encore à une guerre de tirailleurs. Les Français ont le génie de cette guerre; ainsi l'avaient reconnu les premiers généraux de la révolution. Une borne, une fontaine, des parapets, une maison en construction, des décombres : voilà des postes où se tiennent de vieux soldats, tireurs exer-

cés, des ouvriers aux bras nus et jusqu'à des adolescens qui font un premier usage de l'arme à feu ; ils savent cependant s'assurer de leur retraite. Toutes les portes sont ouvertes pour eux et fermées pour la garde royale. Le danger était presque le même pour les curieux que pour les acteurs, mais peu de curieux étaient oisifs. Il fallait renverser voitures, charrettes, omnibus, rouler des tonneaux, entasser des pavés, frapper de la hache les magnifiques arbres des boulevarts, transporter des blessés des deux partis à l'hôpital ; de jeunes chirurgiens se servaient tour à tour de leurs armes à feu et des intsrumens de guérison... Tandis que le canon renversait des barricades et mitraillait leurs défenseurs, les insurgés se montraient aussi intrépides qu'infatigables, tous les fronts étaient ruisselans de sueur, toutes les poitrines haletantes. L'impatience de connaître les événemens précipitait la foule autour de quelques placards imprimés à la hâte qui racontaient sommairement les nouvelles du combat dans tel ou tel quartier ; des triomphes incertains ou exagérés étaient accueillis aux cris de *vive la Charte !* Une nouvelle fit encore plus d'effet que ces bulletins : c'était un placard qui annonçait la formation d'un gou- 1830.

1830. vernement provisoire, composé des généraux Lafayette et Gérard, et du duc de Choiseul. La nouvelle avait été controuvée par les journalistes; mais dans le péril on croit tout ce qu'on a intérêt à croire. Quoique rien ne fût organisé, tout parut l'être; l'enthousiasme créait une sorte de discipline: on était soldat ou général comme par inspiration.

La maison d'Audry Puiraveau devenait un quartier général où l'on venait prendre des directions. Les députés encore réunis vers minuit étaient gardés par une foule armée et protégée par des barricades. Une vive lueur d'espérance se présentait. Les trois régimens de ligne coopéraient encore avec la garde royale; mais il échappait souvent aux soldats, aux sous-officiers, aux officiers mêmes, des mots qui indiquaient que chez eux le patriotisme était en lutte avec l'honneur. Plusieurs gendarmes avaient trahi les mêmes sentimens, quoiqu'ils fussent les objets de la haine populaire. Comme le duc de Raguse, en faisant une inspection, se trouva fortement pressé dans la rue du Coq, un détachement du 53e. de ligne reçut l'ordre de tirer sur un attroupement nombreux; il fit une décharge qui dégagea le maréchal, mais personne ne tomba: il parut manifeste, ou

que les soldats avaient tiré en l'air ou que leurs cartouches n'avaient pas de balles ; enfin on apprit que dans la rue Neuve-du-Luxembourg un détachement de troupes de ligne avait fraternisé avec les insurgés. Le maréchal fit avertir M. de Polignac d'un événement si fâcheux. *Eh bien! dit le ministre, il faudra tirer sur les soldats qui se mêleront aux insurgés.* Un aide-de-camp du maréchal, M. Larue, en rapportant cette réponse, ne put s'empêcher d'ajouter : « Tout est perdu, nous avons affaire à un ministre qui n'entend pas le » Français. » 1830.

Quatre colonnes de la garde royale ont reçu l'ordre de traverser Paris dans toutes ses directions ; Paris dont il faut opérer la conquête ; Paris où ils ne rencontrent que des regards irrités, où pas une main amie ne s'offre pour étancher leur soif sous un soleil brûlant ; Paris qui partout a pour eux de terribles embuscades. L'une de ces colonnes marchait sur le faubourg St.-Honoré, tandis que l'autre s'avançait vers le faubourg St.-Antoine ; ainsi l'insurrection s'étendait d'une extrémité de Paris à l'autre, et même elle avait déjà gagné Chaillot, Auteuil et Passy. La colonne qui

Divers mouvemens de la garde royale.

1830. débouchait par le faubourg Saint-Honoré, trouva d'abord peu d'obstacles, et désarma un poste de gardes nationaux; mais au retour, des combattans embusqués dans l'édifice non achevé de la Magdeleine lui firent souffrir une perte considérable.

Le général Saint-Chamans, avec neuf cents hommes d'infanterie, cent cinquante lanciers et deux pièces de canon, commandait la seconde colonne. En suivant les boulevarts, il ne rencontra d'obstacles sérieux qu'à la porte Saint-Denis; des tirailleurs s'étaient embusqués derrière l'arc de triomphe, ils étaient secondés par le feu qui partait des rues adjacentes. Le général poursuivit sa marche jusqu'à la Bastille, sous une grêle assez meurtrière, osa pénétrer jusqu'au faubourg Saint-Antoine et distribua de l'argent à un groupe de femmes qui se plaignaient de n'avoir pas de pain : elles reçurent ces largesses; mais l'indignation du peuple se porta contre ces femmes, et l'argent fut, dit-on, rejeté à la tête des soldats. Fait peu prouvé. Le général crut devoir rétrograder; il voulut se faire jour par la rue St.-Antoine : mais il y éprouva une fusillade fort vive; puis il reconnut que le retour par le boulevart qu'il avait traversé était presque im-

possible : tout y était hérissé de barricades. 1830
Il passa la Seine au pont d'Austerlitz, et revint par le boulevart des Invalides. Ainsi l'insurrection grossissait de minute en minute, et du grenier descendait au premier étage, se précipitait dans la rue, se retranchait derrière les ormes renversés, et s'armait tour à tour de balles et de pavés. Plusieurs femmes y prenaient part, quelques-unes portaient le fusil ou le sabre; d'autres lançaient tous les projectiles qui tombaient sous leurs mains; d'autres enfin pénétraient dans les groupes armés pour porter des vivres aux combattans et des secours aux blessés. Les jeunes garçons rendaient encore des services plus actifs. C'est un phénomène que de rencontrer dans une capitale qu'on suppose amollie par les plaisirs et plus encore par les vices, une adolescence aussi fougueuse, aussi rusée, aussi intrépide. Cette étonnante génération est un résultat évident du récit des grandes batailles et des grandes catastrophes qui n'a cessé d'exciter son audace.

Le général Quinsonnas, qui commandait la seconde colonne, après avoir forcé plusieurs barricades dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin et les dangereuses rues adjacentes, se trouva privé de toute communication quand

1830. il eut atteint le Marché des Innocens. Le tiraillement le plus meurtrier décimait sa troupe. Le colonel Pleinesclves y reçut une blessure mortelle ; il conserva pourtant assez de force d'âme pour conduire une retraite plus périlleuse que la marche. Une autre partie de la même colonne, qui n'avait plus d'issue, fut dégagée par un régiment suisse. Le général Quinsonnas profita de ce renfort pour continuer sa retraite.

Siége de l'Hôtel-de-Ville.

Mais l'action la plus vive avait lieu sur l'Hôtel-de-Ville ; les insurgés s'en étaient emparés le matin sans effort. La veille, le préfet, M. de Chabrol Volvic, qui connaissait l'importance de ce poste, et le parti qu'avaient su en tirer les complices du plus hardi, du plus prodigieux des conspirateurs, Mallet, avait en vain demandé à grands cris qu'on lui envoyât un détachement nombreux ; il ne s'y trouva que seize hommes quand les insurgés s'y portèrent. Ils n'eurent pas de peine à s'emparer de ce poste, vieux trône des insurrections, dont l'enceinte solide et spacieuse se présentait comme une citadelle. Là se tenaient des groupes armés au hasard, mais dirigés par des militaires intelligens. C'était une masse à la fois compacte et mobile. Deux détachemens de la garde royale

se présentèrent tour à tour vers onze heures, pour reprendre l'Hôtel-de-Ville; comme ils s'étaient engagés dans des rues petites et fort étroites, ils avaient beaucoup souffert du feu des croisées; en débouchant sur la place de Grève, ils furent accueillis par un feu très-vif et battirent en retraite. Une colonne beaucoup plus forte, dirigée par le général Talon, et précédée de deux canons, ne tarda pas à se présenter. Pour éviter une grêle de balles, de pierres, de tuiles, elle avait suivi les quais des Tuileries, du Louvre et de l'École; et cependant elle avait essuyé le feu des tirailleurs retranchés derrière les parapets, elle déboucha par le pont Notre-Dame. A défaut de commissaire de police, un adjudant fit au peuple les sommations de se retirer; elles furent sans effet. Les deux pièces de canon firent une décharge à mitraille qui bientôt dégagea la place. Les insurgés abandonnèrent l'Hôtel-de-Ville; mais ils se retirèrent soit dans les maisons de la place, soit derrière l'arcade Saint-Jean, soit à l'angle des rues adjacentes. La garde royale n'entra dans l'Hôtel-de-Ville que pour y soutenir un siége de douze heures. D'abord elle fut forcée d'évacuer la place de Grève; elle s'efforçait vainement d'écarter la foule; 1830.

1830. en faisant feu de toutes les croisées; les soldats étaient souvent frappés à leur tour. Les salles de l'Hôtel-de-Ville se remplissaient de blessés.

Un régiment de ligne, le 3e. léger, était posté au Marché-aux-Fleurs, avec ordre d'arrêter le concours du peuple qui se portait vers la place de Grève; mais bientôt débordé par la foule, et répugnant sans doute à frapper les courageux défenseurs de la cause nationale, il n'arrêta rien et se contenta de se faire respecter dans sa position. Le nombre des combattans augmentait sur la place; le feu des assiégés se ralentissait; un bataillon de Suisses, envoyé à leur secours, ne put les dégager ni faire évacuer la place. Là se passa une multitude d'actions héroïques; l'insurrection eut ses Decius. Le pont suspendu de la Grève, garni de soldats et de canons, interceptait la communication entre les colonnes d'insurgés. Ils résolurent de l'attaquer. Un jeune homme, agitant un drapeau tricolore, s'offre avec quelques compagnons pour cette héroïque entreprise, et dit : *Si je meurs, souvenez-vous que je m'appelle d'Arcole.* Il tombe sous les balles, mais le pont est bientôt emporté, et depuis il porte le nom d'Arcole. Enfin la nuit fit écar-

ter une foule que n'avaient pu dissiper ni les balles, ni les sabres, ni la mitraille. 1830.

Cependant rien de plus affreux que la situation de la garde royale à l'Hôtel-de-Ville; la plupart des officiers et des soldats n'avaient rien mangé de toute la journée; leurs munitions étaient tout-à-fait épuisées; ils n'avaient plus que leurs sabres et leurs baïonnettes pour se défendre contre les insurgés, qui ne manqueraient pas de se présenter aux premiers feux du jour et peut être dans la nuit même, si leur déplorable situation était connue. Les heures s'écoulent, ils ne reçoivent ni secours ni vivres; ils entendent les cris de leurs nombreux blessés qui restent sans aucune espèce de soulagement; enfin à minuit le général Talon profita du silence et de l'obscurité pour opérer sa retraite, et ne put l'effectuer sans forcer des barricades. La quatrième colonne avait eu moins de combats à soutenir, mais ne s'était pas maintenue sur les points qu'elle avait occupés. Tous les autres corps de la garde étaient également exténués de fatigue et de faim.

Vers onze heures du soir, le maréchal, après avoir, au nom du roi, félicité les troupes de leur courage, fit faire aux combattans rassemblés autour de lui une distribution d'un

1830. mois et demi de solde; mais tous ne purent pas y participer: il n'y eut d'employé que trois cent soixante mille francs; moitié de la somme que M. Montbel, ministre des finances, avait ordonnancée pour cet objet. Il fallait acheter cher des alimens pendant la nuit et auprès d'un peuple insurgé. Le mois de solde fut en grande partie employé par les soldats à se procurer des vivres. On avait soutenu leur courage en annonçant l'arrivée du roi et du dauphin aux Tuileries. Ils veillaient avec sollicitude; quelquefois le trot des chevaux leur faisait croire que le monarque et son fils arrivaient avec une puissante escorte de la garde: puis tout retombait dans le silence et dans les horreurs d'un bivouac, où chacun présageait tout bas une défaite pour le lendemain, et ses suites terribles dans une ville qui avait vu le 10 août.

Le résultat de cette journée fut que le dévoûment d'une troupe héroïquement et surtout aveuglément fidèle ne put réussir à reprendre aucun des postes que les insurgés avaient enlevés dès leur premier effort, et pourtant le lendemain le nombre des barricades, des armes et des combattans allait décupler.

Il est temps de nous porter vers un autre

théâtre, théâtre non d'action, mais de folles espérances et pour tout dire enfin, théâtre encore d'étiquette. Le roi ne voulait pas croire au danger, et pourtant il se tenait immobile à Saint-Cloud, comme pour être plus sûr de sa retraite. Dans la matinée du mercredi, MM. Peyronnet et Capelle s'étaient rendus à Saint-Cloud. J'ai peine à croire qu'il ne fût pas venu dans leur pensée de dire au roi et au dauphin, *il est temps de paraître*; mais ce sont des conseils qui ne se donnent qu'à ceux qui se montrent disposés à les suivre. Au bruit des continuelles décharges, on n'osait aborder le roi qu'avec un visage riant et des nouvelles favorables. Les plus timides en le voyant rassuré commençaient à se rassurer eux-mêmes. 1830.

Cependant le maréchal, fidèle à la promesse qu'il avait faite aux députés négociateurs, avait envoyé à quatre heures un de ses aides de camp à Saint-Cloud, pour porter au roi une lettre où il rendait compte de la situation militaire de la ville et de la visite des députés. Le maréchal conseillait au roi d'écouter leurs vœux. Cet aide de camp était un Polonais vif et franc, nommé Komierrouski. Le maréchal lui avait surtout recommandé de peindre au roi la situation de

1830. Paris avec la plus grande sincérité. Admis en sa présence il ne dissimula rien, déclara que la population tout entière était soulevée, et que lui-même avait pu en juger en passant à Chaillot, où des coups de fusil avaient été tirés contre lui, non par la populace, mais par des gens d'une classe plus élevée. Le roi, sans témoigner aucune émotion, se retira et dit qu'il ferait réponse à la dépêche du maréchal. L'aide de camp attendait cette réponse avec une extrême impatience; comme elle n'arrivait pas, il pria le duc de Duras de passer chez le roi pour l'avertir de la gravité des événemens. « Il m'est impossible » d'après l'étiquette, répondit le gentil- » homme de la chambre, d'entrer dans le » cabinet du roi. » Charles X rappela enfin l'aide de camp, et voici la réponse verbale dont il le rendit porteur : *Dites au maréchal de tenir bien, de réunir ses forces sur le Carrousel et à la place Louis XV, et d'agir avec des masses.* Point de réponse sur les ouvertures des députés, l'objet le plus pressant de cette mission.

Le soir le roi fit sa partie de jeu accoutumée, et comme on vint lui annoncer que la garde royale s'était maintenue avec un extrême courage dans la possession de l'Hôtel-de-Ville,

il crut la victoire assurée : si quelque courtisan sincère et judicieux craignait encore des troubles pour le lendemain ou les jours suivans, on lui répondait que les régimens de la garde royale, plus ou moins éloignés de Paris, étaient en marche sur cette ville; que les camps de Saint-Omer et de Lunéville étant dissous laissaient beaucoup de troupes disponibles; de plus, on assurait au roi que nombre de députés et de journalistes avaient été arrêtés; il s'endormit victorieux. 1830.

Mais à Paris quelle nuit agitée! quelle activité belliqueuse! Le bruit perpétuel du tocsin y défendait le sommeil; on bivouaquait autour des barricades, au milieu des plus profondes ténèbres. Tous ceux qui avaient perdu un frère, un père, un ami, dans la journée, s'excitaient à la vengeance; pour chaque mort, pour chaque blessé, dix remplaçans venaient s'offrir. On voulait une journée décisive, nulle entreprise n'étonnait plus les insurgés; c'étaient déjà le Louvre et les Tuileries qu'ils menaçaient. Avec le jour c'est toute une armée, tout un peuple qui se lève. Le nombre des gardes nationaux qui reprennent leurs armes s'est beaucoup accru; le travail des barricades est repris d'une manière plus savante; plusieurs députés y assis- Troisième journée.

1830. tent, y mettent la main. Le général député, Mathieu Dumas, le vétéran de la guerre d'Amérique, presque aveugle et presque octogénaire, prête le secours de son expérience; dès six heures du matin, le député Alexandre de Laborde et le duc de Choiseul, pair de France, ont paru aux barricades avec leur habit de garde national. Mille signes annoncent que des caisses puissantes se sont ouvertes pour l'insurrection : *J'ai prêté à la grande semaine*, a dit depuis M. Laffitte; les combattans sont sûrs de trouver toute espèce de secours et de vivres. Leur offre-t-on de l'eau-de-vie; « Non, disent-ils, *nous avons besoin de sang-froid.* » Du sang-froid pour aller à la mort! Parmi eux se trouvent plusieurs jeunes gens, dont les noms rappellent les grandes gloires de l'empire, tels que les fils du maréchal Ney; mais ce qui excita le plus d'acclamations et d'enthousiasme, ce fut l'arrivée d'un grand nombre d'élèves de l'école polytechnique, qui avaient forcé leur consigne pour se rendre au combat. Cette école jouissait de beaucoup de gloire et de popularité depuis la défense des batteries de Montmartre contre les alliés, défense qui coûta 15,000 hommes aux assaillans. M. Arago, professeur à cette école, a eu depuis la fran-

chise de démentir la part que ses élèves 1830.
avaient prise à un acte si glorieux; mais alors c'était un fait d'une tradition constante et universellement reconnu. A la vue de ces élèves on se croit invincible; ils dirigeront les colonnes, et sur tous les points on veut prendre l'offensive : on assiégera d'abord les régimens de la garde suisse dans leur caserne.

Il m'est pénible de parler d'un dangereux renfort qu'avaient reçu les insurgés. Pendant toute la journée de la veille on avait lutté contre les efforts des prisonniers de la Conciergerie pour forcer leur prison. Vers la nuit, ils eurent du secours du dehors et la prison leur fut ouverte; trois ou quatre cents hommes, pour la plupart fort dangereux, s'échappèrent, et dans l'ardeur du pillage se joignirent aux combattans, ou du moins marchèrent sur leurs traces. Il faut leur attribuer la plus grande part du pillage de l'archevêché, qui souilla une journée si glorieuse : on avait prétendu que des armes y étaient cachées; mais le véritable motif de cette attaque était le ressentiment contre l'archevêque, pour les paroles qui lui étaient échappées au *Te Deum* de la prise d'Alger. Le pillage s'étendit sur toute espèce de meubles de valeur; une somme d'un million mise en dépôt pour

1830. les besoins de l'église et de la charité diocésaine disparut. Tout ne fut pas enlevé pourtant, car un second pillage qui eut lieu six mois après valut encore des dépouilles assez abondantes : du moins les premiers dévastateurs n'avaient pas songé à une démolition.

Le faubourg Saint-Germain, seul quartier de Paris où l'insurrection fût restée inerte, se déclare avec feu; des gardes nationaux se sont emparés des postes de l'hôtel Bourbon et de plusieurs corps-de-garde isolés, et même des casernes des gendarmes; les barricades se poussaient jusqu'aux portes des casernes.

Dès la veille, plusieurs députés, dans la réunion Audry Puiraveau, avaient parlé de siéger à l'Hôtel-de-Ville pour diriger l'insurrection; on le croyait alors repris par les insurgés; mais il ne fut évacué par la garde royale qu'à minuit, et cet événement était encore peu connu. Le rendez-vous du lendemain avait été donné à la maison de M. Laffitte, et c'est de là qu'à dater de sept heures du matin tout le mouvement fut conduit. M. de Lafayette se disposait à prendre le commandement; mais il fut prévenu par un militaire d'un nom beaucoup moins célèbre que le sien : c'était le général Dubourg, mis

en retraite depuis long-temps, à qui son 1830.
ami, M. Evariste Dumoulin, prêta un habit de général tiré des magasins de l'Opéra-Comique. Il lit sur la place de la Bourse une proclamation pour l'insurrection générale, et vient arborer le drapeau tricolore à l'Hôtel-de-Ville; delà il dirige tout, et s'unit par ses mesures à la promptitude foudroyante du peuple. C'est sur le Louvre, oui, sur le Louvre même qu'on va marcher; sur le Louvre occupé par des bataillons suisses qui se souviennent avec orgueil de la défense des Tuileries par leurs compatriotes au 10 août; sur le Louvre que l'on assiégera sans canon. Entreprise vraiment inouie! on est à découvert sous un feu continuel qui part du jardin de l'Infante, de la vaste colonnade et de toutes les fenêtres, et sous la mitraille, sous des boulets qui portent jusque sur l'autre rive de la Seine (le palais de l'Institut en garde encore les traces); une foule d'insurgés expirent et sont bientôt remplacés; de vieux soldats de Napoléon, de nombreux jeunes gens des écoles de droit et de médecine, des jeunes gens plus nombreux encore, attachés au commerce, enfin des élèves de l'école polytechnique, généraux improvisés, animent et conduisent une masse qui n'a que

1830. son courage. On sait prévoir une décharge, se courber, se retirer à propos, puis revenir avec furie et opérer quelques vides dans les habits rouges. Les Suisses, malgré l'avantage de leur poste, sont atteints souvent; on croit s'apercevoir qu'ils ne reçoivent point de renforts et que leurs rangs s'éclaircissent, on redouble d'audace.

Tentative de M. de Sémonville pour le retrait des ordonnances.

Laissons en suspens ce siége qui va devenir la catastrophe fatale de la restauration, et voyons ce qui se passe aux Tuileries autour du maréchal dictateur. Oh! qu'il déteste sa puissance éphémère, illusoire! car pour prendre les mesures de salut que l'extrême péril suggère, son autorité est barrée par l'aveugle opiniâtreté du roi. Comment faire comprendre à Charles X un péril qui ne frappe pas directement ses yeux, et que ses courtisans atténuent, bien moins pour le flatter que pour se flatter eux-mêmes? Comment lui dire : « Sauvez votre garde, votre personne, votre famille. » En révoquant ses fatales ordonnances, le roi croirait pécher contre le droit divin.

Le maréchal voit pourtant que Paris se montre dix fois plus terrible que la veille. La troupe de ligne est plus que flottante; la gendarmerie dispersée et incertaine; la garde

royale s'étonne de n'avoir recueilli aucun fruit du courage qu'elle a montré la veille; elle demande « où est le roi? où est le dauphin? Quand monteront-ils à cheval?» Une situation défensive laisse les insurgés seuls maîtres des communications avec la France; eux seuls peuvent faire parvenir leurs bulletins, ils proclament une victoire qui n'est pas encore tout-à-fait obtenue; l'insurrection recevra de nombreux renforts des villes voisines; enfin, les corps de la garde qui sont en route peuvent être contrariés et même arrêtés dans leur marche : il n'y aurait qu'un moment pour négocier, car les députés n'ont pas encore une confiance entière dans la victoire, ils peuvent craindre d'être dominés par le peuple, comme le fut l'assemblée législative qui se laissa renvoyer et bientôt décimer par les vainqueurs du 10 août. Deux pensées s'offrent au maréchal, l'une de chercher à obtenir une suspension d'armes par le moyen des maires de Paris, en promettant le retrait des ordonnances, et l'autre de prendre la garde nationale pour intermédiaire entre la cour et le peuple. Cette dernière mesure avait seule de l'efficacité, mais la cour n'aurait pas manqué de crier à la trahison. Deux maires de Paris sur douze répondirent seuls à l'ap- 1830.

1830. pel du maréchal. Par leur moyen on obtint une suspension d'armes en promettant la révocation des ordonnances; mais elle n'eut lieu que pour peu de momens et dans un seul quartier. Le peuple croyait y voir un piége de la cour. Le député Bérard allait criant : « On vous trompe ; la cour attend les renforts de la garde pour vous surprendre désarmés. »

Les ministres siégeaient encore aux Tuileries lorsqu'on y vit entrer deux pairs de France, MM. de Sémonville et d'Argout. Dans l'excès de leurs alarmes, ils venaient parler un langage plus menaçant que celui même des députés commissaires de la veille. M. de Sémonville avait fait de vains efforts pour réunir les pairs présens à Paris, ou du moins pour obtenir du petit nombre qui s'y trouvait une résolution qui répondît à la gravité des événemens. Secondé de M. d'Argout, qui s'était rendu chez lui dès cinq heures du matin, il vient demander, impérieux comme la nécessité, le retrait des ordonnances et le renvoi des ministres, en présence des ministres eux-mêmes. M. de Sémonville, ce parfait miroir de l'esprit de mesure, alla, comme lui-même l'a déclaré dans une déposition toute historique, alla jusqu'à l'outrage envers le prince de Polignac, qui conserva

pendant cette scène violente la politesse d'un homme de cour et la mansuétude d'un saint. 1830.
Importuné d'entendre ce ministre lui opposer comme une barrière insurmontable les ordres du roi, M. de Sémonville poussa la vivacité jusqu'à proposer au maréchal d'arrêter les ministres pendant la durée du conseil qui se tenait avec lui, *et M. de Glandèves*, suivant les expressions du grand référendaire, *ne craignit pas d'offrir son épée pour ce noble usage*. M. de Glandèves, royaliste zélé, mais qui déplaisait au roi par ses scrupules constitutionnels, ne se prêtait sans doute à cette mesure hardie que pour décider, dans l'intérêt du roi, le maréchal à retirer les ordonnances et à renvoyer les ministres en vertu d'une autorité dictatoriale qui ne lui avait pas été confiée pour cet objet. Le maréchal, vivement ému, parut prêt à signer l'ordre, et puis y renonça. Cette mesure de salut manquait ainsi à l'heure même où elle pouvait encore produire son effet, car il fallait prévenir la victoire décisive du peuple. MM. de Sémonville et d'Argout se virent réduits à partir pour Saint-Cloud. M. de Peyronnet, dont il s'agissait de prononcer la destitution, parut partager l'impatience et les vœux de M. de Sémonville,

1830. car il lui cria de la salle du conseil : « *Quoi !* » *vous n'êtes pas encore parti ?* » M. d'Argout, dans l'un des intervalles de la conférence, s'était occupé de la suspension d'armes dont j'ai parlé, et pour l'appuyer il s'était engagé dans la promesse du retrait des ordonnances, ce qui le perdait si la promesse, comme il était à craindre encore, n'était pas tenue; toutefois le maréchal l'avait secondée par une lettre fort vive au roi, qui lui dépeignait l'état presque désespéré de sa situation militaire, et qui concluait au renvoi des ministres et au retrait des ordonnances. Le prince de Polignac devança les deux pairs à Saint-Cloud. Les décharges qui leur annonçaient le renouvellement du combat dans toute sa fureur, et cette voiture qui les précédait pour ranimer peut-être la confiance du roi, tout redoublait leurs alarmes et leur impatience : ils rencontrèrent dans les Tuileries un homme qui cheminait à pied ; c'était M. de Peyronnet, qui leur cria : *Vite, allez vite ;* comme s'il lui tardait d'être proscrit, mais de sauver le roi. Il n'est pas encore temps de les suivre dans leur mission; la victoire marchait vite à Paris.

Deux régimens de ligne, le 53ᵉ. et le 15ᵉ., et les débris de la gendarmerie, dont nous

avons vu les casernes occupées par l'insurrection, défendaient les approches des Tuileries par la rue Castiglione et la place Vendôme. Une foule immense remplissait cette place; des marchands, des rentiers, des hommes du barreau, des jeunes gens des écoles entraient en colloque avec des soldats et des officiers, dont les dispositions se faisaient facilement pressentir par leur conduite de la veille. Aux cris mille fois répétés *de vive la ligne! vivent nos frères de la ligne!* plusieurs ôtèrent leurs baïonnettes, mirent la crosse de leur fusil en l'air, malgré les cris et les menaces du général de Wall qui les commandait. Ce mouvement fut bientôt répété et devint unanime. « Les députés vous attendent, leur » disait-on; passez du côté de la loi. » Ils ne demandaient qu'un point de ralliement honorable. « Allons trouver les députés, » dirent-ils. On les conduisit à la réunion Laffitte. Leur arrivée causa d'abord des alarmes assez vives; on se crut investi; mais bientôt leurs premières paroles excitèrent la joie et redoublèrent l'enthousiasme. Ils venaient se ranger du parti constitutionnel : seulement ils déclaraient qu'ils ne voulaient pas marcher contre leurs frères d'armes, les soldats de la garde. Ce départ laissait à découvert le palais 1830.

1830. des Tuileries du côté du jardin. Une foule armée pouvait à l'instant se précipiter sur un point si accessible, et s'emparer de la résidence royale, tandis que le Louvre était attaqué avec toute la frénésie du courage. Le maréchal, pour remplir le vide et pourvoir à la défense du château, se vit obligé d'appeler un des bataillons suisses qui défendaient le Louvre, pour barrer la rue Castiglione. Cette mesure, prescrite par la nécessité, entraîna la perte du Louvre.

Les insurgés semblaient tenter l'impossible en attaquant sans artillerie ce vaste et pompeux édifice, tout empreint de la grandeur de Louis XIV et de celle de Napoléon, qui avait mis sa gloire à terminer l'œuvre si souvent interrompue de nos rois, pour faire son capitole du plus beau palais de l'univers. Figurez-vous des Suisses munis de canon, remplissant une cour spacieuse : d'autres rangés sur cette colonnade, l'une des merveilles de l'architecture moderne, et faisant de là un feu plongeant sur une multitude qui n'était pas une armée, quoiqu'elle en eût le plus héroïque courage. Figurez-vous d'autres Suisses faisant également un feu soutenu des hautes et larges fenêtres du palais, et de l'immense galerie du Musée ; les insurgés cruelle-

ment décimés semblaient se multiplier sous les balles et les boulets. 1830.

C'était toujours la chaleur dévorante de la veille; mais on s'habituait à cette température des batailles. Les insurgés, en passant devant la demeure de l'ingénieur Chevalier, lui criaient: «*Quel degré, Chevalier?*» Il répondait: «*Vingt-huit.—Bravo,*» disaient les combattans. Il leur semblait que cette ardeur du soleil doublait leur gloire comme elle doublait leur courage. Il y avait entre eux une concurrence inouie pour recevoir des fusils dans la distribution qui se faisait à l'Hôtel-de-Ville et sur d'autres points, et pas un fusil reçu ne restait oisif. Tout courait au poste de l'honneur, au poste de la mort, au Louvre, vainement assiégé depuis six heures du matin.

**Prise du Louvre et des Tuileries.**

Il était près d'une heure lorsque la colonnade parut aux insurgés dégarnie de ces habits rouges qui les transportaient de fureur : le feu devenait moins vif par les croisées du palais et de la galerie. Tandis que leur confiance croissait, celle des Suisses recevait un terrible échec par le départ de leurs compagnons appelés à la défense des Tuileries. Au lieu du renfort qu'ils devaient attendre, après un combat si acharné qui avait éclairci leurs

1830. rangs et presque épuisé leurs forces, ils se voient tout à coup diminués de moitié, et réduits presque à ceux qui remplissaient la cour. *A la colonnade! à la colonnade!* crient les insurgés. Voyez-les s'efforcer, s'appuyer, se cramponner et s'élancer. Déjà des combattans ont franchi la colonnade; d'autres ont suivi une marche plus habile. Sous le feu devenu plus rare des croisées, ils se sont glissés le long du jardin de l'Infante du côté de la rivière; ils sapent, ils enfoncent les fausses portes qui conduisent au musée de sculpture, et se présentent inopinément devant les Suisses. Tant d'audace étonne ces soldats disséminés dans des salles diverses : ils croient voir la foule se précipiter avec ces intrépides combattans; ils hâtent leur retraite : ce sont maintenant les insurgés qui font feu du haut des croisées du Louvre, sur les Suisses rangés dans la cour, et qui bientôt se replient sur le Carrousel. On se jette dans l'immense et riche galerie qui fait communiquer les deux palais : la conquête du Louvre est devenue la prise de possession des Tuileries.

Voilà donc le peuple maître une seconde fois de la demeure royale; mais ce n'est plus le peuple furieux, sanguinaire de 1792, le

courage a trop exalté les âmes pour y laisser place à la cruauté. Le sang ne ruisselle plus, comme au 10 août, sur les marches du palais conquis, plus de torches pour l'embraser, plus de meurtres après la victoire, plus de festins atroces; on ne jette plus par les fenêtres les merveilles du luxe et les chefs-d'œuvre des arts. Le trône, qu'on voulait d'abord mettre en pièces, a été respecté, sans qu'on sache bien par qui il doit être occupé; le cri de *vive la Charte!* est encore le cri de la victoire, comme il a été celui du combat. On a passé avec respect devant le portrait de Louis XVIII, en disant: C'est l'auteur de la Charte. Dans le palais de Justice, un monument élevé à Malesherbes, et tout empreint de fleurs de lis a été respecté. 1830.

Une pensée inquiète et sombre se mêlait chez la plupart des Parisiens à la joie que causait la nouvelle de l'entrée des insurgés au Louvre; ils craignaient que des combats engagés dans les galeries, entre les insurgés et la garde royale, n'amenassent la perte ou la dégradation de nos richesses nationales les plus précieuses. A voir la promptitude de la retraite des Suisses, on croirait qu'eux-mêmes se firent un scrupule d'amener, par leur résistance sur un tel champ de bataille, un

Respect pour les chefs-d'œuvre des arts.

1830 désastre qui serait également reproché aux vainqueurs et aux vaincus. On respira quand on sut que ni le sabre ni les balles n'avaient touché un seul tableau, une seule statue, et l'on vit avec joie combien l'on était loin du vandalisme révolutionnaire. Les chefs-d'œuvre des arts auraient trouvé des protecteurs naturels dans plusieurs jeunes peintres et statuaires mêlés aux combattans; mais il n'y eut pas besoin de leur intervention, c'étaient des objets sacrés même pour la multitude.

Cependant il y eut quelques objets précieux dérobés dans le musée des antiques, dont la construction et le bel ordre étaient dus à la munificence de Charles X; mais ils furent enlevés furtivement et non sous les yeux du peuple, qui n'aurait pas permis qu'on s'arrogeât de telles dépouilles.

Mais là, il faut bien le dire, s'arrêtèrent les scrupules: on trouva dans la caisse militaire aux Tuileries moitié de la somme enlevée au trésor la veille, pour en faire la récompense des troupes royales, et qui n'avait pas encore été distribuée. Les combattans, et peut-être plus encore ceux qui n'avaient pas combattu, en firent leur récompense. Les appartemens du roi, de la famille royale, et de toute la cour résidant au château, furent

livrés au pillage. Il en avait été de même des casernes des gardes-du-corps, de la gendarmerie et des Suisses, quoiqu'on y trouvât des objets beaucoup moins précieux. Il faut se souvenir que les prisons avaient été forcées la veille, et que la garde nationale avait été dissoute. 1830

Un autre siége avait été entrepris concurremment avec celui du Louvre : c'était celui de la caserne suisse, rue de Babylone. Les élèves de l'école polytechnique s'y étaient portés en grande partie, et conduisaient l'attaque. Ils étaient soutenus par un peuple nombreux; la résistance fut vive; le major Dufai, à qui était confiée la garde de cette caserne, n'avait avec lui que deux cents hommes; il ne voulut rien entendre, et fit pendant long-temps pleuvoir les balles de toutes les fenêtres. Les élèves parvinrent à mettre le feu à la porte par le moyen de mèches phosphoriques et se précipitèrent dans la cour. Le major, obstiné par honneur à garder son poste, fut tué avec une partie des siens; d'autres Suisses s'ouvrirent un passage en se présentant la baïonnette en avant. La caserne fut pillée avec méthode, chacun des combattans eut ou put avoir un partage égal dans ces minces dépouilles.

1830. J'arrive aux derniers combats de cette journée; ils furent partiels et engagés seulement pour protéger la retraite des troupes royales sur Saint-Cloud. Une partie de ces troupes s'était dès le matin embusquée dans des maisons de la rue Saint-Honoré, voisines du Palais-Royal, afin de rendre aux insurgés le feu que de ces mêmes maisons on leur avait fait éprouver dans les deux journées précédentes. Les insurgés souffrirent beaucoup à leur tour. Plus d'un curieux, plus d'un homme inoffensif, tombèrent sous des balles dirigées au hasard. Les insurgés furieux pénétrèrent dans ces maisons, et quelques soldats de la garde furent massacrés; mais la clémence se fit bientôt entendre, et il fut permis au plus grand nombre de rejoindre leurs corps.

On s'était emparé de l'hôtel des affaires étrangères, et des gendarmes avaient été trouvés dans les caves : *Mort à ces ennemis du peuple! mort aux gendarmes!* criait-on de tous côtés. Ces cris frappèrent les oreilles de Casimir Perrier, qui rentrait chez lui exténué de fatigue; il accourt, se place au milieu des furieux, protége de son corps les malheureux gendarmes, et s'écrie: « Ah! mes » amis! laissez à de si belles journées toute

» leur gloire, ne souillez pas votre courage » par des meurtres inutiles; respect à ces » ennemis désarmés! Mais ces hommes sont- » ils encore des ennemis? N'ai-je pas vu moi- » même des gendarmes mêlés aux dignes » soldats qui viennent de se ranger du parti » de la loi? Pas de sang versé hors du com- » bat; vous êtes des Français, des citoyens, » des combattans de 1830; que rien ne rap- » pelle ici les horreurs des journées de sep- » tembre! » 1830.

La noble et belle figure de Casimir Perrier, et son nom long-temps si populaire, prêtaient un grand appui à ces paroles véhémentes. La fureur tombe; on embrasse les gendarmes. Ce fut ainsi que cet homme de cœur et d'honneur préluda à cette grande et trop courte carrière, où il sut imprimer, au sentiment de l'ordre qui n'est souvent qu'un stérile soupir de l'égoïme, toute la vigueur d'une âme fière et libre.

**Retraite de la garde royale sur Saint-Cloud.**

Le désordre avait été au comble dans la garde royale après la prise des deux palais. Les Suisses avaient fui à la débandade dans le jardin des Tuileries. Le maréchal s'était trouvé engagé dans la rue de Rohan, et presque toute son escorte avait été tuée à ses côtés. Son cheval le porta rapidement vers le jardin,

1830. et là il parvint, à force de vigueur, à rallier tous les siens. Vers la rue Royale il fut assez vivement attaqué, et répondit par une décharge. Des habitans de Chaillot et de Passy l'inquiétèrent ensuite, mais avec peu d'effet. La garde royale souffrait beaucoup plus de la faim que de ces attaques isolées. En arrivant à Saint-Cloud, point de vivres préparés. Le maître-d'hôtel n'eut à leur offrir que des sirops, des limonades, des glaces, des biscuits et des gâteaux de Savoie. « Croyez-vous, » lui dit l'aide de camp Komierousky, que » nous revenons du bal! » Mademoiselle, fille du duc de Berri, envoya une orangeade qui lui était servie dans une tasse de vermeil, avec ces mots touchans: « Je saurai bien bon » gré à l'officier qui voudra bien boire dans » ma tasse de vermeil. » La garde royale fut forcée de pourvoir à sa subsistance en tirant force coups de fusil dans les chasses du roi. Ce légitime désordre avait lieu autour d'un château où l'on voulait encore faire régner l'étiquette.

Puisque la scène des combats est close, il faut en résumer les pertes telles qu'elles furent constatées par des recherches exactes. Du côté du peuple, 788 tués et 4,500 blessés; du côté de la garde royale, 250 hommes

tués et environ 500 blessés. Cette disproportion se conçoit d'après la nature des armes, et prouve un courage qui ne s'est jamais trouvé à pareil point ni dans un degré approchant chez le peuple d'une grande capitale. La classe intermédiaire apparut moins que la classe ouvrière, elle n'en fut pas moins le premier mobile et le constant soutien de cette héroïque résistance. Séparez ces deux classes, et vous n'aurez plus les mêmes résultats. 1830.

Charles X est pressé de toutes parts pour le retrait des ordonnances.

Nous avons laissé MM. de Sémonville et d'Argout sur le chemin de Saint-Cloud, et M. de Polignac qui les précède; ils firent une telle diligence qu'ils se trouvèrent avec lui à la descente de voiture. M. de Sémonville profita de cette rencontre pour dire au premier ministre qu'il le conjurait de prendre sur lui le conseil de la révocation des ordonnances; qu'une telle démarche de sa part pourrait mieux apaiser les esprits, et que ses instances auraient un effet plus sûr et plus prompt auprès du roi; que pour lui et M. d'Argout, ils ne prétendaient rien à l'honneur de la résolution, et qu'ils retourneraient à Paris sans mot dire. Ce ministre ne prit aucun engagement; mais après un entretien assez court avec le roi, il s'approcha de M. de

1830. Sémonville et lui dit : « Vous m'accusez, » monsieur ; j'ai dit au roi que vous étiez là, » c'est à vous à parler le premier. » Dans quelles dispositions M. de Sémonville va-t-il trouver le roi? Rien encore ne l'avait ébranlé ; il venait d'avoir un entretien avec M. de Mortemart qui, malade, s'était arraché de son lit pour tâcher d'obtenir du roi la seule mesure qui pût encore lui assurer la couronne. *Moi*, s'écriait le roi irrité, *moi, faire des concessions! Je ne veux pas monter en charrette comme mon malheureux frère! Je ne reculerai pas d'une semelle.*

Nous n'avons qu'une indication vague et générale de l'entretien que M. de Sémonville eut avec le roi. Dans sa déposition à la chambre des pairs il parlait comme témoin, et gardait un fidèle respect aux malheurs du roi et des ministres accusés. Cette même déposition éclaircit en quelques mots la véritable cause de la catastrophe qui termina le règne des Bourbons de la branche aînée ; elle concorde parfaitement avec la donnée principale de l'histoire que j'écris.

« Je crois, j'ai toujours cru, dit M. de Sémonville, que les résolutions du roi, que je » voulais combattre en entrant dans son ca- » binet, *étaient personnelles, anciennes, pro-*

» *fondes, méditées, le résultat d'un système* 1830.
» *tout à la fois politique et religieux.* Toutes
» les fois que j'ai approché du système du
» roi, j'ai été repoussé par son inébranlable
» fermeté. Il détournait les yeux des désas-
» tres de Paris qu'il croyait exagérés dans
» ma bouche; il les détournait de l'orage qui
» menaçait sa tête et sa dynastie. »

Suivant M. de Sémonville, Charles X n'aurait été ébranlé dans sa résolution que par la crainte des dangers auxquels était exposée madame la dauphine dans son voyage : dangers dont le référendaire fit un tableau si pathétique, que le roi en fut ému jusqu'aux larmes. L'émotion du roi était sincère sans doute; cependant le danger pour son fils, pour son petit-fils, pour lui-même de perdre la couronne et de vivre en exil, le désastre de sa fidèle garde, le sang coulant à longs flots dans sa capitale, le terrible souvenir des catastrophes de sa famille, étaient aussi de bien puissantes causes d'émotion. On peut croire qu'il ressentait des craintes que l'orgueil royal lui défendait d'avouer. « Eh bien! dit-il en terminant cet entretien, je vais dire à mon » fils d'écrire et d'assembler le conseil. » Eh! ne pouvait-il le convoquer lui-même? A l'heure où il suivait encore cette marche

1830. dilatoire, les deux palais du Louvre et des Tuileries étaient conquis par le peuple.

Cependant arrivent successivement à Saint-Cloud les ministres non encore mandés, les ministres en désordre, effarés, fugitifs; chacun d'eux apporte des nouvelles de plus en plus désastreuses. Qu'annoncent ces tourbillons de poussière ? C'est la garde royale qui revient chassée de la capitale. Maintenant les ministres conjurent le roi d'accepter leurs démissions, et de retirer les ordonnances. Toute la cour se joint à eux; le roi hésite, parle encore d'espérance : « On peut reprendre Paris, on peut asseoir un camp à Montmartre. Les régimens de la garde en marche s'y rendront; on y joindra les régimens dont la fidélité est la plus assurée. » Mais quoi! eût-il été possible de foudroyer, de bombarder Paris? Le roi l'eût-il voulu, l'armée royale s'en fût-elle rendue l'instrument impassible? Les Parisiens indignés ne se seraient-ils pas élancés sur les hauteurs? Deux ou trois cent mille hommes n'étaient-ils pas assurés de la victoire?

Ministère Mortemart.

Cependant le roi chancelle, mais on ne sait où trouver le dauphin; ce prince paraît, disparaît, semble agité de plusieurs idées qui se croisent, ou plutôt travaillé d'idées qui ne

peuvent se faire jour, de sentimens qui ne peuvent faire explosion ; il se montre aux troupes, dont il va être nommé généralissime, puis revient au conseil, et sort de nouveau : on l'attend en vain pour une résolution définitive à laquelle on juge nécessaire l'assentiment de l'héritier du trône. 1830.

Quand tout espoir fut perdu, le roi revint à M. de Mortemart, et lui proposa la présidence du conseil, avec invitation de s'adjoindre des collègues, tels que le général Gérard et Casimir Perrier. C'était une dernière, mais bien faible lueur d'espérance. M. de Mortemart, qui avait refusé un ministère dans les jours sereins, l'accepta dans un jour si calamiteux.

M, de Chantelauze, d'après l'ordre tardif du roi, rédige une ordonnance qui nomme M. de Mortemart président du conseil et ministre des affaires étrangères. M. de Mortemart signe à son tour des ordonnances qui appellent Casimir Perrier aux finances, et le comte Gérard à la guerre. Une autre ordonnance convoque le corps législatif pour le 3 août.

Il ne peut se faire reconnaître à l'Hôtel-de-Ville.

Il était dix heures du soir quand M. de Mortemart, escorté ou protégé par MM. de Sémonville, d'Argout et le baron de Vitrol-

1830. les, dont le nom n'avait rien de populaire, arriva à l'Hôtel-de-Ville, où siégaient les députés. A peine eut-il rendu compte des résolutions du roi, que plusieurs voix s'écrièrent : *Il est trop tard!* La réponse ne fut point unanime; mais elle partit surtout du général Lafayette, qui, redevenu commandant de la garde nationale, retrouvait bien mieux que les journées de 1789. La fatalité avait voulu qu'il fût précédé par un général assez obscur dans l'attaque du Louvre; mais le peuple, ami des noms illustres, aimait à voir en lui le héros des trois journées. C'était au bruit des plus vives acclamations qu'il s'était rendu de la maison Laffitte à l'Hôtel-de-Ville; et les rubans, les cocardes tricolores pleuvaient de ces mêmes croisées, qui tout à l'heure lançaient les pavés et les balles.

On ne peut douter que ce fut le général Lafayette qui, en prononçant d'autorité les mots : *Il est trop tard !* qu'on eût pu quelquefois lui appliquer à lui-même, décida la chute de la restauration et de la branche aînée. Il faut convenir aussi que la mission du duc de Mortemart pouvait paraître équivoque, puisqu'il n'apportait pas la révocation des ordonnances. Le roi n'avait pu se résoudre

encore à signer cet acte auquel il avait pourtant consenti. Il tâchait de gagner du temps, et semblait se réserver de faire des concessions pour le moment où il ne serait plus roi. 1830.

M. Mortemart, tristement éconduit de l'Hôtel-de-Ville, ne désespéra point encore de sa mission. Atteint d'une fièvre brûlante que redoublait le chagrin, il retourna dans la nuit à Saint-Cloud pour obtenir la signature décisive, dont l'omission avait compromis son succès. Il aborda le roi à cinq heures du matin, obtint ce qu'il demandait; mais quand il voulut rentrer à Paris, il se trouva consigné à toutes les barrières; et ce premier ministre fut obligé de rentrer comme un proscrit par une brèche de la muraille. Pas un seul homme n'était là pour faire reconnaître son autorité, et il se trouvait en présence d'une armée de cent mille insurgés. M. de Sémonville voulut en vain lui assurer un logement au Luxembourg; les insurgés lui en défendirent l'accès.

Les mots, *Il est trop tard!* partirent aussi de la bouche d'autres députés, dont les vœux se tournaient vers le duc d'Orléans. L'idée principale qui préoccupait les esprits, ou du moins les esprits mûris par l'expérience, était d'arrêter le mouvement trop rapide

1830. du char, et de le détourner des abîmes connus. La révolution anglaise de 1688 était le port où l'on voulait entrer, c'est-à-dire qu'on voulait une révolution fixée; et, pour éviter de nouveaux chocs, rien ne semblait plus naturel que de substituer la branche cadette des descendans des Bourbons à celle qui venait de donner de si terribles sujets de défiance et de ressentiment. La révolution de 1688, appuyée ou plutôt consommée par les voiles et les baïonnettes hollandaises, pâlissait beaucoup devant trois journées d'héroïsme. Mais pourquoi se priver de résultats analogues, de résultats prouvés pour l'Angleterre par un siècle et demi de grandeur et de prospérité? Il est vrai qu'ici le problème politique était embarrassé par une position fort différente : c'étaient l'aristocratie anglaise et même le clergé qui avaient renversé du trône un monarque despote par conscience : ici c'était en dépit de la noblesse et du clergé restauré, qu'une victoire plus signalée venait d'être remportée sur le fatal imitateur de Jacques II, par le concours inégal de la bourgeoisie et des classes ouvrières. Dans les jours de l'insurrection, le parti républicain, quoiqu'il eût un illustre chef, se laissa peu apercevoir. Si le mot de république ré-

veillait l'enthousiasme de quelques jeunes 1830.
gens encore tout imbus des grands souvenirs de l'antiquité, il n'avait plus de charmes pour le peuple, qui, malgré l'éclat des victoires extérieures, n'avait vu que des jours d'horreur sous la convention, et des jours de ruine ou de misère dans les deux dernières années du directoire. Peu de voix s'élevèrent en faveur du fils de Napoléon; il fallait le demander à l'Autriche; et son père ne lui avait pas légué de grands exemples de son respect pour la liberté. D'ailleurs, le parti républicain se divisait en deux fractions qui ne pouvaient manquer de déclarer leur inimitié au jour du triomphe, puisque l'une représentait les girondins, et l'autre les jacobins de la convention. Le duc d'Orléans était ami des chefs de l'opposition. Jeune, il avait combattu, et pris une part assez brillante à la victoire de Valmy et surtout à celle de Jemmapes.

Les bonapartistes avaient aussi figuré avec éclat dans les trois journées, et même ils avaient souvent commandé l'attaque ou la dépense. Cependant le cri de *vive Napoléon II!* sortit peu des rangs de l'insurrection, et le cri de *vive la république!* encore moins. Que serait-il arrivé si ce cri eût été

1830. substitué à celui de *vive la Charte!* Pense-t-on qu'il eût rallié le même nombre de combattans, et que la classe intermédiaire eût montré même ardeur?

La journée du 30 juillet fut silencieuse, solennelle dans Paris vainqueur, dans Paris tout saignant de ses pertes cruelles, et qui regardait avec un orgueil mêlé de tristesse ses barricardes qui gênaient toute circulation, ses arbres renversés, ses murs portant encore l'empreinte des balles et des boulets. Une cérémonie touchante marqua la différence du peuple de 1830 d'avec celui de 1792. On voulut rendre les derniers devoirs aux glorieuses victimes de l'attaque du Louvre; et ce fut à la religion que l'on eût recours pour cette cérémonie. L'abbé Paravey, un des vicaires de Saint-Germain-l'Auxerrois, s'offrit pour l'accomplir. Un peuple immense y assistait. Jamais pompe funèbre n'eut moins de faste, et ne causa une émotion plus profonde. Le nombre des victimes attestait la grandeur de l'exploit. Chacun se sentait déchiré par les cris, les sanglots des familles qui venaient de reconnaître un époux, un père. Puis on regardait ce Louvre conquis, et la douleur était tempérée par l'orgueil de la victoire.

Me voici arrivé au dernier jour de la restauration, et par conséquent au terme de cet ouvrage. Je ne pourrais, sans entrer dans l'histoire du nouveau règne, raconter en détail tous les mouvemens, toutes les intrigues qui eurent lieu pour disposer de la couronne que l'insurrection avait rendue vacante. Un très-faible parti se prononçait pour le duc de Bordeaux, sous le nom de Henri V; mais il avait pour chef M. de Châteaubriand. Ce fut aux eaux de Dieppe qu'il apprit la nouvelle des ordonnances. Les événemens étaient presque consommés à son arrivée à Paris. Il fut reconnu par des jeunes gens comme il se rendait à la chambre des pairs, salué des plus vives acclamations, et presque porté de barricade en barricade il arriva en triomphe à son poste..... En triomphe ! et cependant il était dévoré de sollicitude; il ne pouvait s'habituer à la pensée d'un divorce avec les principes sur la légitimité, dont il avait été un si ardent et si constant défenseur. Il aurait voulu que la duchesse de Berri, comme une autre Marie-Thérèse, vînt se présenter avec son fils à l'Hôtel-de-Ville. Cette pensée, il ne l'avait conçue qu'après avoir appris l'abdication du roi et du dauphin; mais dès lors elle lui semblait instante, et chaque minute 1830

1830 de retard était un supplice pour lui. Plus je médite sur cette chance, en me retraçant la disposition des esprits, plus il me paraît que le succès en était difficile et presque impossible.

Délibération sur la vacance du trône.

La déchéance du roi était déjà prononcée par la commission municipale de Paris. Le comte de Lobau, MM. Audry de Puyraveau, Mauguin et de Schonen avaient apposé leur signature à cet acte, qui n'était encore qu'une déclaration incomplète des sentimens du peuple ; car on entendait crier de tous côtés, à la porte de l'Hôtel-de-Ville et dans tous les lieux publics : *Nous sommes trahis ! on veut nous imposer Henri V, ce n'est pas pour Henri V que nous nous sommes battus.* Casimir Perrier n'avait pas signé la déclaration de déchéance parce qu'il y voyait une usurpation sur les droits des deux chambres.

Les vœux ne cessaient de se prononcer pour le duc d'Orléans. MM. Laffitte, Dupin, Mauguin, Benjamin Constant, Casimir Perrier, Odilon-Barrot, de Schonen, Thiers, Rémusat, Mignet, ne voyaient de salut pour la liberté que dans un changement de dynastie. Les 221, dont le crédit était encore entier, à mesure qu'ils arrivaient à Paris exprimaient ce vœu et témoignaient de vives alarmes sur l'anarchie qui pouvait suivre la

victoire et l'interrègne. MM. Thiers et Dupin 1830.
s'étaient chargés d'aller trouver le prince à Neuilly, et de vaincre son irrésolution, ses scrupules; ils le déterminèrent à faire au bien public le sacrifice de ce que la vie privée offrait de douceurs à un prince opulent, éclairé, à un époux, un père heureux.

Lafayette commençait à croire que l'heure de la république n'avait pas encore sonné. Son civisme et sa philantropie s'effrayaient de recommencer, au milieu de la plus vive effervescence, une épreuve qui rappelait tant de tragiques souvenirs. Il voyait la plupart de ses amis, passer du côté du duc d'Orléans; il lui fraya lui-même le chemin du trône. Plusieurs jeunes gens reprochaient vivement à Lafayette son irrésolution. « Je » sais, leur répondit-il, faire le sacrifice de » ma popularité à mes devoirs. » Enfin, il tâcha de se persuader à lui-même que l'élévation du duc d'Orléans ne serait qu'une transition commode vers la république. On prétend qu'il exprima cette pensée par ces mots : *Le gouvernement constitutionnel avec le duc d'Orléans pour chef, sera la meilleure des républiques.* Il a depuis, quoiqu'un peu tard, désavoué ces mots répétés tant de fois. Du reste, la même pensée se

1830. trouva exprimée dans une phrase qui lui était familière à la tribune : *Il faut un trône populaire entouré d'institutions républicaines*. C'est là, je crois, ce qu'il a appelé le programme de l'Hôtel-de-Ville. D'ailleurs son pouvoir, comme général de toutes les gardes nationales du royaume, c'est-à-dire d'un million d'hommes armés, semblait encore assez beau dans une monarchie. Il semblait occuper un des deux trônes de Sparte.

Différentes scènes de Saint-Cloud.

Revenons maintenant à Saint-Cloud, car nous n'avons plus à nous occuper que du départ de la famille royale. La journée du 30 juillet avait été extrêmement orageuse dans ce château ; le dauphin, si vainement nommé généralissime, semblait animé d'un transport belliqueux : il fulminait contre la révocation des ordonnances et la formation du ministère Mortemart. On le vit une fois s'élancer à la tête d'une compagnie de cavalerie comme s'il voulait marcher sur Paris ; mais il n'avait pas fait cent pas qu'une prudente réflexion le fit rétrograder. Dans cette même journée du 30, il avait fait une proclamation à l'armée, dans laquelle il annonçait de nouveaux combats et semblait se préparer au siége de Paris. Mais elle n'avait point été publiée.

Le duc de Raguse, mieux instruit des dispositions de l'armée où se manifestaient tous les symptômes, non-seulement de découragement, mais de désertion, avait fait de son côté une proclamation dans un sens tout contraire : il y annonçait la révocation des ordonnances, qui en effet était signée par le roi. Elle fut reçue avec les témoignages les plus vifs de satisfaction. Le dauphin entra en fureur au bruit des cris d'allégresse que poussaient les soldats. Il ne vit qu'une insubordination coupable dans une proclamation que le maréchal ne lui avait point communiquée, à lui généralissime. Il vint porter son ressentiment au roi, qui manda le duc de Raguse, et lui ordonna d'aller s'expliquer avec le dauphin. A peine ce prince a-t-il entendu annoncer cette visite, qu'il court en furieux au maréchal, et lui dit : *Entrez*. La porte se referme sur eux. L'entretien est tellement agité, que les courtisans, qui attendaient dans une salle voisine en craignaient un résultat tragique. Peu de temps après on voit sortir le maréchal ; il est poursuivi par le dauphin, qui, le couvrant d'outrages, lui crie : *Rendez votre épée*. Et en prononçant ces mots il arrache lui-même cette épée, veut la briser et se coupe les mains. Je n'aurais jamais cru, 1830

1830. dit le maréchal avec sang-froid, *que* mon épée *dût être teinte du sang d'un Bourbon.* Le bruit de cette scène parvient au roi; il blâme l'emportement de son fils, montre les plus grands égards au maréchal, qui s'est si vainement dévoué pour lui. Le dauphin cède bientôt à une voix qu'il est accoutumé à respecter, et il tend la main au maréchal.

Louis Philippe proclamé roi.

Mille conseils s'agitaient dans cette cour qui n'avait plus d'asile, qui de Saint-Cloud fuyait à Versailles, à Trianon, et enfin à Rambouillet, et toujours trop tard. Tout contribuait à rendre les conseils incertains, sinistres et désespérés. La régence avait été déférée à Louis-Philippe d'Orléans, qui, reçu dans Paris, avec mille acclamations, avait prononcé ces mots : *La Charte désormais sera une vérité.* Paris ne perdait rien de son attitude belliqueuse. Les barricades y subsistaient; car on soupçonnait encore la cour d'intentions hostiles. La révolution parcourait la France. Le Havre et Rouen envoyaient à Paris des troupes auxiliaires. Dans des villes telles que Lyon et Bordeaux, et même dans un nombre de villes du troisième ordre, un mouvement insurrectionnel se répandait à l'arrivée de chaque courrier, à chaque ligne du télégraphe. C'é-

tait sans tumulte, sans violence, que l'on déposait les principales autorités : mais le symptôme le plus désespérant pour le cœur du roi, c'était la défection progressive de plusieurs compagnies rangées autour de lui; c'était enfin ce que Napoléon appellait *une armée démoralisée*. 1830.

Que faire ? voulait-on fuir dans la Vendée ? pas un instant à perdre : il fallait y arriver au grand trot des chevaux. Paris d'un côté, et de l'autre les départemens intermédiaires, auraient tout fait pour prévenir les fléaux trop connus d'une guerre civile. D'ailleurs les Vendéens, écrasés d'une gloire aussi désastreuse que stérile, n'auraient-ils pas dit au roi et au dauphin : « N'aviez-vous pas une garde fidèle, une armée à Paris ? c'était là qu'il fallait combattre. » Cet avis belliqueux ne fut que timidement proposé et froidement reçu. Depuis, chacun se mit à regretter de ne l'avoir pas suivi.

Fuite incertaine de la cour.

C'était l'immobilité qui semblait le plus convenir au roi. Il fallut successivement l'arracher de château en château. On eût dit qu'il attendait je ne sais quels secours. Souvent il supportait avec fermeté les nouvelles les plus propres à le consterner. « Rien ne peut étonner, disait-il, un

1830. chrétien préparé à la mort. » D'autres fois et surtout lorsqu'il lui fallait quitter soit Saint-Cloud, soit Trianon, soit Versailles, son émotion l'emportait. On remarqua que lorsqu'il arriva à Rambouillet, dans la soirée du 1er. août, la poussière de son habit était sillonnée par des larmes.

Retour de la dauphine.

Là sa sensibilité eut à supporter un nouveau choc. Madame la dauphine, sur laquelle il était fort inquiet, vint le 2 août rejoindre sa famille désolée, pour reprendre avec elle la route périlleuse de l'exil. Mais que n'avait-elle pas eu à supporter dans les derniers jours d'un voyage que la triste politique du roi lui avait imposé ! C'était aux bains de Vichi qu'elle avait fait une retraite forcée. Elle en revenait poursuivie par de sombres pressentimens qu'augmentait le morne silence des villes qu'elle avait à traverser. Le premier avis des ordonnances lui fut donné à Mâcon, et dès lors elle fut livrée à l'agitation la plus inquiète. En arrivant à Dijon, le 29 juillet, comme elle était mal instruite des troubles de Paris, qu'on lui avait dépeints comme assez insignifians, elle voulut faire un acte de popularité qui coûtait toujours à la rigueur de ses principes, elle se rendit au spectacle : elle éprouva dans sa loge presque les mêmes

tortures qu'au 10 août elle avait pu subir auprès des siens dans la fatale loge du *Logographe*. Vers le milieu du spectacle, quelques cris de *vive la république ! à bas les Bourbons !* commencèrent à retentir dans la salle. Le zèle de quelques royalistes pour imposer silence à ces clameurs ne fit que les redoubler. Tout respect pour le sang royal, pour la vertu, pour un si long cours de malheurs fut perdu. La dauphine parut presque menacée dans sa loge. Le préfet, le maire et le commandant crurent devoir s'y porter. La dauphine se retira, et les cris outrageans, interrompus par quelques cris de *vive le roi!* continuèrent jusques dans la rue. Elle se remit en route dans la nuit même et trouva une hospitalité empressée chez le marquis de Louvois, dans son château d'Anci-le-Franc. Le lendemain elle fut abordée à Joigny par le duc de Chartres, colonel d'un régiment en garnison dans cette ville, et les tristes nouvelles qu'elle reçut de lui l'invitèrent à garder le plus sévère *incognito*. Il lui fallut prendre des détours pour continuer sa route et pour éviter Paris. Elle respira en rencontrant une division de la garde royale. *Enfin*, dit elle, *je me trouve au milieu des Français !* En arrivant à Rambouillet ce fut

1830 le roi qui s'offrit à elle. Elle ne put retenir ce premier cri : « Ah ! mon père, qu'avez-vous fait ? » Puis elle tomba tout éplorée dans ses bras, et le malheureux monarque joignit ses larmes aux siennes. Il lui fallait marcher de douleur en douleur. Elle revit le dauphin. Ah ! qu'il était différent du vainqueur du Trocadéro !

Abdication du roi et du dauphin.

Cependant on commençait à murmurer aux oreilles du roi le mot d'abdication. La désertion qui augmentait semblait dire au roi de ne plus penser au trône, mais à sa vie, à celle de tous les siens. Le 2 août, dans son château de Rambouillet, il consulta le duc de Raguse sur le parti qui lui restait à prendre, et commença par lui parler de la Vendée. « Il est trop tard, lui dit le maréchal, » ce parti n'avait de chances de succès que le » soir même de la prise du Louvre. — Quoi ! » faut-il donc abdiquer comme on me le con- » seille ? — Oui sire ! vous et monseigneur le » dauphin, si vous voulez conserver le trône à » votre petit-fils. » Le roi s'y détermina sans hésiter. Quant au dauphin il s'exprima en ces termes : *Puisqu'ils ne veulent plus de moi, qu'ils s'en passent.* La double abdication fut signée, et le duc d'Orléans, par une autre ordonnance, fut déclaré régent du royaume.

La duchesse de Gontaut ouvrit alors l'avis que madame la duchesse de Berri vînt faire reconnaître son fils, en le présentant aux Parisiens : c'était, comme nous l'avons vu, le conseil de M. de Châteaubriand. Pourquoi ne fut-il point suivi? Je suis obligé de dire, je l'ignore. Aurait-il obtenu du succès? je ne le crois pas. 1830.

Marche des Parisiens sur Rambouillet.

Cependant le roi restait à Rambouillet; et les Parisiens, malgré la double abdication, inclinaient à croire qu'il y rassemblait ses forces pour la guerre civile. Son armée était encore de 12,500 hommes d'infanterie et 3,500 cavaliers, couverts par quarante canons, mais moralement abattus. Quatre commissaires avaient été nommés pour se transporter à Rambouillet, et hâter le départ de Charles X; c'étaient le maréchal Maison, MM. de Schonen, Jacqueminot et Odilon-Barrot. Le 2, leur mission avait été sans effet. Le roi n'avait pas voulu les recevoir, et le duc de Raguse, en leur montrant une armée assez imposante encore, et qui pouvait se grossir, leur dit que le roi regardait tout comme terminé par son abdication et celle de son fils. Cette réponse ne satisfit point les commissaires. Le 3 au matin, le cri *aux armes!* se fait entendre dans Paris. Le

1830. général Lafayette a commandé 500 hommes par légion, de manière à former une armée de 10,000 hommes fort insuffisante pour une telle expédition; nombre de volontaires pouvaient s'y joindre, mais ne feraient qu'augmenter le tumulte d'une troupe exposée à se battre en plaine contre des soldats aguerris et supérieurs en nombre et en artillerie. On ne consulte rien; on part avec ardeur et joyeusement. On entonne *la Marseillaise*, ce chant triomphal de nos armées qui fut souvent sinistre dans nos murs. Les fiacres, les *omnibus*, les voitures du roi, sont employés pour le transport. On se pourvoit de vivres d'une façon toute militaire. Le général Pajol et Georges Lafayette, fils du général, dirigent le mouvement. Le désordre faisait l'effet d'une multitude. D'ailleurs la troupe se grossissait en chemin, et il n'était guères possible d'en évaluer les forces. Heureusement les quatre commissaires de la veille la précédaient, et cette fois ils furent introduits. Le maréchal Maison porta la parole, et instruisit le roi qu'une grande partie de la population de Paris les suivait. « Que veulent-ils, dit Charles X, me tuer? je saurai bien mourir. » Les commissaires protestèrent avec force contre une telle pensée. « Après

» mon abdication et celle de mon fils, dit le 1830.
» roi, mais toutes deux, qu'on s'en souvienne,
» faites pour le duc de Bordeaux seul, que
» faut-il donc faire? — Sire, reprit M. Odilon-
» Barrot, il faut partir sur-le-champ. Votre
» séjour ici, avec une armée, ferait toujours
» craindre la guerre civile. » — Après quelque hésitation, le roi dit : Je vais partir.

Que serait-il arrivé si le roi eût engagé le combat en rase campagne, contre une troupe dont les forces lui avaient été exagérées? Voilà ce que j'ai entendu maintes fois discuter depuis l'événement. Que serait-il arrivé?.... Je crois pouvoir répondre : une catastrophe tragique qui eût rappelé les plus horribles journées de la révolution, et une anarchie sans remède. Une extrême confusion régnait dans l'armée parisienne; mais l'ordre était fort mal rétabli dans la garde royale. D'un côté l'audace de la victoire, de l'autre la consternation d'une défaite. Point de renforts pour la garde royale, et deux ou trois cent mille hommes pour renfort à l'avant-garde parisienne. Toutefois supposons le combat engagé, une première dispersion, une déroute même eût un moment compromis la gloire et le succès des vainqueurs des trois journées; mais avec quelle ardeur, avec

1830. quelle furie, avec quels flots immenses de combattans ne fussent-ils pas revenus à la charge ! Rambouillet ne serait-il pas devenu le tombeau de ses défenseurs ? Si la famille royale eût échappé au désastre, on frémit de penser à quelles lentes tortures et peut-être à quels supplices elle eût été réservée. Tout 1793 apparaissait à la pensée.

Nul conseil, ou plutôt nul ordre, ne fut plus salutaire que celui du départ, dans de si graves circonstances.

Cependant les soldats parisiens se désespéraient que leur valeur n'eût pas été mise à l'épreuve. Leur retour n'en fut pas moins joyeux. Ils s'étaient emparés des voitures et des chevaux du roi. C'étaient de véritables saturnales et cependant tout différait des sanguinaires orgies des 5 et 6 octobre. Point d'invectives, point de cris homicides. Une sécurité si complète fit tomber les barricades. Mais Paris, couvert de gloire, avait pour quelques mois perdu sa splendeur. Cette foule d'ouvriers, qui satisfont aux besoins du luxe, voyaient s'approcher d'eux la misère, et ne perdaient rien de leur fierté. Il résultait de cet état de gêne qu'une royauté nouvelle qui pouvait ranimer le luxe et les plaisirs était toute populaire ; elle l'était d'ailleurs à d'autres titres

plus honorables et beaucoup plus importans. Aussi la république gagnait peu de partisans nouveaux; cependant ils s'agitaient, environnaient souvent la chambre des députés, et paraissaient vouloir agir d'une manière tumultueuse sur ses délibérations; toutefois pas un mot de la république. 1830.

Révision de la Charte.

Le 6 août, la Charte constitutionnelle fut révisée sur la proposition de M. Bérard. Quelques articles reçurent des modifications importantes, dont je n'ai point à m'occuper. On juge bien que l'article 14, dont on venait de faire un si funeste et si frauduleux abus, fut supprimé. Cette constitution nouvelle fut rédigée dans un seul jour.

Louis-Philippe roi.

Le lendemain 7 août, Louis-Philippe d'Orléans fut nommé roi par la chambre des députés; et, dans la même journée, la chambre des pairs se réunit à ce vote.

Départ de Charles X. pour Cherbourg.

Historien de la restauration, je n'ai plus maintenant qu'à suivre le départ de la branche aînée des Bourbons, et je le ferai sommairement. Le voyage du roi, exilé de Rambouillet à Cherbourg où il devait s'embarquer, dura douze jours entiers : immense intervalle, si l'on songe à une si médiocre distance. Cette lenteur prouve la longanimité des commissaires fidèles à garder un esprit

1830. de mesure et d'égards, et les dernières espérances d'un roi qui, durant cet intervalle, s'attendait à quelques soulèvemens en sa faveur. Les commissaires marchèrent en-avant, non-seulement pour préparer un gîte convenable à la famille royale, mais pour calmer l'effervescence des esprits. Le roi aurait voulu être suivi par toute l'armée qu'il réunissait à Rambouillet : les commissaires ne le permirent pas, et réduisirent son escorte à celle de ses gardes-du-corps, dont le dévoûment et la bonne discipline furent dignes de tout éloge. Je veux voyager en roi, disait Charles X. « *Mais, sire*, répondaient les commissaires, notre devoir est d'éviter toute chance d'une guerre civile. Nous allons entrer dans les départemens de l'Ouest, et longer ceux qui furent pendant sept ou huit ans envahis par la chouannerie; le Calvados, vers lequel nous nous dirigeons, n'a que trop connu ce funeste brigandage. Du reste, nous invitons votre majesté à méditer profondément sur le spectacle qu'elle va rencontrer dans sa route. »

Charles X ne traversait pas une seule ville, un seul bourg, un seul village, où il ne vît les couleurs nationales arborées, les maires ceints de l'écharpe de 1789, et les gardes

nationaux sous les armes. Quelquefois il entendait, au moins dans le lointain, *la Marseillaise*, et le nouveau chant que M. Casimir Delavigne venait de consacrer à la victoire parisienne : mais le plus souvent il était accueilli avec un silence glacé par une foule plus curieuse qu'attendrie. Les commissaires avaient veillé à prévenir un indécent tumulte. De temps en temps il recevait les hommages courageux de royalistes qui venaient sur son passage couverts de crêpes, tenaient en main des fleurs de lys et suffoquaient de sanglots ; l'un d'eux s'écria : *O mon roi, ô mon roi, se peut-il qu'on vous traite ainsi?* Enfin, il recevait une noble hospitalité chez quelques gentilshommes qui trouvaient quelque consolation à prodiguer les ressources de leur château, et une assez forte partie de leurs revenus pour héberger la famille royale et sa suite encore nombreuse. 1830.

Rarement il s'entretenait avec les commissaires, et c'était sur des sujets étrangers à la politique. Il leur témoignait sa gratitude des soins qu'ils prenaient pour sauver les plus cruels inconvéniens d'un tel voyage. Sa résignation chrétienne relevait en lui ce qui restait de la majesté royale. Dans aucun de ses gîtes, il ne manqua la messe ; c'était souvent

1830. à cinq ou six heures du matin que le prêtre la célébrait pour les augustes exilés, aussi fervens adorateurs de Dieu que s'ils venaient d'être comblés de ses bénédictions. Les légitimistes zélés se rendaient à cette solennité taciturne, et croyaient assister à un double sacrifice, celui de l'Homme-Dieu, et celui d'un roi condamné à l'exil. En sortant, ils étaient heureux de rencontrer les regards affectueux de ce roi, qui n'aspirait plus qu'à la couronne céleste. Cependant il disait à M. Odilon-Barrot : « Vous avez beau faire, les Français ne » se passeront jamais du principe de la lé» gitimité : ils n'ont pas d'autre sauve-garde » contre les révolutions. » Sa faiblesse était de tenir autant qu'il pouvait à l'étiquette. Qu'on la lui pardonne, elle fut aussi celle du grand Napoléon dans l'île de Sainte-Hélène.

Le dauphin n'était pas sorti de l'étourdissement dont il était frappé ; il ne se reconnaissait pas lui-même. Il était évidemment poursuivi par le reproche qu'il se faisait de n'avoir pas combattu dans les trois journées, lui dont la valeur était connue ; et je sais que dans exil il a confessé amèrement cette faute.

La dauphine inspirait l'intérêt le plus vif. Sous sa douleur, qu'elle ne cachait pas, on

reconnaissait une âme forte et religieuse. « Ah! pourquoi, disait-elle à ses plus intimes » confidens, pourquoi m'a-t-on fait partir » lorsqu'on délibérait sur les fatales ordon- » nances? Je me serais jetée aux pieds du roi » et de mon mari, pour prévenir ce coup » d'état; il me rappelait de trop funestes sou- » venirs. » La vue de l'orpheline du Temple saisissait tous les cœurs, et l'on se rappelait les plus cruelles scènes; scènes dont elle était l'Antigone.

La duchesse de Berri se montrait sous un costume bizarre et négligé. Je ne sais ni comment, ni pourquoi elle s'était affublée de diverses parties du vêtement d'un homme; peut-être se destinait-elle au rôle d'une amazone belliqueuse, que depuis elle remplit avec une extrême imprudence, mais avec un courage au-dessus de son sexe.

Mademoiselle et le duc de Bordeaux échappaient par leur âge au sentiment de leur infortune : on les vit une fois dans un parc chasser aux papillons : on pourrait croire pourtant, d'après quelques mots de Mademoiselle, qu'elle affectait une légèreté enfantine pour distraire ou tromper la douleur de ses parens. La duchesse de Gontaut, qui les accompagnait, regrettait toujours que son

conseil n'eût pas été suivi. Un jour, en montrant le duc de Bordeaux, elle dit aux commissaires : « Ah ! messieurs, qu'il serait beau » pour vous, qu'il serait utile pour la France, » de conduire cet enfant à Paris ! » On juge bien qu'ils laissèrent tomber une telle ouverture.

La lenteur de la marche de Charles X impatientait les chambres et les Parisiens. Il paraît que, pour la rendre un peu plus rapide, on imagina, aux environs de Caen, de faire une sorte de soulèvement de gardes nationaux ; ils y répondirent avec une telle ardeur, et crièrent si vivement à bas les *cocardes blanches*, que le but parut un moment dépassé. Un député de ce pays, M. de la Pommeraye, eut beaucoup de peine à calmer cet orage. Enfin le 16, le roi et la famille royale arrivèrent à Cherbourg. Rien de plus déchirant que cette scène d'adieux. Madame la dauphine surtout y proféra des accens pathétiques, en s'adressant aux gardes-du-corps qui fondaient en larmes. Le duc de Raguse, qui s'appelait lui-même l'Œdipe de la révolution, avait toujours marché à leur tête, et s'était concerté avec les commissaires, pour prévenir les dangers nombreux du voyage.

Un illustre navigateur, qui revenait d'un voyage autour du monde, le capitaine de vaisseau, Dumont d'Urville, attendait la famille royale dans ce port. Tout était prêt pour l'embarquement. Il se fit sur deux petits bâtimens américains, et l'on cingla vers l'Angleterre. Le roi, qui avait demandé d'abord une escorte nombreuse, la réduisit à vingt personnes de sa suite : le duc de Raguse et le duc de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux, en faisaient partie. Il serait hors des limites de mon sujet de suivre plus loin la famille royale exilée; il me suffit de dire que Charles X, affranchi par ses fautes du soin d'une royauté constitutionnelle qu'il ne sut jamais ni tolérer ni comprendre, n'a cessé de se montrer un homme aimable, bienveillant et religieux; voilà ce qu'il a le mieux conservé de l'héritage de saint Louis. Deux choses lui ont manqué surtout : connaître son siècle et se connaître lui-même.

FIN.

# TABLE

## DES MATIÈRES DE CE VOLUME.

### CHAPITRE XXVIII.

## CHAPITRE XXIX.



## CHAPITRE XXX.



## CHAPITRE XXXI.

## CHAPITRE XXXII.



## CHAPITRE XXXIII.



## CHAPITRE XXXIV.

## CHAPITRE XXXV.



## CHAPITRE XXXVI.



## CHAPITRE XXXVII.





## CHAPITRE XXXVIII.



## CHAPITRE XXXIX.



## CHAPITRE XL.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

# TABLE GÉNÉRALE

## DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

### A.

## B.

## C.

D.



E.

F

## G.

## H.

## I.



## J.



## L.

## M.

## N.

## O.

## Q.



## R.

## S.

## T.



## U.



## V.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES
ET DU DERNIER VOLUME.





